


UNIVE
NT



PETITES HISTOIRES

DES

PAYS DE FLANDRE ET D'ARTOIS,

PAR

H.-R. DUTHILLOEUL,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE DOUAI.

E istinto di natura,
L'amor del patrio nido.
METASTASIO.
L'amour du toit paternel est
un instinct de la nature.



A DOUAI,
Chez FOUCART, Libraire-Éditeur, rue des Écoles.

1835.



IMPRIMERIE DE WAGREZ AINÉ, A DOUAI.



AVERTISSEMENT.

La majeure partie des notices qui composeront ce volume a été publiée soit par feuillets isolés, soit dans les Journaux. Nous les rassemblons, pour satisfaire au désir qui nous a été exprimé par plusieurs personnes de les posséder réunies. A celles déjà publiées, nous en joindrons un bon nombre encore inédites. En général, ces notices ont été écrites sur les manuscrits de feu M. Guilmot, *bibliothécaire de la ville de Douai *; sur ceux du curé de Marcq, Legroux, et d'après divers autres manuscrits anonymes existant à la bibliothèque publique de Douai. Notre travail devait se borner aux communes qui faisaient, avant* 1789*, partie de la Flandre et de l'Artois; cependant, nous avons parfois fait excursion sur les territoires du Haynaut et du Cambrésis, qui les limitent à l'Est et au Midi, et qui, sur beaucoup de points, sont presque enclavés dans les premiers.*

Le Clergé, les miracles, les croyances religieuses, occupent une grande place dans ces no-

* Ces manuscrits font maintenant partie de la Bibliothèque de M. le conseiller Bigant.

tices; mais, comme elles ne doivent être que l'image des tems dont elles retracent le souvenir, force nous était, pour être véridiques, de conserver les acteurs, les usages et les croyances. Nous n'avons d'ailleurs accueilli, comme faits, que ce qui nous a paru avoir un certain caractère d'authenticité; pour tout ce qu'une saine critique pouvait rejeter, en le retraçant, comme croyance ou tradition locale, nous avons eu le soin d'indiquer le degré de confiance qu'il pouvait inspirer.

Il nous a paru inutile de donner, sur chacune des communes dont nous parlons, des détails statistiques qui se trouvent aujourd'hui répandus dans les Annuaires ou Almanachs du pays; c'eut été grossir cet ouvrage sans aucun avantage pour les lecteurs.

Ce volume ne contiendra pas l'histoire de la totalité des communes de la Flandre et de l'Artois; si le public accueille cet essai, nous continuerons la publication, de manière à donner une notice sur toutes les communes dont l'histoire offrira quelque intérêt.

PETITES HISTOIRES.

ABSCONS.

Abscons, (*séparation*, *division*) du teuton *Absond*, d'où l'allemand *Absondern*, séparer, diviser. On ignore de quelle séparation ou division il a pu être question, lorsque l'on a adopté ce nom, à moins qu'on ne l'attribue à ce que Abscons était le point où commençait la différence de mesure des terres entre la Flandre et le Haynaut.

Gualbert, moine de l'abbaye de Marchiennes, qui vivait au commencement du XIIe. siècle, a inventé sur ce nom la fable suivante * : « Dans un lieu assez élevé du pays d'Ostrevant, est situé un village qui, en tems de guerre, était le point où l'on posait les sentinelles avancées des deux partis, et que l'on nomma, à ce que l'on assure, Ascon, *Asconium*, ou plutôt Abscons, *Absconditum*, par la raison que je vais en donner. Lorsque les Romains se furent rendus maîtres des Gaules, plusieurs d'entr'eux s'établirent dans les meilleurs terrains et en devinrent les propriétaires. Jules-César, après avoir subjugué tout le pays au Nord de l'Empire; après avoir passé la mer et soumis par ses travaux

* Ms. Marchianense fol. 138.

et ses combats tout ce qui lui faisait obstacle, résolut de ramener à Rome ses enseignes victorieuses; mais auparavant, il choisit dans toute la Gaule une brillante et courageuse jeunesse qu'il réunit à ses douze légions, dans le dessein de porter la guerre en Thessalie. Les soldats que ce village fournit pour cette expédition se trouvant sans besoins au moyen de leur solde, cachèrent dans la terre leur argent et ce qu'ils avaient de plus précieux, et donnèrent à cet endroit le nom d'Abscond (c'est-à-dire caché), afin qu'eux ou leurs enfans, revenant dans leurs foyers, pussent reconnaître à ce nom le lieu où leurs richesses étaient enfouies. Telle est l'étymologie d'Abscons que nous ont transmise nos prédécesseurs, en nous assurant l'avoir vu *ainsi par écrit.* »

Un autre religieux de Marchiennes, voulant appuyer la fable sans vraisemblance de son confrère, assure qu'en 1036 l'abbé Albéric, après avoir invoqué le St.-Esprit, trouva à Abscons des trésors immenses, dont une partie servit à rétablir le monastère qui avait été brûlé, et l'autre à garnir d'or et d'argent les châsses de quatre *corps saints.*

Si en effet on eût trouvé en 1036 un trésor à Abscons, un autre moine de Marchiennes aurait-il attribué la restauration de cette maison à Widon, qui prit la crosse en 1048 et mourut en 1074? Voici comment il parle de cet abbé : «Disons à sa louange qu'il (Widon) rétablit son monastère, l'embellit et procura à ses nouveaux religieux tout ce qui

leur était nécessaire. » Le même écrivain ne parle point de la trouvaille du trésor et ne dit point que la restauration du monastère eut eu lieu sous Albéric. Ainsi l'invention du trésor, la bonhomie de ceux qui l'avaient caché et l'étymologie d'Abscons disparaissent et peuvent être considérées comme une de ces puérilités prétenduement historiques qui fourmillent dans une grande partie de nos chroniqueurs.

Abscons fut un des villages du pays où les Saints de Marchiennes, si féconds en miracles, en firent en plus grand nombre. Si l'on en croit les religieux que nous avons cités, pendant les guerres qui eurent lieu entre Robert le Frison et la Comtesse Richilde vers 1075, les corps des saintes Rictrude et Eusébie furent transportés dans la campagne d'Abscons, avec l'espoir qu'ils inspireraient une sainte terreur aux flamands qui auraient dévasté les Novalles * destinées à la subsistance des religieux, et qu'ils s'éloigneraient des autres endroits de l'Ostrevant. Ou les flamands ne parurent point, ou les corps des Saintes ne produisirent pas les miracles que l'on en attendait, car les manuscrits de l'abbaye de Marchiennes ne font pas connaître les suites de ce pieux transport des saintes reliques; ils nous racontent seulement deux conversions importantes, dues dans cette circonstance, à la Sainte et sa mère. Mais à la suite ils nous font le

* *Novalles*, terres nouvellement défrichées et mises en labour.

récit d'un miracle opéré par elles à propos d'un différend élevé entre l'abbaye et les deux avoués d'Abscons *. Ceux-ci imposaient de fréquentes contributions sur les hôtes de Marchiennes, et emprisonnaient ceux qui refusaient de les payer. Le religieux qui résidait à Abscons s'en plaignit à l'abbé qui fit venir les avoués et leur reprocha leur conduite; les avoués loin de reconnaître leurs torts, prétendirent n'avoir qu'usé de leurs droits. « L'abbé » pour vaincre leur ténacité fit porter à Abscons » le corps de sainte Eusébie et le fit placer sur des » épines, en assurant qu'il n'en serait ôté que » lorsque ses hôtes auraient reçu satisfaction. La » Sainte resta sur les épines et les avoués ne s'en » inquiétèrent point; mais au moment de la moisson, un des serviteurs du religieux de Gouy, » autre village du domaine de sainte Rictrude, fatigué du travail s'endormit dans les champs. Il vit » alors en songe une Dame qui lui montra une » corneille maigre, lui dit de ne point s'épouvanter » et disparut. Le domestique s'étant éveillé remarqua en effet une corneille qui, s'envolant, alla se » reposer sur le corps de sainte Eusébie gisant sur les

* Les advoués, *advocati*, étaient ceux qui défendaient les droits des églises, des abbayes ou des monastères. Ils ne furent d'abord que de simples avocats ou gens de justice, mais dans la suite on donna ces fonctions aux seigneurs les plus braves et les plus puissants, à ceux qui étaient le mieux en état de résister par les armes aux violences que l'on pouvait exercer contre les biens ou les membres du clergé.

» épines. Le bruit de cette merveille se répandit » bientôt et vint aux oreilles des deux chevaliers » qui, craignant la colère de la Sainte, allèrent » se jeter aux pieds de l'abbé et lui demander grâce. » La corneille s'envola alors et ne reparut plus. » En souvenir de ce miracle, le corps de sainte Eusébie fut de nouveau transporté le 16 mai 1133 de Marchiennes à Abscons. On le tira de sa vieille châsse et il fut placé dans une nouvelle, enrichie d'or et d'argent et d'un travail précieux; avant de les enchâsser de nouveau, les os avaient été montrés *sains et entiers aux fidèles, aux religieux et aux enfans des écoles* *.

Abscons était du domaine de l'abbaye de Marchiennes; Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois lui en confirma la possession en 1176. Ce prince insinue qu'Abscons est venu à cette maison en vertu d'un testament de sainte Rictrude; mais il est permis de révoquer en doute cette assertion, puisque ce village n'est point compris dans les possessions que Charles-le-Chauve, par son diplôme de l'an 879, confirma à la même abbaye **.

Marguerite, Comtesse de Flandre et de Haynaut assura aussi en 1246 la propriété d'Abscons à l'abbaye de Marchiennes, comme Robert, évêque d'Arras, dès l'an 1122, lui avait confirmé celle de

* Ces écoles n'étaient destinées qu'à l'instruction religieuse.

** Miræus, t. 1, p. 712.

l'Autel. Les biens que cette abbaye possédait à Abscons étaient considérables.

Abscons avait deux avoués, l'un était le seigneur de Rœux, d'une puissante maison de l'Ostrevant; l'autre était le seigneur de Montigny, aussi en Ostrevant. En outre de ces avoués, ce village avait encore un maire primitivement au choix de l'abbaye, et dont la charge, dans la suite, devint héréditaire; il jouissait de plusieurs droits et prééminences, d'un fief ou terre dont partie était nommée de *la Mairie*. Abscons avait un établissement hospitalier : c'était une fondation pour les Ladres.

En 1340, les Douaisiens, fidèles à leur comte, et d'ailleurs alliés des français, contre les flamands révoltés, le roi d'Angleterre et le comte de Haynaut, ravagèrent l'Ostrevant et brûlèrent la moitié d'Abscons; ils épargnèrent l'autre moitié parce que ses habitans suivaient leur parti; mais aussitôt après la retraite des Douaisiens, la garnison de Bouchain vint, par représailles, mettre le feu à tout ce qui avait été épargné.

Abscons avait toujours payé ses impositions avec la châtellenie de Lille jusqu'en 1782, époque à laquelle, par arrêt du Conseil du 25 octobre, il passa à la châtellenie de Bouchain, en indemnité de plusieurs autres villages de celle-ci, réunis à celle de Lille.

ACHEVILLE.

Acheville, *village près d'un bois*, de *Hag*, bois et *villa*, village, etc.

Un diplôme d'Eustache, comte de Boulogne, et d'Ide sa femme, père et mère de Godefroy de Bouillon, premier roi chrétien de Jérusalem, de l'an 1070, par lequel ces princes donnent à l'église collégiale de Lens une partie de terres labourables, située à Acheville, est le titre le plus ancien qui fasse mention de ce village.

En 1129, Rainold archevêque de Rheims, confirma la possession de l'autel d'Acheville à l'abbaye d'Hennin-Liétard, qui nommait un de ses religieux pour en desservir la cure, unie à celle de Bois-Bernard. L'église paroissiale était dédiée à St-Martin, et la chapelle érigée sous l'abbé Jean de Fampoux en 1327, à Notre-Dame.

La terre d'Acheville a été possédée par les maisons de Neuville-Witasse, Lannoy et Bournonville.

ANCHIN.

La Scarpe et deux bras de l'Écaillon forment un ilot nommé Anchin, et sur lequel fut établie une

célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de St-Benoît. Le monastère d'Anchin dut sa fondation en 1077, à Wautier, seigneur de Montigny, Pecquencourt et Auberchicourt; ce gentilhomme était, dit-on, issu des Chatelains de Douai; Sicher, seigneur de Los et de Courcelles, contribua aussi à l'édification de cette abbaye. Anchin acquit sa renommée autant par la régularité de sa discipline que par les hommes supérieurs qu'il donna à l'église. En 1096, trois cents chevaliers s'y réunirent et y donnèrent un tournoi, à la suite duquel ils firent grand nombre de dons à l'abbaye, et s'engagèrent à se rendre en Asie pour y combattre en faveur de la Croix. Le président et juge du tournoi était Bauduin II, comte du Haynaut, qui, plus tard s'étant croisé, fut surnommé *de Jérusalem*. Les évêques de Cambrai, d'Arras, de Noyon; les abbés d'Hasnon, de Crespin et d'Anchin, assistaient à ce tournoi *.

L'église d'Anchin se trouvant trop petite, l'abbé Simon se détermina à en bâtir une plus grande; et le 2 mars 1181, cent trois ans après la construction de la première, Bauduin V, dit le Courageux, comte de Haynaut, accompagné d'un grand nombre de chevaliers, écuyers et gentilshommes, y mit la première pierre. Les religieux y officièrent en 1203, mais elle ne fut entièrement achevée qu'en 1218. Liger, l'un des fondateurs, avait donné à l'abbaye la part qu'il avait dans la tonlieu de

* Le Carpentier nous a conservé l'acte de ce tournoi dans son histoire du Cambrésis.

Douai ; les religieux vendirent cette part pour pourvoir aux dépenses de cette reconstruction et pour affranchir leurs hôtes de certains droits.

En 1568, Jean Lentaillaur, abbé d'Anchin, fit construire à Douai, rue des Ecoles, un vaste et beau collége qu'il donna aux jésuites Cet établissement, par l'expulsion des jésuites, passa ensuite aux séculiers. Ces bâtimens, maintenant, sont affectés au Collége royal.

L'abbaye d'Anchin n'ayant pour toute défense que les eaux qui l'entouraient fut souvent menacée de pillage ; elle eut, au moment des troubles religieux qu'amena la réforme, de grandes obligations à son *bailli* Ferry de Guyon, et lui dut la conservation de ses trésors et de son riche mobilier. Déjà les partisans de la réforme, que l'on nommait les Gueux, avaient pillé St-Amand, Vicogne, Hasnon et se trouvaient à Marchiennes ; Ferry, qui avait vieilli dans les camps, rassembla les paysans des villages voisins, se mit à leur tête, attaqua les réformistes-pillards, en tua une partie, et mit les autres en fuite. Le même jour, 25 août 1536, leurs débris furent taillés en pièces, dans les environs de Tilloy et de Brillon, par Robert de Longueval.

Nos historiens semblent avoir ignoré pourquoi Anchin, enclavé dans le Haynaut et la Flandre, à deux ou trois lieues des limites de l'Artois, se trouvait faire partie de cette dernière province. De Lere se contente d'observer qu'Anchin est du diocèse et du comté d'Artois, et Sueyro dit seulement qu'avec le tems, Anchin fit partie du comté d'Artois ; mais

on voit par des lettres de Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, de l'an 1079, que Wautier et Sicher s'adressèrent à Anselme de Ribemont pour obtenir de lui le terrain où est Anchin, et que ce seigneur remit à l'évêque l'île d'Anchin, le marais contigu et le village de Vred qu'il tenait de lui en fief. Ainsi Gérard était le suzérain de ce terrain, et il l'était à titre d'évêque d'Arras, puisque cet évêché seul s'étendait sur l'Ostrevant Alors les châtelains de Valenciennes, le comte de Flandre et celui du Haynaut occupaient l'Ostrevant; aucun d'eux ne reconnaissait de seigneur suzérain, et l'évêque d'Arras jouissait du même droit Aussi n'est-il pas parlé, dans les lettres de Gérard, ou dans tout autre titre, ni d'autorisation, ni de confirmation, ni d'aucun acte de vassalité, envers qui que ce soit, relativement à Anchin. Cette maison, devait donc reconnaître l'évêque d'Arras pour son supérieur au temporel ainsi qu'au spirituel, et celui-ci, lorsque les choses rentrèrent dans l'ordre, a dû restituer la suzeraineté au comte d'Artois, à qui la garde de l'abbaye d'Anchin avait passé du consentement des rois de France, peu après, par un concordat fait en 1295, entre l'abbé Evrard et Robert, comte d'Artois. Depuis ce tems le ressort d'Anchin n'a jamais été contesté, et ses abbés ont toujours été appelés aux états d'Artois comme membres de cette province.

Au commencement de la campagne de 1712, le prince Eugène avait son quartier-général à Anchin. Cette abbaye est tombée sous le marteau

révolutionnaire. Sa belle et précieuse bibliothèque a enrichi celle de la ville de Douai, et le riche buffet d'orgue qui décorait son église, est celui que l'on voit encore aujourd'hui à celle de St.-Pierre à Douai.

Anchin fait partie de la commune de Pecquencourt ; il est devenu propriété particulière.

Voici la traduction de l'acte du tournoi, de 1069; le texte latin se trouve dans les preuves de l'histoire du Cambresis, de Jean Le Carpentier, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

» Au nom de la Sainte et indivisible Trinité : *Amen.*

» Nous avons souvent entendu cette parole de l'évangile : *Qu'un arbre n'est pas bon lorsqu'il ne produit pas de bons fruits etc.* ; en conséquence, Moi, Anselme de Ribemont, châtelain de Valenciennes et seigneur de l'Ostrevant....., je veux faire savoir à tous ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle, quelle joie j'éprouve en voyant l'île d'Anchin, auparavant le repaire des bêtes fauves et la retraite des brigands, tranformée aujourd'hui, par la grâce de Dieu Tout-Puissant, en cette habitation d'hommes Saints, dont la bonne renommée m'est tellement à cœur, et pour lesquels j'éprouve une telle affection de charité, que de plus en plus chaque jour, je m'occupe tout entier de leur avancement et de leur gloire !

» C'est pour cette cause qu'aujourd'hui j'ai comparu ici, entouré d'un grand nombre d'hommes de guerre, afin qu'avec moi ils honorent ou imitent la sainteté de ces religieux, ou qu'animés d'une tendre dévotion envers cette plantation nouvelle d'oliviers spirituels, ils multiplient cette famille par l'abondance de leurs aumônes, et la comblent de joie.

» Et en effet, cette fête solennelle ne s'est pas terminée sans un pieux résultat. Un homme d'une grande renommée

et noble, Baudouin *Kalderuns*, excité par un sentiment excellent de charité envers ce troupeau naissant et encore petit, s'est approché de moi comme protecteur de cette maison, en présence de toute l'assemblée, et m'a dit : Monsieur Anselme et vous tous seigneurs, hommes de guerre, porte-boucliers, écuyers, serviteurs et peuple, prêtez-moi, je vous prie, une oreille attentive : Moi, Baudouin, levant en ce moment mes mains au ciel en votre présence, j'offre à ce monastère, en l'honneur du Dieu Tout-Puissant, de notre Sauveur, et du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour la rémission de mes péchés, tout ce que je possède dans le *village* dit d'Incy, en totalité et sans rien réserver, avec les *manoirs* (*seigneuriaux et non seigneuriaux*) les alleux, les fiefs, les serfs, les champs, les pâturages, les eaux et autres objets ; et pour ce don, je dépose sur l'autel dudit monastère, un rameau de gazon, afin qu'aucun de mes héritiers, présent ou absent, ni aucune autre personne après eux, ni aucune autre autorité que celle de l'Abbé, qui sera régulièrement établi en ce lieu, n'ait pas l'espérance de disposer de la moindre partie de cette donation.

» Après qu'il eut ainsi parlé, moi, Anselme, transporté d'une grande joie, j'ai rendu les actions de grâces dues audit homme de guerre, et lui ai promis la vie éternelle ; ce que firent de même tous les habitans. Puis me tournant vers l'assemblée, et lui adressant la parole, je dis :

» Au Nom du Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, vous tous qui êtes ici présens, Evêques, Abbés, Comtes et Barons, parens et étrangers, hommes de guerre et porte-boucliers, ainsi que vous tous qui portez les armes, je vous prie, je vous supplie, je vous conjure et vous commande, autant qu'il est en moi, de me promettre qu'en l'honneur de Notre Dieu et Sauveur, vous conserverez tous ensemble ce qui a été donné comme aumône à ce monastère par Baudouin ou par moi, avant lui, ou par d'autres ; de confirmer cette promesse par serment, au pied de cet

autel; d'ordonner que vos successeurs les conserveront également, afin que nous méritions de recevoir des mains de notre Rédempteur, la récompense d'une si belle œuvre, étant comblés de joie dans les siècles des siècles.

» Et quand tous ont répondu *amen*, et crié avec une entière liberté, *ainsi soit-il*; après qu'ils eurent promis avec serment d'être les soutiens et les défenseurs de ce monastère, contre les téméraires, moi, Anselme, j'ai ajouté :

» *Magnats* et *Primats*, et vous tous, hommes braves, qui êtes ici présens, je vous rends *d'inexprimables* actions de grâces pour votre pieux amour envers les ministres de Dieu, et pour votre présence, qui m'a été très-agréable, dans ce solennel et joyeux tournoi, et je me réjouis de vous voir tous retourner chez vous sains et saufs et sans blessures, ce qu'à Dieu plaise ! et afin que cet acte fasse foi, et ne puisse être infirmé maintenant et à l'avenir, je le scelle de mon sceau et du sceau de ma châtellenie, et je l'ai fait confirmer par le sceau dudit donateur. »

Suivent les noms de tous les Prélats, Dignitaires, Chevaliers, Écuyers, et Gentilshommes qui avaient assisté au tournois.

ANNOEULIN.

L'Autel d'Annœulin avait été donné à l'abbaye de St.-Martin de Tournai, par Gérard, évêque de cette ville : la possession lui en fut confirmée par Goswin, autre évêque en 1210. Nous ignorons comment ce village vint à l'Abbaye de St.-Waast. Avant cela, le châtelain de Lille en était l'avoué, ainsi que de tous les autres biens que cette abbaye

possédait dans la châtellenie de Lille. A ce titre, il jouissait de différens droits, dont voici les principaux : d'après une transaction passée entre lui et l'abbaye, au mois de mai 1220, la connaissance du meurtre, du rapt, de l'incendie, du vol sur les chemins lui appartenait. Si, après les jugemens des échevins, les parties s'appelaient réciproquement en duel, le châtelain les faisait juger par ses hommes ; le corps et les membres du vaincu étaient à sa disposition. Si le duel avait lieu entre des possesseurs de fiefs tenus de l'abbaye, le châtelain avait le corps et les membres du vaincu, et l'abbaye les biens. Annœulin payait tous les ans à ce châtelain, pour son avouerie, *quarante sols* artésiens. Cette somme devait lui être remise par les échevins, tenus d'en faire la collecte. Il avait le droit d'exiger des chevaux et des soldats, lorsqu'il était obligé de se trouver à l'armée à Lille. Si lui ou les amis qu'il voulait soutenir avaient guerre, il pouvait faire demander de bonne foi, par le Maire de St.-Waast, les hommes d'Annœulin qui devaient marcher, mais seulement jusqu'à Ostricourt et dans la châtellenie de Lille. Tous les habitans, à l'exception de ceux qui tenaient des moulins ou des fermes de l'abbaye, deux échevins et six hommes, et les individus destinés à conduire les criminels dans les prisons du châtelain étaient obligés d'aller à ces guerres, sous peine de vingt sous d'amende. Dans les amendes prononcées par les échevins, le châtelain avait les trois cinquièmes, les deux autres étaient pour l'abbaye de St.-Waast.

Les habitans d'Annœulin jouissaient d'un grand marais, où ils pouvaient faire de l'herbe et des tourbes pour leur consommation seulement, en payant chaque année à l'abbaye de St.-Waast, une poule et un demi-gros. Ceux qui étaient chargés de terrage ou qui n'avaient point de bestiaux, ainsi que les échevins en exercice, et qui, pour être échevins, devaient demeurer dans l'endroit, étaient exempts de ce droit. Long-tems après, le 12 novembre 1791, le marais auquel étaient joints ceux de Provins, Bauvain, Allènes, Sainghin et Carnin, fut borné et partagé par des subdélégués de l'intendant de Flandre et d'Artois, proportionnellement à l'importance de chacune de ces communes.

Chaque particulier devait au curé un denier pour la même dîme et pour son jardin. Le jour de la St.-André, il payait pour ses terres neuf gerbes au cent; pour la guéde et le colzat, le treizième, et pour la garance, le quinzième. La dîme et le terrage étaient ensemble de seize au cent; à la dixième charretée les religieux de St.-Waast étaient obligés de donner à manger au charretier....

Annœulin avait sa coutume particulière. Parmi les terres de son territoire, il s'en trouvait qu'on nommait terre d'hostage, et dont les possesseurs avaient le droit de sarcler, couper, moissonner, battre et vanner les grains crus sur les terres de l'abbaye. Ils avaient pour salaire la dixième gerbe et la dixième rasière. On ne pouvait disposer de ces sortes de terres; elles appartenaient de droit

aux plus prochains héritiers du propriétaire, à compte de tête.

Jean Huchon, docteur en théologie, curé de St.-Sauveur à Lille, censeur des livres de la même ville, était d'Annœulin. Il a publié plusieurs ouvrages de théologie et de piété, dont Foppens rappèle les titres.

ANTREULLES.

Le territoire de cette commune appartenait encore dans le siècle dernier, presqu'en totalité au Tournaisis. C'est par une convention faite pour la limite de leurs États respectifs, le 6 mai 1769, entre Louis XV et l'Impératrice Marie-Thérèse, qu'Antreulles vint à la couronne de France. Ce village fut, pendant quelques semaines, le point central de l'armée du duc de Bourgogne, lorsqu'au mois de septembre 1768, Louis XIV voulut faire lever le siège que les alliés tenaient devant Lille.

Antreulles, il y a peu d'années, fut le théâtre de scènes superstitieuses qui nous reportaient de deux à trois siècles en arrière ; scènes qui ainsi que toutes celles semblables du moyen-âge, avaient pour cause l'avidité et l'ignorance. Le 11 ventôse an 7 (1er. mars 1799), on démolissait l'église d'Antreulles par suite de la vente qui en avait été faite comme

domaine national. En fouillant dans le terrain d'une des chapelles, sous un marbre couvert d'une inscription écrite en espagnol, on trouva un cercueil en plomb. On sait que l'avidité des démolisseurs d'église leur ôtait tout respect pour la cendre des morts : aussi le cercueil fut-il à l'instant ouvert ; non seulement parce que le plomb avait une valeur, mais parce qu'il pouvait contenir des objets précieux. La profanation faite, on aperçut un guerrier revêtu de ses armes, que la mort n'avait point défiguré, et qui semblait seulement plongé dans un sommeil léthargique *. On cria aussitôt au miracle ; et sans délai on béatifia et canonisa l'illustre défunt, que l'on nomma St.-Ladron, parce que l'inscription posée sur la tombe lui donnait ce nom. Une vieille femme s'empara de la chemise et du linceul qui enveloppaient le corps, sous les armes, et se mit à les débiter à grand prix, comme des reliques, aux amateurs superstitieux qui affluaient de toutes parts. Le débit fut tel, qu'ayant vendu tout le linge trouvé dans la tombe, elle vendit aussi le sien, en disant qu'il provenait encore de Ladron. Cependant le corps retiré du cercueil de plomb avait été mis en terre ; mais la curiosité des gens

* Ce phénomène avait déjà eu lieu à St.-Denis : lors de la profanation des tombes royales, le corps d'Henri IV fut trouvé aussi bien conservé que s'il ne fut mort que depuis quelques heures. Au reste il est à remarquer qu'Henri IV et Ladron de Guevara, dont il est ici question, avaient tous deux fini par une mort violente et sans maladie.

qui venaient de la Flandre, de l'Artois et du Haynaut, était telle qu'on le déterra *trente et une fois* !....... L'administration du district de Seclin, informée de cette odieuse et barbare profanation, fit enlever le corps et le fit inhumer dans le cimetière d'Avelin ; les pèlerinages cessèrent, sans que la vénération pour St.-Ladron et ses reliques fut moins vive pendant long-tems. Voici quel était le guerrier dont la bande noire avait troublé le sommeil éternel et que les bons *Pavelains* avaient béatifié * :

Charlotte Allegambe du Verbois, héritière d'Antreulles et de Marque en Pévèle, dit Pont-à-Marcq, avait épousé Louis Ladron de Guevara, dont Brantôme, Strada et d'autres écrivains parlent fort honorablement. Né à Anduxar, il était gouverneur de la ville et du port d'Ostende, membre du conseil de S. M. le Roi Catholique Pendant soixante-un an il avait servi le roi d'Espagne, et avait été tué entre Nieppe et Cassel, le 8 avril 1639, à l'âge de 80 ans. Il avait reçu un coup de biscayen et une balle sous l'épaule gauche, et de plus un coup de sabre sur la tête. Antreulles avait été bâti à ses frais.

Voici son épitaphe telle qu'on la lisait sur la pierre funéraire :

* On nomme *pavelains* les habitans du pays de *peve* ou de *pévèle*. On sait que pévèle vient de *pabulum*, pâturage; presque toute cette contrée était en pâturages.

Aqui yace Maestre de campo, D Loys Ladron de Guevara, natural de la Ciudad de Anduxar, senor de Entreul y Puente a Marqua, etc, del consejo de guera de Sa Mag. el qual, despues de aver servido en totos los cargos de la milicia sesenta y uno murio Governador de la villa et puerto de Ostende, al edad de ochenta annos el VIII *de abril anno de* M D C XXX VIIII.

TRADUCTION :

Ci gît le Mestre de camp D. Louis Ladron de Guevara, né en la ville d'Anduxar, seigneur d'Antreulles, de Pont-à-Marcq, etc., du conseil de guerre de S. M., lequel après avoir servi dans toutes les charges de la milice, 61 ans, mourut Gouverneur de la ville et du port d'Ostende, à l'âge de 80 ans, le 8 août de l'an 1639.

ARLEUX.

Arleux, appelé anciennement Alleux, *Allues*, *Alloès*, et en latin : *Allodium* et *Aluetum*, autrefois ville forte du Cambrésis, maintenant bourg peu considérable, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai.

Arleux, long-tems possédé par la maison d'Oisy, passa à celles de Montmirel et de Coucy. Quoiqu'il n'eut été vendu, ainsi que Crévecœur, Rumilly, St.-Souplet et la châtellenie de Cambrai, à Mar-

guerite, comtesse de Flandre, par Enguerrand de Coucy, quatrième du nom, qu'en 1272, il paraît que cette princesse le regardait bien avant ce tems comme sa propriété, car en l'an 1257, il avait été convenu entre Guy de Dampierre, depuis comte de Flandre, et Jean Davesne, son frère, qu'Arleux resterait au premier, au moyen de 400 francs, en fonds de terre, que Marguerite, leur mère, achèterait en Haynaut pour le second.

Guy de Dampierre donna Arleux à Guillaume, son second fils, qui le possédait en 1282. Celui-ci le céda à Robert, son frère aîné, en 1286, et Robert le transporta à Jean de Flandre, son neveu, fils puiné du même Guillaume qui en jouissait en 1313. La possession lui en fut confirmée en 1322 par Guillaume, comte de Haynaut et de Hollande, qui y prétendait droit. En 1337, Béatrix de Châtillon, veuve de Jean de Flandre, échangea Arleux ainsi que Crévecœur et autres terres dont elle avait le douaire avec Philippe de Valois, roi de France, contre les château et châtellenie de Chauni, indépendamment de la somme que le prince dût payer à Engager d'Amboise, seigneur d'Audenarde et de Nesle, et à Marie de Flandre, sa femme, enfans et héritiers de Béatrix. Cet échange fut l'un des griefs que fit valoir Edouard III, roi d'Angleterre, comme vicaire de l'empire, titre qu'il avait sollicité de l'empereur, pour pouvoir déclarer la guerre à la France, sous prétexte que le roi ne pouvait rien posséder dans l'empire, dont Arleux et autres terres faisaient alors partie. Jean de France, duc de Nor-

mandie, fils aîné du roi, prêta foi et hommage pour ces terres, à l'évêque de Cambrai, le 9 mai 1340. Un fait qui paraîtra singulier aujourd'hui, c'est que Jean de Haynaut, seigneur de Beaumont, qui, au moyen d'une somme de trois mille livres de rente annuelle et de vingt mille florins une fois comptée, qu'il reçut du roi, s'était rendu son vassal, et avait promis de le servir dans les guerres, excepté contre les comtes de Haynaut et de Flandre, se chargea en même-tems de défendre la terre d'Arleux et quelques autres, seulement lorsque le roi, quelques-uns de ses enfans, ou M. d'Alençon, son frère, y serait présents. L'acte qui contient cette promesse est du 12 juillet 1346.

Le roi Jean étant parvenu à rompre le mariage projeté entre Marguerite, fille unique de Louis, comte de Flandre et un des fils du roi d'Angleterre, avait promis d'acheter un fonds de terre en Flandre ou dans le voisinage; mais le roi Jean, ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356, ne put remplir sa promesse. Charles, dauphin, régent du royaume, l'accomplit, et donna au comte, par lettres du mois de septembre 1358, les terres d'Arleux, Crévecœur, etc., sous la condition que si le roi trouvait à acquérir des terres en Flandre, il retirerait celles qu'il cédait. En 1364, le roi d'Angleterre ayant renouvelé les propositions de mariage de son fils avec Marguerite, le roi Charles V vint à son tour le traverser; il lui fit perdre toute espérance en concluant le mariage de la princesse avec Philippe, duc de Bourgogne, son frère; le

mariage eut lieu en 1369. En faveur de cette alliance le roi céda au comte de Flandre, Lille, Douai, Orchies, et reprit Arleux. Ce domaine fut encore cédé par la paix d'Arras de 1435, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et racheté en 1463; mais en 1465, le comte de Charolois, l'un des principaux chefs de la guerre dite du bien public, envoya Jean de Longueval, capitaine des archers d'Antoine, bâtard de Bourgogne, avec bon nombre de gendarmes, se saisir d'Arleux, que Louis XI lui céda ensuite par le traité de Conflans, du 5 novembre de la même année. Cette terre était possédée en 1546 et quelques années encore après, par Maximilien de Bourgogne, marquis de la Vère; elle sortit ensuite de cette maison, et passa de celle de Ricamez dans celle de Bergues, qui en jouissait avant la révolution de 1789.

Les seigneurs d'Arleux avait bâti dans leur domaine un château très-fort, que les rois de France firent servir de prison d'état, et que l'on nommait le *Forestel*. Charles II, dit le Mauvais, roi de Navarre, y fut détenu plus de deux ans. Son frère, le comte d'Evreux, après avoir employé inutilement tous les moyens possibles de le délivrer, en trouva enfin un qui lui réussit. Il fit déguiser quelques gentilshommes navarrois et quelques soldats choisis, en tourbiers, qui, du consentement de Jean de Pecquigny, gouverneur d'Artois, à qui la garde du château d'Arleux était confiée, en escaladèrent les murs la nuit du mercredi au jeudi 7 novembre 1257, et rendirent la liberté au prisonnier.

Les Français s'emparèrent en 1645 du château d'Arleux, qui était alors sous la domination de l'Espagne, et le fortifièrent.

L'armée Française, commandée par le comte de Harcourt, campa quelques tems à Arleux à la fin de la campagne de 1649.

Le maréchal de Villars, établi sur la Sensée, avait devant lui le château d'Arleux qui gênait beaucoup les alliés ; ils l'attaquèrent le 26 juin 1711. M. de Crécy, qui veillait du dehors à sa sûreté, y entra en bâteaux et le sauva pour cette fois. Ils y revinrent le 16 juillet avec 20 mille hommes et le prirent ; mais il leur coûta beaucoup de monde. Jugeant le poste de la plus grande importance, ils se pressèrent de le fortifier et couvrirent leurs travailleurs par dix bataillons et douze escadrons. Le comte de Gassion et le marquis de Coigny les surprirent le 12 et les battirent ; le poste resta cependant aux alliés. Villars, profitant d'une marche rétrograde qu'ils firent, ordonna au maréchal de Montesquiou de les attaquer le 25 juillet, et la place fut emportée malgré sa vive résistance. Elle était gardée par six cents hommes qui furent tous pris ou tués. Le maréchal de Villars jugeant le château dangereux, ou au moins inutile, le fit ruiner, et envoya à Cambrai l'artillerie et les munitions qu'il y trouva.

En 1791, un camp fut s'asseoir à Arleux ; l'armée campée était forte de 24,000 hommes environ ; il fut levé le 31 août 1793.

Arleux est la patrie du célèbre jurisconsulte Mer-

lin, connu dans les deux mondes sous le nom de Merlin, de Douai. Arleux a aussi donné naissance à l'un des savans les plus distingués du département du Nord. Nous voulons parler de M. le docteur Le Glay, Archiviste-général du département du Nord, auteur de plusieurs ouvrages où le talent d'écrire se montre toujours joint à une vaste érudition et à un goût très-éclairé.

ANZIN.

Ce village était déjà considérable en l'an 877; l'empereur Charles-le-Chauve, dans un diplôme de cette même année, le place sur l'Escaut, dans le comté d'Artois, au pays d'Ostrevant, et le donne à l'abbaye d'Hasnon, à la prière d'Ermantrude, sa fille, qui en était abbesse. Il ne s'y réserve que cinq manses, deux moulins, une brasserie et deux prés.

Hasnon ayant été pillé, saccagé et détruit par les Normands, il paraît qu'Anzin passa à différens seigneurs, et qu'il resta entre leurs mains, malgré la confirmation qu'en fit à l'abbaye le roi Jean Ier. l'an 1058. En 1069, il faisait partie des domaines de Bauduin, comte de Haynaut. Ce prince rétablit Hasnon, et lui donna de nouveau le village d'Anzin

dans toute son intégrité, avec toutes ses dépendances, excepté l'avouerie ; soit qu'il voulut se la conserver, ou qu'il n'eut pu la retirer des mains du possesseur féodal, rebelle à son souverain, comme la chose était alors commune.

Anzin avait eu beaucoup à souffrir dans les guerres que les comtes de Haynaut eurent à supporter, et pendant les différens sièges qu'essuya Valenciennes. Il avait été réuni à la banlieue de cette ville par édit du mois de juillet 1679. Le territoire de cette commune était encore du plus triste aspect en 1717 ; mais l'ouverture des fosses à charbon y a amené l'aisance. Anzin est un des points d'extraction de cet utile combustible, les plus importans de la France. Le charbon qui provient de ses mines est transporté avec une grande facilité par un bras de l'Escaut qui coule au pied du côteau, dit le Mont-d'Anzin, sur lequel le village est maintenant bâti.

Les mines d'Anzin sont exploitées par une riche compagnie, dont les bénéfices sont, dit-on, considérables.

La découverte et l'ouverture de ces fosses sont dues au travail opiniâtre et à la constance inaltérable de feu M. Pierre Taffin, procureur-général du conseil provincial du Haynaut, et aïeul d'un des régisseurs-propriétaires actuels, M. Taffin-Mellez.

Une sorte de mouvement insurrectionnel a eu lieu à Anzin, il y a deux ans environ, à propos du taux auquel est payé le salaire des ouvriers des

mines ; l'esprit de parti avait cherché à s'emparer de cet événement, afin d'en exploiter les résultats. Heureusement, les concessions équitables des administrateurs d'une part, et le bon sens habituel des ouvriers de l'autre, ont suffi pour mettre une prompte fin à cette manifestation qui avait jeté quelqu'effroi dans le pays.

ARMENTIÈRES.

Armentières est une jolie petite ville, assise sur les bords verdoyans de la Lys et sur les confins de la France vers la Belgique. Le plus ancien acte que nous connaissions, relatif à Armentières, est un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 807. Par cet acte, le prince donne ce *village* avec plusieurs autres à l'abbaye de Saint-Waast, pour en jouir après ceux qui le tenaient en précaire. Cette donation fut confirmée par Hincmar, archevêque de Reims, au concile de Verberie, l'an 870, et signée par les archevêques, évêques et abbés qui assistaient au concile.

La possession de l'autel d'Armentières fut confirmée à l'évêque d'Arras, par le pape Eugène III, l'an 1152, et celle d'une dîme au même lieu, dont partie à Frelinghem et partie à Fleurbaix, à l'ab-

baye de Château-l'Abbaye, près Mortagne, par Alexandre III, l'an 1173.

Il existe un autre acte ancien qui se rattache à Armentières, c'est un diplôme de la comtesse Jeanne, du 6 mai 1230, relatif à une donation faite à l'abbaye de Marquette.

Armentières eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent tant de fois la Flandre. Les anglais et les flamands, commandés par le comte de Salisbury, le prirent en 1339 sur Louis de Nevers, comte de Flandre, malgré la vigoureuse résistance que leur opposèrent les Génèvois qui y tenaient garnison ; il fut alors pillé et incendié. Les français, venus au secours de Louis-de-Mâle, le pillèrent encore en 1382. D'affreux incendies le réduisirent en cendres en 1420, 1467, 1518 et 1589. Les hérétiques ou Gueux de Flandre, comme on les nommait alors, pillèrent et renversèrent son église en 1556.

Charles-Quint fit agrandir et fortifier cette ville en 1559 ; il paraît que jusqu'alors elle n'avait été entourée que d'un fossé et d'un faible rempart. Les maréchaux Gassion et Rantzau (celui qui avait été tellement maltraité par la guerre, qu'il n'avait plus qu'une des parties du corps de celles que les hommes onten double) la prirenten 1645. L'archiduc Léopold la reprit en 1647, après quatorze jours de tranchée ouverte ; enfin, les Français s'en rendirent maîtres de nouveau en 1667, et la démantelèrent. Cependant, le maréchal d'Aumont étant resté à Armentières avec son armée durant le siège

de Douai, qui eut lieu la même année, fit rebâtir une partie de ses fortifications. Elle est demeurée à la France, par la paix conclue à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668; mais depuis ce tems, elle n'est plus considérée comme place de guerre.

Armentières était autrefois renommé par ses fabriques de différentes étoffes. Celles que l'on appelait *Étamettes* étaient en usage partout, et celles connues sous le nom de *Quatre Couleurs* étaient fort recherchées en Italie et dans le Levant. Charles-Quint, après avoir mis autant qu'il dépendait de lui les habitans d'Armentières en sûreté, en fortifiant la ville, fit fleurir leur commerce par des privilèges. Les échevins lui ayant exposé *que leur ville était fondée sur le fait de la draperie et des marchandises, principalement de laines, draps, weddes, garance, etc.*, et que l'appel de leurs sentences en ces sortes de matières leur portait un grand préjudice, ce prince ordonna, par des lettres-patentes, du 16 mai 1550, que leurs sentences s'exécuteraient en quelque sorte nonobstant appel; c'est-à-dire que l'appelant serait obligé de consigner l'importance de ce à quoi il aurait été condamné, donner caution pour les dépens et l'amende, et qu'il serait libre aux parties qui auraient obtenu gain de cause, de lever les fonds ou objets consignés, en donnant caution pour leur restitution et le paiement des dépens.

Cette ville a encore plusieurs fabriques et manufactures importantes. Ses foires et marchés de toile et de blé sont très-fréquentés.

De 1622 à 1765, les Jésuites desservirent un collége à Armentières ; et avant la révolution de 1789, on y comptait un couvent de capucins, un de brigittines, un de religieuses réformées de l'ordre de Saint-Augustin, un de religieuses de St.-François, qui avaient le soin d'un hôpital, un de religieuses de Saint-François de Sales, et une maison de force pour les aliénés, dirigée par des frères du tiers ordre de Saint-François. Cette dernière maison existe encore sous le nom de Bons Fils, mais elle est administrée par des Laïcs.

Bernard Everard, auteur de quelques poèmes et vers latins imprimés à Douai en 1564, était d'Armentières, ainsi que *Pierre Hassard*, auteur d'ouvrages sur la médecine et l'astronomie : celui-ci vivait vers le milieu du 16e. siècle. Armentières est également la patrie du Jésuite, *Martin Lhermite*, auteur de l'histoire des saints de Lille, Douai et Orchies, et de celle des ducs et duchesses de Douai ; Lhermite composa aussi un catéchisme touchant la grâce, qui fut condamné à Rome le 6 octobre 1650 ; enfin, Armentières a vu naître *Philippe Dumont* dit *Montanus*, docteur en théologie de l'Université de Paris. Il est le premier qui ait fondé des bourses au collége de Marchiennes, à Douai, en faveur des pauvres écoliers. Elles étaient au nombre de trois et à la nomination des échevins de Douai, en qualité de proviseurs de la dot. Montanus a revu les œuvres de Saint-Chrysostome, et traduit en latin quelques traités de l'Ecriture-Sainte et de Théologie.

Armentières a possédé jusqu'au-delà de 8000 habitans ; elle n'en compte en 1835 que 6338.

On applique vulgairement à Armentières les épithètes de *pauvre et fière*.

Voici ce que nous avons recueilli sur l'origine de ce dicton :

« Louis XIV, après qu'il eut achevé la conquête de la Flandre, reçut à Bruxelles les députations de toutes les villes du pays. Les envoyés d'Armentières se rendirent à Bruxelles sur leurs chariots de campagne ; mais, croyant se relever, ils voulurent faire croire qu'ils étaient venus à cheval, et se présentèrent tous à l'audience du roi, avec des éperons d'argent. Ce qui prêta beaucoup à rire à la Cour. »

ATTICHES.

Au village d'Attiches, situé au pied du Mons-en-Pevèle, se trouve une modeste chapelle ombragée par deux tilleuls plus que séculaires ; elle est consacrée à la Sainte Vierge Marie. Au centre du petit pignon qui la décore, on voit une pierre gravée, portant une sorte d'écu, au milieu duquel est une plume ; ces mots se lisent à l'entour : *Sans plume le clerc ne peut écrire.* — J'avais souvent visité ce village dans ma jeunesse, et bien des fois depuis,

j'avais cherché à deviner le sens de l'inscription ; toujours il m'avait fui. L'hiver dernier, le hasard me fit rencontrer un soir dans un ancien château peu distant d'Attiches, un vieillard octogénaire dont la conversation pleine de charme et de variété révélait une grande richesse de souvenirs. Après une longue causerie toute d'abandon sur les anciennes traditions du pays, je lui parlai de l'inscription de la chapelle d'Attiches. Il se mit à sourire, et sans se faire prier, commença ainsi : « Cette histoire est peu connue, mais je l'ai entendu conter, il y a bien des années, car je venais d'achever ma philosophie au collége d'Anchin, à Douai. Nous étions en visite au Plouy, qui fut, comme vous le savez, la propriété des anciens châtelains de Lille, et ensuite un des apanages de Henri IV et du duc de Vendôme. Dans une veillée, un chanoine de Seclin, conteur aimable et spirituel, voulut bien nous en récréer : je ne prétends pas vous donner une idée du charme qu'il sut répandre sur son récit, je veux seulement satisfaire votre désir.

» Madame Jehanne d'Encre, dame du Forest et du Bos, châtelaine de Lille, avait fixé sa demeure en son château du Plouy : depuis la mort de son seigneur et époux, Jehan de Luxembourg, dit *Cavelus*, bâtard de Ligny, elle avait cessé de résider à Lille, et elle n'y retournait que rarement. Parmi les personnes qui composaient sa petite cour, était un jeune clerc, nommé Gauthier ; il était né au village d'Attiches, et servait à la châtelaine de page et de secrétaire. La dîme d'Attiches

qui appartenait au chapitre de la collégiale de Seclin, avait été donnée en ferme au père du jeune Gauthier. Les chanoines ayant reconnu dans cet enfant d'heureuses dispositions, l'avaient fait élever avec soin, et pour se conserver un appui à la cour de la puissante châtelaine, ils l'avaient placé auprès d'elle. Le clerc avait alors dix-huit ans ; il était doué de toutes les perfections du corps et de l'esprit. Près de la dame du Forest, se trouvait aussi une fille noble, du château d'Hérignies ; elle était sa filleule, avait nom Éleyne, et comptait seize printems. Ses yeux bleus, ombragés de longs cils noirs et soyeux, ses traits nobles et distingués, sa belle chevelure blonde, son doux parler n'avaient pas laissé froid le cœur du jeune clerc. Éleyne s'en était aperçue, et quoiqu'elle fût de sang noble, que Gauthier ne fût que le fils d'un vilain, elle n'avait pu se défendre contre les amoureux regards, les galans propos, les attentions délicates et empressées du beau clerc.

» La châtelaine avait deviné la passion des jeunes gens, et, loin de s'en courroucer, elle rêvait leur bonheur dans un avenir peu éloigné ; elle avait même trouvé les moyens de vaincre les obstacles que présentait la différence des conditions, et de les conserver près d'elle ; tant était grand son attachement pour ses deux enfans, ainsi qu'elle se plaisait à les nommer. La cour des comtes de Lille, créée par le duc Philippe-le-Hardi, offrait les moyens d'élever au rang d'homme noble son favori, et de lui en faire bientôt obtenir le titre. Sa fortune fon-

cière elle la ferait, et d'ailleurs, Gauthier était le fils du plus riche vilain de la contrée.

» La dame du Bos et du Forest avait depuis long-tems des affaires à régler avec la cour de Rome. C'étaient pour la plupart des fondations pieuses qu'elle voulait faire avant sa mort; elle se décida à y envoyer Gauthier, pour mettre un terme à toutes les lenteurs. Quoiqu'il fût jeune, elle avait une entière confiance dans son savoir et sa prudence, confiance d'ailleurs bien méritée.

» La veille du départ de Gauthier, les deux amans étaient assis au soleil couchant, sur un banc de pierre, auprès d'une des grosses tours à l'entrée du noble manoir.

—» Que de tems, ma mie adorable, je vais passer sans vous voir !

—Las ! ne m'oublierez-vous pas ?

—Éleyne, n'en ayez souci, jamais ce cœur ne battra que pour vous.

—Chaque soir lorsque la lune brillera au ciel ; quand tintera le couvre-feu à l'abbaye de Phalempin, mes yeux s'élèveront vers l'astre, et je prierai Notre-Dame de Bon Secours de vous être en aide à travers tous les périls.

—Et à la même heure, je fixerai aussi mes yeux sur la *belle*, comme si, dans son disque, je devais vous revoir.

—Je rêverai à votre retour, Gauthier ?

—Et moi, dit le jouvenceau, en la serrant amoureusement sur son cœur, au bonheur qui m'attend alors, comme me l'a promis Madame la

Comtesse, car je serai auditeur à la chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne à Lille, et le seigneur de d'Hérignies ne me refusera pas votre main.

» La cloche du Plouy, annonçant le souper de la châtelaine, vint abréger cette tendre entrevue. Éleyne s'était levée précipitamment, mais Gauthier la retenait par la main.

—Éleyne, partirai-je sans emporter de vous un souvenir? Si vous me donniez une des plumes dont votre toque est ornée, que je serais heureux d'en parer mon mortier!

» La jeune fille détacha promptement une de ses plumes, et la jetant au beau page, lui cria malignement en s'échappant : *Sans plume le clerc ne peut écrire!...*

—Gauthier avait quitté depuis plus d'un mois la cour de la châtelaine. Tout y était dans son calme ordinaire. Éleyne calculait chaque jour combien de tems encore s'écoulerait avant le retour de Gauthier : car pensers d'amour étaient son plus doux passe-tems.

» Alors le comte de Harnes, l'un des plus riches et des plus puissans seigneurs de l'Artois, avait fait les apprêts d'un grand tournoi, auquel toute la fleur de la chevalerie du pays était invitée d'assister. Madame la châtelaine ne voulut point refuser l'invitation du comte; elle le connaissait altier, vindicatif, et elle avait tout à redouter de la violence de son caractère.

» C'était par une de ces belles matinées d'automne assez communes dans notre bonne Flandre,

Le soleil commençait à dorer le faîte des grosses tours de Plouy, lorsque les deux trompettes qui ouvraient la marche du cortège, traversèrent le pont-levis du château. Venaient d'abord les officiers de la cour châtelaine, puis une magnifique litière toute dorée, dans laquelle se trouvait Madame la Comtesse, ayant à ses côtés sa filleule bien-aimée, et en vis-à-vis deux dames d'honneur ; cette litière était portée par quatre mules espagnoles, ornées de beaux caparaçons, de haut plumets et de clochettes au son argentin : chaque mule était guidée par un homme de pied. Autour de la litière marchaient les chevaliers de Madame, montés sur de beaux dextriers, de formes flamandes ; derrière se tenaient les suivantes, chevauchant sur des haquenées couvertes de housses amples et fort richement brodées ; cinquante hallebardiers fermaient la marche ; ils étaient commandés par le jeune chevalier de Berlaimont, que suivait un écuyer, portant sa bannière ; celle de Jehan de Luxembourg était confiée à un des chefs hallebardiers.

» Le petit cortège suivit ainsi la lisière du bois et arriva au riche village de Phalempin *. Guillaume Clenquet, à la tête de son clergé, attendait la châtelaine devant la porte de l'église abbatiale, pour lui donner sa bénédiction, qu'elle reçut sans quitter sa litière. L'abbé s'étant débarrassé de ses ornemens sacerdotaux, enfourcha alors une belle

* Philippe Breton, dans son poëme, donne à Phalempin le titre de riche, *Phalempina dives.*

mule et se plaça à la droite de la litière, avec les deux frères lais qui l'accompagnaient. La châtelaine traversa Camphin, Carvin et Épinoy, où son cortège s'accrut encore de celui de Hugues d'Antoing, seigneur d'Épinoy.

» Quand la châtelaine arriva au château de Harnes, la neuvième heure depuis minuit avait sonné; tous les environs, les cours, les salles du noble castel étaient occupés par des dames, des chevaliers, des gardes, des hommes de guerre. Là, étaient des jongleurs et des bohémiens, ici, des moines mendians avec leurs besaces, plus loin, des merciers et des vendeurs. Une foule immense de villageois du comté d'Artois, des châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies, arrivait dans toutes les directions avec un air de joie et en habits de fête. Les trompettes, les clairons, les haut-bois, les cornemuses mêlaient leurs sons discordans aux voix bruyantes de cette masse agitée. Les écuyers et les hommes d'armes du comte de Harnes, établissaient les quartiers des chevaliers et des gardes, sous des tentes dressées à l'avance.

» Le noble Comte vint recevoir Madame à la descente de la litière qu'on avait arrêtée dans la cour d'honneur. Quoique durs et empreints d'une sévérité habituelle, les traits de Louis de Harnes étaient beaux et réguliers; son regard plein d'assurance annonçait l'habitude du commandement; d'épais cheveux noirs bouclés tombaient sur ses larges épaules, sa taille était élevée, ses manières avaient de la grâce et de la dignité; il pouvait avoir

trente ans. Pendant qu'il complimentait Madame la Chatelaine, Éleyne descendait de la litière, en s'appuyant sur le brillant chevalier de Berlaimont. La beauté mirifique de cette jeune personne le frappa si subitement et si profondément, qu'il put à peine achever son compliment; il balbutia quelques mots sans suite, et conduisit la Châtelaine dans l'intérieur du château, à travers des flots de dames et de chevaliers, mais trop préoccupé pour leurs adresser la parole. Le tournoi, les fêtes, ses nobles hôtes, en un instant tout fut oublié ; il n'avait plus d'autre pensée qu'Éleyne, et déja, la jalousie le poignait contre le jeune Berlaimont qui donnait la main à l'être extraordinaire qui si subitement l'avait maîtrisé.

» Je ne vous raconterai pas les brillans faits de cette journée, il vous suffira de savoir qu'il furent pendant tout l'hiver le sujet des conversations, et qu'on ne parlait dans toute la contrée, aux longues veillées, que de la magnifique passe-d'armes donnée au château de Harnes. Le Comte avait été vainqueur dans tous les combats, et vous devinez celle qu'il avait choisie pour reine de beauté et d'amour, autrement dit du tournoi, Éleyne avait obtenu cet honneur.

» Un an écoulé, tout était de nouveau en fête au château de Harnes, on y célébrait les *relevailles* de madame la comtesse Éleyne ; car le rang, la richesse, la valeur de Louis de Harnes avaient ébloui la jeune fille, et elle était devenue son épouse. Le souvenir du beau clerc avait long-tems

combattu dans son cœur la vive passion du comte; mais son père, le seigneur d'Hérignies, avait ordonné, et Éleyne avait obéi. Madame la Châtelaine avait bien soutenu pendant quelques semaines les droits de son page chéri; elle avait fini par céder aussi, autant par la crainte que lui inspirait le comte de Harnes, qu'à cause du rang auquel s'élevait sa filleule.

» On était au milieu du banquet, la vaste salle du festin resplendissait des feux de cent bougies de toutes couleurs, jaunes, vertes, rouges, jaspées; une vaisselle d'argent et de vermeil, des mets recherchés, des vins exquis couvraient la table qu'entouraient les nobles hôtes. L'hypocras et les vins parfumés avaient déjà exalté quelques têtes; Éleyne encore pâle des suites de sa récente maternité, assise en face du Comte faisait avec sa grâce ordinaire les honneurs du festin. Louis de Harnes était grave et sombre, souvent son regard sévère trahissait quelque agitation secrète; il avait su avant son mariage les causes de la résistance qu'Éleyne avait opposée à leur union, il avait su qu'elle aimait le beau page et qu'elle en était aimée. Depuis quelque tems, Gauthier était revenu de la ville Sainte, ayant réglé de la manière la plus heureuse les affaires de la Châtelaine, le Comte en était instruit, et la jalousie avait jeté dans ses idées un désordre effrayant.

Le son d'un cor retentit par trois fois, et bientôt le majordome vint annoncer qu'un ménestrel, revenant d'un pélerinage à la Terre-Sainte, demandait l'hospitalité.

—Je la lui accorde, dit le Comte, invitez-le à venir s'asseoir à ce festin. Et comme voulant donner le change à ses idées : « Ses chants, ses récits, ajouta-t-il, rendront plus vive encore la joie de ce banquet. »

» Le pélerin fut introduit. Ses manières étaient humbles, mais distinguées ; il portait un grand manteau d'étoffe noire, grossière, qui l'enveloppait entièrement, et dont le collet rabattu couvrait son visage. Ses sandales étaient attachées par une lanière, sur ses pieds nus, sa tête était couverte d'un grand chapeau, aux bords larges et garnis de coquilles ; enfin, il avait à la main un long bâton au haut duquel pendait une gourde. Son teint était basané, une barbe épaisse quoique soyeuse et juvénile, couvrait la partie inférieure de sa figure. Sa voix avait quelque chose de sombre et de concentré. Il s'approcha du Comte avec modestie, et s'excusa de ne point se découvrir, à cause d'un vœu qu'il avait fait.

—Je respecte votre vœu, sir Troubadour, dit le Comte, quoiqu'il soit contraire à nos règles de galanterie ; mais sans doute vous n'aurez pas fait vœu de silence, et quand vous aurez, par quelques mets succulens et généreux, par quelques coupes d'hypocras, réparé vos forces, vous ne me refuserez pas de célébrer par une romance, la naissance de l'héritier de l'illustre maison de Harnes.

» Le pélerin alla s'asseoir au haut bout de la table, à la place qui lui fut indiquée. Cependant un sentiment de vague terreur s'était emparé d'Éleyne.

Ses regards avaient rencontré ceux du pélerin, et quoique leur expression fût changée, les yeux qui avaient brillé dans les siens, étaient ceux qui, si souvent, s'étaient arrêtés tendrement sur elle : l'inconnu était le clerc Gauthier.

» En apprenant le mariage d'Éleyne, il avait été frappé si douloureusement qu'un désespoir profond s'était emparé de lui; il en avait fait une grave maladie. Les soins, les attentions délicates de la Châtelaine l'avaient conservé à la vie, mais le bonheur avait fui à jamais de lui. Il voulait aller ensevelir ses jours dans un cloître, et avant de s'éloigner, il avait désiré revoir une fois, une seule fois, cette Éleyne qui lui avait été si chère et qu'il adorait encore. La circonstance des *relevailles* lui avait paru favorable pour s'introduire dans le château; à l'aide du titre qu'il se donnait, la porte ne pouvait lui en être refusée; son costume, sa barbe, ses traits amaigris et souffrans devaient le rendre méconnaissable à tous, la châtelaine exceptée; mais elle ne le trahirait pas. Sombre et silencieux au milieu de ces bruyans convives, il ne voyait qu'Éleyne, sur qui, à la dérobée se portaient ses regards.

—Sir ménestrel, dit le comte en s'adressant à Gauthier, qu'il observait avec une attention soutenue, ne voulez-vous point, par quelque romance, ou quelque joyeux sirvente récréer mes nobles convives.

—Comte, ma voix affaiblie par les longues fatigues et par une grave maladie, dont je suis à peine convalescent, ne saurait répondre à vos désirs.

—Comtesse Eleyne, priez de ce faire le sir pélerin, sans doute il ne vous refusera pas.

Éleyne balbutia quelques mots en forme de prière sans oser tourner ses regards vers Gauthier.

—J'obéis, répondit le page, avec une sorte de chaleur.

Il commença ainsi :

« Francesca était la plus belle des filles nobles de la principauté de Ravenne. Le Pô avait vu les lauriers roses fleurir seize fois, depuis que Guido da Polenta, son père, l'avait reçue dans ses bras.

» Paolo da Polenta était le plus beau des jeunes seigneurs de la riche Toscane; il était instruit, brave, sensible autant que généreux. Paolo était le cousin de Francesca.

» Francesca aimait Paolo et Paolo adorait Francesca. Il s'étaient juré de s'aimer toujours.

» Lancilotto Malatesta, homme dur et farouche, mais riche et puissant, demanda Francesca en mariage. Guido n'osa la lui refuser; elle devint la femme de Malatesta.

» Francesca aimait toujours Paolo, et Paolo n'en adorait pas moins Francesca.

» Un jour, ils lisaient ensemble comment Genevra s'était prise d'amour pour Lancelot. Ils étaient seuls pendant cette lecture; leur visage se colora, leurs cœurs battirent violemment, leurs bouches se rencontrèrent....... Le livre fut oublié.

» Malatesta surprit les amans dans ce doux moment, et d'un seul coup les tua tous deux.

» Mais, ce que l'amour avait réuni, la mort n'a

se séparer ; leurs âmes, comme de légères colombes, que le même désir rappelle au nid commun, s'envolèrent ensemble vers les cieux.

» Malatesta n'a pas goûté la douceur d'être aimé....... »

— Sir pélerin, trêve à cette romance, interrompit vivement le Comte. Ce banquet demande des chants plus gais.

« Gauthier reprit sur un ton plus léger et avec un rythme plus accentué, comme s'il avait mesuré sa voix aux accords de la mandoline.

» Gondolier, Gondolier, le fier Strozzi remplira ta barque de sequins, si tu lui rends sa bien-aimée.

» Strozzi, qui avait vaincu les Turcs devant Malte, Strozzi qui commandait nos galères, Strozzi, la fleur de nos guerriers, n'a pu conquérir le cœur de sa femme.

» Gondelier, Gondolier, etc.

» Strozzi avait épousé la plus belle fille qui ait navigué sur nos lagunes : C'était Léonora de Castel Franco, aux yeux noirs, à la chevelure d'ébène, à la taille élégante des nymphes de Napolie.

» Gondolier, Gondolier, etc.

» Strozzi était un bon époux, quoique jaloux, mais Léonora ne pouvait l'aimer. Les honneurs, les richesses la flattaient peu ; il lui fallait un cœur qui comprît le sien, et Strozzi n'était point fait pour l'amour.

» Gondolier, Gondolier, etc.

« Un soir Léonora quitta le palais somptueux

de Strozzi et s'enfuit dans la barque d'un beau gondolier. L'amour ne se plaît point dans les palais, et ne garde pas pour les grands ses douceurs.

» Gondolier, Gondolier, le fier Strozzi remplira ta barque de sequins si tu lui rends sa bien-aimée.

— Insolent ménestrel, s'écria le Comte bouillant de colère, si je ne respectais les lois de l'hospitalité tu recevrais sur-le-champ le châtiment de ton impudente audace. Sors à l'instant de ce manoir, et garde-toi, sur ta tête d'y reparaître jamais.

— Le ménestrel se leva, et lançant au comte un regard où brillait la vengeance satisfaite, se découvrit.

— Il passa près de la comtesse de Harnes, en gagnant la porte, et faisant allusion aux dernières paroles qu'Éleyne lui avait adressées, avant son départ pour Rome, il dit, ce qui ne fut compris que d'elle :

Sans plume le clerc ne peut écrire.

» Quelques jours plus tard, Gauthier fut trouvé expirant sur la lisière de la forêt de Phalempin. Il revenait de la Neuville, lorsque des assassins se précipitèrent sur lui ; après lui avoir arraché la langue, ils le frappèrent de plusieurs coups de poignard. Transporté au Plouy, il y expira, et on trouva sur son cœur, soigneusement enveloppée la plume qu'Éleyne lui avait donnée au moment de son départ pour Rome.

« A cette triste nouvelle, la comtesse de Harnes ne put se tromper sur le nom de celui qui avait

commandé ce crime. Une fièvre violente la prit, et quatre semaines après que l'on eut déposé Gauthier dans le cimetière d'Attiches, on descendait le corps d'Éleyne dans le caveau où reposaient les fiers ancêtres du comte de Harnes. Quelques heures avant sa mort, Éleyne avait secrètement prié la Châtelaine, qui était venue la voir, de faire élever une petite chapelle à Attiches, en souvenir de Gauthier, et d'y faire placer l'inscription : *Sans plume le clerc ne peut écrire.* Cette chapelle est sous l'invocation de sainte Elisabeth de Thuringe, à qui est dédiée l'église d'Attiches. »

Ainsi finit l'aimable conteur.

Deux châteaux-forts avaient été élevés sur le territoire d'Attiches, celui d'Hérignies, qui était situé vers le hameau de Drumez, et celui de Lassessois à l'est du village. Ces deux châteaux étaient encore en bon état de défense en 1708, car pendant la campagne qui eut lieu cette année pour débloquer Lille, le maréchal de Berwick fit occuper les deux châteaux par ses troupes *. Ils furent tous deux renversés depuis : sur l'emplacement de celui d'Hérignies, on a planté un bois ; M. Lorain, autrefois administrateur du département du Nord, maintenant conseiller de préfecture, habite avec son fils, ancien député du Nord, une charmante villa, élevée sur l'emplacement du château de Lassessois **.

* Mém. de M. de Berwick, tom. II, p. 26.

** Lassessois avait appartenu aux comtes de Berlaymont, dont plusieurs furent chevaliers de la Toison-d'Or.

Les bois d'Attiches ont été la propriété d'Henri IV, aussi en ont-ils retenu le titre de *Forêt Royale*, qu'ils conservent encore aujourd'hui. Le lieu, dit les *Quatre Tilleuls*, était un rendez-vous de chasse et de promenade, que le vainqueur d'Ivry affectionnait tout particulièrement ; il se trouve à mi-distance d'Attiches au Plouy.

L'autel et la dîme de ce village étaient en la possession du chapître de la collégiale de Seclin qui les avait cédés au chantre. Le Pape Clément III lui en confirma la possession en 1187 *.

La seigneurie d'Attiches appartint aux châtelains de Lille jusqu'à Louis XIV, qui la vendit pendant les guerres de la succession ; elle passa ainsi dans la maison des comtes d'Avelin **.

AUBENCHEUL.

Aubencheul, *logis pour les étrangers* ; du vieux français *Aubench*, *Aubain*, étranger, dérivé de *al* autre et *ban* ou *bant*, pays, et de *eul* habitation, demeure, logis, gîte.

Quelques titres nous parlent longuement des seigneurs de ce village, sur-tout de ceux qui vivaient au 13e. siècle. Dans le voisinage d'Auben-

* Mirœus, tom. 3, p. 355.

** Sum. stat. synod., tom. 1.

cheul, sur le territoire d'Oisy, on voyait avant la révolution de 1789, l'abbaye du Verger, dont les religieuses étaient de l'ordre de Citeaux. Cette abbaye avait été fondée par Jean, comte de Chartres, seigneur de Montmirel et d'Oisy, Elisabeth sa femme, Bauduin, chevalier, seigneur d'Aubencheul, bailli d'Oisy, et Ode sa femme. Elle existait avant 1113, époque de la mort de Balderic, évêque de Noyon et de Tournai, puisqu'il donna à cette maison, dite depuis du Verger, trente mencaudées de blé et quatorze d'avoine, à prendre sur la terre de Quéant, qui faisait partie de son patrimoine. Jean de Montmirel, dans des lettres de 1225, l'appelle *Grand Camp*, à cause du lieu où elle était située ; elle fut depuis transférée dans un endroit nommé le Verger, et dont elle a pris le nom. On n'a aucune connaissance du titre de la première fondation, mais il nous reste une pièce authentique de la seconde que nous donnerons ici, parce qu'il n'en est aucune relative à cette maison, qui ait jamais été rendue publique par la voie de l'impression.

Universis christi fidelibus, presentes litteras inspecturis, frater A. dictus abbas Ursicampi, salutem in domino. Universitati vestre volumus esse notum quod injunctum fuit nobis a capitulo generali ut accederemus ad locum prope Osyacum quem vir nobilis J. comes carnotensis et dominus Osyaci eidem capitulo contulit ad fundandam monialium nostre ordinis abbatiam et si locum illum competentem viderimus et sufficientes ei posses-

siones et reditus assignatos nec non et edificia opportuna ipsum locum in corpore Cisterciensis ordinis admitterimus auctoritate ipsius capituli generalis. Nos igitur juxta quod nobis injunctum fuerat, ad locum dictum personaliter accedentes cum viris prudentibus et honestis, visa loci opportunitate et sufficientia edificiorum et reddituum competenti eorumdem prudentum virorum concilio, in corpus Cisterciensis ordinis autoritate prefecta, locum recipimus superdictum. Concessimus nihilominus auctoritate indicta a balliviocomitis supra dicti ut cum preparatus fuerit locus et edificia competenter adducat ibi conventum monialium juxta dicti loci possessiones et redditus competentem

Actum anno domini millesimo ducentesimo vigesimo-septimo mense Maio, in die apostolorum Philippi et Jacobi, et scellé en lacs de soie blanche, rouge et verte.

Collationné par nous, président et chef du conseil provincial d'Artois, commissaire en cette partie, nommé par monsieur l'Intendant, par son ordonnance du 15 janvier 1684, sur l'original en parchemin, à nous représenté par Gille Doby, procureur audit conseil, et des dames abbesse et religieuses du Verger, suivant l'assignation à lui donnée à ce aujourd'hui par-devant nous, à la requête de M. Julien-Eustache de Tournay d'Assigny, comte d'Oisy, pour ce, voir faire M. Laurent Vaverelle sous-fermier des domaines du roi, en Artois, duement appelé à ledit jour pour la même assignation au domicile de Mabile, son procureur, et ce

par vertu du défaut de nous donné contre lui, faute d'être comparu ni autre de sa part suffisamment attendu, ce fait, ledit original rendu audit Doby.

Fait à Arras, en notre hôtel, le 7 juin 1684.

Signé, A. Scarron.

Le 23 août 1681, le duc d'Alençon avait son quartier-général à l'abbaye du Verger, et son armée était campée aux environs; la sommation qu'il envoya le même jour aux échevins de Douai, de lui rendre leur ville, et à laquelle il fut répondu par un refus, était datée du camp du Verger.

Les habitans d'Aubencheul jouissaient du droit de passer à pied sur le pont d'Aubigny sans en payer le péage, à charge cependant de donner en échange tous les ans, par chacun d'eux, deux pains.

Le village d'Aubencheul a beaucoup gagné par l'établissement du canal de la Sensée. Il fait maintenant un commerce d'entrepôt de divers objets, et principalement de charbon de terre.

AUBERCHICOURT.

Auberchicourt, autrefois *Abrecicort*, ferme au bois de peupliers blancs, de *alb* blanc, *ert* peuplier blanc, *chi* bois, et *cort* ferme.

Par un diplôme de l'an 1168, en faveur de l'abbaye d'Anchin, Bauduin V, comte de Hainaut,

déclare n'avoir aucun droit sur les vassaux d'Anchin, au village d'Auberchicourt, il leur accorde toute liberté, et les dispense de fournir à lui et à ses successeurs aucuns chevaux ou charriots, lorsqu'il voyagera ou ira à la guerre. Il s'oblige encore à ne point écouter les habitans d'Auberchicourt qui auraient recours à lui, sauf le consentement de l'abbaye.

L'abbaye de Vicogne possédait à Auberchicourt ou aux environs, quelques biens. La propriété en fut confirmée à cette maison, par un diplôme de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, de septembre 1263.

Celle de Cysoing avait aussi des rentes dans ce village.

Bauduin V, brouillé avec le comte de Flandre, ayant vu les habitans de Douai et de St.-Amand entrer dans l'Ostrevant, qu'ils brulèrent, vint en 1184 avec sept cents hommes, camper à Auberchicourt, dans l'intention de se venger sur les terres de Flandre; mais les entreprises de ses ennemis le firent changer de dessein, et porter ses forces ailleurs.

Les villages de l'Ostrevant, et entr'autres Auberchicourt, furent encore brûlés en 1337, par les garnisons françaises de Douai et de Lille, pour se venger du comte de Hainaut, qui avait pris le parti du roi d'Angleterre et des flamands rebelles.

Les seigneurs d'Auberchicourt ont acquit quelque renommée par les services qu'ils ont rendus aux rois d'Angleterre.

Eustache reçut en 1326, dans son château d'Auberchicourt, le jeune prince de Galles et sa mère Isabelle, reine d'Angleterre, femme d'Édouard II, persécutée par les favoris de son mari, et à qui son frère Charles IV, roi de France, venait de refuser tout secours. Lorsqu'elle eut déposé son mari et mis son fils Édouard III sur le trône, elle fit de grands dons au seigneur d'Auberchicourt, qui l'avait suivie avec Jean de Hainaut et grand nombre de chevaliers et d'écuyers, et qui l'avait aidée de ses biens et de son bras. Il resta attaché à la couronne d'Angleterre, pendant toutes ses guerres. Il commandait à la bataille de Nogent-sur-Seine, donnée contre les français le 29 juin 1359, et y fut blessé d'une de ces épées qui se jetaient. Il fut l'un des principaux seigneurs du parti anglais qui accompagnèrent le comte de la Marche, Bertrand-Duguesclin, le maréchal d'Audenhem et autres, lorsqu'ils furent au nombre de trente mille chevaliers ou écuyers, en Castille, pour y détrôner Pierre-le-Cruel. Eustache se trouva avec le prince de Galles au siége de Limoges, fut depuis fait prisonnier et mis à rançon pour une somme de 12,000 l., dont il paya 4,000 laissant son fils François en otage pour le surplus; il se retira alors à Carentan, en Basse-Normandie, où il mourut peu après. Il avait deux autres fils que François, Jean et Nicolas d'Auberchicourt, qui entrèrent en France au mois de juillet 1380, avec l'armée que commandait le comte de Buckingham. Le roi Jean détacha un moment Nicolas d'Auberchicourt du

parti des anglais ; on croit qu'il lui donna 300 livres tournois de rente à vie, dont celui-ci lui fit hommage le 16 août 1355.

La terre d'Auberchicourt passa de la maison du même nom, issue des châtelains de Douai, dans celles de Lallaing et de Lannoy.

On a ouvert à Auberchicourt des fosses de charbon, qui contribuent à répandre l'aisance dans cette commune.

AUCHY.

Auchy, *Alchy* et *Alci*, bois épais. Quoiqu'en disent les louangeurs du tems passé, les peuples du moyen-âge n'ont pas toujours cru que leurs seigneurs féodaux fussent d'un sang plus pur que le leur, et que cela même étant, ces seigneurs dussent être exempts des charges publiques. A différentes époques, l'histoire nous montre que de simples citoyens se sont élevés contre l'injuste privilège que les nobles barons s'arrogeaient par le droit du plus fort, mais isolés et ayant à lutter contre un corps puissant et uni d'intérêts, les malheureux ne purent qu'échouer jusqu'à ce que la nation française en masse se fut levée pour revendiquer et reconquérir des droits aussi sacrés qu'imprescriptibles.

En 1461, les habitans d'Auchy, exigèrent que

Jean de Béthune , *dit* Desplanques , seigneur d'Hesdigneul , payât sa part de la taxe imposée à leur commune par les États d'Artois. Ils se fondaient sur ce que ce seigneur ayant établi et fixé son domicile à Auchy , devait être réputé manant et habitant de leur village , et qu'en cette qualité il ne pouvait s'affranchir des charges auxquelles tous étaient assujettis ; que d'ailleurs ses richesses considérables et l'étendue des terres qu'il possédait , loin de lui assurer le privilège d'une exemption exclusive devaient être au contraire un motif pour l'obliger à contribuer plus que les autres manans ; qu'il était contre raison et justice que la partie la plus pauvre et la plus faible de la commune fut accablée de tailles et de contributions, écrasée par les travaux et les corvées , tandis que ceux qui étaient les plus capables d'en soutenir et d'en porter le poids , jouissaient d'une franchise absolue et d'une tranquillité profonde à l'ombre de leur crédit et de leur opulence ; que tous les sujets d'un même souverain devaient se retrouver au point d'égalité naturelle lorsqu'il s'agissait de partager les charges de l'État , et que la seule distinction qu'on pouvait établir alors entre les pauvres et les riches , la seule qui paraissait conforme à la justice et même à l'équité , était de taxer les uns et les autres en raison de ce qu'ils possédaient. Tels sont les termes exacts de la réclamation des habitans d'Auchy. Mais quelque juste que fut leur cause, ils la perdirent, parce que Jean de Béthune, comme noble , n'était pas imposable. La sentence de l'élection d'Arras est du 11 juillet 1461.

L'église et l'autel de ce village, appartenaient à l'Abbaye de Marchiennes, qui y possédait encore quelques terres. Robert, évêque d'Arras, lui en avait conféré la jouissance par lettres de l'an 1122.

Auchy est situé à une demi-lieue de La Bassée, sur la gauche de la chaussée de Béthune.

AVELIN *.

Au mois de septembre 1708, les alliés commandés par le prince Eugène et Malborough, avaient mis le siége devant Lille. Le maréchal de Boufflers défendait la ville avec valeur et habileté. Ce siége, n'eut pas une fin aussi heureuse pour la ville, que celui de 1792, mais il ne fut pas moins glorieux pour les habitans, qui secondèrent la garnison avec une bravoure héroïque.

Les Lillois s'étaient tellement accoutumés au fracas du canon et à toutes les horreurs qui suivent un siége, qu'on donnait dans la ville, des spectacles aussi fréquentés qu'en tems de paix. Une bombe, tombée près de la salle de la comédie, n'interrompit pas le spectacle, tant le maréchal avait mis bon ordre dans la ville, et tant ses habitans étaient tranquilles sur la foi de ses fatigues.

* Avelin, *Bois de noisetiers*; du celte *avel* noisetier, et *Lin*, bois.

L'armée française, opposée à celle des alliés, était commandée par le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Il avait sous ses ordres le duc de Vendôme et le maréchal de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre, et d'une sœur de Malborough. Ces deux généraux ne s'entendaient point et leurs débats ne contribuèrent pas peu à la triste issue de cette campagne. Louis XIV, affligé de leurs différends, envoya Chamillart, son ministre de la guerre, à l'armée comme un arbitre entre ses généraux. Lorsque le ministre y arriva, elle avait son centre à Avelin.

Le duc de Bourgogne occupait le château d'Avelin, appartenant alors à la maison de Hangouart; le ministre prit son logement au cabaret du *Tourne-bride*, qui pour le têms n'avait pas son pareil à six lieues à la ronde. Le soir, le ministre tint un conseil de guerre, dans sa chambre du Tourne-bride. On décida qu'il convenait de faire parvenir à Boufflers un avis secret, afin qu'il préparât une diversion sur les derrières de l'armée alliée, pendant que les troupes du roi les attaqueraient de front le surlendemain. Mais la difficulté était de trouver un individu qui voulût porter l'avis à Boufflers, et qui pût traverser les lignes des alliés sans être arrêté; qui fût assez sûr pour qu'on lui confiât le secret et assez intelligent pour garder de mémoire ce qu'il aurait à dire au maréchal, afin de ne pas compromettre le sort de l'armée s'il venait à être arrêté et fouillé. Déjà, depuis deux heures, on avait présenté douze ou

quinze sujets pour remplir cette mission et aucun d'eux n'avait pu convenir. Le conseil était en pleine perplexité. On frappa légèrement à la porte et bientôt on vit entrer dans la chambre une grosse fille de campagne qui servait au cabaret du Tournebride ; c'était Marguerite Collier. « J'ai entendu, dit-elle, sans être intimidée par la présence de tant de hauts personnages, j'ai entendu par les trous de la cloison mal jointe que vous aviez besoin d'une personne sûre, pour aller trouver le maréchal de Boufflers à Lille ; je viens vous offrir mes services et j'espère m'acquitter avec honneur de la commission. « Le ton simple et décidé de cette brave fille, excita la surprise de tout le conseil. « J'ai, ajouta-elle, un frère dans les dragons qui sont en garnison à Lille, on ne me refusera pas l'entrée de la porte des malades. Une fois dans la place, il ne me sera pas difficile d'arriver jusqu'au maréchal. » On se consulta et on fut unanime pour accepter l'offre faite par Marguerite Collier.

Des instructions lui furent données dans la soirée et le lendemain de bon matin, elle se mit en route. L'armée alliée avait une première ligne qui s'étendait de la Deûle à la Marque. Au village de Templemars elle fut arrêtée et conduite devant le général Cadogan, qui la laissa libre de continuer sa route, sur ce qu'elle lui dit qu'elle allait voir un de ses oncles malade dans un village auprès de Lille. Elle eut plus de peine à traverser la ligne de circonvallation, mais elle y parvint et entra facile-

ment à Lille où elle fut admise auprès du maréchal.

Sa mission heureusement accomplie, elle revint à Avelin, où elle fut accueillie avec beaucoup d'égards par le ministre et les généraux. Le duc de Bourgogne voulut lui faire donner une forte gratification, qu'elle refusa.

L'attaque eut lieu comme le projet en avait été conçu. Le lendemain l'artillerie posée en avant d'Avelin foudroya pendant tout le jour le hameau d'Ennetière ; les colonnes s'avancèrent vers l'armée alliée, Boufflers tenta une sortie ; mais le tout sans succès. L'armée française dût opérer sa retraite. Marguerite, dont la belle conduite était connue de toute l'armée et de tout le village n'y pouvait demeurer pendant que les alliés allaient l'occuper. Elle obtint du comte d'Evreux d'être admise, sans que son sexe fut connu, dans un régiment de dragons. Pendant quatre ans elle suivit son régiment, se battant et se comportant partout comme un excellent soldat. Cette nouvelle Jeanne assistait à la bataille de Denain, où elle fut tuée dans une charge.

L'histoire de cette héroïne m'a été contée il y a de longues années par un moine de Phalempin à la cense d'Aa, qui dépend du village d'Avelin. Il avait connu son frère, vieillard octogénaire qui vivait d'une pension que le roi lui avait accordée, en récompense des services et de la bravoure de Marguerite Collier.

Avelin appartint long-tems à la maison de Bar-

bançon. Lyon de Barbançon qui signa au traité de Wavrin en 1488, en était seigneur. Ce ne fut que plus tard qu'il passa dans la maison d'Hangouart. Le château d'Avelin est la propriété aujourd'hui du baron de Coupigny, ancien député du Pas-de-Calais.

AZINCOURT.

Le nom d'Azincourt rappèle une journée aussi funeste à nos armes, que celles de Crécy et de Poitiers; mais la France est un pays riche en trophées militaires, elle peut citer les jours où la victoire l'a trahie, sans que son auréole guerrière en soit obscurcie. Lorsque le roi d'Angleterre Henri V, après son débarquement au Hâvre, eut inutilement fatigué son armée devant Harfleur, qu'il regardait comme la clef maritime de la Normandie; lorsqu'il se fut convaincu que les tentatives qu'il avait faites d'entraîner le duc de Bourgogne, à l'aider dans ses projets seraient sans succès, il pensa à regagner l'Angleterre par terre, à se rapprocher de Calais. L'état de sa flotte lui fesait une loi de renoncer à la voie de mer et l'affaiblissement de son armée, en même tems que la diminution des ressources l'obligeaient à quitter les terres de France. Henri, surveillé et embarrasé dans sa marche par le roi de France et

le duc de Bourgogne, avait gagné, enfin, après un long circuit le village de Maisoncelle, dans le comté de St.-Pol. Il sentait toute la difficulté de sa position, aussi avait-il écouté avec faveur les propositions d'arrangement qui lui étaient faites, et avait même offert de restituer Harfleur et de réparer tous les dommages que son expédition avait causés, si on lui accordait un passage libre jusqu'à Calais. Les généraux et chevaliers les plus expérimentés du conseil du roi de France, prévoyant que, si l'issue d'une bataille était encore incertaine, il ne pouvait rester de doute qu'elle ne fût sanglante, avaient vu avec plaisir que les propositions faites au roi d'Angleterre étaient écoutées; mais les ducs de Bourbon, d'Orléans et d'Alençon, ayant été d'avis contraire, la bataille fut résolue.

Le 25 octobre 1415, les armées se trouvèrent en présence. Les historiens diffèrent beaucoup sur les forces respectives des combattans de même que sur l'ordonnance des deux armées. La bataille fut des plus sanglantes, le roi d'Angleterre y fut blessé d'un coup de hache, le duc de Glocester, d'Yorck et le comte d'Oxfort y furent tués, le duc d'Alençon y reçut une belle mort; la boucherie fut affreuse et les anglais restèrent maîtres du champ de bataille. On croit que cette fatale journée coûta à la France dix mille hommes, parmi lesquels on compte cinq princes du sang, un grand nombre de gentilshommes bannerets, six mille hommes d'armes, presque tous gentilshommes et dix huit cens soldats. L'élite de notre noblesse dit Hennebert, y fut sacrifiée.......

Henri, resté vainqueur, voulut que la bataille prît le nom d'Azincourt, parce qu'elle avait eu lieu près du château de ce nom.

C'est à ce funeste événement que le village d'Azincourt doit sa célébrité ; cette commune a peu d'étendue et ne compte que 487 habitans.

Des anglais eurent l'impudeur, il y a quelques années, de venir fouiller le champ de bataille d'Azincourt, pour en retirer les ossemens des braves qui sont tombés dans la néfaste journée du 25 octobre 1415. Le produit de leurs fouilles était destiné à faire du noir animal.... Les autorités françaises indignées d'une aussi barbare profanation mirent un prompt terme aux fouilles spéculatives des indignes descendans des vainqueurs d'Azincourt *.

* Les Archives du Nord contenaient dans le cahier de mai 1835, un récit inédit de la bataille d'Azincourt et qui provient, assure-t-on, des anciennes chroniques de l'Abbaye de Ruisseauville.

On peut, par la fin de ce récit se faire une idée du massacre de cette journée :

« Et advint adont que Loys de Luxembourg, évêque de
» Terouenne, fit bénir la Plache et le lieu ou les batailles
» avaient été, accompagnies de l'abbet de Blangies et fist
» la faire cinq sépultures et en chacune sépulture fit en-
» fouir 1,200 *hommes* ou plus a ses coûts et frais et fit
» mettre sur chascune sépulture une grande croix de bos,
» et fist deffendre que on n'emportast plus nuls morts pour
» le cause des pleurs et des lamentations des bonnes gens
» et sans faute on ne peut ousque savoir le vray nombre

AVESNES-LE-SEC.

Afin d'accroître la population de ce village, Aubert de Bavière, comte de Haynaut, par un diplôme du 15 septembre 1324, déchargea tout étranger qui voudrait s'établir à Avesnes-le-Sec du droit de *meilleur catel*.

Pendant que Balagny était maître de Cambrai, il se déclara propriétaire de tous les biens et revenus de la partie de la châtellenie de Bouchain, située entre l'Escaut et la Selle, et il se faisait payer de tous les fermiers au moyen des garnisons qu'il entretenait à Haspres, Neuville et ailleurs. Il envoya même piller au-delà de l'Escaut; mais Paul de Carondelet, seigneur de Maulde, gouverneur de Bouchain, l'ayant appris, monta à cheval, bien accompagné, joignit les pillards le 11 avril 1593, les défit à Avesnes-le-Sec et leur reprit tout le butin qu'ils avaient enlevé. Quelques gentilshommes faits prisonniers par lui, ne furent rendus à Balagny qu'après rançon. Le sieur de Maulde obtint ensuite des troupes pour Haspres et Avesnes-le-Sec, sous le commandement de Don Augustin Messia,

» des morts fors li évêque Therouenne qui les fist enfouir
» et chil qui les enfouirent, mais on les sermenta et fist
« on deffense que il ne reveleroient fors à ceux qui leurs
» firent fair et enfouir, etc. »

d'où chaque jour il envoyait jusqu'aux portes de Cambrai couper les bleds qui mûrissaient, afin de priver l'ennemi de grains et de fourrages *.

Les Anglais, immédiatement après leur séparation des alliés, le 17 juillet 1712, allèrent camper à Avesnes-le-Sec, sous le commandement du duc d'Ormond.

Les armées française et autrichienne, y campèrent aussi en 1791; un combat y fut livré, dont les avantages restèrent aux impériaux.

AVION.

Avion, *hors du chemin*, du latin *a* hors, à quelque distance, et de *Via* chemin, dont on a fait *Wion*, *Vion*. Ce village se trouve en effet à peu de distance du chemin d'Arras à Lens, ancienne voie romaine d'Arras à Cassel, par le pont d'Estaires. Noyelles-Wion est sur l'ancien chemin d'Abbeville et d'Avesnes-le-Comte à Arras, et Divion *duæ Viæ*, sur la croisière qui forme le grand chemin romain d'Arras à Térouanne avec la route de St.-Pol à Béhune. Cette route prolongée conduit, d'un côté au pont d'Estaires et à Cassel, et de l'autre sur les côtes de la Picardie. Nos vieux mots français *Wionage*, *Vionage*, et par syncope *Vinage*,

* Mémoires généalog. t. 1, p. 387.

ont aussi la même origine ; ils désignaient un droit que l'on payait sur les routes.

Le pape Eugène III, confirma la jouissance de l'autel de ce village en 1152, à l'evêque d'Arras, en affectant les revenus aux besoins personnels de ce prélat et à sa table.

La terre d'Avion a appartenu aux maisons de Coupigny et de Wissoc.

AUBERT. (SAINT)

Ce village, selon Carpentier, se nommait primitivement *Andra*; il prit le nom de St. Aubert, en l'honneur d'un saint évêque de Cambrai, de ce nom.

Si l'on en croit un historien ecclésiastique de Cambrai, le château de St.-Aubert aurait été autrefois bâti, ainsi que ceux de Paluel, Oisy, Crœvecœur, Walincourt, Busignies et Hordain, pour servir de forteresses de sûreté et de défense aux évêques de Cambrai; mais cette assertion n'est point fondée pour St.-Aubert. On sait que ce château était possédé par une riche famille issue des châtelains de Cambrai, à laquelle appartenait Gérard Maufilastre, tué au siége de Château-Cambrésis en 1137. Après sa mort, les habitans de Cambrai voulurent s'emparer du château de St.-

Aubert qui les gênait Simon d'Oisy, châtelain de Cambrai, du consentement de l'évêque, s'y opposa et prétendit le conserver à ses neveux, enfans de Gérard. Les Cambraisiens, trop faibles pour forcer cette opposition, s'adressèrent au comte de Haynaut qui se joignit à eux pour faire le siége du château; mais ils furent obligés de le lever bientôt. Ils se répandirent alors dans la campagne, et ravagèrent les possessions de leurs adversaires; Hellin de Wavrin, sénéchal de Flandre, accourut avec des troupes et força les dévastateurs à rentrer dans Cambrai*.

En 1150 un incendie considérable eut lieu à St. Aubert.

Le comte de Haynaut s'étant brouillé en 1184, avec le comte de Flandre et craignant une irruption sur ses terres fit fortifier St.-Aubert et en donna la garde à Gérard qui alors en était Seigneur**.

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULD.

Bailleul vient probablement de *Wald*, bois, *ieul* habitation; sa véritable signification serait donc *habitation dans un bois;* le nom de *Sire Berthould* qu'on y a ajouté, lui a été donné, selon

* Rec. des hist. de France Tom : 13.
** Meyerus, page 55. Delewarde Tom III, P. 118.

la tradition locale, à propos d'un seigneur châtelain de Bailleul, qui vivait au 13e siècle, et qui s'est distingué comme croisé à la terre sainte. A son retour de la Palestine, il aurait eu de violentes querelles avec les seigneurs de Harnes qui lui auraient refusé une de leurs filles en mariage; le pays aurait été souvent ensanglanté à cause de leurs différents. Le château, ou plutôt la tour de Bailleul qu'habitait le châtelain était située à l'extrémité du village, vers Arras sur l'ancienne voie Romaine qui subsiste encore comme chemin vicinal, et qui conduisait de Tournay dans la capitale des Atrebates, sur le point culminent du territoir de Bailleul, à peu de distance de la croix de fer et du pavillon que M. François Ringo a érigée et fait éléver il y a peu d'années. Nous avons donné ces explications parce que l'on avait cru trouver l'emplacement de cette tour, au lieu dit le château moderne. L'inspection seul du terrain suffirait, pour constater l'erreur.

Le plus ancien titre que nous connaissions et qui soit relatif à cette commune est celui par lequel Eustache, comte de Boulogne et Ide sa femme donnent, en 1070, au chapitre de Lens, deux courtils et une pièce de terre de neuf muids situés au village de Bailleul et dont le Custode devait avoir le tiers *. En 1102, le pape Paschal II

* Mirœus, Tom I, p. 160.—Locrius, chron. Belg. p. 261. On nommait Custode, les supérieurs de certains ordres religieux, qui fesaient l'office des provinciaux en leur absence.

confirma la possession de l'autel de Bailleul à l'abbaye de St-Vaast qui le tenait de la générosité de Lambert, évêque d'Arras. Cette abbaye jouissait de toute la dîme de Bailleul et d'une partie de la seigneurie; l'autre partie formait une des anciennes baronnies de St-Vaast, de qui elle relevait; celui qui en était le titulaire avait le droit de porter la châsse de St-Vaast à la procession solennelle qui, d'ordinaire, avait lieu le 15 juillet de chaque année dans la ville d'Arras*.

La baronnie de Bailleul a passé de la famille Leblanc dans celle d'Assignies, qui la possédait au moment de la révolution de 1789. Ce village avait une coutume particulière.

BAISIEU.

Gérard, évêque de Tournai, approuva en 1164, la possession que l'abbaye de Cysoing avait de l'autel de Baisieu, et le pape Alexandre III lui confirma, en 1179, celle de l'église, de toute la dîme, de la grange et des hôtes du même lieu.

L'armée d'Angleterre, qui faisait partie de celle des alliés, campa à Baisieu et aux environs, en attendant l'ouverture de la campagne de 1712; elle

* On attribue l'érection des Baronnies de St.-Vaast à Thierri premier, roi de France, fondateur de cette abbaye.

y séjourna pendant environ quatre mois, et le prince Eugène vint l'y passer en revue *.

On a nommé *Affaire du Pas de Baisieu*, une déroute malheureuse pour nos armes, mais que nous ne devons pas taire puisqu'elle appartient à l'histoire. C'était le 29 avril 1792 : le général Biron, qui commandait une division de troupes françaises, avait échoué dans une entreprise tentée sur Quiévrain et sur Mons. Le général Théobald Dillon faisait en même temps sur Tournai une tentative qui fut encore plus malheureuse. Sorti de Lille, dont il avait le commandement, avec dix escadrons, six bataillons et six pièces de canon, il rencontra le général autrichien comte d'Happoncourt, campé avec trois mille hommes sur les hauteurs de Marquain. Les éclaireurs ennemis attaquèrent à l'instant ceux des français, et ce mouvement présageait que l'intention du général autrichien était d'en venir à un engagement général. Cependant Dillon avait ordre d'éviter toute espèce de combat. Dumouriez ayant cherché à persuader qu'il suffirait aux français de se montrer pour déterminer les Belges en leur faveur, aucune disposition n'avait été prise en cas d'attaque de la part des troupes impériales. Dillon voyant l'ennemi s'ébranler pour venir à sa rencontre, donna l'ordre de la retraite. Depuis son départ de Lille, quelques signes d'insubordination s'étaient manifestés parmi ses soldats et lui avaient prouvé qu'il devait peu comp-

* Curé de Marque.

ter sur eux, aussi cette retraite semblait-elle bien nécessitée. Mais au premier mouvement rétrograde que firent les français, l'ennemi ayant tiré quelques coups de canon sans les atteindre, une terreur panique s'empara des troupes, et un *sauve qui peut général* retentit de toutes parts : l'armée entière abandonnant ses bagages, se jeta pêle-mêle sur la chaussée en fuyant vers Baisieu. En vain Dillon s'efforça de retenir ses soldats, ils se révoltèrent contre lui ; il fut même blessé par eux d'un coup de pistolet. Les autrichiens arrivaient ; l'armée française dans le plus grand désordre traverse précipitamment Baisieu, fuyant vers Lille. A peine ces indignes soldats sont-ils rentrés par la porte de Fives, qu'ils pendent aux créneaux de la place l'infortuné colonel du génie Berthois, et qu'ils mettent son corps en pièces. Leur fureur est telle, qu'ils massacrent quelques prisonniers ennemis qu'on ramenait à Lille. Cet excès d'atrocité ne peut encore assouvir la rage de ces lâches, dit l'historien *des Victoires et Conquêtes*. Au moment où ils se couvraient de honte par cet abominable oubli du droit de la guerre, le malheureux Dillon, déjà blessé, rentrait, porté dans une voiture ; ils s'élancent sur lui, le massacrent à coups de fusil et de bayonnette, arrachent son cadavre de la voiture, le traînent dans les rues jusqu'à la grande place, où ils le jettent dans un feu allumé avec les enseignes des auberges voisines.....

Tels furent les premiers et déplorables effets de cette indiscipline qu'on avait excitée dans l'armée

avec tant d'art et d'hypocrisie et par des suggestions aussi atroces que séduisantes.

BARALLE.

Selon Balderic, le village de Baralle aurait autrefois possédé une riche collégiale fondée par Clovis et dediée à St.-Vaast et à St.-George *. Au tems de l'évêque Dodilon vers 887, cette église aurait été détruite par une invasion de Normands, qui auraient égorgé tous les chanoines **. Balderic estime que cette église devait être d'une grande magnificence, si l'on en jugeait par les belles colonnes en marbre et les ruines précieuses qu'on voyait encore de son tems.

La terre de Baralle avec ses domaines, ses hommages et ses fiefs, relevait de celle d'Oisi. Mathieu, seigneur de Montmirel et d'Oisi, l'avait ainsi déclaré par un acte de l'an 1244, mais dans le contrat de la vente qu'on en fit le 10 mars 1605, il fut stipulé que les terres situées à Baralle et qui avaient jusqu'alors relevé d'Oisi, releveraient en plein fief

* Bald. liv. 2, chap. XI.

** M. Le Glay, dans les notes de l'édition de Balderic qu'il a publiée, dit qu'il est plus probable que ce désastre a eu lieu en 881 ; il ne nous fait pas connaître sur quelle autorité il fonde cette assertion.

de l'acquéreur de Baralle. Cette terre avait aussi été vendue, par le roi Henri IV, et en arrière-fief des archiducs, comme comtes d'Artois *.

Baralle avait sa coutume particulière et un maire héréditaire; il est situé à la source du ruisseau d'Hurtevent, dit de Lepeelte ou de l'Epeyette **.

BELLEFORIÈRE.

Belleforière, est un vieux mot français qui signifie *beau paturage.*

En 1302, après la célèbre bataille que les flamands gagnèrent à Courtray contre l'ambitieux Philippe-le-Bel, Jean de Namur qui commandait les troupes de Flandre, s'étant emparé des places de Lille et de Douai, tint quelque temps son quartier-général à Belleforière. Sur l'emplacement où se trouve maintenant la petite ferme de ce nom, s'élevait alors un bon château, très-fort par ses murailles, son donjon, ses fossés, et par les bois et marais qui l'avoisinent ***.

Le maréchal de Villars, pendant le siége de Douai en 1712, y avait un quartier qu'il crut devoir fortifier, parce qu'il craignait d'être attaqué

* Titres d'Oisi.
** Nouv. cout. génér., t. 1, p. 403.
*** Meyer.

de ce côté. En effet, le prince Eugène en résolut l'attaque, espérant qu'avec un feu d'artillerie soutenu, il forcerait le maréchal à se retirer. Eugène marcha donc sur Belleforière le 12 août, sa droite appuyée sur Carvin-Epinoy et sa gauche vis-à-vis l'abbaye de Flines; mais la solidité des retranchemens et la contenance du vainqueur de Denain et de ses troupes, firent renoncer le prince à son dessein. Le 27, il mit le feu à une immense quantité de fascines qu'il avait fait placer à la tête du camp, sans doute pour dérober sa retraite, et il alla camper le même jour à Seclin *.

Belleforière appartint long-tems à une famille distinguée de ce nom, aujourd'hui éteinte. Nous ne discuterons pas son origine avec Carpentier; il importe peu qu'elle soit venue de la Picardie, de l'Artois ou du Haynaut. Ce qui est certain, c'est qu'elle se fixa à Belleforière, et qu'elle donna quatre prévôts à la ville de Valenciennes **. Plusieurs seigneurs de cette maison furent enterrés aux Dominicains à Douai, dans une chapelle, derrière le grand autel, sous des pierres gravées à leurs armes ***.

Belleforière, terre du ci-devant baillage de Lens, qui avait été érigée en comté au mois d'avril

* Vie du M[al] de Villars, tom 2, p. 228.

** Colars, dit le Cangeurs, en 1316; Jehan li Cangeres, dit Lamelin en 1392; Jacques Lamelin, en 1441; et Philippe de Belleforière en 1497 et 1500.

*** Fondation du Couvent des Frères prêcheurs à Douai, page 141.

1633, en faveur de Maximilien de Belleforière, n'a point d'autres habitans que ceux de son chef-lieu, qui consiste en une petite ferme située sur la lisière d'un joli bois bien percé, à une demi-lieue de Douai. Cette propriété appartient maintenant à la famille de Cambronne, par succession de M. de Bernicourt.

Les habitans de Douai avaient anciennement le droit de mener paître leurs bestiaux dans les marais de Belleforière, ainsi que dans ceux de Rootz, de Warendin et de Bernicourt *. Aujourd'hui le bois de Belleforière est une de leurs promenades favorites, elle est la plus agréable des environs. C'est le bois de Boulogne Douaisien.

BÉNIFONTAINE.

Ce Village était autrefois nommé *Bonne Fontaine*. Les papes Eugène III, en 1152, et Lucius III en 1183, confirmèrent à l'abbaye de Marœul l'autel de ce village, l'un sous le nom de *Boni fontana*, l'autre sous celui de *Bono fonte*. Il paraît que cet autel avait été donné à l'abbaye par Alvise, évêque d'Arras **.

Il y eut en 1302 un combat sanglant entre les

* Titres de Douai.

** Locrii Chronicon, p. 312 et 345.

français et les flamands, sur le territoire de ce village. Les flamands avaient singulièrement fortifié l'église de La Bassée. Soit que de là ils fissent des courses dans l'Artois, soit qu'ils inquiétassent les français de toute autre manière, ceux-ci, commandés par Liébert de Beaufremont, sire Hubert de Beaujeu et Gautier de Joinville, sire de Vaucouleurs, partirent de Lens et prirent la route de La Bassée, dans l'intention de s'en rendre maîtres. A peine eurent-ils dépassé le village de Vendin, qu'ils aperçurent les flamands en bataille; ils marchèrent à eux et les attaquèrent sans délai. Les flamands se retirèrent alors en bon ordre et peu à peu vers les marais dont ils connaissaient toutes les issues, soutinrent courageusement le choc, et lorsqu'ils virent les français engagés dans ces lieux difficiles, ils les entourèrent et les défirent presque totalement. Les seigneurs de Vaucouleurs et de Vendin furent tués dans cette affaire, Beaufremont y fut mortellement blessé; on le porta à Arras, où il mourut peu après *.

Cette terre, ainsi que la plupart de celles qui étaient exposées à être envahies par les français, ou qui pouvaient leur faciliter l'entrée de la Flandre, appartenait aux châtelains de Lille. Des lettres de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1188, disent qu'elle lui vient des ancêtres de Jean, châtelain de Lille **.

* Meyer p. 97.

** Vanderhaer, p. 194.—Buzelin, *Gallo Fl.*, p. 375.

L'abbaye de Phalempin reconnaissait que Roger, deuxième du nom, l'un d'eux, lui donna quelques biens situés à Bénifontaine ; cette donation fut confirmée par le pape Alexandre III en 1161.

BERBIÈRES.

Berbières se nommait autrefois *Bierbière*, et les habitans de nos campagnes ne le nomment pas encore autrement *. Il est très-anciennement connu par un diplôme dont voici l'extrait : Gozlin, abbé de St.-Amand (Elnon), ayant cédé aux religieux de la même maison certaines parties de biens dont il jouissait en qualité d'abbé, s'adressa à Charles-le-Chauve, pour obtenir la confirmation de cette cession. Ce prince, par un diplôme daté du 4 avril 871, la lui expédie. Dans cet acte, entre autres choses, il est fait mention d'un moulin à bled, situé à Berbières, ainsi que de terres, bois, prés, pâturages, eaux, courans d'eau et *serfs* **. Charles accorde

* De *Bierium*, *Bieria*, courant d'eau, petite rivière.

** Rec. des Hist. de Fr., t. 8, p. 634. Les serfs, *mancipia*, qui, comme ceux-ci, appartenaient à l'église étaient d'une condition supérieure à celle des serfs qui dépendaient des laïcs; ils ne pouvaient pas être échangés, c'est à dire, passer d'un maître à un autre, sans recouvrer de plein droit leur liberté.

le tout à l'abbaye, sous la condition que les religieux célébreraient chaque année l'anniversaire de la donation de l'abbé Louis Gozlin, son parent *.

Charles-le-Simple, en 899, confirma les possessions de l'abbaye de St.-Amand; parmi celles dont le produit devait être employé à l'usage des religieux, figure de nouveau le moulin à bled de Berbières, avec *le meunier* ** *Squidgar et Badbodirode sa femme.*

L'abbaye de Marchiennes avait aussi deux moulins à Berbières; comme elle se trouvait inquiétée dans ses possessions, l'abbé Alberic la mit sous la protection d'un avoué : jusque-là cette maison en avait été libre. Quatre chevaliers dressèrent les conditions de l'avouerie à laquelle on affecta, entre autres biens, les deux moulins de Berbières. Hugues Havet, seigneur d'Aubigny et ses descendans, furent pourvus de cet emploi par un diplôme de Bauduin de Lille, comte de Flandre de l'an 1038; et il conste d'un autre diplôme de la comtesse Marguerite que les avoués de Marchiennes jouissaient encore des deux moulins au mois de septembre 1246.

* Il était petit-fils de Charlemagne, par sa mère Rotrude; il fut abbé de St.-Denis, de Fontenelle, de St.-Riquier, et chancelier de Charles-le-Chauve; il mourut en 867.

** Rec. des Hist. de Fr., t. 9, p. 473. *Cum homine Squidgario.* On a cru devoir rendre *homo* par meunier. Ce mot, dans la basse latinité, désignait un serviteur; mais il signifiait aussi un serf, lorsqu'il était, comme ici, question d'hommes appartenant aux églises, *homines ecclesiastici,* synonime de *mancipia* dans le diplôme de Charles-le-Chauve.

La propriété de l'autel de Berbières fut confirmée par une bulle du pape Eugène III à l'évêque d'Arras, qui, avant la révolution, en était encore curé primitif, collateur et décimateur, et faisait jouir la ferme de l'exemption de la même dîme que le curé levait ailleurs *.

Pendant le siége de Douai en 1710, les Députés des Etats-généraux eurent leur quartier à Berbières; le comte de Tilly eut le sien au château de la Bucquière.

Ce village a été autrefois possedé par la maison de Lallaing; il est situé sur la Scarpe, à une lieue de Douai. On y remarque maintenant des usines considérables, qui ont pour moteurs les eaux de la Scarpe.

BIACHE.

Biache, autrefois *Biach*, *les deux rivières*, du celtique *Bi*, conservé dans le flamand *Beyde*, deux, et de *Ach*, eau, ruisseau, rivière. C'est en effet vis-à-vis de ce village, que se joint encore aujourd'hui à la Scarpe un courant d'eau qui communique avec la Sensée, et par laquelle cette rivière elle-même tombait dans la Scarpe. Ce ruisseau sé-

* Rec. des Mém. de proc., t. 5, n° 165.

parait en cet endroit l'Ostrevent de l'Artois. Les alliés, pendant le siége de Douai en 1710, se servirent de son lit pour faire écouler à leur tour les eaux de la Scarpe dans la Sensée, afin d'empêcher l'inondation, moyen le plus sûr de défendre cette place. Ils avaient établi à Biache deux redoutes, que le maréchal de Villars fit attaquer par le comte de Broglie et le marquis de Nangis qui s'en emparèrent.

Les espagnols enlevèrent le 9 juin 1674, près de ce village, du côté de Vitry, un convoi considérable aux français.

Biache appartenait à l'abbaye de St.-Vaast d'Arras; il avait sa coutume particulière, et un four banal, dont le *fournier*, par une exception bisarre, était tenu d'aller chercher la pâte et de reporter le pain. Les habitans de Biache, ceux de Plouvain, Fresne, Moutauban et d'une partie d'Hamblaing, étaient obligés de faire moudre leurs grains à Biache*.

BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.

Le village de Boiry appartenait à l'abbaye de Marchiennes. On verra par la suite de ces notices, que les moines de cette maison, étaient grands

*Nouv. Cout. génér. par Bourdot, t. 1. pag. 434 et 435.

faiseurs de miracles et d'histoires merveilleuses ; que, toutes les fois qu'il s'agissait d'accroître la renommée de quelques-uns des patrons des villages et autres lieux qui dépendaient de l'abbaye , leur imagination les servait à merveille et leur fournissait toujours quelqu'événement miraculeux , propre à émouvoir les esprits crédules et à inspirer une grande vénération pour l'acte saint, éclos de leur imagination. Or donc, tous les biens que possédait sainte Rictrude à Boiry ayant été donnés par elle à MM. de Marchiennes, on songea à ennoblir le lieu par quelque sainte chronique ; et, voici celle qui mit en réputation cette nouvelle propriété de l'abbaye. Nous la trouvons toute entière dans un manuscrit des moines de Marchiennes , intitulé : *Miracula sanctæ Rictrudis*, et déposé à la bibliothèque publique de Douai *.

C'était sous le roi Dagobert. — Lequel? Etait-ce celui qui mettait son haut-de-chausse à l'envers, si tant est qu'on portât alors des haut-de-chausses, et qui avait pour ami , ainsi que sa femme , le bon Saint-Eloi? le manuscrit ne le dit point. Bref , c'était sous Dagobert. Rictrude , restée veuve , avec plusieurs enfans d'Adalbald , duc de Douai , mort en odeur de sainteté, habitait le château de Boiry , et autant à cause de sa beauté que de ses grands biens , était recherchée par

* Hucbald, l'auteur de la vie de Sainte Rictrude, vivait au dixième siècle.

tous les princes et seigneurs du royaume. Mais, fidèle au souvenir de celui qu'elle avait perdu, elle restait sourde à toutes les propositions qui lui étaient faites, ne songeant qu'à sauver son âme et à diriger ses filles dans les saintes voies du Seigneur. Cependant, le roi Dagobert la pressa de se remarier; elle s'y refusa respectueusement; il insista, et poussa même ses sollicitations jusqu'aux menaces, la duchesse de Douai osa les braver. Dans cette cruelle position, elle crut devoir consulter saint Amand: ce digne évêque lui donna un conseil qui semblait venir du ciel, et dès-lors elle parut condescendre aux désirs du roi.

A cet effet, elle fit les apprêts d'un grand festin, dans son château de Boiry, auquel elle invita le roi et tous les seigneurs de sa cour.

La salle du banquet avait été toute jonchée, garnie de verdure fraîche et nouvelle; les parois étaient couvertes de rameaux verts, pour qu'il y fît plus frais, car le tems et l'air du dehors étaient merveilleusement chauds. Au milieu, se trouvait une belle table entourée de bancs *. Elle était d'argent massif et ciselée avec beaucoup d'art, non couverte d'une nappe, mais de roses. Les mets y reposaient sur des fleurs, *au lieu de ce qui couvre on avait préféré ce qui flatte l'odorat.* Des hanaps d'or, d'argent et de cristal ciselés se trouvaient devant la place de chaque convive; de

* L'usage alors, même chez les rois, était de ne se servir que de bancs pour s'asseoir à table; de là, le mot *bancquet.*

grandes aiguières, ayant la forme d'animaux, surmontaient les quatre coins de la table. Tous les vases, plats, assiettes, étaient d'argent. Selon l'usage du tems, les viandes entassées sur d'énormes plats formaient des piles arrangées avec beaucoup d'art.

Au haut bout de la salle, sur une estrade, on avait placé chantres et ménestriers ; et un peu plus bas, baladins et jongleurs qui, au moyen d'instrumens mélodieux, *farces, momeries et aultres honnestes joyeusetez*, *devaient rendre ce souper moult agréable.* Aux quatre coins de la salle, d'autres ménestriers, montés sur des bœufs, habillés d'écarlate, étaient destinés à sonner du cor à chaque service.

Lorsque le roi se présenta à la porte de la salle, la musique commença à éxecuter un air de chasse, auquel les cors répondirent. Dagobert était précédé de douze valets-servans, portant douze torches allumées, qui, pendant toute la durée du repas, furent tenues au poing, et qui répandirent grande clarté dans la salle. Le roi donnait la main à Rictrude, et était suivi de ses seigneurs et varlets. Il alla prendre place au centre de la table, et fit mettre la dame du lieu à son côté. Avant de s'asseoir, on avait donné l'eau à laver.

Si fut ce souper moult grand, plantureux et bien estoffé de toutes choses. La sainte femme, durant le repas, chercha à porter la gaîté parmi ses convives. Il était dans les habitudes du tems que l'on ne pouvait refuser de boire, lorsque l'on était

invité de le faire par la maîtresse du festin. Cette coutume était si généralement répandue et poussée à de tels excès, que les rois firent des efforts pour la réprimer. Charlemagne s'en est occupé en plusieurs endroits de ses capitulaires, où il défend expressément, sous peines sévères, de se provoquer à boire dans les repas. Cependant la dame de Boiry avait réussi, et le vin produisait son effet. Déjà plus d'une tête s'exaltait; celle du bon roi était toute montée; il se répandait en propos galans auprès de la belle veuve, et lui répétait qu'elle ne devait pas ensevelir dans le veuvage un tel trésor de beauté et de grâces. Quand elle, se levant, demanda au roi s'il lui voulait bien octroyer une grâce, celle de faire *devant lui ce qu'elle désirait*. Le prince y ayant consenti, elle prit à témoins, de la parole royale qui lui était donnée, tous ceux qui étaient assis au banquet. Chacun s'imagina qu'elle allait remplir une grande coupe, et la boire à la santé du roi, pour engager, *comme cela se pratiquait en beaucoup d'endroits*, ses convives à en faire autant; mais, Rictrude, tirant de son sein un voile, béni par Saint-Amand, le mit sur sa tête, prenant Dieu à temoin du vœu qu'elle faisait d'embrasser la vie religieuse. Hucbald ajoute, que le roi se prit d'une grande colère, et que, s'étant levé de table incontinent, il s'était retiré, sans vouloir même coucher dans le château de Boiry....

Hucbald n'avait point nommé le roi qui assista à ce festin et à cette singulière prise de voile; mais, un moine de Marchiennes, qui écrivait vers le mi-

lieu du douzième siècle, sentit de quelle importance il était de faire connaître le nom du prince, pour donner plus d'autorité à la chronique de Boiry ; et, plus hardi que ses prédécesseurs, ayant d'ailleurs plusieurs siècles pour couvrir son imposture, il nomma Dagobert.

Le fait est peu important aujourd'hui ; seulement, il convient d'en constater la fausseté, pour montrer par quelle astucieuse hypocrisie les moines de ce tems tenaient les populations sous le joug des superstitions.

Selon Dom Bouquet, les auteurs du *Gallia christiana* et de l'Art de vérifier les dates, Rictrude embrassa la vie religieuse en 648, et Dagobert était mort dès le 19 janvier 638, au moins dix ans avant qu'elle pensât à la retraite. Ce fait ne peut pas non plus être attribué à Clovis II qui régnait alors en Neustrie, puisqu'il n'était âgé que de 12 à 13 ans ; on ne peut pas plus l'attribuer à Clotaire III, mort en 670, avant d'avoir atteint sa 18e année. La véritable cause de la retraite de Rictrude et de ses filles dans la vie religieuse est la part trop active qu'elle et les siens, avaient prise aux affaires de l'Etat.

Adalbald, son mari, avait été assassiné en Gascogne, par ordre du farouche Ebroin ; Ledèse, son neveu, St.-Léger leur ami, avaient éprouvé le même sort ; et St.-Maurand, lui-même, quoique chancelier et secrétaire du roi, n'avait échappé à la mort, qu'en se retirant à Broyle (Bruille), où il fonda une abbaye.

BOULENRIEU *.

Cette petite rivière, la plus célèbre des Pays-Bas, par l'importance des événemens qui se sont passés sur ses bords, est aujourd'hui presque inconnue à cause des changements qu'ont éprouvés les terrains qu'elle arrosait. Nous croyons qu'elle avait sa source dans les bois de Libercourt; qu'elle coulait à Pont-à-Saulx, où elle était grossie des eaux de l'Eurin, venant des marais d'Hénin-Liétard et qui faisaient tourner un moulin à Dourges. Elle poursuivait de là son cours dans des marais inaccessibles, par les terrains d'Évin, du Forest, de Roost, de Belleforière, où maintenant elle reçoit l'Escrebieux. Elle passait ensuite à Raches; servait de défense au château de ce village et allait enfin se perdre dans la Scarpe **.

La voie romaine qui allait d'Arras et de Cambrai à Tournay, passait sur cette rivière à l'endroit aujourd'hui appelé *la Planche de Noyelles.* Le pont qui la portait était d'une longueur considérable et bâti sur pilotis, à cause des eaux qui couvraient en totalité les marais de Noyelles, de

* *Boulenrieu*, vieux mot français qui signifie *Ruisseau bouillant.*

** Chron. Camer., page 580.—Miræus, tome 4., p. 507.

Courcelles, d'Évin et du Forest. C'est sur ce pont, proche d'Évin, que passèrent les Francs l'an 446, sous la conduite de Clodion, en revenant de l'Artois qu'ils avaient parcouru et mis à contribution. C'est sur ce même pont que le jeune Majorien, depuis Empereur, les combattit à la tête de l'armée d'Aetius *.

Depuis cette époque et jusqu'au tems de Bauduin de Lille, 7e. comte de Flandre, une partie des eaux qui couvraient ces marais s'écoula soit naturellement, soit par le travail des habitans. Il était urgent, pour garantir la Flandre de l'invasion de l'Empereur Henri III dit le Noir, qui déjà avait passé l'Escaut au village de Maing, entre Cambrai et Valenciennes, de joindre l'art aux ressources qu'offrait la nature. Bauduin commença cette œuvre en 1054. Il élargit la rivière du Boulenrieu et éleva derrière elle un retranchement qu'il prolongea dans presque tout son cours. Il porta principalement son attention sur le chemin d'Arras à Tournay, à l'endroit de l'ancien pont par où on pouvait le plus facilement pénétrer. Il doubla ses retranchemens, les palissada et ferma le passage par des portes de la plus grande solidité. Cette fortification faite à la hâte, qui n'était ni château, ni forteresse, est appelée par Sigebert et Balderic *Clausula* ** : ses retranchemens collatéraux furent comme elle achevés en trois jours et trois nuits.

* Sidonius Apollinaris, in Paneg. Majoriani.
** Sigebert, sub anno 1054.—Chron. Cam., p. 367.

Meyer et Buzelin assurent que le Neuf Fossé creusé vers St.-Omer, dans le tems où le danger était passé, a été fait en aussi peu de tems : ils se trompent.

Ce n'est point que nous voulions refuser à Bauduin la gloire qu'il s'est justement acquise ; mais nous désirons écarter toute exagération et ne plus faire un roman de l'histoire. Nous sommes persuadé que ce prince fit de la Flandre, pour ainsi dire, une seule ville entourée de remparts ou de fossés. Ceux qui ont parcouru les divers cantons, qui se sont formé une idée du pays ancien, reconnaîtront dans Bauduin un génie supérieur à son siècle ; mais ils verront avec quelle facilité il a pu exécuter cette espèce de merveille. En effet, les retranchemens du Boulenrieu, prolongés à gauche, gagnaient les marais impraticables de Roost, de Warendin et la Scarpe, dont les bords marécageux jusqu'à l'Escaut, ne présentaient aucun passage ; à droite, les défenses touchaient à la Deûle, défendue par les marais de Courrières, d'Annai, de Vendin, de Meurchin, de Wingles, contigus à ceux de Berclau, de Douvrin et au canal d'Hautai jusqu'à La Bassée. De cette ville un autre retranchement dont le fossé existe encore le long de la voie romaine d'Arras à Estaires, gagnait la Lys, le Neuf-Fossé, l'Aa et la Mer.

Nous avons pour garans de ce que nous avançons, d'anciens écrivains cités par Meyer ; ils assurent que Bauduin, après le départ de l'Em-

pereur, fit faire un grand fossé depuis le comté de Lens jusqu'à la mer, pour mettre son pays à couvert d'une nouvelle irruption. Le fossé ne pouvait être autre que celui dont nous indiquons la position et le circuit. La rive gauche de la Scarpe, Belleforière, Roost, Forest, Evin et autres villages cités, formaient les limites du comté de Lens et ressortissaient encore au baillage de cette ville avant la révolution de 1789.

Bauduin, retranché dans un lieu si avantageux, crut pouvoir braver la colère de l'empereur; mais la trahison, qui fait échouer les projets les mieux concertés et se joue si souvent de la prudence humaine, rendit tous ses efforts inutiles. Jean, avoué d'Arras, chassé de Cambrai par le comte de Flandre pour ses exactions, avait passé dans l'armée et lui servait de guide. Arrivé au *clausula*, il menaça de se retirer si on ne lui accordait pas la châtellenie de Cambrai; il promit au contraire de se rendre maître du passage, si l'empereur voulait forcer l'évêque à l'investir de ce domaine. Le prince, d'abord fort embarrassé, exigea ensuite ce sacrifice de l'évêque, et Jean obtint ce qu'il désirait. Il mit alors tout en œuvre et parvint à gagner ceux qui gardaient les portes du retranchement. Elles lui furent livrées vers le milieu de la nuit. L'empereur y entra et mit en fuite, après un combat sanglant, les troupes de Bauduin; il pilla et ravagea son pays et se retira chargé de butin.

Depuis la mort de Philippe d'Alsace, les Fran-

çais avaient presque continuellement vexé les Flamands ; ceux-ci , las enfin d'un joug auquel ils ne pouvaient s'habituer, et excités par les fils de Guy de Dampierre , se révoltèrent , gagnèrent la bataille de Courtray , et reprirent toutes les villes qu'ils avaient perdues. Ils prévoyaient bien que leurs succès ne feraient que réveiller la haine et l'ambition de Philippe-le-Bel , et ils s'attendaient à être bientôt attaqués de nouveau ; ils relevèrent donc les fortifications faites par Bauduin le long de la rivière de Boulenrieu , placèrent de fortes garnisons dans les villes voisines et l'attendirent de pied ferme *.

Le prince , furieux de voir échapper sa proie ; et voulant venger la mort de Robert, comte d'Artois, assembla une nouvelle armée forte de soixante mille hommes d'infanterie et vingt mille de cavalerie, avec laquelle il vint camper à Vitry sur la Scarpe, à la fin de septembre 1301 ; mais les Flamands , postés sur le Boulenrieu , puis à Flines , derrière la Scarpe , qu'ils firent mine de passer , lui imposèrent et le forcèrent , par leur contenance , à se retirer honteusement la sixième semaine après son arrivée **.

Le Boulenrieu et ses retranchemens servirent encore aux Espagnols au moment de la conquête de la Flandre par Louis XIV. Devenus inutiles

* Ex. Geneal. Comit. Flandriæ, ab authore coævo in Thes. Anecdot. t. 3 , p. 410.

** Meyer , p. 95.

après cette époque, ils disparurent peu après par la formation du canal de Douai à Lille. Meyer, sous l'an 1302, appelle l'un et l'autre nouveau retranchement ou fossé *boberis*, au lieu de Boulenrieu, par une erreur que Buzelin a redressée.

Une partie des ouvrages dont nous parlons existait encore visiblement il y a peu d'années, dans l'espace d'un quart de lieue, depuis le chemin qui conduit du canal de Lille à Evin, jusqu'à celui du pont d'Auby au Forest; ils étaient à peu près parallèles au canal et n'en étaient éloignés que d'une portée de fusil d'un côté, et de deux à trois de l'autre. Le Boulenrieu, qui baignait le pied du retranchement connu dans tous les environs sous le nom de vieille rivière, est tiré au cordeau et large d'environ vingt-cinq pieds; il est aujourd'hui comblé en partie par les terres que les eaux ont déposées peu à peu sur ses bords, et planté de saules tant au dedans qu'au dehors. Son lit n'a plus que dix pieds de large, et l'on remarque parfaitement que la terre qui en a été tirée, a été jetée et rangée vers la Flandre. La rive qui regarde l'Artois, est beaucoup plus basse et forme la limite d'une prairie qui était autrefois un marais.

BOUVINES.

Près de la borne où chaque état commence,
Aucun épi n'est pur de sang humain.

De Béranger.

Le village de Bouvines fut donné à l'abbaye de St.-Amand avec ses serfs de l'un et de l'autre

sexe, en l'an 1002, par un seigneur nommé Ernould et Richilde, sa femme : cette donation, approuvée par Bauduin, comte de Flandre, et Harduin de Croy, évêque de Tournay et de Noyon, fut confirmée par Paschal II en 1107 et Calixte II en 1119 *.

Si le village appelé *Bovingolo* dans plusieurs diplômes, entre autres, dans celui de Charles-le-Simple, du 17 avril 899, est, comme j'ai lieu de le croire, celui de Bouvines, il s'en suit qu'Ernould et Richilde n'ont fait que rendre à l'abbaye ce qui lui avait appartenu, puisqu'il est dit dans le diplôme que ce village avait été donné par les empereurs Louis et Charles pour l'entretien de St.-Amand **.

Cette abbaye jouissait aussi à Bouvines d'un terrage qui se prenait à la dixième gerbe, et d'un droit de péage au pont du même lieu. Par un concordat passé entre les religieux de cette maison et les échevins de Lille, de l'an 1422, il est dit que les bourgeois de Lille sont exempts de *pas-*

* Bouvines, autrefois Bouvingues, *terre cultivée*, du flamand Bouwinge, qui répond à notre vieux français, *couture*, culture.

** C'est ainsi que plusieurs donations sont traitées de restitutions quoique en effet elles fussent de pures donations. Telles celles faites par les anciens souverains devenant nulles à leur mort et passant sans réclamations en d'autres mains ; aussi vit-on, dans la suite, tant de diplômes de confirmation qui rendaient enfin les possesseurs incommutables.

saige, *vinaige* et *pontenaige* du *Pont-à-Bouvine* pour leurs denrées et marchandises, quand ils n'y paient aucune chose à autrui pour la voiture *.

Une autre transaction fut passée entre les mêmes parties et au même sujet, le 8 février 1401, mais nonobstant la production de cette pièce et celle du titre de donation d'Ernould et son épouse, de l'an 1002, dans laquelle il n'est, en effet, rien dit du péage, il fut supprimé par deux arrêts du conseil du 10 avril 1783.

L'église et toute la dîme de Bouvines, même celle due par la terre et la ferme de St.-Amand, qui se levait à la onzième gerbe, fut confirmée par Gérald, évêque de Tournay, l'an 1164 et par le pape Alexandre III en 1179, à l'Abbaye de Cisoing à qui elle appartient.

Tout ce beau et riche pays de Flandre rappelle l'épigraphe que nous avons donnée à cet article. Autour de Bouvines ce ne sont que théâtres de guerre : Fontenoy, Fleurus, Jemmapes, Mons-en-Pévèle, Tourcoing ; et la bataille que livra à Bouvines, le 27 juillet 1214, Philippe-Auguste à l'empereur Othon IV, au comte de Flandre Ferrand et à leurs alliés, n'est point une des moins célèbres de celles auxquelles notre pays a servi de théâtre.

Philippe, disent les historiens, ayant appris que ses ennemis approchaient, quitta Tournay de grand matin et donna ordre à son armée d'aller

* Mémoires de la ville de Lille, livre G. fol. 15.

camper au delà du pont de Bouvines, où ses bagages et tout le train de l'armée auraient été en sûreté derrière des marais formés par la Marque. Il fit, à cet effet, élargir le pont sur lequel douze hommes de front purent passer, se disposant, si l'ennemi ne le forçait pas à combattre ce jour là qui était un dimanche, à lui livrer bataille le lendemain. Mais les alliés qui, la veille, étaient à Mortagne, ayant joint son arrière-garde, à deux lieux de Tournay, changèrent ses projets et l'obligèrent à se déployer, tandis qu'ils en faisaient autant de leur côté le long et à droite du chemin Tournay à Bouvines. Ce fut là que se livra cette bataille célèbre par l'acharnement et la haine réciproque que se portaient les deux partis. Nous croyons devoir en donner une description complète et nous emprunterons celle de Guillaume le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, et témoin oculaire*.

«Nous allâmes jusqu'à un pont nommé Bouvines, entre Cisoing et Singhin. La plus grande partie de l'armée l'avait déjà passé, mais le roi était resté en deçà et désarmé. Cependant les ennemis le croyaient au-delà et se proposaient bien de tuer ceux qu'ils trouveraient entre eux et le pont, ou d'en faire ce que bon leur semblerait. Dans ce moment le roi, un peu fatigué du chemin et du poids de ses armes se reposait à l'ombre d'un frêne proche d'une église dédiée à St.-Pierre; on vint lui annoncer à toute

* Hist. franc. auth. Duchesne, tom. 5, page 58 et s. (traduction.)

bride et à grands cris, de la part des commandans de l'arrière-garde, que les ennemis arrivaient sur les derrières de l'armée ; qu'ils avaient même déjà attaqué le vicomte de Melun, les arbalêtriers et les troupes légères ; que ces troupes soutenaient leur choc avec la plus grande peine, et se trouvaient dans le plus grand danger. A ces nouvelles le roi entra dans l'église, et après une courte prière en sortit, se fit armer de nouveau et monta à cheval aussi gaîment que si c'eût été pour aller à la nôce. Aussitôt on entend crier de toute part, *aux armes ! aux armes !* les trompettes sonnent, les troupes qui avaient passé le pont viennent, l'oriflamme, qui doit être portée à la tête de l'armée n'arrivant point assez promptement, n'est pas attendu ; le roi accourt avec toute la vîtesse dont son cheval est capable et se place en avant de la première ligne. Les ennemis, contre leur attente, le voyant de retour, en furent étonnés et se retirèrent, je pense, avec une espèce d'effroi, à droite du chemin qu'ils suivaient. Ils s'étendirent au couchant, occupèrent la partie la plus élevée du terrain, et prirent leur position au Nord, ayant le soleil qui était très-chaud ce jour-là devant les yeux. De son côté, le roi étendit les aîles de son armée, se porta au midi, le soleil au dos et allongea sa ligne de bataille ; en sorte que les deux armées se trouvèrent avoir un front égal et à peu de distance l'un de l'autre. A la tête du corps de bataille se trouvait le roi, ayant à ses côtés Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers, le vieux

et sage Barthélemi de Roye, Gauthier le jeune, prudent, honnête et de bon conseil, Pierre Mauvoisin, Gérard Truie, Etienne de Longchamp, Guillaume de Mortemar, Jean de Rouvroi, Guillaume de Garlande, Henri comte de Bar, parent du roi, beau et vertueux, jeune encore, mais d'un esprit mur, qui, depuis peu venait de succéder au comte son père, et une infinité d'autres, qu'il serait trop long de nommer ici, tous pleins de courage, habiles dans l'art des combats, et spécialement choisis pour garder le roi durant la bataille.

»Du côté des ennemis, Othon occupait le centre serré de l'armée, il avait pour enseigne un aigle doré tenant dans ses serres un dragon, posé au haut d'une longue perche et placé sur un char.

» Philippe avant d'en venir aux mains, fit cette humble et courte harangue à ses soldats : *Nous avons mis notre confiance et notre espérance en Dieu ; Othon et son armée sont excommuniés : ils sont les ennemis et les destructeurs des choses sacrées, et l'argent qu'on leur paye provient des larmes des pauvres, du vol des églises de Dieu et des prêtres; mais nous, nous sommes chrétiens, et jouissons de la communion et de la paix de la sainte église. Quoique nous soyons pêcheurs, nous sommes d'acoord avec l'église et défendons autant que nous le pouvons, les libertés du clergé : nous devons donc croire fermement que la miséricorde de Dieu nous fera triompher de ses ennemis et des nôtres.* Le discours achevé, les troupes demandèrent la bénédiction du roi, les trompettes sonnèrent aussitôt,

et l'ennemi fut attaqué avec autant d'impétuosité que de courage.

» Dans ce moment, le chapelain qui décrit cette bataille et un autre, étaient derrière le roi à une petite distance, dès qu'ils entendirent les trompettes ils chantèrent en entier les psaumes, *Benedictus Deus meus qui docet*, *Exurgat Deus*, et *Domine in virtute tua lætabitur rex*, comme ils purent, à cause de leurs larmes et de leurs sanglots; ils priaient Dieu de se souvenir de l'honneur et de la liberté dont l'église jouissait sous le roi Philippe, du déshonneur et de l'opprobre, qu'au contraire elle avait souffert et souffrait encore sous Othon et le roi Jean par les présents duquel tant d'ennemis s'étaient élevés contre le roi leur seigneur, dans son royaume qu'ils prétendaient lui enlever.

» La première attaque ne se fit point dans l'endroit où était le roi. Avant qu'il n'en vint aux mains on se battait déjà sans qu'il s'en aperçut à l'aile droite, c'est-à-dire à la droite du roi, contre Ferrand et les siens. Le premier front de bataille, était étendu, comme nous l'avons dit, en ligne droite et occupait mille quarante pas de terrain. Là était l'élu* tout armé, non pour y combattre, mais pour exhorter et engager ceux qui devaient remplir cette tache, à maintenir l'honneur de Dieu et du royaume, et pourvoir ainsi à leur propre sûreté. Il s'adressait à Eudes, duc de Bourgogne, à Gaucher, comte de

* C'était frère Guarin, chevalier du Temple, élu évêque de Senlis.

St.-Pol (que quelques-uns tenaient pour suspect, parce qu'il avait autrefois favorisé les ennemis et qui répondit à l'élu : «que ce jour là il serait un bon traitre) » à Mathieu de Montmorency, capitaine expérimenté, au comte de Beaumont et à beaucoup d'autres braves guerriers, ainsi qu'aux chevaliers de Champagne, au nombre de cent quatre-vingts : tous ceux-ci ne formaient qu'un corps qu'il disposa de la manière suivante : il fit passer sur le derrière quelques-uns de ceux qui étaient en avant et qu'il connaissait timides ou intéressés, et les remplaça par ceux sur le courage et la persévérance desquels il pouvait compter en leur disant : « le champ est large, étendez votre front de crainte que les ennemis ne vous entourent : il ne convient point qu'un chevalier se fasse un bouclier d'un autre chevalier, mais placez-vous de manière que vous puissiez presque tous combattre à la fois ». L'élu, après avoir ainsi parlé de l'avis du comte de St.-Pol, envoya cent cinquante satellites à cheval * pour commencer le combat, afin que les chevaliers trouvassent ensuite les ennemis un peu étonnés et troublés. Les Flamands qui brûlaient de combattre furent indignés de voir commencer l'attaque par d'autres que par des chevaliers, ils ne firent aucun mouvement, mais attendirent les satellites, les

* Les satellites étaient des gens de guerre des communes; le plus souvent, des vassaux qui marchaient sous la bannière de leurs seigneurs, et qui étaient spécialement destinés à veiller à leur conservation.

reçurent rudement, tuèrent presque tous leurs chevaux, les chargèrent eux-mêmes de blessures, des suites desquelles deux seulement moururent. Ces braves satellites étaient de la vallée de Soissons, et ne se battaient pas moins bien à pied qu'à cheval. Gauthier de Ghisthelles et Buridan qui joignaient à la plus haute valeur la plus grande intrépidité, rappelaient aux chevaliers leurs anciens exploits avec autant de sang-froid, que s'il n'eût été question que d'un tournoi. Après avoir terrassé quelques satellites, ils les quittèrent et se mirent en devoir d'attaquer les chevaliers. Ils s'adressèrent à quelques-uns de la compagnie de Champagne, aussi braves qu'eux. Les uns et les autres, après avoir brisé leurs lances, se portèrent de grands coups de leurs épées; mais Pierre de Remi arrivant avec tous ceux de la même compagnie, Gauthier de Ghistelles et Buridan furent pris et emmenés. Avec eux était un chevalier appelé Eustache de Marquillies. Il criait orgueilleusement, à mort les français, à mort les français : mais ceux-ci l'entourèrent. L'un d'eux le saisit et tenant sa tête sous son bras, lui arracha son casque, tandis qu'un autre lui enfonça un poignard entre le menton et la cuirasse. Ainsi mourut affreusement celui qui, un instant auparavant, menaçait les français de la mort. Celui-ci tué, Gauthier et Buridan pris, le courage des français augmenta, et presque sûrs de la victoire, ils combattirent de toutes leurs forces.

» Gaucher, comte de St.-Pol, avec des chevaliers choisis, ne suivit pas les satellites que nous

avons dit être envoyés en avant par l'élu, avec non moins de vîtesse que l'aigle qui poursuit la colombe. Il passa à travers les ennemis avec une rapidité étonnante, portant une multitude de coups et en recevant de même, tuant et abattant indistinctement hommes et chevaux et n'en prenant aucun. Il revint en s'ouvrant un nouveau passage, en sorte qu'il fit un grand cercle autour des ennemis. Il fut suivi par le comte de Beaumont, Mathieu de Montmorency et les siens, ainsi que par le duc de Bourgogne qui était fort gros et d'un tempérament flegmatique. Son cheval fut tué sous lui et il fut renversé. On se serra près de lui : une troupe de Bourguignons l'entoura, on lui amena un autre cheval, on le releva, on le remonta. Il branla alors son épée en disant qu'il voulait se venger de sa chûte. En effet, il se jeta sur les ennemis frappant à tort et à travers sur tous ceux qu'il rencontrait, comme si tous eussent été la cause de la mort de son cheval. Dans le même endroit combattait merveilleusement le vicomte de Melun, ayant en sa compagnie de très-braves chevaliers, qui, de même qu'avait fait le comte de St.-Pol, renversa les ennemis et revint par un autre endroit, leur passant une seconde fois sur le corps. Là, dans un autre escadron, un flamand blessa Michel de Harnes d'un coup de lance qui perça son écu, sa cuirasse, son cuissart, l'attacha à l'arçon de la selle et le culbuta lui et son cheval. Hugues de Malanoi fut aussi jeté à terre avec beaucoup d'autres, dont les chevaux furent tués. Ils se relevèrent et combattirent aussi

fortement à pied qu'à cheval. Le comte de Saint-Pol, fatigué des coups qu'il avait donnés et reçus, s'était un peu retiré de la mêlée pour se reposer, le visage tourné du côté des combattans. A peine commençait-il à reprendre haleine, qu'il vit un de ses chevaliers entouré d'ennemis ; sans savoir comment il parviendrait jusqu'à lui, il prit sur-le-champ le parti de se courber et d'embrasser le cou de son cheval. Dans cette posture, il piqua des deux, et pénétra au travers du peloton serré des ennemis. Là, il se redressa, tira son épée et les dissipa : c'est ainsi que par une hardiesse ou une témérité admirable, nonobstant un péril imminent, il sauva la vie à son chevalier, l'arracha des mains des ennemis, et le ramena à sa troupe. Ceux qui l'ont vu rapportent que le danger qu'il courut fut tel qu'il était frappé au même instant de douze lances à la fois, qui ne purent cependant l'abattre ni lui ni son cheval, ni même lui faire lâcher prise. Ayant repris un peu haleine, il se porta de rechef au milieu des ennemis avec ses chevaliers qui, pendant ce tems-là, s'étaient reposés.

»La victoire jusqu'alors était demeurée indécise quoique le combat eut déjà duré trois heures avec le plus vif acharnement. Cependant les plus grands coups se portèrent sur Ferrand et les siens. Ce prince reçut plusieurs blessures, fut jeté par terre, pris et emmené avec beaucoup de ses chevaliers. Les forces lui manquant à cause de la longueur du combat, il se rendit particulièrement à Hugues de Maroil et à Jean son frère.

Tous ceux qui combattaient de ce côté furent ou tués, ou pris, ou se sauvèrent honteusement.

» Dans ces entrefaites, arrivèrent les troupes des communes qui s'étaient presqu'avancées jusqu'au logement * avec l'oriflamme ; elles coururent tant qu'elles purent vers l'endroit où était le Roi, ce qu'indiquait la bannière royale, remarquable par ses fleurs de lys ; elle était portée ce jour-là par Galon de Montignies, très-vaillant chevalier, mais peu favorisé des biens de la fortune. Les communes, à leur arrivée, spécialement celles d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras, pénétrèrent à travers les chevaliers et se placèrent devant le roi; mais les troupes d'Othon, composées d'hommes vaillants et courageux, les repoussèrent en un instant jusqu'au roi et les ayant dissipées, parvinrent presque jusqu'à ce prince. Ses chevaliers le laissèrent un peu derrière eux, parce qu'ils craignaient pour sa personne, et s'opposèrent à Othon qui n'en voulait qu'au roi seul. Tandis que les français soutenaient fièrement les efforts des chevaliers allemands, des gens de pied entourèrent le roi, et à force de crochets et de coups de lances, le renversèrent à terre. Ils l'eussent infailliblement tué, sans la grâce de Dieu et la bonté de son armure. Cependant le peu de chevaliers qui étaient restés auprès de sa

* C'est-à-dire, jusqu'à l'endroit où se tenaient derrière l'armée ceux qui étaient chargés des logemens et de la garde des bagages.

personne ; ainsi que le même Galon qui avait plusieurs fois baissé la bannière qu'il portait, en signe de détresse, et sur-tout Pierre Tristan qui, de son propre mouvement, descendit de cheval, et para de son corps les coups que l'on portait au Roi, renversèrent, dissipèrent et tuèrent les piétons. Le Roi se releva promptement et remonta à cheval avec la plus grande agilité. On se battit des deux côtés, en cet endroit, avec acharnement. Plusieurs y perdirent la vie, entre autre Étienne de Longchamp, bon et fidèle chevalier qui, sous les yeux du Roi, reçut un coup d'épée à la tête par la visière de son casque.

» Les ennemis se servaient admirablement bien d'une arme jusqu'alors inconnue. C'était une épée longue et mince, coupant de trois côtés, depuis la pointe jusqu'à la poignée, qui leur tenait lieu d'épée ordinaire ; mais Dieu aidant, celles des français l'emportèrent encore, et leur courage triompha. Ils repoussèrent donc les troupes d'Othon, et parvinrent jusqu'à lui ; en sorte que Pierre Monvoisin, chevalier moins prudent qu'habile dans le maniement des armes, en quoi il surpassait les autres, se saisit de la bride de son cheval ; mais il ne put le tirer de la foule dont il était environné. Alors Gérard Truie, qui avait son coutelas en main, lui en donna un coup sur l'estomac, sans pouvoir le blesser à cause de la trempe de ses armes, armes impénétrables dont sont couverts les chevaliers de notre tems. Il redoubla, et le second coup porta sur la tête du cheval, qui était

vif et portait la tête haute. Le coutelas, manié par un bras vigoureux, ouvrit le crâne du cheval jusqu'à l'œil. L'animal, blessé à mort, se cabra et tourna la tête du côté d'où il était venu; ainsi l'Empereur montra le dos à ses chevaliers et se retira, abandonnant son aigle et son char. Le Roi dit alors à ses gens : « Vous ne verrez plus aujourd'hui son visage ». L'Empereur s'étant un peu éloigné, son cheval s'abattit. On lui en amena aussitôt un autre, avec lequel il se sauva à toute bride, car il ne pouvait résister plus long-tems aux efforts de ces chevaliers. Le comte de Bar l'avait déjà deux fois pris au cou; mais la vigueur de son cheval et le nombre de gentilhommes qui l'entouraient lui avaient fait lâcher prise. Les chevaliers, tandis que leur maître fuyait, combattaient vaillamment, et jetaient à terre le même comte de Bar qui s'était avancé plus que les autres. Gaultier le jeune et W. de Garlande, ayant leurs lances rompues et leurs épées teintes de sang, Barthélemi de Roye et autres de leur bande, hommes sages et prudens, n'avaient pas jugé à propos de laisser loin derrière eux le roi qui les suivait au galop, c'est pourquoi ils ne s'étaient point autant avancés que le comte de Bar. Ce seigneur, qui avait eu son cheval tué, était à pied, mais il se défendait avec sa valeur ordinaire. Cependant, comme un seul ne peut rien contre la multitude, il eut été pris ou tué, si Thomas de St.-Valeri, brave et puissant guerrier, ne fût survenu avec sa troupe composée de cinquante hommes de cavalerie et deux mille d'infanterie, et ne l'eût tiré

des mains des ennemis, comme quelqu'un qui y était me l'a conté. Le combat se ranima en cet endroit. Pendant que l'empereur fuyait, Bernard de Hostemale, très-vaillant chevalier, le comte Othon de Tinquenebure, le comte Conrard de Tremoquie et Gérard de Randerodes, ainsi que nombre d'autres braves chevaliers que le prince avait choisis, à cause de leur valeur, pour l'accompagner durant le combat, se battaient à outrance. Ils renversaient et blessaient nos gens qui, cependant eurent le dessus, car dans ce même endroit, les comtes Bernard et Gérard furent pris, le char fut mis en pièces, le dragon brisé, et l'aigle, les aîles arrachées, fut porté au roi.

» Depuis le commencement de la bataille, le comte de Boulogne n'avait point cessé de combattre, et personne ne pouvait le vaincre. Le comte avait admirablement bien disposé ses troupes. Il s'était fait une espèce de retranchement de ses satellites armés, dont il avait formé deux rangs très-serrés en rond, comme un camp assiégé. On y voyait une entrée en forme de porte, par où se retiraient ceux qui voulaient prendre haleine ou qui se trouvaient trop pressés de l'ennemi. Il profitait souvent lui-même de cet avantage.

» Le comte Ferrand et l'Empereur avaient juré, comme nous l'avons su ensuite des prisonniers, qu'ils marcheraient au bataillon du Roi sans en attaquer aucun autre; qu'ils ne retourneraient point sur leurs pas sans être parvenus jusqu'à lui et l'avoir tué, dans l'espoir de pouvoir ensuite obtenir une

victoire aisée sur le reste de l'armée. C'est à cause de ce serment qu'Othon et ses gens ne combattirent que contre le Roi et ceux qui l'accompagnaient. Ferrand s'avança vers le prince, ainsi que nous l'avons dit, le chemin lui fut barré par les Champenois. Dès le commencement du combat, Renaud, comte de Boulogne, sans s'arrêter à aucune troupe, était parvenu jusqu'au Roi : mais lorsqu'il fut tout proche, par respect, je crois, pour son maître, il s'en éloigna et tomba sur l'épais bataillon de Robert, comte de Dreux, qui était proche de là. Pierre, comte d'Auxerre, se battait courageusement pour le Roi, son cousin, quoique, hélas ! Philippe, son fils, cousin de la femme de Ferrand, par sa mère, fut dans l'armée ennemie. Nos adversaires étaient si aveuglés que beaucoup d'entr'eux, quoiqu'ils eussent de notre côté des frères, des beaux-fils, des beaux-pères et des cousins, méprisant la foi qu'ils doivent à leur seigneur, abandonnant toute crainte de Dieu, n'hésitaient pas d'attaquer dans une guerre injuste ceux que la nature leur ordonnait de respecter et d'aimer.

» Quoique le comte de Boulogne combattit vaillamment, il avait cependant été d'avis, connaissant la valeur et le courage des Français, de ne point donner bataille, d'où il arriva que l'Empereur le regarda comme un traître et l'eût, sur-le-champ, fait charger de fers, s'il n'eût changé d'avis. On rapporte que lorsqu'on en vint aux mains, il dit à Hugues de Boves : « Voici la bataille que tu

as conseillée et à laquelle je me suis opposé , eh bien ! tu fuiras comme un poltron , et moi je combattrai au péril de ma vie, et je serai pris ou tué. » Après ces mots , il se plaça dans l'endroit qui lui était marqué et combattit , comme nous l'avons dit , plus long-tems et plus généreusemeut qu'aucun de ceux qui se trouvèrent à cette bataille.

»Pendant que ces choses se passaient, les bataillons d'Othon s'éclaircirent, et lui-même prit la fuite un des premiers. Le duc de Louvain, le duc de Limbourg, Hugues de Boves et d'autres, par troupes de cent, de cinquante, plus ou moins, avaient déjà tourné honteusement le dos, que le comte de Boulogne combattait toujours sans pouvoir être vaincu, n'ayant plus avec lui que six chevaliers qui ne voulurent point l'abandonner. Les choses en étaient à ce point , lorsqu'un satellite nommé Pierre de Turelle , homme très - courageux , qui combattait à pied parce que son cheval avait été tué , approcha du comte, et ayant soulevé le caparaçon du cheval qu'il montait, lui plongea son poignard jusqu'à la poignée , dans le ventre. Un des chevaliers du comte s'en aperçut , saisit les rênes du cheval et chercha à le retirer, malgré le comte, de la mêlée. Deux frères , Quene et Jean de Condun , vaillans chevaliers , les suivirent et renversèrent le chevalier. Le Comte lui-même, à l'instant, se trouva la cuisse droite prise sous le cou de son cheval qui venait d'expirer, et on eut grande peine à le débarrasser. Dans ce moment , arrivèrent Hugues et Gauthier des Fontaines , ainsi que Jean

de Rouvroi. Tandis qu'ils contestaient duquel d'entre eux le Comte demeurerait le prisonnier, survint Jean de Nesle accompagné de ses chevaliers. C'était un homme fort bien fait de sa personne, mais si peu courageux, que de toute la journée il ne s'était mesuré avec qui que ce soit. Il contestait cependant avec eux, qui tenaient le comte, cherchant à obtenir l'honneur de sa prise, et il y serait sans doute parvenu, si l'Élu qui survint ne l'eut privé de cet espoir; le Comte le reconnut, et se rendit à lui, en le priant seulement de lui laisser la vie sauve. Un garçon * surnommé le Frisé, homme fort et robuste, tandis que les vainqueurs se querellaient, avait tiré son coutelas, et déjà il en avait brisé le casque du comte et lui avait fait une large blessure au visage. Il voulut ensuite le lui enfoncer dans le bas-ventre; mais comme son armure de jambes était cousue à son haubert, il ne put exécuter son intention. Le Comte fut donc forcé de se lever. Cependant, comme il aperçut à l'instant, près de là, Arnould d'Audenarde, très-brave chevalier, venant à son secours avec quelques écuyers, il feignit de ne pouvoir se tenir sur ses pieds et se laissa aller à terre. Mais ceux qui l'entouraient le chargèrent de tant de coups, que bon gré malgré, ils le firent monter à cheval. Arnould et ceux qui l'accompagnaient, furent faits prisonniers.

* On appelait garçons, les valets, sur-tout ceux qui suivaient les armées.

» Presque toute la cavalerie ayant été mise en déroute, prise ou tuée, et les deux ailes de l'armée dissipées, il ne restait plus qu'à vaincre, au centre, un corps de sept cents hommes d'Othon, composé de braves satellites Brabançons à pied et autres, qui, vu la déroute, avaient formé une espèce de retranchement derrière lequel ils s'étaient retirés. Le Roi envoya contre eux Thomas de St.-Valery, seigneur très-recommandable et un peu lettré. Quoique fatigué du combat et du poids de ses armes, il partit, suivi de cinquante chevaliers ou écuyers, et de deux mille hommes de pied, avec lesquels il tua presque tout ce qui faisait encore résistance.... Le Roi ne laissa poursuivre les fuyards que l'espace d'une lieue, tant à cause du peu de connaissance que ses troupes avaient du pays, qu'à cause de la nuit qui approchait. Il craignait encore fortement que quelques-uns des grands qui étaient prisonniers, ne s'échappassent ou ne fussent enlevés des mains de leurs gardes. Il fit donc sonner la retraite et l'armée rentra dans le camp. »

Tel est le récit que nous a laissé Rigord *.

Voici l'épitaphe d'un seigneur tué à la bataille de Bouvines, telle qu'on la lisait dans l'église de l'abbaye de Marchiennes. C'est la seule de ce genre qui soit venue à notre connaissance.

* Nous avons cru devoir donner ce récit en entier, parce que la bataille de Bouvines est une des plus importantes de l'histoire de la Flandre.—M. Lebon vient de publier un *Mémoire sur la bataille de Bouvines*, que l'on peut consulter avec fruit.

Strenuus Miles Pranderious Draco, Dominus de Loberghe et Lens et Dña Anna de Bouzenton uxor ejus, quondam vita juncti nunc morte uniti resurrectionis diem expectant. Obiit hic pugnans circa pontem Bouvigniacum XXVII Julii M. CC XIV. Requiescant in pace *.

Vers la mi-juillet de l'année 1304, les Flamands côtoyant toujours l'armée française, commandée par le Roi Philippe-le-Bel, en personne, qui pour la cinquième fois entrait en Flandre, campèrent à Bouvines et de là sur le mont dit Mons-en-Pevèle, au bas duquel se donna la bataille du même nom.

Les habitans de Bouvines virent une seconde fois leur territoire couvert de troupes françaises au mois d'août 1340. Philippe de Valois y était venu camper, dans l'intention de secourir Tournay assiégé par les Anglais et les Flamands. Il y fut attaqué par dix mille Anglais et Hennuyers, venus du camp de devant cette ville, mais il les défit, leur tua quatre cents hommes, parmi lesquels se trouva le sénéchal de Londres, et retira de leurs mains l'élu évêque de Liège qu'ils avaient pris au commencement du combat **.

Il semble que la fortune se soit plu à combler les Français de ses faveurs, toutes les fois qu'ils se trouvèrent à la vue de Bouvines; car, outre les deux victoires qu'ils y remportèrent, Philippe, au moyen d'une trève signée dans l'église d'Esple-

* Epit. de M. Malotau, t. 1, p. 384.—Meyer et Sueyro.
** Froissart. T. 1, f. 42.

chin, le lundi, 20 septembre 1340, fit encore lever de son camp de Bouvines le siége de Tournai.

Ce village fut occupé et fortifié en 1478, par les troupes de Maximilien, archiduc d'Autriche, pour empêcher qu'on ne portât des vivres de l'Artois à Tournai; mais elles ne tinrent pas long-tems dans ce poste *.

Bouvines est sur la Marque, à deux lieues de Lille et trois de Tournai.

BERSÉES.

Bersées, *Parcs,* de la basse latinité *Bersæ, Bersarum*, clos, enclos, parc, par lesquels on désignait les clôtures que l'on faisait autour des bois avec des pieux enlacés de grosses et menues branches, pour y retenir les bêtes fauves ou autres que l'on gardait pour le plaisir de la chasse. Les auteurs ne sont point d'accord sur l'origine du mot *Bersa*; les uns le font venir du breton *Bers*, défense; les autres, de l'allemand *Bersen*, percer d'un trait; d'autres enfin du mot saxon *Berst*, loup, d'où le mot *Bersare*, suivre le loup.

La dîme de Bersées appartenait à Gilles de Quesnoy, chevalier, et à Sara, sa femme. Ferrand et

* Du Tillet. R. des Rois de France, t. 2, p. 235. (Buzelin, Ann.)

Jeanne, comtesse de Flandre, de qui elle était tenue, la reprirent par échange, et la donnèrent à l'abbaye de Marquette, exempte de tous droits féodaux. Leurs diplômes sont datés des mois de mai 1229 et 1230*. La terre de Bersées fut successivement possédée par les maisons d'Anich, de Vendegies et de Montmorency **. Cette terre fut vendue en 1700 à un négociant de Douai, nommé Fiévet, qui la laissa à sa fille, mariée à N. Simon ; elle appartenait encore aux Simon, il y a moins d'un quart de siècle.

Bersées relevait en partie du Forest, en justice vicomtière, ressortissant au baillage de Lens ; une autre partie était tenue de la principauté d'Epinoy, et notamment une partie appartenant au seigneur de Raches, d'où dépendaient douze ou treize fiefs ***.

Un seigneur de Bersées donna lieu à la décision d'une question de droit qui probablement jusque-là ne s'était point présentée, ou sur laquelle la jurisprudence n'était pas encore fixée. Il s'agissait de savoir si une vente faite par un homme pendant une maladie dont il est mort, était valable. Boutillier, qui nous a conservé ce fait, s'exprime en ces termes : Gérard d'Auby, en la chatellenie de Douai, vendit certaine terre qu'il avait en fief

* Miræus, t. 4, p. 234.—Buzelin, *Gallo Flandria*, p. 395.

** Duchesne H. de la maison de Montmorency, p. 324, et des preuves 241.

*** Dénombrement de 1532. — Placard et ord., p. 337.

à monseigneur Mouton de Bersées, et l'en adhérita par loi. Il était alors malade, mais il s'habilla et se présenta devant les hommes de la loi, où il fit le *Werp* (céda sa propriété). Etant mort de cette maladie, son héritier attaqua la vente de nullité; elle fut en effet déclarée nulle, le seigneur qui avait passé le *Werp* (accepté la cession), et l'acheteur furent condamnés à l'amende envers le Roi *.

On voit à Bersées un Calvaire qui était autrefois le but de nombreux pélerinages; on le nomme vulgairement le *Dieu de Bersées.*

C'est dans cette commune qu'est né Jean du Jonquoy, abbé de Marchiennes, mort en 1651, savant théologien, vénéré à cause de ses vertus et de sa profonde piété.

BEUVRAGE.

Beuvrage, autrefois Beuvraige, *rivière des castors.* De *Bever*, castor et *age* ou *aige.* On sait que les castors ont autrefois vécu dans nos contrées, et que l'on découvre encore communément dans nos tourbières, des ossemens de ces animaux **.

Le château de Beuvrage servait de demeure habituelle au fils du gouverneur du fisc de Valen-

* Grand Coutumier 1621., p. 400.
** Acta SS. t. 5, 26 Junii.

ciennes. St.-Saulve et son compagnon y furent massacrés vers l'an 730 *.

En 1467, les bourgeois de Valenciennes, indignés de la défection du seigneur de Clary, qui avait quitté le parti de la duchesse de Bourgogne, Marie, fille de Charles-le-Téméraire, pour celui de Louis XI, brulèrent et ruinèrent son château de Beuvrage, emportèrent les meubles et emmenèrent sa femme et ses enfans prisonniers à Valenciennes **.

Ce château fut reconstruit à peu de tems de là. Le maréchal de La Ferté y logea pendant le siége de Valenciennes en 1656. Le duc d'Aremberg, à qui il appartenait, le vendit avec la terre de Beuvrage, pour une somme de soixante-quatre mille florins de brabant, par contrat du 9 juillet 1686, à M. de Brias, archevêque de Cambrai, pour y établir un séminaire épiscopal. Cette acquisition fut approuvée par des lettres patentes du mois d'août de la même année. Mais comme Beuvrage était du diocèse d'Arras, et qu'il n'était pas naturel que ce séminaire fut dans un évêché étranger, on échangea Beuvrage contre Dury qui jusqu'alors avait fait partie du diocèse de Cambrai ***.

Jean, sire de Beuvrage, fut grand bailly de Hainaut en 1351.

* Hist. de Valenciennes, par D'Outreman, p. 38. Beuvrages est appelé *Brevitica* au lieu de *Bevretica*, dans la vie de St.-Saulve, écrite par un de ses contemporains, vers l'an 750.

** D'Outreman, *ibid.*

*** Mém. de Puységur, t. 2, p. 509, —Rec. d'Ed. etc., enreg. au Parlement de Flandre, t. 1, p 701.

BEUVRY.

Dès 878, Beuvry appartenait à l'abbaye de Marchiennes ; l'empereur Charles le chauve lui en confirma la propriété par un diplôme de la même année. Beuvry, y est-il-dit, est situé au pays de Pevel ; ce qui prouve que ce canton était bien plus étendu alors que de nos jours *. Il est encore mentionné dans un titre de Bauduin de Lille, de l'an 1044, dans une bulle d'Innocent II de l'an 1141, et dans un diplôme de Philippe d'Alsace, du 26 avril 1176 **. Des lettres de confirmation de cette propriété furent expédiées au mois de septembre 1246, par Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut***.

L'abbé de Marchiennes était seigneur, curé primitif, collateur, et décimateur de Beuvry. L'église paroissiale était dédiée à St.-Martin.

La possession de cette terre occasionna plusieurs différens entre l'abbaye et les seigneurs des environs ; mais les avantages restèrent toujours à l'abbaye.

Dans la paroisse de Beuvry se trouvait la fer-

* Même étymologie que Beuvrages, de *Bever*, Castor et de *Ry*, ruisseau.

** Myræus, Buzelin, Ms. de Dufour.

*** Politicum Marchianense fol. 136..

me dite *Court aux bois*, dont on avait prétendu faire un endroit considérable, parce que ce lieu se nommait anciennement *Thiéry Més*. Un moine de Marchiennes dit que Thiéry Més avait été habité par les Romains et qu'il avait eu une grande importance ; mais il paraît que ce n'était qu'un rendez-vous de chasse, que Thiéry avait choisi, parce que les cerfs y abondaient.

Dans le voisinage de cette commune on remarquait le château de Le Loire, bâti en 1401, par Louis du Quesnoy, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 : divers seigneurs de cette maison ont figuré avec honneur dans les Cours de France et d'Espagne.

BILLY-MONTIGNY OU LEZ-HENNIN-LIÉTARD.

Billy, doit venir de *By* proche et de *Leys* paturages; il signifirait donc voisin des paturages. Il existe un titre relatif à ce village, de 1070; c'est un diplôme par lequel Eustache Comte de Boulogne, et Ide sa femme font une donation de terres situées à Billy à l'eglise cathédrale de Lens *.

Par lettres de 1129, Rainold, archevêque de

* Miræus, t. 1, p. 161.

Rheims reconnut que l'autel de Billy était une des propriétés de l'abbaye d'Hennin et confirma cette possession. L'eglise de Billy était sous l'invocation de St.-Martin, comme un grand nombre d'autres du pays, et la cure était desservie par un religieux d'Hennin *.

On voyait encore au seizième siècle à Billy, un château fort qui avait appartenu à la famille d'Antoing. La seigneurie de Billy, au moment de la révolution de 1789, était possédée par la famille de Brias qui a donné un archevêque au diocèse de Cambrai. Une ferme a été construite sur les fondations de l'ancien manoir féodal, on en aperçoit encore les massives murailles.

BUSBÈQUE **.

Le Pape Célestin II confirma la possession de l'autel de Busbèque au chapitre de St.-Pierre à Lille, par une bulle de 1143; ce chapitre n'en avait cependant que la moitié qui lui avait été donnée par l'archevêque de Tournai, Baudri, en 1101.

On voyait autrefois à Busbèque un château fort qui servait de demeure aux seigneurs de cet endroit. Auger de Busbèque, fils naturel de Gilles,

* Hist. de l'abbaye d'Arrouaise p. 528.

** Aujourd'hui *Bousbeque*.

seigneur de Busbèque, habile diplomate et savant antiquaire, a jeté un beau lustre sur ce nom. Ses connaissances et ses talents l'ayant fait connaître de l'empereur Ferdinand 1er, il le fit son conseiller. Maximilien II lui confia l'éducation de ses enfans, et l'envoya ensuite comme ambassadeur en Turquie. Busbèque y occupa ses loisirs à étudier l'histoire naturelle, à recueillir une grande quantité d'inscriptions antiques et donna tous ses soins à la recherche des manuscrits grecs et latins dont il orna ensuite la bibliothèque de Vienne. Chargé de conduire à la Cour de France, comme ambassadeur, l'archi-duchesse Isabelle, future épouse de Charles IX, il y mourut le 28 octobre 1592. Il a laissé plusieurs ouvrages dont Valère André nous a conservé les titres.

Busbèque a aussi appartenu aux maisons de Gand et d'Ydeghem. Il fut érigé en baronnie le 30 septembre 1600 et en comté en 1629.

BUGNICOURT.

Bugnicourt, autrefois *Bignicort*, *Binicort*, *Benicort* les deux fermes, possédait un château fort qui appartenait aux seigneurs d'Auberchicourt. C'est dans ce château que se retira Isabelle de France, épouse d'Edouard II, roi d'Angleterre, avec son

jeune fils Edouard prince de Galles, lorsqu'elle quitta l'Angleterre à cause des persécutions qu'elle éprouvait d'Hugues Spencer favori du roi. Isabelle fut reçue avec beaucoup de distinction et de respect par le châtelain de Bugnicourt; il accompagna ensuite la reine lorsqu'elle tenta son expédition en Angleterre. Quand Edouard III eut succédé à son père, il voulut reconnaître l'accueil que lui avait fait ce seigneur et les services qu'il lui avait rendus, il lui envoya donc l'ordre de la Jarretière dont il était le fondateur.

François I[er], marchant au secours de Tournai, assiégé en 1521 par l'empereur Charles-Quint, après avoir inutilement tenté de passer la Scarpe à Marchiennes, vint camper pendant trois jours à Bugnicourt et aux environs qu'il brûla à son départ *.

Cette terre appartenait en 1498 à la maison de Lallaing; elle passa ensuite dans celle de Lannoy par le mariage d'Anne de Lallaing avec Nicolas de Lannoy **.

Ce village est environné de collines sur lesquelles on exploite des carrières de grès. On y a établi depuis quelques années une fabrique de sucre indigène.

* Faits historiques sur Douai. *Ms.* de Jacques Loth.

** *Ms.* de la Bibl. de Douai, intitulé : La maison de Ligne.

CANTIN.

Deux étymologies conviennent à ce nom ; la première, tirée de *Ken*, découvrir, voir de loin et de *teng* terre, c'est-à-dire, *terre que l'on voit de loin* ; la seconde, de *Kent*, loin, angle que forme un chemin, et de *Teen*, ozier, baguettes, ce qui signifie *loin de la baguette*. Cette étymologie serait inintelligible pour nous, si nous ne savions que les Celtes, aussi superstitieux que tant d'autres peuples, eurent long-tems foi aux divinations et aux enchantements, et que leurs devins se tenaient aux angles des chemins où on venait les consulter. St. Ouen, dans la vie de St. Eloi, nous donne la preuve que les descendans de ces Celtes, étaient encore adonnés à cette superstition, lorsqu'il dit : *Nullus Christianus in Cantu sedeat etc., quia opera diabolica sunt.* Personne n'ignore que les devins se servaient d'une baguette qui, probablement, était autrefois d'osier. Celles dont ils font usage aujourd'hui est de coudrier ou noisetier.

Cette dernière étymologie prouve qu'il ne faut pas rejeter les traditions populaires, quelque éloignées qu'elles soient de leur origine, lorsqu'on a la possibilité de les dépouiller des absurdités dont elles sont trop souvent enveloppées. Celle-ci se

trouve confondue dans une fable imaginée par les anciens habitans de Douai qui, ne pouvant rendre raison du nom de Cantin, dans lequel ils reconnaissaient cependant quelque chose de merveilleux, avaient, de cette manière, cherché à se satisfaire. Ils contaient qu'il y avait autrefois à Douai un géant qui, le plus souvent, habitait le château de Cantin, dont il était seigneur; que de là, il faisait des courses dans tout le pays, pillait les campagnes et les passans, et tuait tous ceux qui lui résistaient; qu'il était d'autant plus difficile de le surprendre, qu'il pouvait se retirer, par un souterrain, du château de Cantin dans la tour des Creux de Douai *; que la gloire de le mettre à mort, avait été réservée à St. Maurand, qui lui avait coupé la tête comme David celle de Goliath; qu'enfin, une partie de ses biens de Cantin était possédée par les échevins de Douai, à qui St. Maurand, devenu duc de cette ville par la mort de son ennemi, en avait fait présent.

Cette fable s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et il est encore aujourd'hui aussi inutile qu'il aurait été autrefois dangereux de vouloir désabuser le peuple sur ce point. L'empereur Charles V profita de son erreur et de la crédulité de celui des environs pour établir à Douai une fête qui pût, en y attirant les étrangers, augmenter le produit des droits d'octroi dans lesquels il avait la meilleure part. Il envoya à cet effet à Douai des ossemens de baleine que l'on enterra dans la tour des Creux, d'où on les

* Demeure des anciens Châtelains de Douai.

retira ensuite, en les faisant passer pour les os du géant. Alors on forma deux figures d'osiers, d'environ 30 pieds de haut, on y joignit trois autres figures d'enfants, d'une taille proportionnée à celle des père et mère, et le peuple, tant de la ville que des environs, accourut en foule à ce spectacle plusieurs fois interrompu, mais toujours rétabli.

Louis XIV et la reine son épouse virent les figures avec plaisir lors de leur entrée à Douai, le 23 juillet 1667.

Des difficultés élevées entre Roger, abbé d'Hasnon, et Guillaume, abbé d'Anchin, sur les limites du terroir de Cantin, où ce dernier avait une belle ferme, furent terminées par une transaction de l'an 1260 *.

Le chapitre de l'église collégiale de St. Pierre à Douai avait plusieurs propriétés à Cantin.

Le 21 décembre 1342, il tomba, au village de Cantin, de la grêle qui avait huit à dix pouces de circonférence. Des hommes en furent blessés, des oiseaux tués, des toîts découverts; les blés déjà sortis de terre furent totalement perdus **.

Une partie de l'armée de François Ier. campa en 1521 durant trois jours, à Cantin, et y mit le feu à son départ.

Les habitans de ce village furent du nombre de ceux qui, commandés par Ferri de Guyon, bailli

* Gall. Christ. t. III, pag. 404.

** Buzelin, *Gallo Fland.*, p. 338.

d'Anchin, défirent les hérétiques à Marchiennes, vers 1556.

Cette terre fut l'apanage d'un cadet de la maison de Montignies en Ostrevent, descendue des Châtelains de Douai. Il en prit le nom, en conservant les armoiries de sa famille, qu'il brisa de billettes d'argent. Marguerite de Cantin-Montignies, femme de Michel de Ligne, seigneur d'Estambruge, Maulde, etc., grand bailli et maréchal de Haynaut, mort en 1433, était de cette maison. Cantin passa depuis dans les familles d'Allennes, de Dion et de La Tramerie ; il fut vendu par décret à la gouvernance de Douai le 20 février 1677 *.

Les monts de Cantin renferment des grès en grande quantité ; ils se prolongent sous différents noms, à droite et à gauche, dans une étendue de cinq à six lieues, depuis Lewarde jusqu'à Récourt. Il fut jugé par arrêt de révision au parlement de Flandre, le 19 juillet 1745, que la possession immémoriale où les habitans étaient de mener paître leurs bestiaux sur les monts en friche de Cantin, n'était que d'un vain pâturage, et n'empêchait pas le seigneur d'en changer la surface, comme il avait fait en les mettant en culture.

On comptait à Cantin en 1553, soixante-un feux.

Cantin possède aujourd'hui plusieurs usines con-

* Ms. de Malotau, p. 163.

sidérables, consacrées à la fabrication du sucre indigène et du noir animal.

CAPELLE.

Ce village faisait autrefois partie de celui de Templeuve ; il doit son nom à une chapelle dédiée à St.-Nicolas, que Wautier de Marvis, évêque de Tournai, érigea en paroisse, du consentement de l'abbé d'Anchin, patron du lieu, l'an 1221. On l'appelait précédemment Capelle à Wattines, parce qu'elle avait été bâtie pour les habitans de cette terre *.

La comtesse Marguerite, fondatrice de l'abbaye de Flines, confirma par sa charte de dotation, du mois de décembre 1253, à cette maison, plusieurs parties de biens situés à Capelle.

La terre de Wattines ou Wastines, paroisse de Capelle, donna son nom à une famille qui possédait de grands biens dans les environs. Une branche de la maison de Montmorency se les appropria tous par des alliances et des acquisitions. Quelques seigneurs de l'une et l'autre maison donnèrent des verrières à l'église de Capelle, ou y furent enterrés, comme le prouvent les épitaphes qu'on y lisait au moment de la révolution de 1789.

* Sum. Stat. Synod. Tornacensium. P. 106.

Jean de Wastines, qui fut tué par le Maître des Templiers de Douai, était de la maison de ce nom. Les registres de l'hôtel-de-ville, rapportent ce fait de la manière suivante : L'an 1282, il y eut une bataille dans l'enclos de la maison du Temple, entre monseigneur Pierre de Douai et Jean de Wastines, d'une part, et les frères de cette maison de l'autre. Les échevins en informèrent à Douai et à Arras ; savoir : Jean de France, Richard du Marquet et Jacques Painmoillés, qui ouïrent les témoins dans la maison du Temple d'Arras. A la demande du comte de Flandre et de frère Jean, maître de la maison du Temple d'Arras, les échevins de Douai assemblés rendirent un jugement, le samedi après l'Épiphanie de la même année, par lequel frère Raoul, maître de la maison du Temple de Douai, fut déchargé de la mort dudit Jean de Wastines qu'il avait tué à son corps défendant, dans l'enclos de sa maison, et Messire Pierre de Douai, chevalier, condamné à dix livres d'amende pour avoir tiré son épée et poursuivi un des frères.

Les terres de Wattines et de Péronne, relevant du château de Douai, ayant été vendues par Jean, dit Porus, chevalier, seigneur de Wattines, à Antoine d'Ongnies, Louis de Montmorency, seigneur de Fosseux, son beau-fils, en fit le retrait pour une somme de 5500 francs, 32 sols, monnaie de Flandre pour le franc, par acte du 22 mai 1462.

En 1672, le roi d'Espagne vendit la haute, moyenne et basse justice de cette terre, ce qui fournit un prétexte à son acquéreur de se soustraire

à la jurisdiction de la Gouvernance de Douai, mais par une déclaration du 21 février 1696, Louis XIV le soumit de nouveau à ce Tribunal *.

Le village de Capelle avait sa coutume particulière.

CARVIN.

Carvin-Épinoi, péage, de *Car*, chariot, et de *Win*, dont notre vieux mot *Vinage*, droit qui se percevait sur les vins passant et qu'on étendit ensuite à toutes sortes de marchandises; ce nom désigne à la lettre une imposition levée sur les chariots chargés de vin.

Le péage de Carvin, établi par de puissans seigneurs qui forçaient les marchands à passer sur leur territoire, rendit bientôt ce lieu très-fréquenté. On y érigea une paroisse, dont l'église fut longtems tenue en personnat par l'abbaye de St.-Pierre de Gand, et on la dédia à St.-Martin. Elle fut brûlée en 1640 et en 1655, et depuis rebâtie avec assez d'élégance. Sa tour, sur laquelle est établi un télégraphe qui fait partie de la ligne de Lille à Paris, est très-remarquable, elle domine des

* Recueil d'édits, t. 11, p. 441.

plaines riches et dont l'horizon est très-étendu *.

Carvin obtint conjointement avec Épinoi, de Hugues d'Antoing et d'Épinoi, 6e. du nom, une loi et un échevinage avec différens priviléges ; ces actes furent confirmés par Hugues de Melun, son petit-fils, et par Charles V, roi de France, en février 1371.

Pendant le siége de Douai par le maréchal de Villars, le prince Eugène vint, le 12 août 1712, loger près de Carvin, où il appuya la droite de son armée.

Carvin joint à son nom celui d'Épinoi, (*spinetum*), village voisin auquel il est maintenant réuni et qui a été autrefois son chef-lieu. Les anciens seigneurs de Carvin portèrent toujours le nom d'Épinoi, ils y avaient leur château. La terre d'Épinoi, tenue du comté de St.-Pol, fut elle-même érigée en comté par Louis XII, en principauté, vers 1545 par Charles-Quint, en faveur de Hugues de Melun ; elle passa dans la maison de Rohan-Soubise par le mariage de Louis de Rohan avec Anne de Melun, sœur de Louis de Melun, duc de Joyeuse, prince d'Épinoi, tué à Chantilly, d'un coup d'andouiller, dans une course aux cerfs, le 31 juillet 1724 **.

Dans la paroisse de Carvin se trouvaient trois chapelles en vénération ; celle de St.-Druon, celle

* Le curé de Marque.

** Ord. des rois de France, t. 5, p. 459.

de Libercourt et celle de Ste.-Catherine, où il y avait autrefois un hôpital *.

Carvin ne comptait en 1734 que 2000 habitans; sa population est maintenant de 4,500 à 5,000 âmes. C'est un bourg bien percé, avec une grande et belle place très-régulière. Il est assis au milieu de plaines fertiles et bien cultivées; son marché aux grains est un des plus fréquentés du pays.

Jean Lefebvre, dominicain, docteur en théologie, chapelain de l'empereur Maximilien d'Autriche, auteur d'un écrit ascétique, est né à Carvin-Épinoi.

François Heutte, poète sans prétention et cependant remarquable par sa verve et sa facilité, était aussi de Carvin; il y est mort en 1831.

On compte maintenant dans ce bourg plusieurs usines importantes, tant pour la fabrication du sucre indigène que pour celle de l'amidon.

CATEAU-CAMBRÉSIS (LE).

Deux villages nommés Péronne et l'autre Vandelgies ont formé cette petite ville, chef lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Cambrai. Van-

* Chr. Belg., p. 350.

delgies avait été donné selon un diplôme de Charles-le-Simple du 20 décembre 911, confirmatif de cette donation, à la cathédrale de Cambrai par le roi Zuentebold *. Les habitans de cette contrée étant exposés aux courses et aux exactions des pillards du pays de Laon et du Vermandois, Erluin, trentième évêque de Cambrai, y fit bâtir un château, pour protéger la ville, auquel il donna le nom de Ste.-Marie. Ce même évêque obtint de l'empereur Othon III, par un diplôme du 21 avril 1001, la permission d'établir dans cet endroit marché monnaie, tonlieu, justice et diverses autres fondations avantageuses aux habitans. Gérard Ier., qui occupa le siége épiscopal de Cambrai après Erluin, fonda en 1020, dans le faubourg du Cateau, l'abbaye de St.-André, à laquelle il fit diverses donations qui furent confirmées par un diplôme de l'empereur Conrad III, de l'an 1033 **.

Le Cateau passa, comme toutes les places fortifiées de ce pays, sous diverses dominations et il éprouva plusieurs siéges. Henri V, dit le jeune, ayant fait sa paix avec Robert, comte de Flandre, lui donna le Cateau, sous la condition de protéger les évêques de Cambrai. Bouchard, évêque de Cambrai, voulut revendiquer le Cateau, dont jouissaient paisiblement les comtes de Flandre, Bauduin le lui refusa et Bouchard l'excommunia. Les foudres de l'excommunication avaient

* Chron. Cam. Balderici, lib. 1, cap. 112.
** Miræus, t. 1, p. 55.

en général peu de puisance sur les grands de l'époque tant qu'ils jouissaient d'une bonne santé ; mais aux approches de la mort, leurs terreurs s'éveillaient et alors la parole menaçante du prêtre faisait ployer les volontés des plus forts. Bauduin éprouva cette faiblesse ; grièvement blessé au siége du château d'Eu en 1118, il reçut avec bonté les envoyés de l'évêque, qui avaient jugé le moment propice, et il leur rendit le château *. Mais le comte Charles, son successeur, annula la cession ; il exigea pour rendre le château que l'évêque lui comptât 200 marcs d'argent et qu'il lui fournit dans l'intérieur un logement aussi riche que le sien.

La rapacité, l'exigence, l'esprit étroit de l'évêque Liétard avaient soulevé contre lui tous les hommes en rapport d'intérêt avec lui. Gérard de St.-Aubert, dit Maufilastre, homme considérable alors, se révolta le premier contre Liétard. En 1133, il attaqua et prit d'assaut le Cateau ; la ville fut pillée et brûlée, et plus de cent personnes périrent par suite de l'incendie. Gérard était demeuré tranquille possesseur de cette place jusqu'en 1136 ; mais comme il passait un soir sans suite à Thun, il fut arrêté par ordre de l'évêque Nicolas, et forcé de remettre le Cateau. Nicolas en reprenant cette ville eut la férocité d'ordonner que l'on crevât les yeux à tous les soldats de Gérard

* Le comte Bauduin languit dix mois de sa blessure et mourut le 17 juin 1119.

qui en formaient la garnison. Exaspéré par cet acte de barbarie, Gérard arma et fortifia toutes ses places, et en 1137 il vint poser le siége devant le Cateau; mais le 6 de la même année, comme il dirigeait une attaque contre la ville, il fut saisi par des crochets, tiré en ville et impitoyablement massacré *.

Le Cambrésis alors était incessamment déchiré par des guerres intestines qui étaient, pour ce pays, de véritables causes de ruine. C'est ainsi qu'un officier, nommé Wildric, s'arma contre l'évêque Pierre de Corbeil, et ravagea, vers l'an 1200, tous les environs du Cateau et principalement les domaines de l'abbaye de St.-André; qu'en 1225, un chevalier du Cateau, nommé Werric, abandonna à l'évêque Godefroy tous les droits qu'il avait sur la prévôté de cette ville.

Nicolas de Fontaine, ou Nicolas II, évêque de Cambrai agrandit, vers le milieu du 13e. siècle, le château du Cateau et fit construire la forteresse de la Malmaison, près de la Sambre, sur les confins du Haynaut et du Cambrésis.

Un Synode fut tenu dans l'église de St.-Martin au Cateau par l'évêque Pierre de Mirepoix en octobre 1311. Comme Pierre voulait conserver au Cateau le droit exclusif de battre monnaie dans le Cambrésis, il lança du sein de ce Synode un monitoire contre ceux qui se permettaient d'en fabriquer en autre lieu de cette province.

* Rec. des hist. de Fr.

Les Comtes Dunois, de Clermont et de Nevers ayant sous leurs ordres 4000 hommes posèrent le siége devant le Cateau, le 17 septembre 1449. Cette place était défendue par un brave gentilhomme anglais nommé Guillaume Crinton qui n'avait que 200 hommes de garnison, et qui cependant tint pendant sept jours et ne se rendit qu'avec les honneurs de la guerre.

En 1477, Louis XI s'empara du Cateau; dans la même année, 1477, un incendie ruina une grande partie des édifices de la ville. Les Français s'en emparèrent en 1481, dans la nuit du 21 novembre. Don Jean, capitaine huguenot commandant une sorte de flibustiers se rendit maître de cette ville en 1491. Après sa rupture avec Charles-Quint, François Ier. vint loger en cette ville, auprès de laquelle son armée était campée. Le Cateau et l'abbaye de St.-André, furent brûlés par les Français en 1554 après la levée du siége de Cambrai; en 1649, le comte d'Harcourt campa pendant un mois aux environs; et Mazarin vint y inspecter l'armée, qui le salua de trois salves de canon et de mousqueterie.

Les Autrichiens s'emparèrent du Cateau en 1793, ils la conservèrent pendant un assez long-tems.

C'est dans cette ville que fut signé en 1559, entre Henri II roi de France et Philippe II d'Espagne le traité si funeste à notre patrie, connu sous le nom de Traité du Cateau-Cambrésis.

L'illustre et infortuné maréchal duc de Trévise

a reçu le jour au Cateau. Bientôt nous verrons s'élever sur la place de cette ville un monument qui rappellera ses services, sa brillante valeur, et qui sera pour elle un juste sujet d'orgueil. La statue du Maréchal, exécutée par M. Bra, statuaire déjà célèbre qui appartient au département du Nord, sera placée vis-à-vis la modeste maison qui a vu naître ce généreux guerrier.

L'industrie a, depuis 1815, pris un bel essor dans la ville du Cateau.

CONDÉ.

Condé, *confluent*, du vieux français *Condate*; parce que Condé est situé au confluent de l'Escaut et de la Hayne.

Cette ville est ancienne; elle faisait partie du royaume de Lorraine. Après la mort de Lothaire, ses frères Louis, roi de Germanie et Charles-le-Chauve, roi de France, ayant partagé ses états par un traité passé le 8 août 870, Condé tomba dans la part de Charles, qui en prit aussitôt possession *.

Les Normands, qui avaient remonté l'Escaut dans leurs barques, s'établirent à Condé au mois d'octobre 882, et n'en partirent qu'au printems suivant, après avoir ravagé le pays, pillé, brûlé

* Recueil des hist. de France, t. 7, p. 110.

les églises et massacré les habitans qui tombèrent entre leurs mains.

Jacques d'Avesnes, seigneur de Condé, attira sur cette ville de nouveaux malheurs. Il haïssait mortellement Robert, prévôt d'Aire, de St.-Omer, de Bruges, de Douai, et chancelier de Flandre, favori du comte Philippe d'Alsace, pour en avoir été outragé au siége de Rouen, et cherchait le moyen de s'en venger. L'occasion s'en présenta bientôt. Robert, nommé à l'évêché de Cambrai, dut passer à Condé pour se rendre au lieu de sa résidence. Il demanda un passeport au comte de Hainaut, et muni de cette pièce, se mit en route; mais le seigneur de Condé, sans aucune considération, le fit assassiner sur le pont de l'Escaut, le 4 octobre 1174. Philippe, irrité de l'assassinat de son favori, s'empara de Guise et des autres biens qu'avait le seigneur de Condé dans le Vermandois, et le comte de Hainaut, piqué du mépris que l'on avait fait de son passeport, ruina, par le fer et par le feu, Condé et surtout son château, qui avait été bâti vers l'an 1148, par Nicolas dit Plukelh, petit neveu et héritier de Gossuin d'Avesnes *.

Condé et son château furent rétablis avec plus de magnificence qu'auparavant, et furent choisis en 1326 pour le lieu de rassemblement d'un grand nombre de nobles, parmi lesquels se trouvaient Charles de Bohême, duc de Luxembourg, et Jean de Hainaut, qui y tinrent un tournois.

* R. des hist. de Fr. — Meyer. — Cousin. — Locrius et autres.

Les flamands ayant pris le parti des anglais contre leur comte Louis de Nevers et le roi de France, se logèrent en 1339 avec Jacques d'Arteveld *, leur chef, à Condé, d'où ils causèrent beaucoup de mal aux habitans de Tournai **.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, étant mort le 5 janvier 1477, Louis XI, qui espérait s'emparer, autant par force que par adresse, de tous les domaines de Marie de Bourgogne, ordonna au Sr. de Mouy, gouverneur de Tournai, de se rendre maître de Condé. Celui-ci se porta sur cette ville avec quatorze ou quinze cents hommes; mais la garnison, composée seulement de cent vingt hommes, se défendit vaillamment, lui tua vingt des siens, et s'étant mise à crier qu'elle voyait venir du secours de Valenciennes, le fit promptement retirer. La ville de Condé ne fut pas aussi heureuse l'année suivante : les tournaisiens engagèrent le roi à faire le siége de cette place, qui gênait leur commerce, surtout par l'Escaut, en lui offrant 1500

* Il n'est pas inutile de rappeler l'erreur commise par les historiens sur Jacques d'Arteveld. Tous ont fait de ce fameux chef des révoltés flamands un simple brasseur de bierre, parce que, pour plaire aux Gantois, et selon l'usage du tems, d'Arteveld s'était fait inscrire dans la corporation des brasseurs; c'était un moyen de gagner l'affection du peuple. Sa noblesse et ses alliances sont attestées par Philippe de Lespinoy et par d'autres titres que nous avons eus entre les mains. Il tirait son nom de la terre d'Arteveld, située dans le pays de Waes, à quatre lieues de Gand.

** Cousin, *hist. de Tournai.*

Carolus d'or. Le prince la fit en effet investir par vingt mille hommes, le 28 avril 1478, et s'en rendit maître, après la plus vigoureuse résistance d'une garnison composée de trois cents hommes seulement *.

Les français ne restèrent pas long-tems maîtres de Condé. L'archiduc Maximilien ayant rassemblé une armée à Mons, la crainte les prit; ils pillèrent la ville, et l'abandonnèrent après y avoir mis le feu. Tout fut brûlé, à l'exception de quatorze maisons et de l'église où ils avaient enfermé le peuple **.

Après avoir joui d'une longue tranquillité, Condé vit encore paraître sous ses murs une armée française, commandée par le comte d'Harcourt, qui la prit sur les espagnols en deux jours de tranchée ouverte, le 25 août 1649, et l'abandonna de même, ne jugeant pas pouvoir la conserver durant l'hiver; mais cette fois, les français ne lui firent aucun mal. Ils l'assiégèrent de nouveau sous le commandement du maréchal de Turenne, et y entrèrent après trois jours de tranchée ouverte, le 18 août 1655. La garnison, composée de près de deux mille hommes, et qui s'était bien défendue dans une aussi mauvaise place qu'était alors Condé, sortit avec les honneurs de la guerre. Le prince de Condé, général de l'armée espagnole, après avoir fait lever le siége de Valenciennes, la reprit le

* Delewarde, t. 4, p. 229.

** Mss. des Prévôts de Valenciennes.

19 août 1656. Elle était restée un an et un jour au pouvoir des français, qui l'assiégèrent de nouveau sous les ordres de Louis XIV, et la prirent le dimanche 16 avril 1676, après quatre ou cinq jours de tranchée ouverte. Elle leur fut enfin cédée pour toujours par la paix de Nimègue, du 17 septembre 1678. C'est aujourd'hui une de nos plus fortes places du Nord, tant à cause de ses fortifications, dûes au Chevalier de Lille, qu'à cause de l'inondation dont elle peut s'entourer *. Son port, où se réunissent les bateaux qui remontent l'Escaut ou qui arrivent sur la Hayne, est considérable.

Les normands, à leur arrivée à Condé en 883, y avaient trouvé une abbaye de femmes qu'ils détruisirent. Ce qu'en dit Asser, évêque de Schireburg, auteur contemporain, ne peut être révoqué en doute. Baldéric, qui vivait au onzième siècle, écrit la même chose, et assure que cette abbaye était fort riche. Il ajoute qu'elle avait été remplacée par un chapitre de chanoines peu nombreux de son tems, à cause de la modicité de leur revenu. Arnolphe, frère de Bauduin, comte de Hainaut, l'augmenta en y établissant treize prébendes. D'autres suivirent son exemple, et lui donnèrent quelque lustre. Monassès, évêque de Cambrai, lui céda en 1103, l'autel d'Hedlegnies, que je crois *Hergnies*, à la charge de lui payer six deniers de

* Mémoires de Puységur, t. 2, p. 386.—Recueil d'édits, t. 9, p. 8.—Vie du maréchal de Turenne, t. 1, p. 332.—Lettres de Pélisson, pp. 18 et 84.

reconnaissance annuelle. De son côté Alvise, évêque d'Arras, lui ôta celui de Fresnes, pour le donner à Château-l'Abbaye, et permit ensuite à cette maison de le rendre aux chanoines, en conservant cependant sur cet autel 31 sols de rente. D'autre part, Roger de Condé lui fit don de toute la partie de dîme qu'il avait à Condé, par lettres de l'an 1200. A la suite de ces lettres, le chapitre reconnaît que Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, est son premier patron, ainsi que Wautier d'Avesnes, et Roger de Condé, seigneur par indivis de cette ville. Suivent encore d'autres lettres des deux seigneurs, par lesquelles on voit qu'il existait alors à Condé une commune et un échevinage, auxquels ils donnèrent, moyennant cinq sols valenciennois de cens annuel, tous les pâturages de leur terre ou alleu de Condé, qui tenaient aux frontières de Brabant. Le chapitre acheta aussi en 1216, de Mathieu de Vieux-Condé et autres, toute la partie de dîme qu'ils avaient au vieux et au nouveau Condé, à l'exception de celle de Grimaumés et de Élemont *. Roger, seigneur d'une partie de Condé, lui donna encore toute la portion de dîme qu'il possédait audit lieu, et Guillaume de Maing, celle qu'il tenait au village de même nom, par deux actes de 1218. Plusieurs autres seigneurs de Condé firent des donations à ce chapitre en 1240 et 1243. Il y avait dans ce tems treize prébendes inégales à Condé. Le comte Thomas, comme patron pri-

* Miræus.

mitif, ordonna, au mois de février 1243, qu'elles seraient réduites toutes au même taux ; mais il paraît que les seigneurs de Condé, aussi patrons et collateurs de ces prébendes, comme représentant les fondateurs, s'y opposèrent. Ce ne fut qu'au mois d'octobre 1245, qu'ils portèrent leur ordonnance conforme à celle du comte. Alors les prévôts, doyens et chanoines de Condé consentirent à l'égalité des prébendes et conservèrent seulement au doyen, qui était à leur nomination, la double portion qu'il avait en bled, avoine, argent, lin, et autres distributions. Leurs lettres sont du 2 avril 1247. Nicolas, évêque de Cambrai, approuva le tout par les siennes du mois de juillet 1249. Je ne connais point d'autres titres relatifs à ce chapitre, sur lequel je ne me suis autant étendu que pour donner une idée des moyens dont on usait aufois pour enrichir tout ce qui tenait à l'autel.

Condé a appartenu autrefois à des seigneurs puissans des maisons d'Avesnes, de Chastillon, de Bourbon, de Montmorency, de Lallaing, de Croy, de Condé, de la Hamayde, d'Ettinghe et de Rocquendorff.

On voyait avant 1789, dans l'église collégiale de Condé, les tombeaux de divers seigneurs de cette ville, et entre autres celui de Philibert de Lallaing, marquis de Renti, sur lequel on lisait deux épitaphes, l'une en latin, l'autre en français. La suivante nous a paru assez curieuse pour être reproduite. Ce comte de Lallaing est mort le 27 décembre 1590, âgé seulement de 33 ans.

Cy dort un grand seigneur, grand de nom, grand de sang,
Grand de cœur, grand d'États, grand de faits, grand de rang,
Le rempart de la foy, le bras de la province,
Le secours de l'église et l'appui de son prince,
L'effroy de l'ennemy, la fleur des chevaliers,
Des armes le triomphe, et la fleur des lauriers.
Il veilloit nuit et jour, fut en paix, fut en guerre,
Pour son Dieu, pour son Roi, pour sa natale terre :
Mais ores abattu du travail et du deuil,
Pour l'Estat et la Belge il ferme un petit l'œil,
Jusque à tant que la voix de la trompette sonne
Pour lui rendre le prix d'une riche couronne,
Deue aux belles vertus dont il était nampty :
Ci-gist le grand marquis, le marquis de Renty.

Le nom de Condé a acquis de la célébrité à cause des princes de la maison de Bourbon qui l'ont porté, mais c'est par une grave erreur que quelques écrivains ont voulu accréditer que la seigneurie de Condé avait passé dans la maison de Bourbon par le mariage de François de Bourbon, comte de Vendôme avec Marie de Luxembourg. Les inscriptions du tombeau de Philibert de Lallaing et celle d'Emmanuël de Solre, comte de Croy *, que l'on voyait également dans l'église de Condé, attestent que la principauté de cette ville n'appartenait pas à la maison de Bourbon-Condé, puisque Louis de Bourbon, prince de Condé, premier du nom, naquit à Vendôme le 7 mai 1530, et que les anciens seigneurs de Condé conservaient encore leur titre de *Condé* en 1670 **.

* Mort le 12 février 1670.
** Hist. généal. des MM. de France, tom. 1, pag. 332

Au mois d'avril 1793, les Autrichiens firent le blocus de la place de Condé ; le général Chancel y commandait une garnison de 4,000 hommes, formée des débris de l'armée de Dumouriez. Pendant trois mois cette garnison, digne en tout de son brave commandant, fit de continuelles sorties, dans le but de seconder les efforts que faisait de son côté le général Dampierre, afin de délivrer la place. Les tentatives des français pour repousser l'ennemi furent inutiles ; Chancel, privé de secours et de moyens de se ravitailler, condamné ainsi que les habitans et la garnison à mourir de faim, dût capituler. Le 13 juillet la garnison sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre, elle resta prisonnière *; mais le 24 août 1794, la garnison Autrichienne de Condé fut contrainte à remettre la place entre les mains des français, y abandonnant 161 bouches à feu, 6,000 fusils, 100,000 boulets, 15,000 cartouches, 300 milliers de poudre, 600 milliers de plomb et des vivres pour six mois **.

Le 3 décembre 1795, un magasin d'artillerie fit explosion à Condé : quatre artilleurs furent tués par suite de cet accident.

et 333. Il est d'ailleurs presque certain, que la seigneurie des princes de Condé, était celle du château de Condé en Brie, où mourut Éléonore de Roye, femme du premier prince de Condé.

* Vict. et Conq. tom. 1, pag. 195.

** Ibid. tom. 3, pag. 151.

Condé, sous la république, avait été nommé *Nord-Libre.* C'est dans cette ville qu'avait pris le jour la célèbre actrice Marie-Claire-Joseph Lerisse, connue sous le nom de Clairon. La rue dans laquelle elle est née porte ce nom.

COMINES.

Cette ville doit sa petite célébrité à Philippe de Comines, sage et véridique historien et négociateur habile. Assise sur la frontière de la France et de la Belgique, elle est traversée par la Lys ; avant la révolution de 1789, la partie droite était à la France et la partie gauche à l'Autriche. Dans le 16e. et le 17e siècles, il se faisait à Comines un commerce considérable de draperies et d'étoffes légères ; les toiles forment aujourd'hui la grande importance de son négoce ; ses tanneries sont renommées et ses fabriques de chapeaux ont eu beaucoup de vogue. Elle serait ancienne si on prêtait foi aux martyrologes, car ils assurent qu'en 303, St.-Chrisole vint y déposer le sommet de sa tête, qu'on lui avait coupé à Verlinghem, village distant de Comines de deux lieues. Ce qui paraît plus certain, c'est que cette ville fut détruite par les Normands en 880. Depuis cette époque jusqu'au 12e. siècle, on ne voit de mention de Comines que sur quelques diplômes des comtes de Flandre, où se trou-

vent les noms des seigneurs de Comines. En 1176 Philippe d'Alsace, 16e. comte de Flandre, en confirmant les propriétés de l'abbaye de Messine, mentionne une terre nommée Ploietz, et des hôtes qu'un certain Iwan avait donnés à cette maison, au territoire de Comines *.

Un seigneur de Comines, Hellin sire de Waziers, de l'assentiment des échevins, accorda, par ses lettres du 9 septembre 1359, au corps des drapiers de cette ville, différens priviléges, entr'autres une cloche et un scel; il régla en outre ce qui se rattachait à la police de ce corps. Ces lettres furent confirmées par le roi Jean, aux mois d'octobre 1361 et septembre 1364. Jusqu'à cette époque, les draps de Comines étaient d'une sorte toute particulière ; mais des drapiers d'Ypres étant venus s'établir à Comines en 1385, ils y introduisirent leur mode de fabrication, qui consistait à produire des draps plus larges et plus longs. Les habitans d'Ypres, jaloux de se voir enlever un procédé qu'ils regardaient comme leur, se plaignirent à Charles-Quint. Ce prince défendit aux fabricans de Comines, par ses lettres du mois de mai 1367, de faire de pareils draps, et ordonna que tous ceux qui étaient fabriqués seraient enlevés et payés selon leur valeur **.

Pendant qu'ils assiégeaient Lille, en 1197, les

* Miræus, tom. 3 pag. 54.

** Ord. des rois de France, tom 5, pag. 9.

français s'emparèrent de Comines. Les flamands qui ignoraient cette surprise, vinrent avec toute la garnison d'Ypres, composée de trois mille allemands pour y prendre poste. Un combat s'en suivit dans lequel les deux parties montrèrent autant d'acharnement que de valeur; les allemands cependant durent céder, ils furent mis en déroute. Les habitans d'Ypres, ayant appris en 1382 qu'un corps de cavalerie que Louis-le-Mâle avait envoyé contre eux, devait traverser le pont de Comines, rompirent ce pont et le recouvrirent de fumier. Trois cents hommes de cavalerie périrent par suite de cette embûche de guerre; mais à peu de tems de là, les français étant venus au secours du comte, défirent, après un combat opiniâtre, près de ce même pont, neuf mille flamands qui laissèrent trois mille des leurs sur le champ de bataille. Comines éprouva alors le sort de toutes les villes qui, dans ces tems, tombaient au pouvoir de l'ennemi, elle fut brûlée et pillée. Les vainqueurs y trouvèrent une telle quantité d'étoffes, qu'ils ne surent qu'en faire*.

Un nouveau désastre vint depuis encore accroître les malheurs de cette ville, un incendie la dévora le dimanche 16 mars 1427 **.

En 1597, Lanoue, dit Bras de Fer, fortifia l'hôpital et l'église de Comines, et y mit une garnison de trois mille hommes, pour ôter tout moyen de

* Froissart, t. 2, p. 124.
** Meyer, f. 271.

communication aux troupes qui s'étaient retirées dans le château, il empêcha même les catholiques de remplir aucun devoir religieux. Le comte de Mansfeld vint cependant l'y attaquer peu après et l'obligea à lui rendre la place. Pendant cette attaque l'église et grand nombre de maisons furent encore la proie des flammes *.

Le château de Comines était fort et d'une grande étendue ; l'intérieur était riche et somptueux, et répondait à la fortune de ses possesseurs. Il était situé dans un bas lieu et et de toutes parts entouré par la Lys. Jean de Comines l'avait fait élever en 1384. Le maréchal d'Humières le fit sauter le 9 août 1674, dans la crainte qu'étant attaqué et pris par les alliés, il ne leur fournît de nouveaux moyens d'inquiéter les communications et de pousser les partis au milieu des places de la Flandre, occupées par les français. Dans les guerres précédentes, ces derniers s'en étaient emparés au mois de septembre 1645, mais les impériaux l'avaient repris en juin 1647. La partie de Comines qui était sur la rive droite de la Lys, fut cédée à la France par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713 **.

Comines donnait à son possesseur le titre et les droits de seigneur haut-justicier de la châtellenie de Lille ; elle avait sa coutume particulière.

Le célèbre grammairien Jean Despautère mou-

* Buzelin, *Annal.*, p. 582.

** Campagne de Flandre en 1674, p. 103.

rut à Comines en 1520 et y fut enterré ; on mit cette épitaphe sur sa tombe :

Hic jacet unoculus visu præstantior Argo,
Nomen Joannes cui Ninivita fuit *.

CORBEHEM.

Cette terre relevait du château d'Oisi. Elle fut l'apanage d'un cadet de la maison de Douai, et il en prit le nom, en conservant ses armes. Elle passa dans celle de Goy ou Gouy, qui la possédait dans les 15e et 16e siècles; Jean de Gouy, l'un des seigneurs de cette maison, donna son nom à la rue de Douai encore ainsi nommée à présent.

La Scarpe traverse ce village; elle y formait une cascade qui a nécessité l'établissement d'un sas, lorsque la rivière a été rendue navigable.

COURCHELETTE.

Courchelette, *petite ferme*, diminutif de *Curt*. Ce village appartenait au 15e siècle à Jean de

* Cette épitaphe est d'Adrien du Hecquet, carme d'Arras. Despautère y est dit *unoculus*, parce que l'on prétend qu'il n'avait qu'un œil, *Ninivita* indique qu'il était de *Ninove*.

Marquette, qui, ainsi que plusieurs seigneurs et autres grands propriétaires riverains, fut forcé de rétablir le cours de la Sensée qui se jetait dans la Scarpe entre Courchelette et Lambres, en exécution des lettres-patentes de Philippe duc de Bourgogne, du 19 avril 1529 *.

Ce petit village qui relevait autrefois du château d'Oisi, est assis sur les bords de la Scarpe, à trois quarts de lieue de Douai, à gauche de la chaussée d'Arras. On y voit de belles écluses et quelques usines importantes. Il est traversé par une chaussée, communiquant de celles de Cambrai et d'Arras à Douai, construite aux frais des Etats d'Artois, dans le seul but d'engager les voituriers et les voyageurs à ne plus passer par Douai. Les Etats d'Artois qui voyaient l'ancienne Flandre avec une extrême jalousie ne regardaient pas à accabler d'impositions onéreuses et perpétuelles les vilains de leur province, par pure vanité et pour arriver à anéantir le commerce prospère de leurs voisins. C'est à ce motif que l'on doit la construction du pavé de Courchelette. Dans une semblable vue ils avaient préféré faire une chaussée de quatre lieues de Lin à Béthune, qu'une de deux qui aurait passé par La Bassée, parce que cette ville était Flandre. Toujours dirigés par cet esprit étroit, ils avaient projeté de faire exécuter un pavé de quatre à cinq lieues, qui aurait joint le chemin d'Arras à ceux d'Orchies et de

* Titres de Douai.

Tournai, par Quiéry, Equerchin, Flers, Auby et Bernicourt, passant presque continuellement à travers des marais impraticables. Cette chaussée avec les ponts qu'elle nécessitait, aurait couté des sommes énormes; mais la révolution a fait avorter ce projet. L'Artois et la Flandre ne sont plus des provinces rivales. Toute haine, toute jalousie sont éteintes; nous ne formons plus qu'un seul peuple, attentif au bonheur commun : qu'était cette prospérité commune pour les états composés de nobles et de prêtres en général, qui trouvaient que tout était bien lorsque leurs intérêts étaient assurés et leurs priviléges garantis *.

COURRIÈRES.

Quelques cabanes de pêcheurs et de chasseurs formant un petit hameau, dépendant de Hénin-Liétard, furent réunis en commune par Anselme Ier. comte de St.-Pol et de Lens, en 1002, sous le nom de Courrières **.

Ce seigneur, dans la même année, fit construire un château à Courrières, qui se trouvait à la jonc-

* Vente de la terre d'Oisi, du 10 mars 1603.

** Courrières, *habitation dans un lieu marécageux* de *Coor*, marécage, et de *Ure* habitation.

tion des chemins d'Harnes et de Montigny. Nulle trace ne reste de cet édifice ; mais il y a peu d'années que des fouilles faites sur son ancien emplacement procurèrent une certaine quantité de grès taillés provenant de ses fondations.

Un diplôme de l'an 1065 de Bauduin de Lille et des lettres d'Eustache, comte de Boulogne, de 1129, sont les plus anciens titres que nous connaissions sur cette commune. Ils sont relatifs à des donations de biens situés sur son territoire *.

Cette terre fut long-tems dans la maison de du Chastel; elle passa ensuite dans celles de Harnes, d'Antoing, de Melun, de Montmorenci, de Bournel et d'Ongnies. Elle fut érigée en baronnie en faveur de François d'Ongnies qui étant resté après la paix des Pyrénées au service d'Espagne, fut fait gouverneur de Ruremonde. La seigneurie s'est éteinte dans cette maison.

Jean de Montmorenci fit construire, en 1532, la tour et la nef gauche de l'église, et en 1551, il pourvut aux frais de construction de la nef de droite; on doit à François d'Ongnies, l'achèvement de cet édifice. L'église de Courrières est consacrée à St.-Piat ; on y voit encore le mausolée en marbre de Jean de Montmorenci, qui, par une circonstance heureuse, a échappé au marteau des Vandales révolutionnaires ; avant 1793, on y lisait l'inscription suivante.

* Gall. christ., t. 111, p. 82.—Miræus, t. 1, p. 160 et 161.—Locrius, p. 288.

Ci-gist Messire Jean de Montmorenci, Seigneur de Courrières, Chevalier de l'ordre de la Thoison d'Or, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, grand et souverain bailli d'Alost et capitaine de La Motte-au-Bois.

Ce même Jean de Montmorenci avait reçu à son château de Courrières, en 1558, Philippe II, roi d'Espagne. Car on lit encore auprès du grand portail de l'église cette inscription : « *L'an MDLVIII, le* 11 *de mai le roi Philippe a disnez à Courrière, au logis messire de Montmorenci.* »

Jean d'Ongnies, qui avait rempli diverses missions dans la Flandre, y étudia et en rapporta les moyens de préparer le lin. Ces procédés utilisés à Courrières eurent une influence si prospère pour cette commune qu'en moins d'un siècle la population en fut doublée. On continue à préparer le lin à Courrières avec beaucoup de supériorité.

Une petite rivière, nommée *Souchez* ou *Deulle*, qu'autrefois on avait rendu navigable pour les petits bateaux, allant de Lens au canal de Lille à Douai, arrose cette commune et y fait tourner un moulin à farine.

Courrières avait autrefois un péage considérable, dont les produits appartenaient au Seigneur du lieu. Ce droit gênait beaucoup la navigation et fut le sujet d'un grand nombre de procès, que les seigneurs de Courrières gagnèrent cependant toujours. Ce péage existait long-tems avant 1296. Un compte du domaine de Lens de cette année porte que le souverain jouissait, dès-lors, de la moitié de ce

droit, à titre de confiscation sur Miquiel de Courrières. Charles-Quint, en 1529, rendit cette moitié à Jean de Montmorenci, à charge de la tenir en fief des comtes d'Artois.

CREVECOEUR.

Ce village se nommait *Vinci*; ce fut à cause du *Creve-cœur* que durent éprouver le roi Chilpéric II et Raimfroy, Maire du palais, d'avoir été défaits en ce lieu à la tête d'une armée innombrable par Charles-Martel, qu'on lui donna depuis ce nom. Cette bataille, qui fraya la route du trône aux enfans de Charles, fut livrée le dimanche de la Passion, 21 mars 717.

Tous les historiens sont d'accord dans le récit qu'ils font de cette bataille. Voici ce qu'en disent les Annales de Metz :

« Le prince Charles ne perdit pas de vue l'injure que lui avait faite Chilpéric. Il partit avec son armée de la France orientale, traversa la forêt Charbonnière et ravagea une grande partie du royaume de Chilpéric. Aussitôt que celui-ci en fut informé, il marcha avec Raimfroy, Maire du palais, à sa rencontre. Les deux armées campèrent à peu de distance l'une de l'autre, proche d'un village du Cambrésis, nommé Vinci. Le prince Charles, suivant la coutume de ses ancêtres, envoya vers Chilpéric porter des paroles de paix, en

l'engageant, pour éviter l'effusion du sang des nobles français, à lui restituer les dignités de son père. Il dit qu'il était reconnu que Pépin avait gouverné la France occidentale avec justice et douceur, et qu'il ne voulait autre chose que jouir du même droit. Chilpéric et Raimfroy, courroucés de sa demande, non-seulement l'accueillirent par un refus, mais le menacèrent de lui enlever ce qui lui appartenait légitimement. Ils lui firent dire de se tenir prêt à combattre le lendemain, que Dieu alors montrerait qui devait gouverner la France. Charles rendit aussitôt aux généraux et aux seigneurs de son armée la réponse de ce roi superbe. Pour lui, il reçut sans crainte le défi de son ennemi avec lequel il lui tardait d'en venir aux mains. Le lendemain au lever du soleil, les deux armées se trouvèrent en bataille, mais elles étaient bien différentes en nombre et en courage, Celle de Chilpéric était innombrable et sans discipline; elle attendait le choc. Celle de Charles, beaucoup plus faible, était composée de vieux soldats, elle marcha à l'ennemi. Il se donna en ce jour une cruelle bataille, et l'on combattit long-tems sans que la victoire se déclarât ni pour l'un ni pour l'autre. Enfin Dieu favorisa les armes de Charles : Chilpéric fut mis en fuite. Raimfroy suivit son exemple, et abandonna ses compagnons à une mort certaine. Après sa victoire Charles distribua d'immenses dépouilles à ses troupes, et poursuivit Chilpéric et Raimfroy jusqu'à Paris » *.

* Rec. des hist. de France, t. II, p. 683.

Crèvecœur maintint sa célébrité par la puissance de ses seigneurs, descendus des anciens comtes du Cambrésis. L'un d'eux, en 1168, année qui suivit celle où il avait fait l'hommage momentané de sa terre de Crevecœur au comte de Hainaut, osa lutter contre son suzerain, en soutenant son frère, prétendant à l'évêché de Cambrai, tandis que le comte sollicitait pour un autre. Ces seigneurs avaient longtems avant cette époque, fait bâtir à Crevecœur un château considérable qui, si on en juge par ses ruines, a du être une des meilleures forteresses du temps *.

En 1306, il y avait à Crevecœur une maladrerie ou un hôpital doté par différens particuliers **.

Crévecœur fut pris en 1253 par le comte d'Anjou, frère de St.-Louis, pour Marguerite, comtesse de Flandre, sur Jean et Bauduin d'Avesnes, ses enfans ***.

Édouard VI, roi d'Angleterre, qui prétendait avoir des droits sur le royaume de France et qui ne trouvait point de raison plausible pour rompre avec son souverain, se fit nommer vicaire de l'empire, et à ce titre lui déclara la guerre, sous le prétexte qu'il retenait injustement Crevecœur et Cambrai qui n'auraient jamais du être distraits de l'Empire. Cette guerre, qui commença en 1338,

* Rec. des hist. de France, t. XIII, p. 340 et 577.
** *Carpentier*, hist. du Cambrésis, t. II, p. 473.
*** Delewarde, t. IIII, p. 15.

fut interrompue et reprise , durant plus d'un siècle *.

Louis XI, en retirant des mains de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, les villes de la Somme qui lui avaient été cédées par l'article 20 de la paix d'Arras du 21 septembre 1435 , reprit aussi Crévecœur ; il le donna à Antoine bâtard de Bourgogne , mais il le lui redemanda par les seigneurs de Torcy et de Moy qui lui présentèrent ses lettres le 15 novembre 1464, parce que le duc Philippe son père , retenait prisonnier le bâtard de Rubempré que Louis avait envoyé en Hollande remplir une commission secrète . Le comte de Charolois le força cependant de lui céder Crevecœur par le traité de Conflans du 5 octobre 1465 **.

Les Français avaient garnison, en 1479, dans Crévecœur, et autres châteaux des environs de Cambrai, pour inquiéter cette ville. Mais quelques seigneurs flamands, s'étant réunis , les chassèrent de ces différens postes. Crevecœur fut cédé à la France par la paix du Cateau-Cambresis de l'an 1559. Cela n'empêcha pas le prince de Parme de s'en emparer et de le fortifier pendant le siége de Cambrai , en 1591 ***.

Après la levée du siége de Cambrai en 1649 , le comte d'Harcourt alla camper à Crevecœur. Le maréchal de Turenne , après le siége de la même

* Froissart , t. I , fol. 24.

** Rec. des traités de paix , p. 469.—Monstrelet, t. III, p. 105.

*** Delewarde , t. V , p. 241.

ville en 1657, alla aussi camper à Crévecœur *.

Le nom de Vinci (*Vinchy*), est resté à une ferme qui, au tems de la bataille livrée entre Charles et Chilpéric, formait sans doute le principal manoir de ce village. Le roi Dagobert I la donna à l'abbaye de St.-Pierre de Cambray, connue depuis sous le nom de St.-Aubert. Le diplôme qui porte cette donation est du 15 avril 640 **.

Crevecœur était une des pairies du Cambrésis ***.

CUINCY.

Les Flamands ont été les maîtres des Anglais dans les manufactures, dans les arts et le commerce; ce sont eux qui, aussi, leur ont donné les principes de perfectionnement pour l'agriculture. Ce fut de Cuincy et de ses environs que sortit la colonie de cultivateurs qui alla donner aux anglais une grande partie des moyens de culture qui ont fait d'eux une nation riche et puissante. Sous le règne de Henri VIII eut lieu cet événement peu considérable en apparence et qui devait avoir des

* Mém. de Puységur, t. 1, p. 380.

** Carpentier (*preuves*), p. 32.

*** Ibidem, p. 21.

résultats si importans. Avant cette époque, dit Chalmers, il n'y avait en Angleterre ni carottes, ni navets, ni choux, ni salades, et dans le dernier siècle, selon le docteur Smith, la majeure partie des pommes de terre et des oignons consommés dans la Grande-Bretagne venaient encore de la Flandre *.

Des hommes simples passent donc la Manche et vont, la bêche sur l'épaule, non moins conquérans que Guillaume, s'établire sur les bords orgueilleux de la Tamise. Leur conquête fut, si non plus sûre, au moins plus utile que l'autre. Ils ne portèrent point avec eux de lois politiques, toujours plus ou moins entachées de tyrannie, par cela seul qu'elles sont étrangères. Ils arrivèrent avec des pratiques plus encore qu'avec des théories, ils donnèrent des exemples plutôt que des règles, et ils firent sentir leur empire, non par les tributs qu'ils imposaient, mais par des bienfaits dont les effets devaient enrichir les générations à venir.

La république des lettres dut un service non moins important au village de Cuincy. Le 20 septembre 1593, Antoine Blondel, baron de Cuincy,

* En 1825, sur la demande de l'association agricole, *Highland society of Scotland*, j'envoyai en Écosse deux piqueurs flamands pour y enseigner l'usage de la petite faulx; ce furent MM. Louis Catteau de Fournes et Jean Dupré d'Equerchin. Le *Report of committee etc, with the flemish scythe, Edinburg* 1825, fait un pompeux éloge de cet instrument et des habiles agriculteurs flamands qui en ont enseigné l'usage.

fonda dans son château une société littéraire, connue sous le nom de *Banc poëtique du baron de Cuincy*. Elle fut comme un congrès permanent de l'époque, car tous les savans écrivains et poètes y affluaient.

Blondel de Cuincy * descendait, selon quelques écrivains, de Blondel de Nesles, l'un des plus célèbres troubadours du douzième siècle, connu par son dévouement à Richard I, qu'il avait suivi en Palestine, dont il devint le favori et qu'il délivra du château de Loweinstein, où le tenait prisonnier Léopold d'Autriche **. Sedaine a bâti sur cette anecdote un opéra-comique dont Grétry a fait la musique. Roquefort a voulu révoquer ce fait en doute, mais vrai ou apocryphe, on a continué à le croire vrai; on a trouvé quelque chose d'honorable pour l'espèce humaine dans la pensée qu'un prince malheureux pouvait encore trouver un ami fidèle et sincèrement dévoué.

En 1763, naquit à Cuincy le brave d'Aoust, qui se distingua par sa valeur dans les armées de la république. Il fut général de brigade, chef de l'État-major général de l'armée des Pyrénées orientales commandée par le général Flers en 1793. Nommé général de division devant Perpignan, deux fois il commanda en chef cette armée; vainqueur à Perés-Tortés et à Bagnols, il n'en fut

* Né à Tournai en 1550, mort en 1628, au château de Cuincy.

** Chronique de Faucher, 1455.

pas moins arrêté par ordre de la Convention. Traduit au tribunal révolutionnaire au mois de messidor an II, il n'en sortit que pour monter à l'échafaud.

Le général d'Aoust était le fils de ce marquis d'Aoust, qui, comme Blondel, cultiva les lettres avec succès et les encouragea par tous les moyens que donne une grande fortune. Le marquis d'Aoust fit partie de l'assemblée constituante et siégea à la convention.

CYSOING.

Cysoing, *en-deça de l'eau*, de *syds, side* et *cis, en-deça*, et de *oing*, eau, ruisseau; nom générique qui est devenu particulier à un ruisseau qui arrose Cysoing, et dont parle un ancien manuscrit en ces termes : *inferiora rigat Onis præterfluens amnis* *.

Cet endroit était un fisc ou domaine royal. Il fut donné en dot à Gisèle, fille de Louis-le-Débonnaire, épouse d'Évrard, duc de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cysoing, qu'il dota richement. Cet Évrard partagea ses biens à ses enfans par son testament

* Spicileg. vet. scrip. t. 11. p. 873.

de l'an 867 et laissa Cysoing à Adelard, le troisième de ses fils. Cette terre et l'avouerie passèrent à une branche de la maison de Landast, qui prit le nom de Cysoing, et ensuite dans celles d'Audenhem, de Werchin, de Barbançon, de Ligne et d'Egmont.

Peu après la mort d'Evrard, arrivée l'an 869, Gisèle, sa femme, fonda à Cysoing une chapelle pour sa sépulture, et en augmenta les revenus l'année suivante. Le prêtre Wulgâre, chapelain du comte Evrard, ensuite Amaury de Landast et deux de ses frères en 968, firent de grandes donations à cette maison.

Cysoing avait été, depuis sa fondation, un chapitre dépendant de celui de Rheims et gouverné par un prévôt ; mais en 1129, les chanoines embrassèrent la vie monastique et la règle de Saint Augustin. Ils furent depuis de la Congrégation d'Arouaisse qu'ils abandonnèrent pour celle de St.-Victor de Paris. Raynald, archevêque de Rheims, leur donna un abbé, défendit aux clercs de faire passer leurs prébendes à leurs enfans, et confirma son établissement par des lettres de la même année. Le pape Alexandre III le confirma aussi avec tous les biens dont il jouissait par une bulle de 1179*.

La supériorité prétendue sur cette maison par les archevêques de Cambrai, à qui le chapitre de Rheims l'avait cédée, fut définitivement abandonnée aux Evêques de Tournai, dans le diocèse des-

* Hist. de Tournai, par Cousin, t. III, p. 203.

quels elle se trouvait, par une transaction du 25 août 1627.

Bauduin, *dit* Bras de fer, devenu par suite comte de Flandre, à cause de son mariage avec Judith, fille de Charles-le-Chauve, n'eut rien de plus pressé, en prenant possession de la Flandre, que de s'attacher les familles les plus puissantes, presque toutes ou alliées ou descendues de nos rois, qui pouvaient être jalouses de son élévation : il en trouva l'occasion dans la nécessité où il se vit de s'opposer aux Normands. Il établit donc des bers ou grands barons, dont il fit ses généraux et ses conseillers, des châtelains qui pussent défendre les villes et les châteaux en même-tems qu'ils y rendraient la justice, et leur attribua tous les droits féodaux et autres dont quelque tems auparavant avaient joui les comtes et vicomtes. Il était naturel que le seigneur de Cysoing, cousin germain de Judith femme de Bauduin, eut part à ces grâces. Il fut en effet nommé premier Ber de Flandre, et ses enfans ou ses neveux châtelains de différens lieux.

Cysoing protégé par un château qu'habitaient des seigneurs puissans et possédant une riche abbaye, devint un endroit considérable. Dès le 6 avril 1219, Jean, l'un des seigneurs, y avait établi un échevinage, à l'instar de celui de La Bassée, origine de la coutume particulière*.

* Nouv. Cout. g^al^. par Boudot, t. II, p. 921.

Cette commune essuya des grands dommages au moment de la bataille de Bouvines et sous Philippe de Valois, lors du siège de Tournai par les Anglais; elle fut totalement brûlée par les Français en 1478; l'abbaye avait été aussi réduite en cendres en 1393; le clocher et quelques bâtimens essuyèrent encore le même sort par l'effet de la foudre en 1520, et elle fut pillée par les gueux en 1566.

La révolution de 1789 a fait rentrer dans le mouvement général de la propriété des biens qui n'avaient long-tems servi qu'à entretenir le luxe et la bonne chère d'une classe d'hommes inutiles à la société. On voit les mêmes hommes, réduits à l'extrémité par leurs profusions, oser avouer par leurs lettres du 18 décembre 1286 que pour y faire face, ils ont emprunté de l'argent aux usuriers, et demander sans honte, sans palliatif, sous ce seul prétexte, des secours au comte de Flandre. Telles étaient les vertus tant vantées du cloître dans certaines maisons. A cette époque, les revenus de l'abbaye étaient de 2536 ^{l} 2 ^{s} 6 ^{d} parisis, * et les dettes de 865 ^{l} de rente.

Son administration ne fut pas meilleure dans la suite, car il nous reste des lettres-patentes de Charles-Quint, alors Roi d'Espagne, du 5 décembre 1517 dans lesquelles il est dit: «qu'en 1417, Jean, duc de Bourgogne, pour pourvoir au désordre petit et sobre gouvernement qui lors était entre les religieux de l'abbaye de Cysoing, mit ou fit mettre entre ses

* Somme considérable pour le temps. — Curé de Marque. — *Chambre des comptes de Lille.*

mains tous et quelconques les biens d'icelle église, ordonnant certains gouverneurs qui auraient le régime et administration d'iceux biens.» Les lettres permettent à MM. de Cysoing de faire faire des copies authentiques de leurs titres déposés depuis 1417 dans un coffre à trois clefs, à la chambre des comptes à Lille, et qu'à icelles foy serait ajoutée et ce pour éviter *à frais et déplacemens.*

Cysoing est un bourg considérable; son seigneur était un des quatre hauts justiciers de la châtellenie de Lille : il se faisait représenter aux états et dans toutes les fonctions qui lui étaient attribuées par un grand bailli.

On voit à Cysoing, dans l'enclos de l'ancienne abbaye, une pyramide érigée par les soins d'un des abbés, en mémoire de la bataille de Fontenoi; elle est en pierre bleue et d'un goût assez original. Les inscriptions qu'elle portait ont été effacées par les Autrichiens lors de leur première invasion.

DENAIN.

> Regardez dans Denain l'audacieux Villars,
> Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.

Denain était connu dans l'histoire ecclésiastique, bien avant la célèbre bataille qui jette sur son nom un si vif éclat. Aldebert, comte d'Ostrevent, et

Reine, sa femme, y avaient fondé, en 764, une Abbaye de bénédictines. Ils avaient dix filles, qui en furent les premières chanoinesses. Par un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 877, on voit que ce monastère renfermait des hommes et des femmes. A quelque temps de-là, une invasion des Normands força les nonnes à déserter le couvent et à se retirer dans leurs familles. Une prébende fut accordée à chacune d'elles, composée de leur part de revenu dans la communauté. Elles trouvèrent cette manière de vivre si agréable, que lorsque l'on voulut les faire rentrer au couvent, elles éludèrent de le faire sous différens prétextes. Afin de trouver des protecteurs, elles nommèrent, pour remplacer celles d'entre-elles qui mourraient, les filles des seigneurs les plus puissants du voisinage, se contentant, pour sauver les apparences, de payer quelques pauvres prêtres qui vivaient dans leur maison de Denain.

Cependant Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, et l'Abbé de St.-Vaast, vinrent troubler leurs jouissances mondaines. Aidés du comte de Flandre, ils forcèrent les pétulantes brebis à rentrer au bercail. La houlette fut confiée à une abbesse très-sévère, nommée Ermentrude, qui y rétablit la règle de St.-Benoît, dans toute sa rigueur. On ne quitta plus l'Abbaye, mais on y attira avec toute liberté la société qui pouvait en rendre le séjour plus agréable, des chevaliers, des abbés, des troubadours. Alors se donnèrent fêtes et carrousels, tels que la renommée en fut portée à Rome. Le

pape Eugène III fulmina la bulle du 5 février 1151, et commit l'évêque d'Arras, pour réformer l'Abbaye de Denain, ce que celui-ci fit encore, du moins d'une manière apparente. Depuis longtems les nobles dames avaient le projet de s'ériger en chapître : l'évêché d'Arras devint vacant, les comtes de Flandre et de Hainaut étaient en guerre, l'abbesse mourut, le moment parut opportun et le chapître fut érigé. Comme la plupart de ces dames étaient nobles, elles prirent le titre de *nobles Chanoinesses*, refusèrent l'entrée de leur maison à la roture et même à la petite noblesse, et arrêtèrent qu'on devrait faire preuves de huit quartiers pour être reçu parmi elles.

Ces dames portaient l'habit blanc, avec un surplis de toile fine et un manteau doublé d'hermine ; celui de l'abbesse était moucheté. Madame l'abbesse avait le titre de comtesse de l'Ostrevent, et faisait seule des vœux. Les chanoinesses n'étaient point astreintes à cette obligation, elles pouvaient se marier, en remerciant le chapître ; mais elles trouvaient leur liberté bien préférable au joug du mariage : *point de vœux quels qu'ils soient!* disaient-elles. L'amour, le chant, les festins occupaient tous leurs momens. La licence devint telle dans ce cloître que Charles-Quint, par un arrêt de son conseil du 12 mai 1546, ordonna que *nul banquet des laïcs venant de dehors ne pourrait être tenu tant que trois religieuses au moins fussent présentes.* Les arrêts et les remontrances sont restés sans effet ; l'amour des plaisirs, la jalousie, l'or-

gueil, l'envie, n'ont pas cessé d'agiter les nobles chanoinesses, jusqu'au moment où la révolution française est venue leur rendre une entière liberté.

En 1079, une grande bataille se donna à Denain, entre le jeune Bauduin VII, comte de Hainaut, et Robert le Frison, dans laquelle celui-ci fut défait.

La France était dans une situation désespérée, lorsque la bataille *dite* de Denain fut livrée en 1712. On peut assurer que son résultat sauva le royaume non d'une invasion, mais d'un partage. Cette célèbre affaire est trop connue pour que nous ayons besoin d'en retracer les événemens. Nous dirons seulement que, par un mouvement fort bien combiné sur Landrecies, comme s'il eut eu l'intention d'attaquer les alliés dans leurs lignes, le maréchal de Villars, étant parvenu à tromper le prince Eugène, attaqua l'armée ennemie sur l'Escaut, dans la journée du 24 juillet 1712 et la défit entièrement ; que, par suite de cette affaire, les alliés perdirent tous les avantages qu'ils avaient précédemment recueillis. Le siège de Landrecies fut levé ; Marchiennes, St.-Amand, Mortagne, Douai, Le Quesnoy et Bouchain furent repris.

Les historiens du temps ont été fort divisés sur le nom du véritable auteur de *cette entreprise célèbre*, ainsi que la nomme Folard. Quelques-uns en ont attribué toute la gloire à Villars, d'autres ont voulu y associer M. de Valière, officier-général d'artillerie. Voltaire semble avoir été mis sur la trace de la

11.

vérité lorsqu'il parle de la part que peut avoir eue dans cette bataille le président Lefebvre d'Orval. Tout nous porte à croire qu'en effet la gloire de la conception de cette brillante affaire doit être attribuée à notre compatriote. L'honneur qui doit en rejaillir sur nos contrées, nous fait un devoir de recueillir et de conserver les preuves qui forment notre conviction.

Voltaire dans le siècle de Louis XIV, dit :

« Ceux qui savent qu'un curé, et un conseiller » de Douai, nommé Lefebvre d'Orval, se promenant ensemble vers ces quartiers, imaginèrent » les premiers qu'on pouvait aisément attaquer » Denain et Marchiennes, serviront mieux à prouver par quels secrets et faibles ressorts les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. » Lefebvre donna son avis à l'intendant de la province ; celui-ci au maréchal de Montesquiou, » qui commandait sous le maréchal de Villars ; » Le général l'approuva et l'exécuta. Cette action » fut en effet le salut de la France, plus encore » que la paix avec l'Angleterre *. »

Mais le chevalier Folard s'exprime à cet égard d'une manière plus précise ; aussi reproduirons-nous ici ses expressions :

« Tout le reproche que j'ai à me faire dans cette » affaire de Denain, c'est d'avoir négligé d'apprendre à mes lecteurs le nom de celui qui fut

* Chap. XXIII.

» l'auteur de cette *entreprise célèbre*. Son nom ne
» m'était pas inconnu non plus que son mérite.
» Plusieurs avaient pensé comme lui, cela n'est
» pas impossible ; d'autres se sont attribué cette
» action, ce qui n'est pas un miracle : si elle eut
» échoué, pas un seul ne se serait présenté pour
» être inséré dans cette préface, car aucun de
» ceux qui ont écrit de cet événement *n'a sçu*
» *le nom de celui qui se mit dans l'esprit un des-*
» *sein d'un si grand éclat*. Je l'appris de M.
» Voisin, ministre et secrétaire-d'État pour la
» guerre, dont je fus fort étonné, puisque l'au-
» teur de cette entreprise n'est pas du métier.
» C'est le président Lefebvre d'Orval, alors con-
» seiller au parlement de Cambrai. *Il envoya son*
» *plan à la Cour*, où il fut goûté, qui que ce soit
» ne l'ignore hors nos écrivains, qui n'en ont au-
» cune nouvelle. Le maréchal de Villars, habile
» et éclairé comme il l'est, en sentit toute l'im-
» portance, etc........... *Et plus bas*. Si l'exécu-
» tion d'un projet de guerre tout-à-fait extraordi-
» naire illustre un grand capitaine, celui qui en
» fait voir la possibilité par l'intelligence des lieux,
» ne mérite-t-il pas quelque portion de cette gloi-
» re? Qui pourrait la lui refuser? Il s'en faut pour-
» tant bien qu'il en ait toujours sa part. On élève
» des autels, on érige des fêtes au général qui a
» mis fin à l'aventure ; qui pourrait le désap-
» prouver sans injustice ? Mais que le nom de
» celui qui est seul cause de l'événement demeure
» enseveli dans les ténèbres les plus épaisses, et

» dans un silence éternel : c'est ce que je ne puis » souffrir. Il est donc juste que celui de ce magis» trat passe à la postérité, et qu'il devienne illus» tre dans l'histoire *. »

Pour ne point laisser de doute sur la juste part qui doit être attribuée au président Lefebvre d'Orval dans cette grande entreprise, nous rappelerons qu'en raison de cet éminent service, Louis XIV, par lettres du 28 juillet 1715, a accordé une pension viagère au président Lefebvre ** ; qu'en outre, dans les lettres de noblesse, données par Louis XV à M. Robert-Thomas Lefebvre de la Mairie, en décembre 1771, on lit le passage que nous transcrivons, à la suite des titres personnels que ledit Lefebvre de la Mairie avait à cette distinction : «Issu d'une famille dans laquelle sont héré» ditaires les sentimens qui le caractérisent, il a » toujours fait gloire de marcher sur les traces du » Sr. Lefebvre d'Orval son oncle paternel, mort » président honoraire en notre cour de parlement » de Flandre, après avoir été successivement re» vêtu des charges de conseiller au conseil de » Tournai, et de premier président au conseil pro» vincial d'Artois, de Valenciennes, et les ser» vices que ce dernier rendit à l'État, soit en

* Comment. de Folard sur Polybe. *Préface* du t. II, p. XXXVII et suiv.

** Ces lettres originales sont en la possession de M. Lefebvre de Troismarquet, conseiller à la Cour royale de Douai, arrière-neveu de M. Lefebvre d'Orval.

» contribuant à la défense de Tournai, soit *en*
» *donnant l'idée de l'importante affaire de De-*
» *nain*, soit en suggérant les réserves qui se remar-
» quent dans le traité d'Utrecht, etc. *. »

Quels doutes, après cela, pourraient s'élever sur les droits de Lefebvre d'Orval à partager la gloire que Villars a recueillie par le gain de la bataille de Denain.

Ce ne fut qu'en 1787 que l'on eut la pensée d'élever un monument qui rappelât cette action si honorable pour les armes françaises; il consistait en une petite pyramide triangulaire en pierre bleue. Sur la frise en face de la grande route qui conduit de Bouchain à Valenciennes, on lisait :

DENAIN, 1712.

Et les deux vers de la Henriade, qui servent d'épigraphe à cet article, et dans le cartouche, cette inscription :

Ce monument a été érigé par les soins de M. Senac de Meilhan, intendant du Hainaut.

MDCCLXXXVII.

Ce petit obélisque avait été presque détruit par les Autrichiens en 1793. M. Dieudonné, préfet du Nord, l'avait fait restaurer en 1804; les alliés

* Ces pièces nous ont été communiquées par M. le conseiller Lefebvre de Troismarquet, et par M. Gosse, président à la Cour royale de Douai, descendant de M. Lefebvre Orval, du côté maternel.

l'ayant de nouveau renversé. On eut la pensée de le rétablir en 1823, tel qu'on le voit aujourd'hui. C'est une pierre quadrangulaire de 37 pieds de hauteur, sur laquelle on lit les deux inscriptions suivantes :

Ire.

Ludovico magno regnante,
Ob hostes debellatos apud Denain, 25 jul. *MDCCLXII.*
Regnumque servatum,
Hoc monumentum posuit
Senac de Meilhan præf. an. MDCCLXXXVII.

2e.

Ludovico decimo octavo regnante
Primum ab hostibus dirutum
Monumentum
Dieudonné prov. septentr. præf. anno MDCCCIV.
Rursùsque collapsum
De Murat ejusd. prov. præf. anno MDCCCXXIII,
restaurare curaverunt.

Si ce monument passe à nos neveux, ils auront peine sans doute à s'expliquer le *Ludovico regnante*, 1804.

Depuis 1830 on a rétabli sur ce monument les deux vers de Voltaire, que la restauration n'avait osé y faire reparaître.

Denain, depuis quelques années, a pris un accroissement considérable par le développement de l'industrie. Des travaux immenses y ont été exécutés, des quartiers y ont été construits ; on y compte cinq fosses à charbon, appartenant à la

compagnie d'Anzin ; pour faciliter le chargement et le transport de leurs produits , un chemin de fer a été construit et une belle gare a été creusée au moyen de laquelle les bateaux de l'Escaut remontent jusqu'au près de la première fosse, nommée fosse de *Villars*.

DEULE.

Deule, rivière. Elle tire son nom du celtique, *dol* , d'où l'allemand *Dall* , et le latin de la basse latinité *dola* , mots qui désignent le terrein propre au pâturage, au milieu duquel coule cette rivière.

Sa source n'a jamais été connue ; on n'est même pas d'accord aujourd'hui sur l'endroit où elle commence à prendre son nom. Il paraît qu'elle était anciennement formée des eaux d'une grande quantité de marais, qu'elle traverse , et qui ont leur pente vers Lille. Dans la suite , les desséchemens firent reconnaître qu'elle tirait ses premières eaux du ruisseau de Souchez, ainsi nommé d'un village, à deux heures de Lens , où se réunissent deux courans d'eau ; l'un d'Ablaing-St.-Nazaire , l'autre , de Carency , et passant à Eleu *dit* Lauette , à Lens , Loison , Harnes , Courrières , Pont-à-Vendin , Don , Haubourdin , d'ou à Lille et à Deulémont , et se jetant après dans la Lys. Un châtelain de Lille l'avait déjà rendue navigable en

partie, quand Louis XIV en fit élargir le lit et la joignit par un canal à la Scarpe, au midi et sous le canon du fort de ce même nom. Dans ce canal, se perdent les petites rivières d'Eurin et de Boulenrieu ; il joint la Deûle à la hauteur de Courrières, et tire ses eaux de la Scarpe, de l'Escrebieux, à gauche, et de quelques ruisseaux à droite. La Deûle reçoit à gauche les eaux du canal de La Bassée et porte le nom de Haute-Deûle jusqu'à Lille, où elle fait une chûte de huit à dix pieds ; elle prend alors le nom de Basse-Deûle; après avoir arrosé de ses eaux bourbeuses la ville de Lille, elle coule vers Marquette, où elle reçoit la Marque, baigne Wambrechies, Quesnoy, et va se perdre dans la Lys.

DONS.

Dons ou Don (pont à), mot celtique, qui signifie profond ; on y passe la Deûle sur un pont tournant, sous lequel se trouvent de fortes écluses et un bassin très-profond, à cause d'un saut que fait la rivière en cet endroit.

Don faisait partie de la paroisse d'Ennœulin; il s'est considérablement accru lorsque la navigation fut établie de Lille à La Bassée en 1271 ; on y bâtit alors une petite église succursale.

La navigation avait souvent été interrompue à

cause des moulins de Don qui absorbaient toutes les eaux ; plusieurs procès eurent lieu entre les échevins de Lille et les meûniers, dans lesquels les meûniers, quoique perdant, eurent toujours l'avantage.

Il n'y a rien de remarquable dans l'histoire de cette commune que le trait suivant qui peut donner une idée de la sensualité des bons religieux du tems passé :

Les moines de Don étaient chargés envers les religieux de St.-Vaast, du prieuré de Berclau, d'une redevance annuelle de trois cents anguilles qui devaient chacune remplir un anneau de 18 lignes de diamètres. Les anguilles de Don étaient renommées entre celles du pays et plus estimées même que celles de la Lys.

ÉCAILLON.

Écaillon, *eau pleine de coquilles ;* de *schale, schaele, sceall*, coquille, et de *on*, eau, ruisseau.

Gossuin d'Écaillon et Gheluyde, sa femme, augmentèrent considérablement les richesses des religieuses de l'abbaye de Fontenelles, en 1330, par la grande quantité de biens qu'ils leur donnèrent; ces biens étaient situés à Harchies *.

* Miræus, t. 3., p 436.

Il existait anciennement à Écaillon un château fort. En 1304, des brigands s'en emparèrent, et surent s'y maintenir pendant quelque tems. Ils en sortaient pour porter le ravage dans le pays et pour mettre à rançon les habitans. Jean, fils de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, se mit à la tête d'un grand nombre de bourgeois de Valenciennes, bien armés, les tailla en pièces, et s'empara du château qu'il fit raser *.

Les premiers seigneurs connus d'Écaillon étaient sortis de la maison de Denain. Cette seigneurie passa ensuite dans celles de Canny, de Harchies, Molembaix, Robersart et Lallaing. L'un d'eux, en 1420, conduisit en Angleterre Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, qui quittait Jean, duc de Brabant, son mari, pour épouser le duc de Glocester. Il avait été envoyé par elle vers le pape Martin V, pour obtenir les dispenses de divorce **.

Écaillon était une terre franche soumise à la jurisdiction de la gouvernance de Douai.

L'armée du prince Eugène, au commencement de la campagne de 1712, avait sa gauche appuyée à Écaillon.

ECAUDOEUVRE.

Le comte de Haynaut voyant son pays pillé,

* Mss. de Valenciennes.
** Annales du Hainaut, p. 378.

ravagé par les Français, se trouva obligé en 1339 de s'unir aux Anglais et aux Flamands contre eux. La garnison qu'il tenait dans le château d'Ecaudœuvre était forte, elle faisait souvent des sorties et poussait ses excursions jusqu'à Cambrai, ce qui incommodait beaucoup les habitans de cette ville. Ils s'en plaignirent au duc de Normandie qui commandait les troupes Françaises, et celui-ci mit le siége devant la forteresse d'Ecaudœuvre. Gérard de Sassegnies et Robert Marisseau qui étaient à la tête de la garnison se rendirent le sixième jour du siége, quoique le château n'eût en aucun point souffert : ces deux chefs furent accusés de trahison, et condamnés à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté à Mons. Maîtres de la place, les Français la rasèrent et les habitans de Cambrai vinrent en prendre les pierres pour réparer les fortifications de leur ville. Ce château fut cependant rebâti. Guillaume II comte de Hainaut et de Hollande l'avait donné à Louis son fils naturel. Celui-ci tenait le parti de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut sa sœur, contre Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne*. Louis, à l'exemple de ses prédécesseurs faisait aussi des courses dans le Cambrésis. Philippe, en 1427 le fit assiéger par Jean de Luxembourg, il s'empara du château et le garda. Il paraît que dans la suite cette forteresse fut abandonnée. L'empereur Charles-Quint employa une partie de ses matériaux

* Meyer, d'Outreman et de Guise.

à la construction de la citadelle de Cambrai en 1543*.

La terre d'Ecaudœuvre (autrefois *Escaudœuvre*) a appartenu aux maisons de Witthem, de Bergopzoom et de Cusance.

EMERCHICOURT.

Des titres de 1196 et de 1208 parlent de ce village par rapport aux dîmes qu'y possédait l'abbaye de Vicogne, mais ils ne donnent aucun renseignement sur l'état de cette localité**.

Gérard, prévôt de Douai en 1181, était seigneur d'*Ermerchicourt*, ainsi que se nommait alors ce village; il y possédait un château considérable. Ce Gérard était un homme altier, turbulent, cruel envers ses vassaux, et fort mal vu de la noblesse du pays. Un différent pour des intérêts de famille, existait entre lui et le seigneur de Roucourt, Reynier, son cousin. Il l'attira chez lui, à Emerchicourt, sous prétexte d'arrangement. Celui-ci, plein de confiance dans son parent, se rendit près de lui. Comme il fut arrivé au château, Gérard en fit fermer les portes et lui signifia qu'il n'en sortirait que lorsqu'il aurait accepté les conditions qu'il allait lui faire. Ces conditions étaient de telle nature que

* Annales de Hainaut, p. 374 et 383.

** Gall. christ. tom. 3, pag. 329 et 463.

Reynier ne pouvait les accepter ; aussi s'emporta-t-il contre Gérard, le maltraitant fort de paroles. Gérard tira son épée et avant que Reynier ne fut en mesure de se défendre, il lui fit une dangereuse blessure. Le comte de Haynaut offensé de cette voie de fait si contraire aux lois de l'honneur et qui, d'ailleurs, troublait la paix du pays, envoya à Emerchicourt un bon nombre d'hommes d'armes, qui incendièrent toutes les propriétés du prévôt et démolirent entièrement sa forteresse ; il s'empara en outre des biens que Gérard possédait dans le Haynaut. A quelque tems de là le seigneur de Rœulx, neveu du prévôt, qui revenait à Douai, rencontra au village de Dechy, un des familiers du comte de Haynaut, et croyant venger son oncle il le tua sur la place. Ce nouvel acte ne fit qu'accroître la colère du comte, et attira sur le seigneur et même sur tous les siens, une terrible vengeance, car le prince fit brûler de fond en comble le village de Rœulx, en détruisit le château, et fit mettre le feu à toutes les possessions des parens du prévôt en Ostrevent, quoiqu'ils n'eussent pris aucune part à sa querelle ; il les obligea, en outre, eux et leurs amis à le désavouer*.

Par une singularité du tems, l'évêque d'Arras était patron de ce village, quoiqu'il fut situé dans l'Ostrevent.

Dans cette commune était la ferme et seigneurie de Vicognette qui appartenait à l'abbaye de Vico-

* Gislebert, pag. 103.

gne. Pendant que les Autrichiens assiégeaient Valenciennes en 1791, la garnison de cette ville alla enlever, sous leurs yeux, tous les approvisionnemens qui se trouvaient dans cette ferme.

EQUERCHIN.

Le plus ancien titre que nous ayons trouvé et dans lequel il soit fait mention d'Equerchin*, date de l'an 1070. C'est un diplôme d'Eustache, comte de Boulogne, et d'Ide, sa femme, père et mère de Godefroy de Bouillon, premier roi chrétien de Jérusalem, par lequel ils donnent une portion de terre, située à Equerchin, aux chanoines de Lens **.

La terre d'Equerchin était autrefois possédée par des seigneurs issus des châtelains de Douai. L'un d'eux, Robert de Douai, dit d'Equerchin, figure dans un acte de donation à l'abbaye de Crépin, daté de 1101. Bauduin d'Equerchin est nommé parmi les barons, qui, en 1148, signèrent l'acte de réconciliation entre le comte d'Hesdin et l'abbé de St.-Sauve de Montreuil. Jean d'Equerchin,

* Autrefois *Esquerchin* et plus anciennement *Eskercin*, mais jamais *Ecrechin*. d'*Esc*, eau, *Keer*, circuit, *Chin*, ruisseau.

** Miræus, tom. 1, pag. 161.

vingt-sixième abbé d'Anchin, mort en 1344, fit passer à cette abbaye la seigneurie, la dîme et la collation de la cure d'Equerchin *.

Le 14 août 1390, un ouragan des plus violens, accompagné d'éclairs et de tonnerre causa les plus grands ravages dans ce village. Pendant cinq heures qu'il dura, il déracina presque tous les arbres, renversa le clocher, et endommagea beaucoup l'église et toutes les demeures des habitans **.

La garnison de Bouchain, qui était sortie en 1340 pour exercer des représailles contre les Douaisiens, brûla entièrement le village d'Equerchin ***.

Pendant le siége de Douai, en 1667, Louis XIV logea près de cette commune à la cense de la Motte ****.

Ce village est arrosé par l'Escrebieux, ruisseau qui prend sa source à Izel, passe à Quéry-la-Motte, à Equerchin, à Cuincy, Flers, Wagnonville et Dorignies, où il se jette dans le canal de Douai à Lille, à quelque distance de l'endroit où avant la formation du canal, il se joignait au Boulenrieu. Avant 1520, il se jetait dans la Scarpe vers le Pont-à-Raches *****.

* Gall. christ. tom. 3, pag. 415.

** Mss. Curé de Marque.

*** Froissart, tom. 1, fol. 37.

**** Rel. de la guerre de Flandre, en 1667.

***** Titres de Flines.

Equerchin est la patrie de Louis Dumarquez, poëte et littérateur, dont nous avons plusieurs écrits remarquables.

ÉQUERMES *.

Le dimanche, devant le Quaremiel des prêtres (le dimanche gras ou quinquagésime), trois mars mil deux cent quatre-vingt, le Rewart de Lille, Thomas Vanehout, fit donner, dès le matin, le branle aux cloches du beffroi, pour convoquer les bourgeois et l'hôtel-de-ville, et ordonna que les bannières fussent déployées. On se rassembla sur la place de Rihour, en face du Palais, et le Rewart annonça que Gilles Manteaux d'Équermes ayant gravement insulté un bourgeois de Lille, en le frappant au visage, il avait rassemblé les corps, par ordre du bailli, pour aller à Équermes user du droit d'*Arsin,* à l'égard de l'offenseur qui avait refusé réparation. Tous les bourgeois, fort jaloux de leurs priviléges, poussèrent des cris de joie à cette nouvelle. Chacun ayant pris son rang, le Rewart donna le signal, et le cortège se mit en route vers la porte du Moulinel, chemin le plus direct pour arriver à la Hawarderie, nom de la

* Equermes, *sur un bras de ruisseau :* de *Eke* eau, ruisseau et de *Erm*, bras.

cense de Gilles Manteaux. La marche était ouverte par le Roi des Ribauds, portant une forte torche goudronnée, et par quatre de ses estaffiers; ensuite venaient le Rewart, le mayeur et les échevins, enfin le bailli et le châtelain que suivaient les différentes corporations ayant leur bannière en tête. Les uns étaient armés de longues piques ou hallebardes; les autres d'arbalêtres et de coutelas. Plus de trois mille Lillois sortirent de la ville à la suite du magistrat, pour voir ardre la cense de Gilles Manteaux.

Tout en cheminant, le cortége arriva à la Hawarderie, et les bourgeois se mirent à investir la maison et ses dépendances. Pendant ce tems, la foule accourait de Lille en toute hâte.

Le bailli ayant fait heurter, par un des hommes de service à la porte de Gilles Manteaux, celui-ci ne tarda pas à paraître. Il demanda au bailli ce qu'il voulait de lui avec cet appareil.

« Que toi, Gilles Manteaux, vilain de la châtellenie, te soumettes au jugement de MM. les échevins, pour avoir outragé gravement Philippe Marchepot, bourgeois de Lille, appartenant au corps respectable des forgerons d'armes.

—» Par madame Marie mère de Jésus, MM. les échevins m'ont condamné sans m'entendre; sans quoi sauraient que Philippe Marchepot s'est conduit envers moi en homme déloyal.

—» Veux-tu te soumettre à la réparation et à l'amende?

—» Non.

— » Que la maison alors soit arse, selon notre droit. »

Le bailli prenant des mains du Roi des Ribauds la torche enflammée, se disposait à mettre le feu au manoir, mais Gilles Manteaux lui arrêta le bras en lui disant : « Songez donc que ma femme, mes enfans et mes varlets sont là dedans. »

L'ordre fut donné de faire sortir de la ferme la famille et les serviteurs de Gilles, ainsi que tous les animaux domestiques qui s'y trouvaient. Bien triste était le tableau qu'offrait cette famille désolée quittant le toît qui l'avait vu naître et que les flammes allaient dévorer; la mère et les filles fondaient en larmes; les fils, gars déjà adolescens, se tordaient les bras de rage.

Enfin, le bailli ayant appris que nul ne restait dans la demeure, excepté les oiseaux de basse-cour et les pigeons, jeta sa torche sur la couverture de chaume et bientôt les flammes pétillantes eurent enveloppé toute la Hawarderie.

Gilles Manteaux ayant conduit ses chevaux et bestiaux chez ses voisins, s'en fut droit, entouré de toute sa famille, au cloître St.-Pierre. Comme il était l'un des hôtes du chapitre, il fut reçu, logé et hébergé dans le cloître. En sa qualité d'hôte de St.-Pierre le droit d'arsin ne pouvait pas lui être appliqué. Car il ne devait s'exercer ni dans la ville, ni dans la banlieue, sur les propriétés des corps religieux. Le chapitre porta donc plainte contre le magistrat, et la ville de Lille fut con-

trainte de payer le dommage causé par cette expédition *.

La ferme de Gilles Manteaux avait été bâtie sur un terrain de deux manses et sept bonniers donné en 1066, par Bauduin le Pieux, comte de Flandre, au chapitre de St.-Pierre, dont il fut le fondateur. Cette donation fut confirmée en 1202, par Philippe-Auguste, et en 1380, par le comte Louis de Nevers **.

Ce fut par suite d'un échange fait entre Philippe-le-Long, Roi de France, et l'évêque Gui, de Tournai, que les évêques de ce diocèse devinrent collateurs de la cure et seigneurs du clocher d'Équermes. Après le traité des limites de 1769, la souveraineté de ce village passa au Roi, et ressortit en entier de la gouvernance de Lille ***.

L'église d'Équermes était une chapelle bâtie, dit-on, par Bauduin à la belle barbe; cette chapelle avait été érigée en l'honneur de Notre-Dame de réconciliation; elle était autrefois visitée par de nombreux pélerins, à cause des miracles que l'on attribuait à la sainte patronne. Cette chapelle appartenait aux prévôts de St.-Pierre de Lille. Engelbert Dubois, l'un d'eux, le céda aux jésuites avec quelques terres, et ceux-ci élevèrent une demeure dans son voisinage ****.

* Vanderhaer, hist. des Chât. de Lille, t. 3 p. 204.

** Miræus, t. 3 p. 674.

*** Cousin, hist. de Tournai.—Cout. de Tournai. Mss. fol. 36.

**** Mss. du curé de Marque.

Un péage établi sur la route de Lille à La Bassée, au terroir d'Équermes, étant extrêmement préjudiciable au commerce, les états de Lille l'obtinrent du Roi, par arrêt du conseil du 24 juin 1738, et le supprimèrent *.

Cette commune s'est considérablement enrichie de constructions et d'usines importantes depuis quarante ans. Elle possède un pensionnat de demoiselles qui jouit d'une vogue considérable et bien méritée : il est connu sous le nom de Pensionnat des *Dames d'Équermes*.

ERCHIN **.

Gilles d'Erchin était au treizième siècle le seigneur de ce village fort ancien, car on prétend qu'il fut donné au chapître des dames de Maubeuge en 640 par Ste.-Aldegonde sa fondatrice ***. Il n'était pas dans le pays de plus brave, de plus affable chevalier que Gilles d'Erchin. Sa lignée était nombreuse, mais il n'avait qu'une fille ; elle se nommait Aldegonde, comme la patrone du village. C'était, dit la chronique, une belle et gente de-

* Rec. d'Ed., t. 10, p. 407.

** Erchin, de *Erch*, neige, et *chin*, ruisseau. Ruisseau formé par la fonte des neiges.

*** Carpentier, *Preuves*, p. 24.

moiselle, riche alors de dix-huit printems, et devant qui nul chevalier ne restait insensible. Mais envain les soupirs venaient expirer auprès d'elle, son cœur ne lui appartenait plus. Alliaumes de Villers-au-Tertre, vaillant, hardi entre les plus courageux des jeunes nobles du pays, avait su se faire aimer d'Aldegonde; Alliaumes chantait comme un ménestrel, en s'accompagnant du cistre; il était le plus adroit chasseur qui parcourut les hauts côteaux ; déjà deux fois il avait obtenu des avantages dans les tournois, et de plus, il était fort amoureux.

Alliaumes avait prié le seigneur de Villers, son père, de demander à Gilles d'Erchin, la main de sa fille. Hellins de Villers avait repoussé sévèrement cette demande : épouser la fille d'un excommunié !

En effet, Gilles d'Erchin, depuis quelques semaines, avait été excommunié par le fougueux Adam, abbé d'Anchin, à cause d'une contestation qui s'était élevée entre eux, sur des biens-fonds. L'anathême avait été lancé du haut de la chaire de vérité ; toutes les formes avaient été observées : les trois monitions avaient eu lieu, à deux jours d'intervalle, par un familier d'Anchin, et un moine de cette abbaye était venu dénoncer à Gilles l'excommunication. Les portes de l'église étaient donc fermées pour lui ; la participation, la jouissance des mystères divins lui étaient interdites, et il était privé de tout commerce avec les fidèles, excepté avec sa famille et ses domestiques, qui n'avaient pas voulu s'éloigner de lui. Alliaumes n'avait pas songé à abandonner Gilles, malgré l'excommuni-

cation, et il continuait ses courses amoureuses au château d'Erchin. Mais Gilles, ayant appris que Hellins de Villers mettait obstacle au mariage de son fils avec Aldegonde, dût, quoiqu'à regret, lui interdire l'entrée de sa maison; ce qu'il fit au grand désespoir des deux amans.

Cependant, comme on dit communément, l'amour est ingénieux, malin. Il avait su garder des intelligences dans le castel d'Erchin. Après beaucoup de prières, d'instances, de menaces de s'abandonner au désespoir, Alliaumes avait obtenu d'Aldegonde, des rendez-vous à l'extérieur du château. Vers le soir, sous le prétexte de se promener, Aldegonde sortait, accompagnée d'une suivante de confiance, et se rendait à la lisière du bois, au dessus de l'embranchement de deux chemins, et elle y trouvait toujours exactement son bien-aimé, accouru de Villers pour la voir, pour lui renouveler une millième fois ses sermens de fidélité éternelle.

Les amans jouissaient d'une sécurité parfaite, l'avenir semblait même leur sourire. Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, avait pris à cœur le malheur arrivé à Gilles d'Erchin, qu'il estimait comme un franc et loyal chevalier; il s'était plaint à l'évêque de l'extrême et injuste sévérité d'Adam d'Anchin; on ne pouvait tarder à lever l'excommunication. Rien après ne s'opposerait plus au mariage d'Alliaumes et d'Aldegonde *.

* L'excommunication fut en effet levée la même année. Carpentier. Preuves p. 24.

Un soir, le jeune chevalier de Villers arriva comme de coutume au rendez-vous ordinaire. Le froid se faisait vivement sentir, le ciel était terne et gris, les arbres dépouillés de verdure étaient chargés de givre, un vent violent du Nord sifflait à travers la forêt, et de sombres gémissemens semblaient arriver à ses oreilles. Alliaumes, malgré la rigueur de la saison, attendit, attendit....mais Aldegonde ne parut point. Comme il se disposait, l'âme attristée, à remonter sur son destrier qu'il avait attaché à un jeune frêne à quelques pas de lui, il entendit l'animal souffler violemment, battre la terre de ses pieds, puis s'agiter brusquement en signe de violente terreur. Le brave jeune homme tira son épée, la seule arme qu'il portât, et s'élança vers le lieu où il se trouvait, mais à l'instant le cheval ayant brisé le lien qui le retenait passa devant lui avec la rapidité de l'éclair, descendant la côte et se dirigeant vers Erchin; et à l'instant, une bande de loups furieux se jeta sur le jeune homme.... Sa défense fut courageuse et désespérée, car le lendemain on trouva deux des animaux morts sur la place, mais le malheureux Alliaume n'avait pu résister au nombre et à la rage des assaillans.

Son cadavre fut retrouvé à peu de distance du rendez-vous ordinaire; quelques parties de ses vêtemens épars çà et là purent seuls le faire reconnaître.

Une croix de pierre fut élevée au lieu où le malheur arriva.

Aldegonde, dont le désespoir ne peut se dépeindre, lorsqu'elle apprit cet affreux événement, renonça au monde, et se retira au chapitre de Maubeuge, où elle fit ses vœux et où elle mourut peu d'années après.

Telle est la chronique que nous avons recueillie de l'ancien curé de Dechy.

Erchin possède de belles carrières de grès dont l'exploitation serait d'un grand avantage pour le pays et une source de richesses pour cette commune.

ERQUINGHEM.

Erquinghem possédait, au 13e. siècle, un château très-fort, dans lequel Philippe-le-Bel tenait une bonne garnison. Le comte Ferrand l'y assiégea, d'abord sans succès, pendant une quinzaine de jours, avec l'armée qui le rendit ensuite maître de Tournai; mais cependant cette forteresse tomba peu après en son pouvoir. Philippe ayant repris tous ses avantages en Flandre ne crut pas devoir la conserver; il la fit démolir dans la crainte que le comte venant à rentrer dans ce poste n'inquiétât ses nouvelles conquêtes *.

* Meyerus. — Cousin. — De Guise.

La seigneurie et le château d'Erquinghem appartenaient aux châtelains de Lille. Jean et Mahaut, sa femme, assignèrent un revenu à leur fils Thomas, qu'ils nommaient Thomassin, sur Erquinghem, lorsqu'il se maria à Catherine de Maldeghem *.

Jean 4e du nom, châtelain de Lille, vendit la terre d'Erquinghem à Gui, comte de Flandre, en 1283, et cette même année, ce prince la donna en ferme.

Gui rebâtit le château d'Erquinghem, et le donna, avec tout ce qu'il possédait dans ce village, à son fils Gui, dit de Namur, comte de Zélande. Il y avait autrefois à Erquinghem trois chapelles, l'une à la nomination du seigneur, nommé de *Bois-Grenier*; l'autre à celle de l'abbesse de Denain, collatrice de la dîme; la troisième à celle de l'évêque d'Arras; cette dernière s'appelait la chapelle *Messire-Gui*, parce qu'elle avait été fondée par Gui de Flandre, seigneur de Richebourg et d'Erquinghem.

Lors de l'assiette de l'aide en 1553, Erquinghem possédait 2200 habitans et 319 feux; maintenant il ne compte que 2053 habitans, mais divisés en 443 ménages.

ESCARPEL.

Ce petit hameau qui visiblement a emprunté son

* Chambre des comptes de Lille. t. III.

nom de la Scarpe, est situé sur cette rivière, à une demi-lieue de Douai; il faisait autrefois partie de la paroisse de St.-Albin de cette ville. On n'y compte que sept ou huit feux; les maisons sont construites sur d'anciens terrains marécageux mis en culture depuis plusieurs siècles.

Le Fort de Scarpe, élevé pour la défense de la ville de Douai, se trouve sur le territoire de l'Escarpel. Les sas et écluses de la Scarpe et du canal de Lille s'y trouvent également. Ce fort fut construit en 1644, par ordre de don Francisco Mello, gouverneur-général des Pays-Bas; on lui donna d'abord le nom de Fort Saint-Antoine; il doit à Louis XIV son extension, son nom et son enceinte actuels *. Pelisson, dans ses lettres, parle aussi de cette forteresse : «Je ne dois pas oublier que ce jour-là même, (15 mai 1670) et le jour de devant, on avait fort disputé sur le Fort de Scarpe, ou Escarpel. Vauban était d'avis de le raser; mais M. le Prince sauva la vie à ce pauvre fort, et l'on résolut, au lieu de le raser, qu'on le ferait revêtir et qu'on ferait aussi divers ouvrages à la ville, que tout le monde juge d'une extrême importance pour sa situation.»

Trois ans plus tard, le Roi établit des droits au passage de l'écluse du Fort de Scarpe, tant pour l'entretien de cette même écluse, que pour l'augmentation du Fort, qui fut achevé dès 1672. Avant

* Titres de Douai.

la révolution de 1789, on lisait au-dessus de la porte d'entrée l'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur une table de marbre :

Ludovicus Magnus
Hoc Scarpæ ac Duacenæ claustrum
Semotum situ
Ipse situs monumento conjunctum
Arcem ac fundamentis ad apicem
Toto biennio extruxit.
M. D. C. LXXII.

Un péage était très-anciennement établi à Escarpel. Guy, seigneur de Montigny, le vendit aux échevins et bourgeois de Douai, avec tous les droits qu'il percevait depuis le pont des Béguines de Douai, au lieu que l'on nommait le Champ Florit (*Champ Fleuri*), jusqu'au moulin de l'Escarpel, qui n'existe plus *.

On voit, par une lettre du prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, du 31 juillet 1590, que les échevins d'Arras se proposaient de rendre la Scarpe navigable depuis Arras, et que, pour éviter de passer par Douai, ils voulaient faire creuser un canal qui ne serait pas sorti de l'Artois, depuis Fampoux juqu'à Escarpel ; mais Philippe II, par ses lettres-patentes du 1er. novembre 1595, qui autorisaient le magistrat d'Arras à rendre la

* Le pont des Béguines conduisait de la rue du même nom, qui était située entre l'Abbaye-des-Prés et le Collége de St-Vaast à la rue St.-François, en face du quartier de Marchiennes. Une arche de ce pont existait encore en 1789.

Scarpe navigable, mit la clause expresse qu'elle passerait par Douai *. Néanmoins les échevins d'Arras firent tracer et commencer leur canal de Fampoux à l'Escarpel. Ce ne fut qu'en 1607 que, sur la plainte des échevins de Douai, les archiducs leur firent totalement abandonner ce projet.

La haute-justice d'Escarpel fut le sujet d'une contestation entre le seigneur d'Oisi et le comte d'Artois. Par transaction passé à Melun, au mois d'août 1246, entre Mathieu de Montmirail, seigneur d'Oisi, et Robert, comte d'Artois, il fut déclaré qu'elle appartiendrait à ce dernier, la mouvance féodale restant au seigneur d'Oisi **.

La terre d'Escarpel, ancien domaine des châtelains de Douai, eut toujours les mêmes seigneurs que Montigny-en-Ostrevent, jusqu'à ce que Philippe de Montmorency, seigneur d'Achicourt, la donnât en 1566, à Nicolas de Montmorency, son neveu ***.

Ce territoire s'est considérablement amélioré par les dessèchemens, les mises en culture et les plantations que depuis peu d'années y ont fait exécuter MM. Allard et Guilmot-Martin, de Douai. Escarpel ne peut encore que considérablement gagner à l'exécution du pavé que l'on vient de

* La Scarpe ne commençait alors à être navigable qu'au pont de la Massue, dit anciennement *Pont le Laigne* (pont de bois ou pont-au-bois.)

** Titres d'Oisi.

*** Du Chesne, Hist. *de la maison de Montmorency.*

terminer et qui en fait maintenant un lieu de passage considérable.

Nous tenons d'un de nos compatriotes qui longtems a habité la Russie, où il a exercé d'éminentes fonctions publiques, qu'une fille d'Escarpel était, il y a une dixaine d'années, à la tête d'une des premières hôtelleries de Moscow, et qu'elle y avait fait une grande fortune. Nous ne croyons pas inutile de conserver les particularités qui se rattachent à cette femme.

Elle était fort jeune au moment de la révolution française. Un tambour de la garnison du Fort de Scarpe, lui fit la cour ; elle l'écouta, puis succomba et le suivit lorsqu'il partit avec son régiment. Elle etait en Suisse à l'armée du général Masséna. Dans la vallée de la Reuss, le tambour fut tué ; on la fit prisonnière de guerre à l'une des attaques du pont de Nœfels. Sa position était affreuse ; jeune et jolie, elle était condamnée à subir les traitemens les plus barbares de la part des forcenés soldats de Souwarof ; déjà on se disputait à qui l'outragerait le premier, lorsqu'un officier touché de ses larmes et de sa beauté la prit sous sa protection et l'emmena avec lui. La reconnaissance lui inspira pour ce brave officier un sentiment tendre qui fut vivement partagé par le libérateur. Les armées russes ayant dû se retirer devant nos vaillants soldats, la jeune fille suivit en Russie l'homme à qui sans doute elle devait la vie. Grièvement blessé en Crimée, quelques années après, l'officier dut quitter le service. Il se

retira à Moscow, où il épousa la jeune flamande. Il ouvrit une hôtellerie avec la pensée qu'un établissement semblable, dirigé par une française, attirerait naturellement tous les français qui habiteraient ou qui viendraient à Moscow ; l'opération fut couronnée d'un plein succès. Leur fortune prit un rapide accroissement ; et lorsque notre compatriote quitta Moscow, l'*Hôtesse Française*, comme on la nommait, jouissait d'un avoir considérable, et quoique âgée de plus de 50 ans, avait conservé des traits d'une grande beauté. Sa maison, à cette époque, était dirigée par l'aînée de ses enfans.

ESNE.

Esne, ou Esnes, ce nom que nos pères ont aussi écrit *Esne*, *Eines*, *Aesne*, *Ayne*, *Aigne*, etc., a tant varié qu'il est presque impossible de trouver son origine. M. Guilmot pensait cependant qu'il était un dérivé du celtique *Aien*, qui signifie *eau noire*.

Cette terre était l'une des douze pairies du Cambrésis, titre que, selon Carpentier, elle portait déjà en 1007. — Jusqu'en 1789, le seigneur d'Esne, dit M. le docteur Le Glay, dans son excellente notice sur ce village, était obligé, comme les autres Pairs de la province, d'assister en l'église métropolitaine à la procession

du jour de la Chandeleur, revêtu du manteau seigneurial, de la cotte d'armes, le heaume en tête, et tenant en main une épée de cire blanche armoriée, dont il faisait offrande à la messe. Il était précédé de deux écuyers, portant chacun une bannière ornée de ses armes.

Esne appartint long-tems à une branche de la maison de Landast, dite *d'Esne*. Plusieurs seigneurs de cette maison se distinguèrent par leur valeur ou dans les charges publiques. En 1193, Ernoul de Landast donna aux habitants d'Esne une loi et une coutume. Cette charte avait été publiée par Carpentier dans les *preuves* de son *Histoire de Cambrésis*, mais tout-à-fait tronquée et incomplète ; M. le docteur Le Glay, qui en a retrouvé l'original dans les titres de l'ancienne abbaye de St.-Aubert, l'a fait réimprimer à la suite de sa notice sur Esne.

La terre d'Esne passa de la maison de Landast dans celle de Baufremez et ensuite dans celle de Lannoy.

Les seigneurs de cet endroit avaient à Esne un château-fort dont les français s'emparèrent pour inquiéter les environs, mais les troupes de l'archiduc Maximilien les en chassèrent et rétablirent pour quelque tems la tranquillité dans le Cambrésis.

Un péage était établi très-anciennement à Esne ; il fut supprimé par arrêt du conseil, du 31 octobre 1741 *.

* Rec. d'édits et déclarat. t. 10. p. 453.

Plusieurs seigneurs de cette terre avaient été enterrés dans l'église d'Esne ; et avant 1789, on lisait diverses épitaphes dans cette église. Nous reproduirons la suivante, à cause de son originalité; elle se trouvait sur une table-d'autel :

*» Chy devant gist noble homme messire Robert d'Esne, » chevalier seigneur de Béthencourt et de Beauvoir, qui issy » de noble progenie. Son tayon fut grand seigneur de Walaincourt, qui jadis fut extrait de Limbourg et de la fille » du seigneur de Neelle. Se taye fut fille du seigneur de Chysoing, laquelle issy du seigneur de Diestre et d'iceux sen » tayon et se taye en yssirent Jehan seigneur de Walincourt, son oncle qui mourut en Frize et damoiselle Isabelle » de Walincourt, se mere femme et espeuse du seigneur » d'Esne, père dudit messire Robert et de sen dit oncle issy » un fils et deux filles. Le fils mourut à l'âge de 14 ans ; » l'aînée fille espousa Monsieur le Sénéchal de Hainaut le » Gouteux, et l'autre espousa le seigneur de Varennes, » duquel Sénéchal yssit un fils qui fut seigneur de Walincourt. — Celui fut père au Sénéchal de Hainaut, qui mourut à la bataille des Englés en l'an 1415 * et ledit Robert » trépassa en l'an mil iiij **. »*

ESPLECHIN.

A la demande de Foulques, archevêque de Rheims, et à la sollicitation du fameux Hucbald,

* A la bataille d'Azincourt.

** Mém. Mss. t. 1. p. 297.

moine de St.-Amand, Charles-le-Simple, par un diplôme du 17 mars 899, confirma à cette abbaye la possession de tous ses biens, entr'autres de ceux qui lui avaient été donnés à Esplechin par Rodon, fils d'un autre Rodon *.

L'autel d'Esplechin avait été donné à l'abbaye de St.-Martin de Tournai par l'évêque Baudri. Gossuin, l'un de ses successeurs, la lui confirma par lettres du mois d'août 1210 **.

Nicolas, seigneur d'Esplechin, fut un des garants du comte de Flandre pour l'exécution du traité de paix fait entre ce prince et les Tournaisiens, le 21 juillet 1197 ***.

Philippe de Valois, campé entre Douai et Lille depuis plusieurs semaines, ayant appris qu'Edouard III, roi d'Angleterre et ses alliés les Flamands, Allemands etc., pressait avec une grande activité le siège de Tournai, se détermina à se rapprocher de cette ville. Il passa le pont de Bouvines et campa à deux lieues de l'ennemi. Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, sœur de Philippe et belle-mère d'Édouard, animée du désir de réconcilier ces deux souverains, quitta l'abbaye de Fontenelle, où elle s'était fait religieuse, pour se rendre aux deux armées. Elle amena, par ses sollicitations et ses démarches, les princes à conclure une trêve

* Rec. des hist. de Fr. t. 9. p. 473.
** Miræus t. 3. p. 377.
*** Thes. Nov. Anecdot. t. 1. p. 665.

de neuf mois, qui fut signée dans l'église d'Esplechin (lieu choisi pour les conférences, comme placé à égale distance des armées), le lundi 20 septembre 1340, par Jean, roi de Bohême, Adolphe, évêque de Liège, Raoul, duc de Lorraine, Aymon, comte de Savoie, et Jean, comte d'Armagnac, de la part du roi de France; et par les ducs de Brabant et de Gueldres, le marquis de Juliers, le comte de Hainaut et le seigneur de Beaumont, pour le roi d'Angleterre. A la suite de laquelle le siège de Tournai fut levé. Les plénipotentiaires qui signèrent cette trève jurèrent, au nom des rois, de l'exécuter, et, selon la coutume du tems, la forme de leur serment fut de mettre les mains l'une dans l'autre *.

L'église dédiée à St.-Martin et une bonne partie du village d'Esplechin étaient de la dépendance de Lille, et le château du seigneur, ainsi que les chemins, de celle de Douai **.

Jean Rosier, auteur de poésies tant sacrées que profanes, imprimées à Douai en 1596, était curé d'Esplechin. Un autre curé, Guillaume Duclos, fonda dans ce village une école de charité qui fut confirmée par lettres-patentes du mois d'août 1739 ***.

* Cousin.—Froissart.—Gall. Christ.

** Curé de Marque.

*** Bibliogr. Douais.—Rec. d'édits, t. 6. p. 1.

ESTAIN.

Estaing, Etain, *eau croupissante*, du celtique *es*, eau, et de *staen*, croupir; d'où le flamand *staende*, l'anglais *stand*, le latin *stagnum* et le français *étang*.

En 1155, un parti français fut défait auprès de ce village. Un écrivain contemporain parle ainsi de cet événement:

« L'an 1555, par un dimanche, le jour de St.-Louis en aoust, les Français vinrent faire une course jusqu'à une lieue près de Douai, en un village nommé Brebières, passant par Sailly, pillans et desrobans les bestiales. Quand les garnisons de Bapaulme, Arras, Douai en furent adverties, allèrent les escarmoucher, de telle sorte qu'ils n'eurent le loisir de ramener leur butin et ce advenuit par Mons. Duchaumont gouverneur de Bapaulme, et Mons. de Bernicourt et les Espagnols de la garnison de Douai. La bataille fut faite dans une place que l'on dit le Pont-Veron. La seconde bataille fut dans une place nommée le Camp-Fleuri et là fut la cruelle déconfiture tournant la victoire à l'empereur et la ferte aux Français sans aucune perte des nôtres où était toute la noblesse française en personne et n'eschapat pas de mil personnes et de mil chevaulx et quatre ou cinq cens piétons que environ quarante hommes qui gagnèrent la fuite,

» S'ensuyvent les noms des chefs et des capitaines qui furent prisonniers, Mons. de la Vaille, grand maréchal de France*, le gouverneur de Péronne, le capitaine de St.-Quentin, M. de la Rivière et autres qui ne sont venus à connaissance **. »

ESTRÉES.

Ce village est bâti sur la grande voie romaine qui, de Cambrai conduisait à Tournai. Il avait autrefois un château-fort qui fut pris et brûlé par les Français de la garnison d'Arras, en 1488. Les seigneurs qui le rebâtirent furent créés comtes d'Estrées en 1623. Ce château avait appartenu à Jean de Chastillon, comte de Blois, qui, par son testament d'octobre 1268, légua à l'hôpital d'Estrées une grande partie de son vinage. Cette terre passa successivement dans les maisons de Duchatel de la Hauwarderie, d'Ongnies et de Tenremonde ***.

De la terre d'Estrées relevait un des moulins naguère situés près du Pont-à-l'Herbe à Douai****.

* C'était François de Coligny sire d'Andelot, colonel-général de l'infanterie française, qui portait le nom de comte de Laval. Il était frère puîné de l'amiral de Coligny.

** Faits hist. Mss. fol. 23.

*** Buzelin.—Carpentier.—Hist. de Chastillon. — Hist. de Montmorency, etc.

**** Dénombrement de Raches.

Les jeunes gens de ce village avaient autrefois le droit d'aller commencer la fête, c'est-à-dire, ouvrir la danse le jour de la ducasse, sur la place de Lécluse, avec l'épée au côté. La tradition veut qu'un seigneur de Lécluse, qu'ils avaient secouru dans un grand péril, leur ait accordé ce privilége *.

Ce terroir avait quelques côteaux qui renferment des grès à paver. Estrées appartient au département du Nord, il est situé à une lieue et demie de Douai, vers le midi. Lors du recensement de 1553, il ne comptait que 560 habitans, en 1789 il en avait 806, maintenant il en a 1018 **.

ESTRUN.

Selon une tradition fort répandue dans le pays, César, pendant qu'il occupait nos contrées, avait établi à Estrun un camp retranché, sur la hauteur, entre l'Escaut et la Sensée. L'esprit belliqueux et inquiet des Nerviens ne laissait pas le général Romain tranquille sur la position de son armée; aussi l'établissement de ce camp nous paraît-il

* Curé de Marque.

** Mémoires Mss. de M. Remy de Cantin.—Annuaire du département du Nord, 1836.

plus probable que celui de tant d'autres surnommés pompeusement : *Camps de César**.

Louis III, roi de France, ayant défait les Normands à Saucourt-en-Vimeux, vint occuper le même camp et fit bâtir un château à Estrun. Nous lisons dans les annales de St-Vaast de l'an 881 : « Le roi ayant rassemblé son armée, vint en Cambrésis, et bâtit un château dans un lieu nommé Strun**, pour servir contre les Normands. Ceux-ci l'ayant appris, retournèrent à Gand, réparèrent leurs bâteaux, firent route par terre et par mer, entrèrent dans la Meuse et s'établirent à Haslon pour y passer l'hiver ***. »

Si l'on en croit les annales de Saint-Bertin, l'établissement de ce château, loin d'avoir disposé les Normands à la retraite, leur fut au contraire utile. On y lit : les Normands, revenant de rechef dans son royaume (après avoir été quelque tems auparavant défaits à Saucourt, en Picardie), Louis

* Nous ne faisons pas de doute que tous les campemens des troupes romaines dans la Gaule-Belgique n'ayent pris le nom de *Camps de César,* comme si on avait voulu dire : Camps des troupes de César. Mais cela ne prouve point que le dictateur ou l'un des empereurs, ait campé dans ces lieux.

** Estrun, *courant d'eau* : du Saxon *Stream,* du Teuton *Stroem* de l'allemand, *Strom.*

*** On trouve à la bibliothèque publique de Douai un mss. renfermant des Annales de St.-Vaast beaucoup plus complètes que celles publiées dans le recueil des hist. de France.

marcha a leur rencontre avec les troupes qu'il pût rassembler, et construisit un château de bois dans un endroit nommé *Stroms,* lequel servit plutôt de rempart aux païens que de défense aux chrétiens; car le même roi Louis ne put trouver personne qui voulût se charger de la garde de ce château *. Si le château d'Estrun fut construit au mois de juillet, ainsi que le disent les annales de Saint-Vaast, et que les Normands ne se soient établis à Haslon, comme l'affirment les annales de Metz, qu'au mois de novembre suivant; c'est à l'auteur de celles de Saint-Bertin que nous devons avoir foi.

Sept cent soixante-huit ans après, au mois de juin 1649, pendant que le comte d'Harcourt assiégeait Cambrai, l'archiduc Léopold fit retrancher son armée dans le même camp, et força d'Harcourt à lever le siège le 2 juillet suivant **.

L'armée française, commandée par Custine, campa sur l'emplacement du camp de César, pendant toute la durée du dernier siége de Valenciennes par les Autrichiens et les Anglais. A cette époque, un certain nombre de bourgeois de Douai, que l'on nommait les aristocrates, furent contraints par la municipalité de se rendre, pelles, bêches ou pioches au dos, au camp d'Estrun, pour y remplir les fonctions de pionniers. C'est ainsi que sous la république de 1793 on entendait la liberté.

Le pape Innocent II, par une bulle du 21 dé-

* Rec. des hist. de France, tom. 8, p. 82.

** Hist. de Bouchain, p. 136.

cembre 1142, confirma à l'église cathédrale de Cambrai la propriété du village d'Estrun, avec ses terres, bois, prés et moulins *.

Gautier ou Gaucher, évêque déposé de Cambrai, se retira, l'an 1102, dans un château qu'il avait fait bâtir à Estrun ; mais Godefroi de Ribemont, qui tenait le parti de l'évêque Manassès, élu en remplacement de Gautier, mit le siége devant, s'en empara et le détruisit entièrement **.

Les habitans d'Estrun, ruinés par suite des campemens de troupes, tant françaises qu'étrangères, furent compris, par un arrêt du conseil-d'état du 21 juillet 1716, entre ceux à qui les lettres-patentes du 4 février précédent avaient accordé trois années de surséance pour le paiement de leurs dettes.

Un péage, établi sur le pont d'Estrun et dont jouissait le duc d'Orléans, fut supprimé par arrêt du conseil du 2 février 1745.

La seigneurie d'Estrun appartenait à l'archevêque de Cambrai.

ESTRUN (EN ARTOIS.)

Les traditions ainsi que les chroniques s'accor-

* Miraeus, t. 2, p. 1163.
** Rec. des hist. de France, t. 13, p. 487

dent sur ce point, que cet Estrun aurait eu aussi son camp de César; on trouve encore, il est vrai, les vestiges d'un ancien campement de troupes dans les environs de cette commune. Ce camp est situé à une lieue environ d'Arras, entre le confluent de la Haute et de la Basse-Scarpe. C'est, dit l'abbé de Fonteau, un tertre qui forme un triangle presque équilatéral, dont chaque côté peut avoir deux cent cinquante à trois cents toises de longueur. Le côté qui barre les deux rivières et qui fait le front du camp est encore marqué des restes d'anciens retranchemens, dont les fossés sont, dès à présent, entièrement comblés. On voit aussi quelques vestiges d'anciennes levées de terre le long des bords de ces deux rivières qui se joignent du côté d'Arras, vers l'Orient. Au bas du camp, se trouvait l'abbaye d'Estrun.

L'abbaye d'Estrun était autrefois occupée par des religieuses nobles, de l'ordre de Saint-Benoît. Elle fut fondée, ou selon quelques-uns, rétablie par Gérard, évêque d'Arras et de Cambrai, vers l'an 1085, et confirmée par Lambert, premier évêque d'Arras, après la séparation de sa cathédrale de celle de Cambrai. Le prélat écrivit même au pape Paschal II, en faveur de cette maison, et Fulgence, sa première abbesse, porta elle-même la lettre au souverain pontife *.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, par un diplôme de l'an 1181, avait avec sa sœur Ger-

* Gall. christ., t. 3, p. 419.

trude, comtesse de Maurienne, fondé un anniversaire à Estrun. L'abbaye d'Estrun jouissait de beaucoup de priviléges des papes et souverains. En 1209, Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, l'exempta de tout service militaire, et lui fit cession de tous ses droits sur la terre d'Estrun.

Il y eut pendant un moment deux abbesses nommées à Estrun. Marie de Montmorency, par le roi d'Espagne, et Jeanne de Tramecourt, par le roi de France. L'affaire fut décidée par le conseil-d'état français, le 15 juillet 1664, en faveur de la première *.

Estrun a donné son nom à un ruisseau qui ne tarit jamais, et qui prend sa source auprès du lieu où se trouvait l'ancienne abbaye. Il se jette dans la Scarpe vers le hameau de Louez, à l'endroit appelé les Trois-Eaux.

ÉVIN.

Évin était autrefois nommé *Évinhem* (mauvais hameau); c'est de cette ancienne dénomination que Sidoine Apollinaire, semble avoir formé son *Vicus Helena*. Une partie du territoire d'Évin porte encore aujourd'hui le nom de *Mal-Maison*, qui n'est que la traduction littérale de son nom primitif.

* Locrius, p. 255.

Par sa position sur le Boulenrieu *, Évin a été pendant plusieurs siècles le théâtre de combats sanglans et de scènes de carnage. En 446, Clodion, dit le *Chevelu*, qui voulait s'emparer de la Belgique et de l'Artois, y avait envoyé des espions pour connaître exactement les forces et la position des armées romaines qui s'y trouvaient, sous les ordres d'Aëtius et du jeune Majorien qui depuis fut empereur. Il réussit dans son projet, parcourut et ravagea l'Artois ; et riche de ses dépouilles, vint s'établir au-dessus du Boulenrieu, proche d'Évin, où il se tint sans défiance, à cause de la défense que lui présentait cette position. Son camp s'étendait sur tout le flanc de la colline, depuis Moncheaux jusqu'auprès d'Ostricourt.

Un des chefs de son armée se mariait ; tous les Francs étaient réunis à Moncheaux. Aëtius, qui s'était réconcilié avec les habitans de l'Artois, avait été informé de cette circonstance, et s'était avancé vers son ennemi, sans que ses mouvemens eussent été décélés. Au milieu de la fête des épousailles, l'armée romaine tomba à l'improviste sur les Francs qui, surpris et désarmés, n'eurent pas le tems de se mettre en bataille. Aëtius fit passer les premières gardes au fil de l'épée, fondit sur l'assemblée des chefs, enleva la nouvelle mariée et força les Francs à évacuer le pays. On a voulu que ce fait-d'armes se fût passé près du Vieil-

* Voir ce que nous avons dit du Boulenrieu, page 82 de cet ouvrage.

Hesdin ; cette erreur a été accréditée par Hennebert , dans son histoire d'Artois. Mais la position du *Vicus Helena* n'étant plus aujourd'hui contestable, il est certain pour nous que cette affaire eut lieu entre Évin , Moncheaux , le Forets et Ostricourt *.

Ce combat fut le premier qui se livra entre les Francs et les Romains sur les terres de France.

Evin, pendant tout le moyen-âge, fut continuellement traversé par des armées. En 1710, lors le siège de Douai , l'aile droite de la cavalerie du prince Eugène occupait Evin **.

Cette commune appartient au département du Pas-de-Calais, elle est située à deux lieues de Douai ; en1605 , la terre d'Evin appartenait à la famille Pardo , de Bruges.

FACHES.

Faches, ancien mot français qui signifie *terre inculte*. Le personnat ou l'autel de Ste.-Marguerite de Faches fut donné à l'abbaye de Saint-Quentin de Rheims en 1104, par Herman, chanoine de Lille. Baudri, évêque de Tournai, confirma cette donation la même année , à condition que l'abbaye établirait un prieuré à Fives, ce qui fut

* Rec. des hist. de France , t. 1 , p. 802.
** Relation de la campagne de 1710 , p. 7.

exécuté peu après par l'abbé Joran. Le pape Jean II approuva aussi la même donation en 1114 *.

Géri, prieur de Fives, fit quelques acquisitions de dîmes, à Faches, en 1219, et Simon de Lions, abbé de St.-Nicaise, acheta les autres dîmes du même lieu, pour l'infirmerie de sa maison, au mois d'avril 1230, ce qui fut approuvé par Gautier, évêque de Tournai, au mois de juin suivant. La partie de dîme qui appartenait à l'abbaye de St.-Nicaise, consistant en 6/9 de la totalité de Faches et Thumesnil, était louée, en 1595, 1400 l. tournois, six livres de lin et deux jambons. Le prieur de Fives avait du surplus 2/9 et le curé de Faches 1/9. Elle se levait à la onzième et douzième gerbe **.

Arnoul, abbé, et tout le couvent de St.-Pierre d'Hasnon, par des lettres que confirma Gui, comte de Flandre, le 25 mars 1288, affectèrent tous leurs biens en Flandre et nommément leur ferme de Faches, pour sûreté de la somme de 3170 fr. parisis, que Robert Crespin d'Arras, et Baude, son frère, leur avaient prêtée ***.

Des lettres de l'an 1341, portent que Jean de Faches donna cinq bonniers de terre, situés entre Ascq et Annapes, pour fondation de la chapelle de Ste.-Catherine, dans l'église de St.-Sauveur de

* Hist. Remensis A. G. Marlot, t. 1, p. 658.—Synopsis Vitæ Episcop. Tornac. A. Legroux, p. 63.

** Défense des droits du P. de Fives, p. 18 et 21.— Hist. Rem., t. 1, p. 651.—Assiette de l'aide, 1553.

*** Chambre des comptes de Lille.

Lille, à charge de trois messes par semaine, ce qui fut confirmé par l'évêque de Tournai, le 18 septembre 1342 *.

La terre de Faches et le royaume des Estimaux, passèrent d'une branche de la maison de Wavrin, dans la famille de le Monnoyer, par le mariage de Catherine, dame de la Haye, avec Colart le Monnoyer, *dit* de Herimez, puis dans celle de le Prevost, par le mariage de Jeanne le Monnoyer, avec Jacques le Prevost, ensuite dans celle de Hénin-Liétard, par le mariage de Jeanne le Prevost, avec Jacques de Hénin-Liétard, seigneur de Cuvillers, et enfin dans celle de Wignacourt **.

La paroisse de Faches renfermait le hameau, aujourd'hui la commune de Thumesnil, seigneurie qui entra dans la maison de Duchastel, vers l'an 1261, par le mariage de Gérard Duchastel, seigneur de Cheville ou d'Acheville, et de Courrières, avec Elisabeth de Brievac, dame d'Emerin et de Thumesnil ***.

Le royaume des Estimaux dont nous avons parlé, était le premier fief des cinq pairies de la châtellenie de Lille. Il consistait en rentes seigneuriales sur Faches, Fretin et environs, et en une pairie dont le chef-lieu était une maison appelée l'hôtel de le

* Synopsis, etc., p. 121.

** G. Mss. généal., p. 91 et 92.

*** Ibid., p. 103.

Saulx, situé sur la place St.-Martin, à Lille. Le locataire de cet hôtel était obligé de donner place au bailli ou lieutenant dudit fief, pour y tenir les plaids, et de lui livrer le service de table s'il voulait y dîner. Quand quelque duel devait avoir lieu à Lille, le roi des Estimaux, ainsi nommait-on le possesseur de ce fief, devait conduire l'appelant au lieu et y porter les armes de deux combattans. Si le duel avait lieu, il recevait pour son droit dix livres, sinon il était remboursé tant de ses dépens que de ceux de sa suite. Lorsque le châtelain de Lille marchait en campagne, le roi des Estimaux l'accompagnait, était logé dans son pavillon et défrayé lui et ses gens jusqu'au retour du châtelain. Voici l'épitaphe d'un de ces rois des Estimaux telle qu'on la lisait dans l'église de Roubaix :

Chy gist Willame, Sire de le Haye, chevalier, Roi des Estimaux, qui trépassa l'an 1400. *Ses armoiries étaient d'azur à l'écusson d'argent, mis en cœur, surmonté de trois étoiles à huit rayes, aussi d'argent.*

La principale fonction des Estimaux, ainsi nommée du latin *existimare*, *porter jugement*, était d'acorder la saisine ou investiture de tous les alleux de la châtellenie de Lille, par un jugement définitif.

Le vendeur et l'acquéreur d'un alleu, s'adressaient d'abord au bailli de Lille, représentant le souverain, et aux alloyens (officiers des alleux, appelés en Hainaut alloetiers), qui recevaient le dévétissement du premier et en donnaient leurs

lettres. Munis de cette pièce, ils se présentaient ensuite au même bailli et aux Estimaux, aussi qualifiés d'échevins des alleux, lesquels accordaient l'investiture au second en exigeant de lui les droits accoutumés *.

FAMARS.

Ce nom nous indique assez que les Romains avaient en cet endroit, un temple dédié au Dieu de la guerre (*Famum Martis*, temple de Mars). Il est probable que ce temple existait à l'époque où Bavai avait toute son importance. Plus tard, lorsque cette ville fut détruite, il devint une forteresse qui fut long-tems le chef-lieu d'un canton d'une grande étendue, quoique selon les historiens, son enceinte ne renfermât que trois bonniers de terre (six hectares environ). Les Romains y tenaient une garnison. Le préfet des Letes-Nerviens, de la seconde Belgique, y faisait sa résidence; il en fut chassé par Clodion, en 445. Les Romains nommaient *Letes*, les peuples qui avaient fait irruption dans la Germanie ou dans les Gaules, et qui avaient obtenu d'eux des établissemens, à charge

* Extrait de différens Mss. reposant à la Bib. de Douai.

de service militaire. Les soldats que ces peuplades fournissaient portaient également le nom de Letes *, *Læti*.

Il est question du pays de Famars dans des lettres du comte Humbert en faveur de l'abbaye de Maroilles, datées du 18 mars 672, et dans un diplôme de Charlemagne, pour l'abbaye de St.-Denis, de l'an 775 **.

On a trouvé et on trouve encore communément dans ce lieu des médailles et autres antiquités romaines. Des fouilles exécutées il y a dix ans à Famars ont produit une grande quantité de médailles et d'autres objets à l'usage du peuple-roi.

Si nous en croyons certains historiens ***, l'abbaye de St.-Saulve recouvra, avant l'an 1181, les dîmes de Famars, qui, depuis long-tems, avaient été usurpées par des laïcs. Ils ajoutent que cette possession lui fut confirmé par Nicolas, évêque de Cambrai. Cependant, des titres authentiques nous assurent qu'un seigneur du lieu vendit une partie de sa dîme à cette abbaye. Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, se rendit garant de cette vente, jusqu'à concurrence de 200 liv. de la monnaie de Valenciennes. Son diplôme est du mois de juillet 1196.

Famars fut brûlé par les Français en 1340. L'armée de Charles-Quint y campa lorsque Henri II tenta de s'emparer de Cambrai en 1552. Louis

* Annales du Hainaut.—Ducange. Gloss.
** Miræus t. 7. p. 9.—Rec. des hist. de Fr. t. v. p. 733.
*** Miræus t. 11. p. 836.

XIV établit près de ce village son quartier-général, le 4 mars 1677, lorsqu'il se disposa à assiéger Valenciennes. Les républicains y eurent un camp qui fut levé avec précipitation dans la nuit du 23 au 24 mai 1793. Le général Dampierre, tué dans une affaire contre les Autrichiens, le 7 du même mois, y fut enterré. Aucun monument ne rappèle la mémoire de ce brave.

Jacques de Liévin, chevalier, seigneur de Lonsart, décédé gouverneur de Landrecies, le 31 décembre 1562, était seigneur de Famars, suivant une inscription placée sur une vitre de l'église des Chartreux, près de Tournay, et conçue en ces termes :

« Sir Arnould de Bassecourt, écuyer, seigneur » de Famars, naguères prévost de Valenciennes » et enseigne de la compagnie d'hommes d'armes » de feu le duc de Croy et d'Arschot, et Delle. » Marie Le Clercq, sa femme, ont donné ceste » audit cloistre en l'an 1616. » Cette terre passa de la famille de Bassecourt, qui la possédait encore en l'an 1665, dans celle de Le Hardy. »

Famars est à une lieue de Valenciennes, entre l'Escaut et la Ronelle. On n'y compte que 457 habitans. Depuis quelques années, on y a élevé une importante usine pour la fabrication du sucre de betterave.

C'est au haut du côteau de Famars, qu'en 1818 s'étaient placés l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, le grand duc Constantin et Wellington,

pour contempler le déploiement des troupes alliées qui simulaient l'attaque de Denain.

FAMPOUX.

Fampoux, fosse bourbeuse, du celtique, *fan* ou *fanc*, fange, bourbe, et de *poul*, fosse, creux, étang.

Il est parlé de ce village dans une donation faite en 690 par Thierry, roi de France, à la cathédrale d'Arras et dans un titre du mois de mars 1276, relatif à son moulin *.

L'obituaire de l'église paroissiale de Bapaume nous apprend que Fampoux appartenait au commencement du onzième siècle, à Hugues, Chevalier, seigneur de Gomicourt, Gonnelieu, etc. Cet obituaire, dont nous rapporterons ici les termes, pour donner une idée du langage que l'on parlait alors dans le pays, ajoute : « Et aront tos remem-
» branche et devotement chieras pries por li solas
» de les ames dou prœux Kevalier Hugues Ki
» de Gomikort... et de se femme Anchildes Ki
» gehierent chy sour li Semetier li oun moirt la
» sourpris li an de le carnation de nostre seigneur

* Miræus ; t. 4. p. 2.—Gall. Christ. t. 3. p. 363.

» 1025 apris le dimanche lætare et le altre li an
» 1031 li jor dou nom dou ben ame Jesus. Par an
» nos lait por ches obis a convertier en pitance
» trois libvres parisis. »

Ce qui signifie : Et auront tous souvenir et dévotement conviendra prier pour le soulagement des âmes de preux (vaillant) chevalier Hugues Gui de Gomicourt... et de sa femme Anchildes, qui gissent ici sur le cimetière ; l'un, la mort l'a surpris l'an de l'incarnation de notre seigneur 1025 après le dimanche lætare, et l'autre l'an 1031, le jour du nom du bien-aimé Jésus. Par an nous laissons pour dire obit, à convertir en pitance, (repas), trois livres parisis.

Cette terre fut réunie depuis au domaine d'Artois. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en jouissait en 1188, époque où ayant donné certains droits qu'il avait dans la cité d'Arras à l'évêque du même nom, mais dont il se réservait l'usufruit jusqu'à sa mort, il retint la faculté, à lui ou à son successeur, de les échanger contre Vitry ou Fampoux et ses dépendances. On voit par des lettres de Pierre, évêque d'Arras, du mois de novembre 1194, que Louis VIII, devenu possesseur de l'Artois, conserva ses droits sur la cité et aima mieux céder en échange Vitry que Fampoux. La comtesse Mahaut, qui en était propriétaire, donna en 1323, un tiers dans cent livres de rente aux pauvres de ce lieu. Fampoux fit aussi partie de la dot de Marguerite de France, fille de Philippe-le-Long, mariée en 1320 à Louis de Crecy, depuis

comte de Flandre. Le prince y expédia des lettres, le 15 octobre 1336. Le village appartenait encore à ses successeurs, comtes de Flandre et d'Artois au quinzième siècle, puisque Bernard le Bornard, receveur, reconnaît devoir au duc de Bourgogne, pour reliquat de son dernier compte de recette en blé et avoine de Lens, Fampoux et Remy, une somme de 1758 liv. *.

Ce village passa depuis dans différentes maisons, entr'autres dans celle de Bournonville.

FENAING.

Fenaing, *bois marécageux*, de *feun*, d'où l'anglais *fin*, le flamand, *veu* et *venne*, marais, marécage, et de *aing*, bois.

Un diplôme de Bauduin de Lille, comte de Flandre, de l'an 1046, confirme à l'abbaye de Marchiennes, la dîme de Fenaing, qu'elle perdit et qui passa ensuite à celle d'Anchin **.

Cette terre appartenait à Mabille, dame de Bailleul, châtelaine d'Ypres qui, avec son premier mari Adam, seigneur de Valincourt, donna en 1217 à l'abbaye de Marchiennes, le bois Brulel et le cours des fontaines de Fenaing, ce qui fut

* Miræus.—Locrius.—Vanderhaer, etc.

** Miræus, t. 4, p. 179.

confirmé la même année par Raoul, évêque d'Arras. Cette dame s'étant remariée à Hugues, fils du comte de Rethel, Fenaing passa à son second mari, avec lequel elle déclara, par lettres de l'an 1225, conformément à une sentence rendue l'année précédente par Wautier, du Forest, prévôt de Quesnoy, que les habitans de Fenaing n'avaient pas le droit d'aller prendre l'herbe ni le bois sec dans le bois Brulel. Ponce, évêque d'Arras, confirma la sentence, par ses lettres et celles des seigneurs de Fenaing.

Fenaing vint ensuite à Arnould d'Audenarde, qui fut fait prisonnier à la bataille de Bouvines : il en fit hommage entre les mains de Jean, châtelain de Lille, en présence du comte et de la comtesse de Flandre, qui en donnèrent leurs lettres en 1240. Arnould étant mort peu après, Fenaing passa à sa fille Marie, dame de Baucignies, mariée en secondes noces à Godefroy, de Louvain, frère de Henri II, duc de Brabant. Ils le vendirent en 1243, avec ses hommages et appendances, à l'abbaye de Marchiennes, pour une somme de 5000 livres, monnaie de Flandre. Le châtelain de Lille renonça de son côté à l'hommage et à tous droits et services qui pouvaient lui être dûs par cette terre ; Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, approuvèrent et ratifièrent toute de suite les ventes et réception ci-dessus, comme fit la comtesse Marguerite au mois de septembre 1246.

Il paraît que l'abbaye de Marchiennes, qui trai-

tait avec des seigneurs puissans, avait pris toutes les précautions possibles pour s'assurer la jouissance paisible de Fenaing et de ses dépendances, et que cette précaution ne lui fut pas inutile, puisqu'elle fut obligée de s'adresser à cette dernière comtesse pour forcer le châtelain de Lille à renoncer à l'hommage de la terre de Raimbeaucourt, relevante de Fenaing, ce que la comtesse fit ainsi que les baillis et hommes de fiefs de Hainaut par leurs lettres de l'an 1267.

Toutes les propriétés que possédait à Fenaing l'abbaye de Marchiennes, formaient trois fermes nommées la grande cense, la cense du Luyot et la cense du Deffois ; elles consistaient en outre en trois bois *dits* Triboul, du Luyot, et du Dessois, non compris les reliefs des terres de Raimbeaucourt, Hornain et fief d'Auberchicourt. Elles occasionnèrent à cette maison quelques procès, entre autres avec l'abbaye de Cysoing, à cause de son prieuré de Beaurepaire, en 1277 et 1281, pour les limites de leurs seigneuries respectives, et en 1574, par celles de leurs marais *dits* des onze villes, qui furent distingués par des bornes, et en 1562 et 1660 pour le courant d'eau de Baurepaire et la fontaine de Rigau *.

L'abbaye de Cysoing, dans son bilan du 18 décembre 1286, déclare qu'il lui est dû seize sols de rente à Fenaing. Les 16 sols étaient sans doute

* Titres de Marchiennes.

alors la valeur représentative du demi-marc d'argent dû au prieuré de Beaurepaire par l'abbaye de Marchiennes, sur sa terre de Fenaing. Elle contesta cette rente, qu'elle fut condamnée à payer, par sentence rendue à Mons en 1527; le demi-marc d'argent y fut estimé 48 sols; il vaudrait aujourd'hui 28 francs *.

Fenaing, décoré ci-devant du titre de comté, sans qu'on en sache la raison, est à une lieue de Marchiennes, deux de Bouchain et trois lieues et demie de Douai et de Valenciennes. Il a 1900 habitans. Il en comptait 1700 en 1789.

FÉRIN.

Férin, *vis-à-vis du canal*, de *Veur*, vis-à-vis, devant et de *Rinne*, canal.

Dès l'an 1070, ce village appartenait à l'abbaye de St.-Amand, qui en tirait des vivres par la Scarpe. Paschal II, par une bulle du 20 mai 1107, et Calixte II, par une autre du 20 novembre 1119, lui en confirmèrent la possession **.

A la demande des échevins de Douai, le duc de Bourgogne avait ordonné que les propriétaires des

* Chambre des comptes de Lille.
** Recueil des hist. franç., t. 11, p. 110.

terres avoisinant le bras de la Sensée qui fournissait de l'eau à la Scarpe, seraient tenus de le rétablir à leurs dépens. « Ceux de St.-Amand, disent les registres de l'hôtel-de-ville de Douai, qui avaient grand foison de terre, seigneurie et possessions joignant et à l'environ dudit cours d'eau, furent de ce nombre et s'exécutèrent plusieurs fois; mais en 1461 s'y étant refusés, les échevins saisirent leurs propriétés et les y contraignirent. »

Deux sœurs fondèrent, en 1338, une chapelle dans l'église paroissiale de Notre-Dame à Douai, et donnèrent 18 rasières de terres situées à Férin et dans le val d'Estrées. Une autre chapelle, fondée à St.-Pierre de la même ville, avait aussi des terres à Férin *.

Ce village fut soumis pour les impositions au régime de la Flandre-Wallone, le 1er. janvier 1783, conformément aux dispositions de l'arrêt du conseil du 25 octobre précédent.

Il est situé à trois-quarts de lieue de Douai. On y compte 642 habitans, et en 1789, il n'en avait que 404.

FIVES.

L'étymologie de ce nom n'est pas obscure, elle vient de *fif*, cinq, et de *es*, eau, source, fontaine.

* Titres de Douai.

Le 1er. juillet 885, on tint à Fives une des assemblées nommées *Mallum publicum* *; elle fut présidée par Remhelin et le comte Odeleric, tous deux commissaires du Roi, *Missi dominici*. Ce fut dans cette assemblée que Gisle, dame de Fives, veuve du comte Evrard, duc de Frioul, fit donation de ses biens à l'abbaye de Cysoing **.

Herman, chanoine de Lille, avait fondé un prieuré à Fives, en 1104. Sa donation primitive consistait dans les autels de Fives et de Faches, ainsi que dans quelques priviléges qui lui avaient été accordés par Thierri d'Alsace, comte de Flandre, en 1125. Ce prieuré donna lieu à grand nombre de procès, parce que les religieux de St.-Nicaise de Rheims en réclamaient la propriété en vertu d'une prétendue bulle du pape Martin V ***.

La dîme de Fives appartenait à l'abbaye de St.-Martin de Tournay, et la terre au seigneur de Cysoing.

Le premier janvier 1580, le corps de Français et d'Ecossais, à la solde des révoltés des Pays-Bas, qui se tenait à Menin, sortit de cette place et vint vers le soir incendier une partie de Fives ****.

Une partie de Fives a été enclavée dans la ville de Lille, au dernier aggrandissement de cette ville,

* Dans ces assemblées, se traitaient les affaires de quelque importance.

** Miræus, t. III, p. 289.

*** Etat de la décl. des biens des français en 1595.

**** Buzelin, Annal., p. 583.

et l'une de ses portes a pris le nom de Fives. Aujourd'hui, cette commune, distante de Lille d'un quart de lieue, compte 1520 habitans, d'importantes usines, un grand nombre de maisons d'agrément ; on y remarque une grande quantité de sources et de fontaines. En 1789, on ne comptait à Fives que 743 habitans.

C'est de Fives qu'en 1793 les Autrichiens bombardèrent avec tant de barbarie la ville de Lille, et c'est aussi vers Fives que se portèrent les efforts de ses courageux habitans.

FLERS.

Flers est arrosé par le ruisseau nommé l'Escrebieux et dont nous avons parlé avec quelque détail dans la notice sur Equerchin ; aussi le nomme-t-on Flers en Escrebieux *. Ce village était anciennement du domaine des châtelains de Douai. Son terroir, beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, puisqu'il comprenait une partie de ceux d'Auby, de Belleforière, d'Evin, du Forest et de Lauwin, passa ensuite dans le domaine des évêques d'Arras. Robert Ier, l'un deux, en donna

* Flers, *terrein couvert d'eau*, du Saxon *Fleot*, canal, ruisseau, courant d'eau.

l'autel en 1132, à l'abbaye de St.-Vincent de Senlis; et Alvise son successeur, confirma non seulement cette donation, mais y joignit encore tout ce qu'il possédait; de sorte que les religieux de Senlis en devinrent les principaux seigneurs *.

Hugues de Douai, *dit* de St.-Albin, donna à Bauduin, sixième abbé de St.-Vincent, la troisième partie des dîmes de Flers, ce qui fut confirmé par Godschalch, évêque d'Arras en l'an 1159 ; et Hugues de Douai, septième abbé de la même maison, obtint d'Alexandre III, une bulle qui lui permit de placer dans les églises paroissiales, dépendantes de St.-Vincent, trois ou quatre moines, dont l'un serait autorisé par l'évêque à prendre soin des âmes. C'est en vertu de cette bulle qu'il se trouvait à Flers un prieur curé.

Les prieurs de Flers eurent beaucoup à souffrir dans les guerres que soutinrent les comtes de Flandre contre la France. En 1417, le duc de Bourgogne s'empara de la dîme et de toutes les propriétés du prieur et de l'abbaye, parce que l'abbé de St.-Vincent tenait le parti du roi. Par les mêmes motifs, ils furent de nouveau chassés de Flers, dans les guerres de la France contre l'Espagne, et leur prieuré fut pendant long-tems abandonné tantôt aux religieux d'Arrouaise, tantôt à ceux de Loos, ou à ceux de Mont-St.-Eloi.

Si les prieurs de Flers furent maltraités par les

* Gall. Christ. t. x, p. 1495. — Mém. du Prieur de Flers.

souverains des Pays-Bas et par les troupes des diverses puissances, combien les habitans n'avaient-ils pas à souffrir, eux, dont le pillage et la ruine précédaient toujours ceux des ecclésiastiques, qui, d'ailleurs, ne manquaient pas de ressources après les désastres. En effet les prieurs se retiraient à Senlis, tandis que les habitans supportaient seuls les maux de la guerre. Des mémoires du tems disent qu'il ne resta qu'une seule maison à Flers, gardée par des soldats; que tous les matériaux provenant de la destruction des habitations furent vendus aux jésuites, qui bâtissaient à Dorignies, de peur que les troupes ne les emportassent, tant était grande la rage du pillage. La désolation fut telle, dans cette partie du pays, que pendant vingt-cinq ans, on ne vit ni laboureur, ni fermier sur les champs qui s'étendent du Forest à Arras.

Flers eut moins à souffrir pendant le siége de Douai, qui eut lieu en 1710, parce que le prince Eugène, qui commandait les alliés, y avait son quartier-général. Cependant, il ne fut pas encore exempt du pillage des gens de guerre; ils emportèrent jusqu'aux vases sacrés, ornemens et titres de l'église et du prieuré *.

Flers est entouré en partie par de grands marais, dans lesquels on fait rouir le lin. On ne peut qu'attribuer à cette cause, les fièvres intermittentes qu'on voit chaque année regner dans cette commune.

* Rel. de la campagne de 1710 p. 5.

Elle fut l'une de celles de l'arrondissement de Douai, dans lesquelles le choléra a le plus violemment sévi en 1832.

Ce village est situé à trois-quarts de lieue de Douai, au nord de la route qui conduit de cette ville à Lens. On y compte maintenant 916 habitans; il n'en avait que 350 en 1789.

FLINES.

Flines est écrit d'une manière invariable dans les vieux titres, *Felines*, campagne sous l'eau : de *Feld*, prononcé *Fel*, *in* dans, *es* eau.

Un diplôme de Marguerite de Dampierre, comtesse de Flandre, daté d'Orchies, en avril 1244, est le plus ancien titre qui fasse mention du village de Flines. Par ce diplôme, cette princesse donnait à six communautés; savoir : Orchies, Coutiches, Auchy, Bouvignies, Flines et Raches, l'immense marais de Flines, dit depuis lors des *Six-Villes*, contenant 600 bonniers ou 2000 arpens de terre, sous la condition expresse de ne le point cultiver, ni d'y faire tourbe, et à charge par chaque communauté, de payer annuellement à son domaine, une redevance de cinq sols, à peu près six francs de notre argent *. Lallaing obtint sur ce marais le

* Miræus, t. 1, p. 585.

même droit que les six autres villages, par lettres de Charles V, roi de France, de l'an 1367 *. Un arrêt du conseil du 27 juillet 1751, ordonna le partage et le défrichement de ce marais, entre les sept communautés, et bientôt tout fut mis en culture. Ce grand marais avait sans doute été autrefois entièrement couvert d'eau; le nom de Flines et celui de *mer*, qui est resté à un petit lac qui se trouve près de ce village, le prouvent assez.

Les Flamands, armés contre Philippe-le-Bel, après l'avoir long-tems tenu en échec, se portèrent vers Flines, pour s'approvisionner plus aisément de fourrages. Ils voulaient passer la Scarpe et attaquer le roi. Déjà un pont était jeté, mais les chefs ne voulurent point laisser effectuer le passage ; ils restèrent en présence du roi qui, lassé de leur persévérance, se retira honteusement **.

Les habitans de Flines contribuèrent à la défaite des pillards Huguenots, entre Bouvignies et Orchies, dans l'année 1566.

Le 9 juillet 1667, l'armée qui avait fait le siége de Douai, vint camper à Flines. Louis XIV, à la tête de ses troupes, y passa venant de Douai, le 21 avril 1676, lorsqu'il marchait vers Condé. Et, pendant le siége de Douai, en 1712, le prince Eugène établit la gauche de son armée à Flines, où elle resta depuis le 12 jusqu'au 27 août, sans pouvoir forcer les lignes de Villars.

* Rec. d'éd. et décl., t. x, p. 576.
** Meyer, fol. 95.

Sur le territoire de Flines, était, avant la révolution de 1789, une riche abbaye de Dames de l'ordre de Citeaux, fondée en 1234, près d'Orchies, sous le nom de l'*Honneur de Notre-Dame*, par Marguerite de Dampierre, et que l'on avait établie à Flines, en 1251. On doit aux Dames de Flines plusieurs travaux importans pour l'assainissement de ce village. Ce furent-elles qui obtinrent de Gilles, abbé de Marchiennes, la permission de faire des fossés à leurs frais, pour l'écoulement des eaux malsaines et stagnantes. Comme par suite de ce travail, une partie du village se trouvait privée d'eau, elles sollicitèrent de Guillaume St.-Simon, seigneur de Raches, le pouvoir de détourner la petite rivière du Boulenrieu, nommée à Raches la *Noire Eau*, et de la conduire dans les fossés et étangs de l'abbaye; ce qui procura des eaux vives à ce quartier. Ces eaux ne suffisant pas, elles achetèrent, le 20 octobre 1520, de St.-Pierre, seigneur de Belleforière, le droit de les augmenter de celles de l'Escrebieux qui coulaient dans la Scarpe au dessous et au couchant du pont de Raches *.

Anciennement, on guérissait à l'abbaye de Flines de la rage, ou plutôt, par des pratiques propres à tranquilliser les imaginations, on empêchait le développement de cette cruelle maladie. Voici, selon Buzelin, le traitement qu'on y faisait suivre : « On donnait au malade un clou neuf, qui avait

* Titres de Flines.

touché aux reliques de St.-Hubert. Avec ce clou, on faisait sortir de la plaie, si la morsure en avait occasionné une, quelques gouttes de sang, pendant neuf jours de suite. Le neuvième jour, on cachait le clou dans un lieu quelconque, où personne ne pouvait le trouver. Le malade ne devait, durant ces neuf jours, changer ni de chemise, ni de draps; ne se servir ni de peigne, ni de miroir; ne point manger de lard ni de pain cuit le même jour; ne toucher ni aux aromates, ni aux poissons sans écailles, ni aux ails, aux oignons, aux poireaux, et à tout ce qui peut rendre l'haleine forte. Il devait boire seul dans un gobelet, coucher seul, s'abstenir de la danse et des amusemens semblables, et ne manger de la tête d'aucun animal *. »

Flines est à une lieue et demie de Douai, à droite des chaussées de Lille et de Tournay; elle est la plus peuplée des communes rurales de l'arrondissement de Douai. En 1553, on n'y comptait que 172 feux; en 1790, il y en avait 490 et 2166 habitans; en 1836, il y a à Flines 3241 habitans; on y fait un commerce de lin considérable, et on y trouve plusieurs usines en activité.

Flines est la patrie de Simon Caulier, savant docteur et professeur du collége de Marchiennes à Douai; auteur d'une rhétorique latine, imprimée à Douai, en 1594, et d'un ouvrage intitulé : *Imago Veteris et Novæ ecclesiæ.*

* Buzelin, *Gallo-Fl.*, p. 279.

FRESNES (SUR L'ESCAUT *.)

L'autel de ce village avait été donné par Alvise, évêque d'Arras, à la maison de Château-L'Abbaye. Ce prélat, du consentement de l'abbé, le céda aux chanoines de Condé, à condition qu'ils payeraient annuellement 31 sols à l'abbaye; mais comme de son côté l'évêque n'avait cédé l'autel qu'à charge de personnat, il obligea l'abbé à lui payer tous les ans les droits synodaux qui équivalaient au rachat d'autel. Les lettres d'Alvise sont datées d'Arras, l'an 1141 **.

Il y avait autrefois à Fresnes une maladrerie, dont les biens en terres, prairies, produisant 36 fr. annuellement, furent affectées au soulagement de ses pauvres par arrêt du conseil-d'état du 18 avril 1712.

Fresnes donna son nom et fut long-tems possédé par une branche cadette des châtelains de Lille. Thomas de Lille, chevalier, sire de Fresnes et de Blarenghien cède, par des lettres du 18 décembre 1298, à son féal ami Walerant de la Gaye, tous les droits qu'il pouvait avoir sur ses propriétés qui

* Anciennement *Frasne*, frêne, arbre.
** Miræus, t. 1, p. 619.

y sont désignées, à l'exception de la haute justice; lui abandonne un terrage et lui accorde le droit de faire moudre gratuitement à son moulin de Fresnes, quand bon lui semblerait; pour tenir le tout de lui en fief ample et à condition qu'il deviendra son homme, c'est-à-dire son vassal *.

On voyait dans l'église de Fresnes une tombe élevée, sous laquelle reposait un autre Thomas de Lille, seigneur de Fresnes et de Gœulzin, mort le 19 juillet 1421 et celui d'Agnès de Mailly, sa femme, morte le 9 juin 1446.

Pendant qu'Edouard III, roi d'Angleterre, faisait le siège de Tournay en 1440, la garnison française de Mortagne, fit une course dans le Hainaut et en emmena deux cents bœufs ou vaches. Des gens qui fuyaient de Fresnes vers Escaupont ayant rencontré deux chevaliers allemands accompagnés de 25 lances, allant au siége de Tournay, dans l'intention de se trouver à la bataille qu'ils croyaient devoir avoir lieu entre les rois de France et d'Angleterre, leur contèrent ce qui se passait. Ceux-ci suivirent les français, les défirent totalement proche de Notre-Dame-au-Bois et reprirent les bestiaux qu'ils rendirent à ceux qui venaient de les perdre**.

Ce village fut brûlé le 31 juillet 1447 par les troupes de Louis XI, dans la guerre qu'il fit à Marie de Bourgogne; il est situé à une demi-lieue de Condé; on y compte 3868 habitans.

* Vanderhaer, p. 219.
** Froissart, t. 1, fol. 42, v°.

On exploite à Fresnes une qualité particulière de charbon, qui a même pris, à cause de cela, le nom de charbon de Fresnes ; il est plus sulfureux que bitumineux.

FRETIN.

Fretin (terre en friche). Ce nom peut être placé parmi les *Frestis*, *Fretel*, *Fristez*, *Friez*, *Frait*, *Frische*, etc., qui, dans les anciens dialectes français, désignaient tous des terres incultes.

La conduite que les ecclésiastiques tinrent à l'égard d'Ourson Chevalier, seigneur de Fretin, est une preuve de la sagesse qui dirigeait les souverains de la Flandre, lorsque, par des lois qu'ils eurent soin de faire exécuter, ils restreignirent la juridiction du clergé aux seuls objets spirituels. Ce seigneur avait condamné à l'amende un homme (espèce de serf) de l'église de Saint-Pierre à Lille. Le chapitre prétendit que ses hommes étaient exempts. Cette affaire fut portée par devant l'archevêque de Rheims, qui nomma un tribunal, composé de deux chanoines de Tournay et du prieur de Fives, lequel, comme on devait s'y attendre, sans examiner si le seigneur était fondé en droit, donna gain de cause au chapitre, par une sentence du 1er décembre 1212 *.

* Vanderhaer, p. 285.—Mss. de la Bib. de Douai.

Jean de Fretin, autre seigneur de ce lieu, vendit, en 1279, aux religieuses de l'Abbiette à Lille, seize bonniers de terre labourable.

Les habitans de Fretin obtinrent de la comtesse Marguerite, au mois de mai de 1258, le droit de faire paître leurs bestiaux dans les marais de leur voisinage, à charge de quarante sols, monnoye de Flandre, de reconnaissance annuelle.

En 1480, Louis XI étant en guerre avec la maison de Bourgogne, 120 cavaliers français firent des courses dans les environs de Lille et en enlevèrent un grand butin; mais, à leur retour, ils furent attaqués sur le terroir de Fretin, par un gros de paysans, qui en tuèrent un nombre considérable et prirent les autres qu'ils conduisirent à Lille *.

L'église paroissiale de Fretin était dédiée à St.-Nicolas. Le chapitre de Tournay présentait à la cure, depuis la donation qui lui fut faite de l'autel de ce lieu, par l'évêque Baudri, pour former la prébende du chantre de sa cathédrale; cette prébende jouissait d'un sixième de la dîme, qui se levait à raison de neuf au cent. Le chapitre de St.-Pierre de Lille en avait un septième, et le curé trois du cent sur 300 bonniers.

Cette terre a long-tems appartenu à une famille de son nom, d'où elle passa dans celle de Courtrai-Cuinghien, du chef de Jeanne de Fretin, épouse

* Buzelin. *Annal.*, p. 459.

de Jean, seigneur de Obeaux, Hem, etc., morte le 1er septembre 1472. Philippe de Robles, frère du comte d'Annapes, chevalier de St.-Jacques, en devint ensuite propriétaire, et en fit réparer le château. Elle passa depuis à Emmanuël d'Anchy, en faveur duquel elle fut érigée en baronnie, par le roi d'Espagne, en 1666, et par le roi de France, en 1675. Enfin, elle était possédée dans le siècle dernier, par une branche de la maison de Vander-Gracht *.

Fretin eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des rois de France contre les Flamands, et dans les premières années de la révolution, par le passage et l'occupation des puissances alliées. Il est à deux lieues et demie de Lille, trois d'Orchies, et cinq de Douai. On y comptait, en 1790, 1517 habitans, et en 1836, le nombre en est de 1963; il fait partie du canton de Pont-à-Marcq.

FONTENELLE **.

L'abbaye qui portait ce nom était ainsi appelée, pour avoir d'abord été établie proche d'une fontaine, dite de Notre-Dame-aux-Pierres. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque de sa fondation;

* Mss. de M. Malotau de Villerode.

** Fontenelle, *petite Fontaine*.

Vinchant, la place en l'an 1202; de Guise et les auteurs du *Gallia Christiana*, la reculent jusqu'en 1212. Elle doit son origine à deux sœurs, Jeanne et Agnès, filles de Hellin d'Aulnoy, chevalier, qui firent bâtir une chapelle dans l'endroit indiqué ci-dessus, à une lieue de Valenciennes, terroir d'Aulnoy, sur la droite de Cambrai. Le nombre des religieuses s'étant augmenté, elles se rapprochèrent de l'Escaut et s'établirent dans l'endroit où on les voyait avant la révolution, sur le territoire de Maing. Elles embrassèrent alors la règle de Citeaux. Vers l'an 1305, Gossuin d'Ecaillon, chevalier et Gheluyde, sa femme, donnèrent à cette maison de beaux biens situés à Harchies, consistant principalement en prairies et pâturages *.

En 1340, les troupes du duc de Normandie brûlèrent l'abbaye de Fontenelle. Le prince, qui avait sa tante dans cette maison, fit pendre les coupables. Elle fut encore en grande partie incendiée par les hérétiques en 1566. Les religieuses se retirèrent en différens endroits, puis, dans leur refuge à Valenciennes; enfin elles rentrèrent dans leur maison, rétablie en 1612. La haute justice, dans son enclos, leur appartenait sans autres droits seigneuriaux**.

L'abbaye de Fontenelle se glorifiait d'avoir eu plusieurs religieuses illustres par leur naissance,

* Miræus, t. III, p. 436.

** Mém. des Prévots de Val. Mss., et d'Oultreman.— Mss. de M. Marlier.

entr'autres Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI, dit aussi de Valois, roi de France, veuve de Guillaume III, comte de Hainaut; Isabelle, sa fille, femme de Robert de Namur; Jeanne, son autre fille, veuve du marquis de Juliers, et Anne de Bavière, fille de l'empereur Louis V et de Marguerite de Hainaut.

FONTENOI.

Othelbold, 26e abbé de St.-Bavon, à Gand, dans une lettre qu'il écrivait, vers l'an 1030, à Otgine, femme de Bauduin-le-Barbu, comte de Flandre, se plaint de ce que le village de Fontenoi et toutes ses dépendances, ont été enlevées à son église par Arnulphe, dit le Grand, autre comte de Flandre, qui la donna ainsi que beaucoup d'autres biens, à des seigneurs de sa cour *.

Fontenoi est célèbre par la victoire que l'armée française, commandée par le maréchal de Saxe, y remporta, sous les yeux de Louis XV et du Dauphin, le 11 mai 1745, sur les troupes combinées de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande. Tant d'écrivains ont décrit cette bataille, que nous nous croyons dispensé d'en reproduire les détails.

Ce village fait partie du royaume de la Belgique;

* Miræus, t. 1, p. 348.

il est situé à une lieue et demie de Tournay, à gauche du chemin qui conduit de cette ville à Condé.

FOREST (LE).

Il n'y a point à chercher l'étymologie du nom de cette commune, elle est suffisamment indiquée par ce nom lui-même. Le Forest était jadis entouré de toutes parts de vastes forêts, dont une grande partie est encore debout ; il appartenait à la maison de Luxembourg. Jean de Luxembourg, dit Cavelus, bâtard de Ligny, qui fut châtelain de Lille, où il est mort en 1403, prenait le titre de chevalier, seigneur du Forest et du Bos. Cette terre passa ensuite dans la maison de Contay, puis dans celle de la Tramerie, et fut érigée en marquisat au 16e. siècle*.

Les oisifs, à la fin du 17e siècle, ont agité la futile question de savoir, si l'an 1700 appartenait au 17e. ou au 18e. siècle. Personne ne peut mettre en doute aujourd'hui que chaque année séculaire ne soit du siècle écoulé, comme formant son complément. Cette question avait été tranchée, selon les mémoires du tems, d'une manière singulière, en 1700, par un seigneur du Forest.

Le dernier jour de l'an 1700, M. de la Tramerie, marquis du Forest, donna en son château,

* Hist. de la maison de Montmorency.

une fête d'une grande magnificence, et à la suite un bal, pour finir le 17e siècle et commencer le 18e. Toute la noblesse du pays s'y trouvait réunie. Dans chaque village des environs, il fit faire de grandes distributions de vivres, de boissons et de chauffage, et donna à chaque maison religieuse de la ville de Douai une pièce de vin.

Le corps des arbalètriers de Douai y fut invité tout entier, pour se livrer à l'exercice de son arme et se disputer les divers prix. M. de la Tramerie remit à ce corps un étendard neuf brodé par sa fille, sur lequel était inscrite la devise des arbalètriers Douaisiens, et qui rappelait la gloire que cette célèbre compagnie avait recueillie à la fameuse bataille de Mons-en-Pévèle : — *Gloire aux vainqueurs !* — 1304. On sait que les Douaisiens perdirent dans cette journée 600 de leurs concitoyens, qu'ils tinrent seuls, pendant long-tems, Philippe-le-Bel en échec, et que les débris de leurs glorieuses compagnies rentrèrent à Douai avec leur étendart. Anne-Marie-Eugénie de la Tramerie, qui avait brodé le drapeau offert aux braves arbalètriers, porta le marquisat du Forest dans la maison de Croy par son mariage avec le chef de cette maison *.

Pendant le siége de Douai, en 1710, le prince Eugène eut son quartier-général au château du Forest, où était appuyée la droite de la cavalerie de l'armée des alliés.

* Dict. de la Noblesse. — Le curé de Marque.

Avant la formation du canal qui conduit de Douai à Lille, le Boulenrieu passait sur les confins du terroir du Forest, où il faisait tourner un moulin fort considérable dont il ne reste plus de trace.

Le château du Forest appartint depuis à la famille de Calonne, qui donna à la France le fameux contrôleur-général de ce nom.

FOURNES.

Fournes, *Four*, du celtique *Forn*,, d'où le latin *Furnus*, four. Gérard I[er], évêque de Cambrai et d'Arras, avait donné à l'abbaye de St.-André du Cateau, l'église de Fournes et ses dépendances, dès l'an 1046, sans rachat ni aucun autre droit que celui de lui payer annuellement douze deniers, par forme de reconnaissance. Une singularité, c'est que l'empereur Conrad, qui n'avait aucune autorité en Flandre, et l'évêque de Cambrai, Nicolas, dans le diocèse duquel Fournes n'était plus, aient confirmé l'un en 1033, l'autre en 1153, cette donation faite treize ans après la confirmation du premier. Quoiqu'il en soit, l'abbé de St.-André du Cateau, ne resta pas moins patron de la cure de Fournes. Il y conférait aussi les chapelles de Notre-Dame et de St.-Michel *.

L'église de ce village que la piété des fidèles

* Miræus, t. 1, p. 35 et 36.—Gallia christiana, t. 3, p. 137.—Carpentier, *Preuves*, p 20.

envers la Sainte-Vierge s'était plû à orner et à enrichir fut totalement dépouillée par les hérétiques, en 1566. On y voyait différentes peintures précieuses, soit en tableaux, soit sur des vitraux.

La terre de Fournes avait appartenu aux maisons de Wavrin, Cuinghien, Hinghettes, Landast, Ranchicourt, Bournonville, Ongnies, Sainte-Aldegonde, Genech, Durfort-Duras, etc. Elle avait formé le partage d'un cadet de la maison de Wavrin, entre les mains de qui elle se subdivisa et donna lieu aux seigneuries de Rosimbos et de Coupigny. Celle-ci, avec son château, fut érigée en comté en faveur de la maison d'Ongnies; celle-là, munie d'un château-fort qui, en 1486, soutint un siége contre le maréchal d'Esquerdes, donna son nom à une famille qui s'est illustrée *. Sur les ruines de son ancien domicile, s'était élevé un couvent de Récollets que notre révolution a fait disparaître. A la place, fut construite une belle ferme, qui est aujourd'hui devenue une fabrique de sucre de betterave.

Fournes est à trois grandes lieues de Lille, sur la chaussée de La Bassée et Béthune. Il a 1385 habitans; depuis 1553, sa population est plus que doublée.

On remarque à Fournes une belle et riante maison de plaisance, entourée de belles eaux, et appartenant à M. le comte Albert de Rouvroy.

* Les chevaliers de Rosimbos furent grands officiers des ducs Jean et Philippe de Bourgogne. (*Buzelin, p.* 151.)

GENECH.

Autrefois Geneych, *atelier public*, ou plutôt *tisseranderie publique*, de *gynæicum*, *genecium* et *genicium*.

Les Genechs étaient des établissemens considérables dans lesquels on faisait et travaillait toutes sortes d'étoffes en laine et en lin, pour servir à l'habillement des armées romaines et au luxe des empereurs. Les capitulaires prouvent que nos rois ont aussi eu leurs *genechs*, où presque toutes les femmes étaient obligées ou d'aller travailler ou au moins d'envoyer une partie de leur travail, par forme de redevance *.

Les romains avaient quinze procurateurs en Occident, pour diriger ces sortes d'établissemens. Celui sous lequel Genech se trouvait, faisait sa résidence à Tournay. Il est appelé dans la notice de l'empire romain, *procurator Gynecii Tornacensis Belgiæ secundæ.* Il y en avait d'autres à Rheims, à Trèves, etc., qui remplissaient les mêmes fonctions dans leurs territoires respectifs.

Les Genechs dégénérèrent en lieux de débauches, et on les supprima; cependant on en trouve

* Notitia Imp. Rom. *Rec.* des hist. de Fr. et Ducange *in gloss.*, *verbo* : gymnœicum.

encore des vestiges dans nos villages, où les filles se rassemblent l'hiver pour travailler en commun, c'est ce qu'on appelle *filerie* ; en Franche-Comté *escraignes*, et en Picardie *series*. C'est, dit-on, de ces ateliers où l'on commençait à filer sur le soir et fort avant dans la nuit, *a sero nendo*, que nous sont venus les noms *sayetterie*, ouvrage tissé en laine, et *sayetteur*, ouvrier qui fait cette étoffe.

L'autel et la totalité de la dîme de Genech avaient été donnés à l'abbaye de Cysoing : Girard, évêque de Tournai, confirma cette donation, par des lettres de l'an 1164. Alexandre III, par une bulle du 10 janvier 1179, confirma aussi cette propriété à Cysoing. On y voit, qu'outre la dîme, cette maison y avait encore une manse et une grange.

On prétend qu'avant la révolution la tête de Sainte-Hélène, mère du grand Constantin, était dans la chapelle du château de Genech *.

Ce village est à une lieue et demie d'Orchies, trois de Lille et de Tournai. Il avait 851 habitans en 1789; maintenant, on en compte 1126.

GIVENCHY.

Givenchy, *chemin du ruisseau*, du celtique. *Geuw*, chemin, et de *Inchi*, ruisseau.

* Curé de Marque.

Il y a plusieurs Givenchy en Artois; l'un dit le Noble, près de l'une des sources de la Canche; l'autre en Gohelle; une troisième près de La Bassée, sur le haut courant. Enfin, un Givenchyzel, nom dont la dernière syllabe vient aussi du celtique Hel, pente, descente, ou d'*Izel*, bas, et qui indique sa position.

De tous les titres que nous avons vus, aucun ne précise le Givenchy auquel il appartient. Il est un village de ce nom, que possédait l'abbaye de Saint-Vaast, et dont Charles-le-Chauve, par un diplôme du 30 novembre 867, affecta le revenu à la dépense particulière de l'église. Le pape Jean VIII confirma la décision du souverain, par une bulle du 28 décembre 876 *.

Eustache et Ide, comte et comtesse de Boulogne, père et mère de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, donnèrent, en 1070, aux chanoines de Lens, un courtil situé à Givenchy **.

Des Dames du nom de Givenchy, donnèrent, l'an 1119, tout ce qu'elles possédaient en commun, au village de Camblin, avec Roger de Béthune et Wautier de Gouy, à l'abbaye de Mont St.-Eloy ***.

L'abbaye de Marchiennes avait une ferme et une seigneurie, nommées Ouvers, dans la paroisse de Givenchy, près de La Bassée.

* Rec. des hist. de France, t. 8, p. 605.—Miræus, t. II, p. 866.

** Miræus, t. 1, p. 160 et 161.

*** Miræus, t. 4, p. 507.

Les pauvres de ce village eurent part aux legs faits par le testament de Michel d'Auchy, seigneur du Mesnil, du 6 novembre 1288 *.

GONDECOURT.

Gondecourt, *Ferme de Gondebaut*, de *Gond*, syncope de quelques noms, tels que *Gondebaut*, *Gondemar*, *Gondald* ou autre, et de *Curt*, ferme.

Le chapitre de Seclin possédait l'autel de ce village avec des terres et des rentes. Le pape Clément III lui en confirma la propriété, par une bulle du 26 mars 1182. L'abbaye de Saint-Christophe de Phalempin y avait aussi des possessions, entr'autres 1300 de terre, qu'elle avait achetés de Roger de Cokemplut. Gui, comte de Flandre, par des lettres du 24 septembre 1281, consent que cette église en soit adhéritée et confirme la vente **.

En 1566, les hérétiques, après avoir dévasté l'église de Fournes, se portèrent sur Seclin : mais les habitans des villages voisins ayant eu avis de leur marche, sur-tout ceux du village de Gondecourt, les arrêtèrent, les culbutèrent dans les marais et dans la Deûle, où presque tous furent tués ou noyés ***.

* Chambre des comptes.

** Chambre des comptes, t. III.

*** Buzelin, *Annal.*, p. 532.

Nicolas Maupay, évêque suffragant d'Arras, qui servit grandement la religion, à l'époque où les principes de la réforme cherchèrent à se répandre dans nos cantons, était né à Gondecourt.

Cette terre appartient aux maisons d'Ollehain et de Broye.

Ce village est à deux grandes lieues de Lille, entre le chemin d'Arras et le canal de Douai; il avait 1194 habitans avant la révolution; il en compte aujourd'hui 1600; il fait partie du canton de Seclin.

La dîme se levait à Gondecourt à huit et demi du cent, par le prince d'Espinoy, les chapelains de Cloquettes, MM. de Saint-Piat de Seclin, et le curé du lieu, l'église paroissiale était dédiée à Saint-Martin.

La seigneurie de la Mairie de Gondecourt, était dans la maison de Hangouart.

GOUY.

Gouy. *Canton aux eaux*, de *Gow*, pays, canton, et de *is*, eau.

Le village de Gouy en Ostrevent, dit Gouy-sous-Bellone, appartenait, depuis plusieurs siècles, à l'abbaye de Marchiennes. L'empereur Charles-le-Chauve, lui en confirma la propriété par un diplôme du 11 juillet 878, et le comte de Flandre, Bau-

duin de Lille ; par un autre de 1044. Philippe d'Alsace, aussi comte de Flandre, outre une semblable confirmation, fit don à la même abbaye, du droit de Gable ou Gavenne qu'il percevait à Gouy. Son diplôme est du 26 avril 1176. Enfin, la comtesse Jeanne, en 1234, Thomas de Savoie, en 1239, et Marguerite, en 1246, firent expédier chacun leur diplôme, en faveur de cette propriété de Marchiennes *.

Robert, évêque d'Arras, confirma, l'an 1122, à la même maison, la jouissance de l'autel et de la dîme de Gouy. La cure de ce village fut réunie, par une bulle du Pape Innocent VIII, à la crosse de Marchiennes, et l'abbé en prit personnellement possession en 1490, en accordant une pension de 100 florins à Henri Hasnon, dernier possesseur de cette cure. Il paraît que l'abbé ne la garda point long-tems, puisqu'il existe un dénombrement servi à l'abbaye en 1532, par un curé de Gouy, pour 16 rasières de terres appartenant à la cure.

Ces dîmes étaient affectées à la mairie de Gouy, pour lesquelles l'abbaye transigea, suivant des lettres de Ponthus, évêque d'Arras, de l'an 1228.

Dans tous les divers lieux de ce pays où les abbayes avaient anciennement des exploitations on surnommait ces fermes *Court* ou *Abbaye*. C'est ainsi qu'un manoir arrenté en 1624, à Antoine Merchier, à charge d'y bâtir trois maisons, de payer

* Miræus.

annuellement trois rasières d'avoine de gavenne, et trois chapons de rente foncière, est appelé la vieille abbaye de Gouy.

Les écrivains de Marchiennes se plaignent beaucoup des Maires(Villicï) de Gouy, qui, disent-ils, s'emparaient de leurs propriétés. Ces religieux regardent comme une espèce de miracle, la mort de l'un de ces Maires, qu'ils rapportent en ces termes : « Guillaume, Maire de Gouy, gouvernait parfaitement sa famille et prenait grand soin de sa mère. Heureux, s'il s'était comporté de même à l'égard des droits de Sainte-Rictrude, au lieu de les envahir. Un jour du mois de juillet, de grand matin, il se dispose à aller visiter ses possessions. Il monte à cheval et prend, non pas sa lance, mais celle qui lui tombe sous la main : il poursuit un cheval qui paissait dans la campagne, et lui jette sa lance, qui se fiche en terre, à rebours, et le perce, parce qu'il n'eut pas le tems ni d'arrêter, ni de détourner son cheval, emporté par sa course rapide. Ses parens le portèrent à Marchiennes, pour lui faire obtenir le pardon de ses méfaits envers Sainte-Rictrude; il y a apparence qu'il l'obtint, puisque les religieux célébrèrent ses obsèques et l'inhumèrent en présence d'un grand nombre de personnes qui l'avaient accompagné *.»

* Gualbert, lib. 2, fol. 73. Mss. March.—Nous avons déjà fait plusieurs fois observer, que les miracles ne coûtaient pas à MM. de Marchiennes.

Les mêmes auteurs, rapportent qu'un homme puissant, nommé Hilnin, dont ils ne disent pas la qualité, mais qu'ils traitent de tyran, ne fut pas aussi heureux que le précédent. Il demeurait à Marchiennes, proche de l'abbaye, dans une maison comme une forteresse, d'où il faisait des courses sur les possessions des religieux. Il alla, avec une troupe de gens aussi mal-intentionnés que lui, enlever des bestiaux à Gouy, et mettre les habitans à contribution. Les moines de Marchiennes, à défaut d'autres moyens, l'excommunièrent, et ils assurent qu'un an après, au même jour et presque à la même heure, il fut blessé au côté droit, et mourut. On lui refusa la sépulture à Marchiennes, et il fut transporté à Hasnon, où il ne fut pas mieux reçu. Cependant, à la sollicitation de ses amis, il fut inhumé en dehors, mais proche du cimetière *.

Gouy est à une lieue de Douai, entre la Scarpe et la Sensée; il appartient au département du Pas-de-Calais. Les monticules de son terroir renferment des grès à paver.

GOEULZIN.

Gœulzin, bourbier, du celtique *gwelezen*, lie, boue, bourbe.

* Gualbert, lib. 2, fol. 82.

Roger, abbé d'Hasnon, transigea en 1260 avec Guillaume, abbé d'Anchin, sur des difficultés relatives aux terres que sa maison avait à Gœulzin. Les abbés d'Anchin étaient curés primitifs, collateurs et décimateurs de ce lieu *.

Par une transaction du mois d'août 1246, entre Mathieu de Montmirail, seigneur d'Oisy, et Robert, comte d'Artois, concernant la haute justice, il est dit que le comte jouira de ce droit dans le village et territoire de Gœulzin, et allant par le pont qui est avant le moulin qu'on appelle du comte, au village dit Hamel *.

Agnès de Gœulzin, femme de Jean, seigneur de Dainville, fonda en 1380 dans son village de Gœulzin, la chapelle de Sainte-Agnès, où Jacques de Lille, seigneur de Gœulzin, fut enterré avec Jacqueline de Ligne, sa femme, sous une belle tombe. Un des seigneurs riverains de la Sensée, que les lettres-patentes de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, du 27 novembre 1460, obligeaient à rétablir le cours de la Sensée, se laissa exécuter. Le comte de Brugnoy, l'un de ses successeurs, en pareille occasion s'adressa aux échevins de Douai, en faveur de qui ces travaux se faisaient toujours, et obtint d'eux qu'ils en payeraient un tiers comme ils avaient déjà fait en 1619, en leur donnant

* Gallia christiana, t. III, p. 404.
** Titres d'Oisy.
*** Vanderhæer, p. 238. — Titres de Douai.

ses lettres de préjudice, lesquelles sont datées du 21 novembre 1662.

François Ier roi de France, après avoir inutilement tenté de passer la Scarpe à Marchiennes, pour délivrer la ville de Tournay assiégée par l'empereur Charles V, en 1521, vint camper au commencement de décembre, à Gœulzin et aux environs, qu'il brûla en se retirant le troisième jour.

Au commencement de la campagne de 1712, l'infanterie de l'armée du prince Eugène, avait sa droite à Gœulzin.

Cette terre, après avoir été possédée par une famille qui en portait le nom et dont était Enguerrand de Gœulzin, mentionné dans un contrat de vente faite l'an 1284 à la commune de Douai, par Wantier de Douai, seigneur de Wasquehal, passa dans la maison de Lille, de la branche de Fresnes, et de cette dernière dans celle de Longueval, par le mariage de Maximilien de Longueval, comte de Bucquoy, baron de Vaux, avec Marguerite, fille unique d'Adrien de Lille, seigneur de Fresnes, Gœulzin et d'Helme de Bourgogne-Bridam. Au moment de la révolution française, elle appartenait à la famille Taffin; et l'un des fils de cette maison, celui qui fut le premier maire élu par le peuple en 1790, se nommait Taffin de Gœulzin. Cette famille possède à Gœulzin une belle et vaste propriété, qui est une des résidences d'été les plus agréables du pays.

Autrefois, ce village dépendait de trois juridictions; le clocher et le presbytère et une partie du

terroir étaient Artois et de la gouvernance d'Oisy; une autre petite partie était Flandre et la majeure partie Hainaut. En 1789, on comptait à Gœulzin 761 habitans; on en compte maintenant 963. Ce village est à une lieue de Douai, sur la Sensée.

HAINAUT.

Haynaut, *haie épaisse*, du celtique, *hai* ou *haig*, voir le latin de la basse latinité *haga* et *haca*, le Saxon et le Flamand, *kacg*; l'Allemand, *hage*, et l'Anglais, *hedge*, haie *, et de *nauw*, épais, serré, étroit.

Ce pays paraît n'avoir formé, autrefois, qu'un canton de celui des Nerviens, et comme la Flandre, avoir donné son nom à tout le territoire anciennement occupé par ce peuple. Les titres les plus anciens qui remontent à l'an 660, l'apellent indifféremment *hagnovium*, *hainauvium*, *hainoum; teritorium*, *pagus* ou *convitatus hagnensis*, *haginoensis*, *hainoginensis*, *haynoensis*, *haino-*

* Le mot haie ne signifie pas seulement haie (sepes), mais encore un bois. On le trouve partout employé dans ce sens : les bois de Boulot en Normandie, de Carnières, en Cambrésis, d'Avesnes en Hainaut, étaient dits haies de Boulot, etc. En voici entre mille un exemple...*Ex ut exercitus*, suus facilius transire posset *nemus quod haia*, de Avethnis *dicebatur*...... (Rec. des hist. de France, t. 13, p. 577.)

ensis ; de hainaw ; de henau, *hainau* , *haynau* ; *hainonia* et *hainoniensis* *. Noms qui nous montrent encore le primitif *hai* , tel qu'il existait au tems de César, et que ce conquérant historien a dû rendre dans sa langue, par *sepes*.

Après avoir dit que les Nerviens n'avaient anciennement , comme de son tems , que peu de cavalerie , leurs principales forces existaient en infanterie. César ajoute : « Pour défendre plus facilement leurs pays , des courses que la cavalerie de leurs voisins auraient pu y faire , ils avaient plié et entrelacé les branches des arbres encore jeunes,et planté dans les intervalles des buissons et des ronces; ces haies, comme un mur , servaient de fortifications. Elles empêchaient non seulement de passer, mais aussi qu'on ne vît au travers **.»

Plus bas encore, il se plaint de l'extrême épaisseur des haies qui l'empêchaient d'y voir et le forçaient de confier à d'autres qu'à lui seul le commandement des troupes durant le combat ***. Ces

* Voyez les tables des différens vol. du recueil des hist. de France, etc.

** *Quo facilius finitimorum equitatum se prædandi causa adeos venissent, impedirent , teneris arbesibus incisis atque inflexis , orebrisque ut instat muri, hæ* SEPES *munimanta prabæhent : quo non modo non intrari , sed ne perspice quidem posset.*

*** *Quum diversis locis legiones aliæ alia in parte hostibus resisterent, sejubusque densissimis, ut ante demonstravimus interjectes propectus impredisentur....... neque abemo omnia imperia administrare poterant....* (Cœsar de Bello Gallio, lib. 2.)

termes, à l'appui desquels viennent ceux de Plutarque * sont, j'y pense, assez clairs, pour ne laisser aucun doute sur l'étymologie du nom Hainaut.

Tant d'autres ont écrit sur les limites de la Nervie, l'ancien Hainaut, que nous n'entrerons pas à cet égard dans aucun détail; seulement, nous dirons qu'elles étaient assez bien désignées par celles de l'ancien archevêché de Cambrai.

Les Romains, après la destruction presque totale des Nerviens, l'an de Rome 696, 58 ans avant J.-C., cherchèrent à repeupler le pays; ils firent de Bavai, qui n'était qu'un village, une très-belle ville qui, en effet, attira une nouvelle population. Mais les barbares, à leur tour entrant dans l'empire, vinrent l'anéantir de nouveau, en massacrant ou enlevant les habitans. Leurs ravages furent tels, que les champs demeurèrent incultes et que l'empereur Maximien, l'an 291, se vit obligé, autant pour avoir des bras, que pour empêcher d'autres barbares de pénétrer plus avant, d'accorder à ceux-là tout le Hainaut **.

En 445, Clodion, à la tête des Francs, traversa la forêt charbonnière qui couvrait une partie du Hainaut, et se rendit maître de tout le pays. A la

* In feriscissimos et belliosissimos Belgarum nervios, exercitum movit, hi *densas* incolunt *silvas*. (Ex Plutarcho in C. Cæsare de Gallus, t. 1, p. 717, et au rec. des hist. de France, t. 1, p. 406)

** Eumenius in panegyrico Constantii. (Ap. 21, au rec. des hist. de France, t. 1, p. 714.)

mort de Clovis, arrivée l'an 511, le Hainaut entra dans la part de Clotaire, son quatrième fils, roi de Soissons. Il fut ensuite affecté au royaume de Metz ou d'Austrasie, qui était borné par l'Escaut, puis réuni au reste du royaume sous Pépin-le-Bref; encore séparé sous les enfans de Louis-le-Débonnaire, l'an 843, où il fit partie du royaume de Lothaire et de Lorraine. Après la mort de ce prince, Charles-le-Chauve s'empara du Hainaut et en resta le maître, par le partage qu'il fit avec Louis de Germanie, à Mersen, au mois d'août 870 *.

C'est de cette époque que datent les premiers comtes de Hainaut. Ils établirent leur gouvernement pendant les divisions des derniers descendans de Charlemagne, et reconnurent pour suzerain, en 925, Henri, roi de Germanie et les empereurs qui lui succédèrent, sans que les rois de France, trop occupés par les grands événemens qui se passaient chez eux aient pu les en empêcher.

Le comté de Hainaut ne s'étendait point alors sur la rive gauche de l'Escaut; ce ne fut qu'en 1036, qu'il dépassa cette ancienne limite par la réunion du comté de Valenciennes, acheté par le comte Herman et la comtesse Richilde; et depuis par celle de l'Ostrevant et de la partie attenante au Cambrésis. Il eut alors pour bornes, au nord, la Flandre et le Brabant; au levant, le comté de Namur; au midi, la Champagne, la Picardie et le Cambrésis; au couchant, le Cambrésis, l'Artois

* Miræus, t. 1, p. 30.

et la Flandre. Il avait environ 20 lieues de longueur sur 16 de largeur. Les limites restèrent les mêmes à quelques légères différences près, jusqu'au règne de Louis XIV, qu'il fut divisé par les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Riswick. Mons restant capitale du Hainaut-Espagnol, dit depuis Autrichien, et Valenciennes du Hainaut Français. Cette partie du territoire français appartient au département du Nord; c'est aujourd'hui l'une des contrées les plus industrieuses et manufacturières du royaume.

Les rivières principales sont l'Escaut, la Sambre, la Haine et la Dendre dite aussi Tenre.

HAISNES.

Quelquefois *Haines*, *Haynes*, en latin *Hægygnæ*, *Hagnæ* et *Haina*, *proche d'un bois*, de *hai*, employé pour *bois*, et de *nes*, proche, voisin.

Charles-le-Chauve, dans un diplôme du 11 juillet 877, par lequel il confirma la possession du village d'Haisnes aux religieuses et religieux de Marchiennes, le place dans un canton dit de la Lys.

Aux tems d'Arnulfe, dit le Grand, comte de Flandre, Haisnes fut enlevé à l'abbaye de Marchiennes. Lothaire, roi de France, à la demande

* Miræus, t. 1, p. 138 et 143.—Politicon Marchianense.

de la reine Emme, son épouse, le rendit à l'abbesse Judith, pour en jouir par les religieuses et les religieux de Marchiennes, et imposa une amende de cent livres d'or à quiconque s'en emparerait de nouveau. Son diplôme est daté du château de Douai, l'an 976.

Bauduin de Lille, en 1046, et Philippe d'Assau, en 1176, confirmèrent aussi cette possession à la même abbaye.

L'abbaye de Marchiennes jouissait, long-tems avant cette dernière époque, de plusieurs rentes à Haisnes. Ses hôtes qui vendaient des terres, payaient au prévôt le denier à la livre et des gants au maire. Les veuves ou les enfans de ses mansionnaires, autres propriétaires qui, probablement, avaient été autrefois amovibles, étaient tenus de demander au prévôt, l'héritage vacant et de lui en payer la somme qu'il fixait arbitrairement et des gants aussi au maire.

Marchiennes possédait encore au même lieu, un droit de *Soignie*, consistant en une brasserie et dépendances, sur laquelle l'avoué n'avait rien à prétendre. Cette dernière donna lieu, dit un écrivain de Marchiennes, à un fait qu'il affirme être un miracle, et qu'il raconte en ces termes : « Sous l'abbé Albéric, mort l'an 1048, un chevalier nommé Osbert, avoué ou plutôt tyran d'Haisnes, malgré le privilège dont jouissait la brasserie, exigea un cens de l'hôte qui l'habitait et la faisait valoir. Celui-ci le refusa et fut maltraité ; il dit à l'avoué qu'il trouverait un défenseur. Ce dernier s'en moqua

et fixa un jour, pour qu'il eut à le faire comparaître devant lui. L'hôte se rendit à Marchiennes. On y décida, que comme Haisnes était trop éloigné pour y conduire les corps des saints, on y porterait que des reliques de Ste.-Rictrude et de St.-Maurand. Le jour désigné, Osbert méprisa les reliques et fit payer le cens ; mais ayant conduit son cheval à l'abreuvoir, cet animal le jeta dedans. Il mourut quelques jours après, tourmenté, disait-il, par St.-Maurand et Ste.-Rictrude, ce qui rendit tous les gens de l'endroit plus circonspects *. »

MM de Marchiennes achetèrent, en 1273, de Jean dit Loise, de le Cauchie et de sa femme, la mairie d'Haisnes.

Robert de Beaussart, connétable de Flandre, tenait un fief de dix livres parisis sur la ferme que lesdits religieux avaient à Haisnes, en 1349 ; elle passa à Jean de Melun, seigneur d'Antoing, qui la releva en 1491.

L'abbaye de Marchiennes fit, en 1606, un accord avec le baron d'Auchy, relatif aux marais, fossés et fontaines d'Haisnes et d'Auchy, et gagna, en 1700, au conseil d'Artois, un procès à ce sujet, contre M. d'Hailly, seigneur d'Auchy.

Haisnes avait sa coutume particulière. Il est à une demi-lieue de La Bassée, à droite de la route de Lens. On y compte 600 habitans environ.

* Ex Mirac. S. Rictrudis, lib. 1°, c. 26.

HALLUIN.

Halluin, que l'on écrivait aussi Hălluwin, Hallewin et Halewin, *maison blanche*, de *hal*, qui signifie plus particulièrement une cabane faite de branches d'arbres entrelacées et recouvertes de terre, une étable, et de *gwina*, *gwen*, blanc.

Bauduin de Lille, fondateur du chapître de St.-Pierre de cette ville, lui donna par son diplôme de l'an 1066, quatre menses et six bonniers de terre à Halluin. Ce diplôme fut vidimé et confirmé par un autre de Louis de Nevers, aussi comte de Flandre, du 11 juillet 1380.

L'autel de Halluin avait été donné au même chapître par Baudri, évêque de Tournay, en 1101, donation qui fut confirmé par le pape Célestin II, le 2 mars 1143.

L'église de ce lieu était sous l'invocation de St.-Hilaire. On y voyait autrefois les tombeaux et les épitaphes de ses anciens seigneurs, faisant suite, de 1351 et 1451, et depuis, celle de George, seigneur d'Halluin et de Comines, auteurs de différens ouvrages latins, classiques et historiques, mort en 1537 *.

Cette terre passa dans la maison de Croy, en

* Mss. de M. Maloteau. — Bib. Belg., t. 1, p. 338.

1559, par le mariage de Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, avec Jeanne-Henriette, dame héritière de Halluin et de Comines. Le chapitre de Saint-Pierre de Lille, était patron d'Halluin et décimateur avec l'abbaye de Saint-Vaast; il conférait aussi la chapelle dite Notre-Dame des Fièvres.

Halluin devint considérable par ses manufactures et son commerce; il existe des lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, du mois de mai 1397, par lesquelles ce prince accorde à la ville d'Hallewin, de pouvoir mettre un second scel aux draps, bons et beaux, qui sont faits audit lieu, à condition qu'il lui sera payé six deniers de chaque drap. Par les mêmes lettres, Philippe confirme les privilèges, coutumes et usages de ladite ville, et lui permet tous statuts et réglemens sur le fait de la draperie *.

Par d'autres lettres du 12 mars 1403, les quatre échevins d'Hallewin promettent payer, au comte de Flandre, le droit de six deniers établi par celles qui précèdent.

Dans les guerres civiles de Flandre, le bourg d'Halluin, son château et son église, furent brûlés. Les rebelles au roi d'Espagne, maîtres de Menin, en 1579, faisaient des courses qui ruinaient la châtellenie de Lille; Alexandre, duc de Parme, à la demande des Lillois, se rendit à Halluin, le 12 sep-

* Inv. des lett. Mss., fol. 75, v°.—fol. 77.

tembre 1582, et y fit ériger, à leurs dépens, un fort à quatre bastions, dans l'endroit même où avait été l'église, lequel fut démoli l'année suivante, après que les rebelles eurent abandonné Menin *.

Depuis lors, Halluin eut encore à souffrir par les siéges de Menin, en 1658, 1667, 1706, 1766, et sur-tout dans les campagnes de 1783 et 1784; avant-postes, il fut pris et repris alors plusieurs fois par les Français et les Autrichiens.

Halluin est un bourg, situé sur la rive droite de la Lys, à un quart de lieue de Menin, à droite du grand chemin de Lille, éloigné de quatre lieues de cette ville. Il n'avait, en 1789, que 2459 habitans; il en compte aujourd'hui 3750.

HAMAGE ET WANDIGNIES.

Autrefois *Hamas*, village des eaux, de *Hem*, *Ham*, village, hameau, maison, et de *As*, eau. La chronique de Marchiennes, écrite à la fin du 12e siècle, nous représente encore à cette époque, Hamage comme entouré d'eau; elle affecte de n'en parler qu'en termes usités dans la marine **;

* Colius, hist. d'Enghien, p. 611.

** Extat prætcrea a *littore* Marniensi spatia studiorum ferme quatuor Amagiensis *sinus*, locus æmænus, cap. 90.

Saint-Amand établit à Hamage, proche d'une église qu'il consacra au Prince des apôtres, un monastère de femmes et d'hommes dont il confia le gouvernement à Sainte-Gertrude, aïeule d'Adalbald, époux de Sainte-Rictrude, fondatrice de Marchiennes. Ces deux maisons voisines étaient très-unies entr'elles autant par la règle et la jouissance commune de quelques biens que par la par. nté de leurs supérieurs; Saint-Amé, archevêque de Sens, exilé par le roi Thiéry et conduit à Hamage, où il demeura long-temps, resserra encore ces liens et y donna l'exemple de toutes sortes de vertus.

A la mort de Sainte-Gertrude, Eusèbe, son arrière petite-fille, fut choisie pour la remplacer. Elle avait eu pour marraine la reine Nantilde, femme de Dagobert, qui lui avait donné la terre de Vergny. Il paraît qu'elle en céda un tiers à Hamage, et les deux autres tiers à Marchiennes; du moins, c'est ainsi que Charles-le-Chauve, dans un diplôme du 11 juillet 877, entend que soit partagé le vin provenant de ce vignoble. Il veut que l'abbesse de Marchiennes en ait un tiers, les frères et les sœurs de la même maison, un tiers, les frères et les sœurs d'Hamage, l'autre tiers *.

A Sainte-Eusèbe succéda une nouvelle Gertrude, qui contribua de tout son pouvoir, avec les habitans du lieu et le peuple qui se rendait à Hamage,

* Chr. March., p. 522. — Miræus, t. 1, p. 138.

de tous les environs, à bâtir une seconde église, peu éloignée de celle de Saint-Pierre, qu'elle dédia à la Sainte-Vierge. Saint-Vindicien, évêque de Cambrai et d'Arras, en fit la consécration avec beaucoup de solemnité le dimanche, 14 des kal. de décembre (18 novembre) 686, en présence d'une infinité de personnes, parmi lesquelles on remarquait le vénérable Hatta, abbé de Saint-Pierre du Mont-Blandain-lez-Gand et premier abbé de Saint-Vaast, que le roi Thiéry venait de fonder *.

Depuis lors, la ferveur des religieuses d'Hamage dégénéra en amour pour le siècle; leur conduite devint légère et leurs biens s'amoindrirent. Leduin, abbé de Saint-Vaast, par ordre de Bauduin, comte de Flandre, les chassa et réunit leur maison à Marchiennes, l'an 1028. Elle était alors tellement ruinée, qu'avant l'an 1082, que Baldéric acheva d'écrire sa chronique de Cambrai et d'Arras, elle pouvait à peine entretenir un petit nombre de religieux **.

Elle se rétablit cependant par leurs soins, mais arriva l'abbé Fulchard: alors, disent les écrivains de Marchiennes, il y avait une rue couverte de maisons, qui s'étendaient d'un côté, à un quart de lieue, depuis le cimetière de l'église, le long de la rivière à l'Orient, tirant vers Wandignies, et de l'autre, à une semblable distance, vers le midi

* Ex Mir. S.-Rict.

** Gallia christ. t. III, p. 379.

jusqu'aux bois. Mais, Fulchard en fit déserter les habitans par ses extorsions, dévasta tout, donna la garde de l'abbaye à un rustre et à sa femme, et les revenus à un chevalier lépreux, son parent *.

Cet état dura jusqu'au tems de l'abbé Amand, son successeur; celui-ci y envoya quatre ou cinq religieux sous qui Hamage prospéra de nouveau; il devint alors d'une grande utilité à l'abbaye de Marchiennes, qui y envoyait ses convalescens, pour y reprendre des forces. Nous avons à Hamage, ajoutent les titres de Marchiennes, le bois de Givre, celui d'Erleverchies, ainsi que le Gislod-Bois, qui sont contigus et s'étendent jusqu'à l'extrémité du terroir, dans une terre marécageuse et presque impraticable. Il est à remarquer, poursuivent-ils, que le Maire n'a que la garde du bois de Givre, c'est-à-dire qu'il ne peut rien en vendre ou donner, parce l'abbaye l'a accordé aux habitans, soit pour bâtir leurs maisons, soit pour leur chauffage **.

Les religieux de Marchiennes obtinrent, en 1112, de Robert, évêque d'Arras, la confirmation de la propriété de l'église et de l'autel d'Hamage.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, par un diplôme du 26 avril 1176, confirma aussi à l'abbaye de Marchiennes, la possession d'Hamage avec ses dépendances, Alnes, Tilloy et Wandignies; un vivier avec un moulin à Etnerchies et le bois du même lieu. Jeanne, en 1234; Thomas de Savoie,

* Gualbert, t. II, f. 127.
** Politicon Marc.

en 1239 ; et Marguerite, au mois de septembre 1246, donnèrent pareillement leurs diplômes confirmatifs de ces propriétés. Ces derniers sont les plus détaillés ; ils énoncent outre le lieu nommé Hamage, avec ses dépendances, Alnes, Tilloy et Wandignies, une ferme et un vivier à Erleverchies, avec un moulin et son courant, le droit de pêche dans ce courant, le fossé de Rieulay, passant de la Scarpe à ce même vivier; la maison Sel Regnies et la ferme de Billechen avec les terres, prés et pâturages appartenant à ces trois fermes ; l'alleu de Clemenchiennes, avec la dîme et le terrage.

Ces fermes et surtout ces hameaux, devenus aujourd'hui d'une très-grande importance, étaient de la paroisse d'Hamage. Les manuscrits de Marchiennes nous donnent l'état dans lequel ils se trouvaient vers le milieu du 13e siècle *.

Proche d'Hamage, disent-ils, au-delà de la rivière, se voit le petit village d'Alnes (*Pagus alnorum*), ainsi nommé, à cause de la grande quantité de ses fontaines, de ses ruisseaux, de l'épaisseur du bois, des buissons et des épines dont il est environné; il a des champs, des prés, des jardins assez fertiles et un terroir extrêmement convenable à la nourriture des troupeaux de toute espèce. Son port est toujours couvert de bois et d'objets d'un bon débit ; il en remplit continuellement les greniers du château de Douai et des autres endroits de la province. Ses marais couverts

* Miræus.

d'eau, produisent, comme ceux d'Hamage et de Marchiennes, un bitume boueux (la tourbe). L'abbaye y possède dix-huit courtils qui paient chacun 9 deniers par an, en trois termes; un denier de la faulx et un pain de la fourche *; une mesure d'avoine, bien pleine, faisant la douzième partie du muid, une voiture de bois de faux (hêtre), toutes corvées avec chevaux durant l'année; des matelas et des oreillers à l'arrivée de l'abbé et des moines. Ils paient de leurs bœufs, de leurs chariots, telle petite ou grande quantité qu'ils en aient, les mêmes droits que ceux de Marchiennes. Ils sont de la paroisse d'Hamage, soumis au même Maire, aux mêmes plaids, aux mêmes lois et aux mêmes juges.

Alnes était succursale de la paroisse d'Hamage; il est maintenant de celle de Warlaing. Ces deux communes viennent d'être réunies sous le nom d'Alnes.

Tilloy, autre hameau de la dépendance de Marchiennes, paraît avoir été enlevé à l'abbaye, dans le tems où elle était occupée par des religieuses; il était cependant tenu des religieux de cette maison, en fief, par les seigneurs de Cysoing. Arnould, l'un d'eux, lui en vendit la seigneurie et la moitié des bois et autres dépendances, en 1251; Jacques, évêque d'Arras, ratifia cette vente la même année. Précédemment, l'abbaye avait plaidé contre Jean,

* Droit que l'on payait en beaucoup d'endroits, pour pouvoir faire de l'herbe, représentée par la faux, et le foin, représenté par la fourche.

seigneur de Cysoing, pour une maison située en la terre de Sainte-Rictrude, audit Tilloy, et avait obtenu, en 1223, gain de cause, par sentence de Wautier, évêque de Tournai. Il y avait eu aussi, en 1244, entre le même Arnould et Marchiennes, un accord pour les bois de Tilloy, ce qui fait conjecturer que la vente dont nous venons de parler, ne s'est faite que pour mettre fin à toutes difficultés entre les parties *.

Dans le partage des marais communs entre Marchiennes et plusieurs villages, fait en 1760, la communauté de Tilloy eut pour sa part, 103 bonniers, 12 cens, 25 verges. Elle forme aujourd'hui une commune séparément.

Le hameau de Wandignies, situé en deçà de la Scarpe, relativement à Hamage, est dit, dans les titres de Marchiennes, n'être séparé du terroir d'Alnes que par la Scarpe. Cette abbaye y possédait des biens, soumis aux mêmes droits et charges que ceux d'Alnes.

Hamage était, dans ces derniers temps, un prieuré dépendant de Marchiennes, qui y envoyait quelques religieux. Il est sur la rive droite de la Scarpe, à une demi-lieue de Marchiennes et trois lieues et demie de Douai. On y comptait, en 1790, 470 habitans, en y comprenant ceux d'Hamage et de Wandignies seulement. Ces hameaux, réunis en commune depuis la révolution, ont maintenant 713 habitans.

* Répertoire de Marchiennes.

HANTAY.

Canal fait à la main. Du teuton *Hand,* main, et *teych,* canal, coupure pour faire couler les eaux; d'où le latin *tayetum, tajata* et l'Italien *tagliamento*, coupure, canal, fossé, étang, vivier; ou même de *Hand*, main et *ay*, eau.

Tout porte à croire que ce village doit son origine aux Saxons que Charlemagne transplanta en Flandre et qu'un canal, au moyen duquel ils auront fait écouler les eaux du terrain marécageux qui leur était assigné, lui aura donné son nom. Ce canal existe encore maintenant sur le terroir d'Hantay, et a incontestablement formé l'isle de Berclau dont il est parlé dans un titre du prieuré de ce nom de 1168; ce canal aura, en 1054, après avoir reçu quelques légères augmentations, fait partie de l'immense retranchement achevé en trois jours et trois nuits, sous Bauduin VIII, comte de Flandre, pour mettre tout le pays à couvert des attaques de l'Empereur Henri III. C'est le même canal que Jean, chatelain de Lille, rendit navigable en 1270, en y faisant quelques réparations; car il serait absurde de croire que pour une somme de 1500 livres d'Artois (28,500 de notre tems) qu'il reçut des Lillois, il se fût chargé d'élargir la Deûle depuis Lille jusqu'à Berclau, d'indemniser les propriétaires des moulins et de creuser un canal

d'une lieue et demie, depuis le Berclau jusqu'à la Bassée *.

Buzelin dit que l'on vit très-vieux à Hantay et que la plupart des habitans y atteignent leur centième année. Il pouvait y avoir, en effet, de son tems, plusieurs personnes d'un âge avancé à Hantay ; mais, en général, la vie n'y a jamais été et n'y est pas encore plus longue que dans le voisinage. Cependant on était persuadé du contraire avant Buzelin, et l'on est encore aujourd'hui dans cette erreur. Voici sur quoi elle est fondée. Tout le monde sait que le celte était la langue primitive de ce pays et que le Flamand est un dialecte de cette langue que l'on parlait encore depuis la Somme jusqu'à la mer, sous le règne de Charles le Chauve, quand il donna la Flandre à Bauduin, dit Bras de fer, son gendre. Or, dans cette langue, *hand* signifie main et *taey*, débile, faible, infirme : *hand taey*, main débile, comment peindre mieux un vieillard ? Parmi les Flamands et les Saxons devenus Flamands, parlant, au reste, la même langue dans différens dialectes, cette sorte d'emblême fut bientôt naturalisé. Le *teych* fut donc bientôt oublié et remplacé par le *taey*, que dans nos campagnes on rend encore maintenant par taye et tayon, vieux mots français auxquels nous avons substitué ceux de grand-mère et grand-

* La convention faite pour ce canal porte qu'il aura 40 pieds d'eau en largeur, 4 pieds de profondeur, par les tems les plus secs, et 6 pieds des trèfle (tirage) à l'un de ses côtés. (Miræus.—Meyer.—Buzelin.)

père. De là, la croyance que l'on vivait à Hantay plus long-tems qu'ailleurs *.

Toutes les fois que l'intérêt des habitans d'Hantay se trouvait en opposition à celui qu'avaient eu leurs ancêtres, ils perçaient la digue du canal de la Bassée et mettaient l'eau dans leur marais, soit pour faciliter le tourbage, le rouissage des lins, ou pour tout autre motif. Cette opération interrompait la navigation de la Deûle; elle leur fut défendue: nonobstant cela, ils la renouvelèrent en 1407 et 1409, ce qui, sur la plainte des Echevins de Lille, les fit condamner à de fortes amendes.

L'autel d'Hantay avait été donné à l'abbaye de St.-Bertin, en 1123, par Robert, évêque d'Arras; cependant le curé avait une partie de la dîme.

Ce village est à une lieue de la Bassée, sur la rive gauche du canal qui communique de cette ville à la Deûle. On n'y comptait, en 1553, que 35 feux. Il y avait, en 1789, 85 feux et 348 habitans; on en compte aujourd'hui 437.

HASNON.

La rivière ou *contre la rivière*, du celtique *an*, le ou la, article qui signifie encore proche, contre, et de *on* eau, ruisseau, rivière.

* Ménage, *Orig. de la langue Franç.*—Ducange, *Gloss.*

Ce village était très-recommandable à cause d'une abbaye de bénédictins, fondée, à ce que l'on croit, par Jean, seigneur du lieu, et Eulalie, sa sœur, vers la fin du 7e. siècle. Elle fut d'abord occupée par des religieux et religieuses qui eurent leurs fondateurs pour abbé et abbesse; Ermentrude, fille de Charles le chauve, succéda, par la suite, à Eulalie. C'est à sa considération que cet empereur, par un diplôme du 11 juillet 877, donna, entr'autres biens, aux religieuses d'Hasnon, deux manoirs et deux brasseries proche du monastère, un bois (et une partie de bois prise dans celle appartenante à l'abbé, suffisante pour y engraisser 60 porcs. Deux ans après, les Normands arrivèrent, pillèrent et détruisirent ce monastère : il demeura nombre d'années en cet état, et au tems de Baldéric, il était si pauvre qu'à peine il pouvait entretenir quelques clercs. Mais en 1065, Bauduin, dit de Mons, depuis comte de Flandre, racheta ou fit rendre les biens de cette maison, et la rétablit pour des moines de l'ordre de St.-Benoît. Il leur rendit, entr'autres, toute la terre d'Hasnon avec les bois et les eaux dans l'étendue de la paroisse, la déchargea de toute avouerie, ainsi que les habitans du lieu qui ne furent chargés, envers cette abbaye, que d'un cens par tête. Ce prince était enterré à Hasnon, sous une tombe relevée, avec cette épitaphe :

Balduinus comes qui nos ita clarificasti
Adsit cum domino vita salusque tibi.

La même année 1065, Philippe I, roi de France,

donna un diplôme, daté de Corbie, en faveur de cette maison. Philippe Auguste, au mois d'août 1209, et Margueritte, comtesse de Flandre et de Hainaut, au mois de juin 1273, confirmèrent celui de Bauduin *.

L'église d'Hasnon fut consacrée le 3 juin 1070, avec une pompe et une solemnité dont il y a peu d'exemples, par les évêques de Cambrai, de Noyon et d'Orléans, en présence de 15 abbés et de 2 abbesses. Les corps des saints du pays y avaient été apportés de toutes les villes et abbayes des provinces voisines. Tomelle, secrétaire de Bauduin de Mons et religieux d'Hasnon, nous a laissé, dans l'histoire de son monastère, un détail circonstancié de cette dédicace.

Arnulphe, comte de Flandre, après Bauduin, son père, rendit la liberté à quatre de ses serfs, trois hommes et une femme, en les chargeant, envers l'église d'Hasnon, d'un écu capital et annuel de deux deniers, de quatre à leur mariage, et d'autant à leur mort. Cette charte est de l'an 1071. L'église d'Hasnon fut consacrée une troisième fois en 1149, sans que l'on en connaisse le motif, par Sampson, archevêque de Reims, en présence des évêques de Soissons, Cambrai, Thérouanne et Tournay, de vingt abbés et de beaucoup d'autres ecclésiastiques et de seigneurs.

L'abbaye d'Hasnon avait essuyé de grands dommages de la part de Jean d'Avesnes, comte de

* Miræus.

Hainaut. Ce Prince transigea avec elle et lui accorda mille livres (15,150 liv. de notre argent) d'indemnité ; Philippe-le-Bel en donna acte aux parties par des lettres du vendredi après le dimanche *Reminiscere.* (27 février 1292) *.

Cette maison ne fut pas aussi heureuse en 1340. les Français la pillèrent et y mirent le feu, pour se venger du comte de Hainaut qui avait brûlé Seclin. Les hérétiques du Pays-Bas la pillèrent encore en 1566 **.

Il y avait à Hasnon un droit de péage dont Marguerite, dame de Wallers, exempta l'abbaye de Marchiennes, par des lettres de l'an 1221.

A la fin de juillet 1709, tandis que les alliés faisaient le siége de Lannoy, le maréchal de Villars fit attaquer l'abbaye d'Hasnon, où les ennemis avaient 300 hommes. Elle fut forcée par le marquis de Nangis, et tout fut pris ou tué. Nous y perdîmes le chevalier d'Albergotti, brigadier d'infanterie, père de François Zenobe d'Albergotti qui, en 1710, soutint le siége de Douai, pendant 55 jours de tranchée ouverte ***.

La paroisse d'Hasnon comprenait ci-devant les hameaux de Millonfosse et de Boussignies, qui dépendaient de la châtellenie de Lille, étant sur la rive gauche de la Scarpe ; ils avaient leur coutume particulière. Elle portait entr'autres choses avanta-

* Miræus.
** Meyer, Froissart, Cousin
*** P. Anselme, t. 9. p. 258.

geuses aux propriétaires, que des héritages tenus de l'abbaye d'Hasnon il n'était dû aucun relief en ligne directe *.

Hasnon est situé sur la rive droite de la Scarpe et à gauche d'un ruisseau venant d'Herlaing, à trois lieues de Valenciennes et une de St.-Amand. Il avait en 1789, 2039 habitans, et il y en a aujourd'hui 2685.

HARNES.

Sur un cap, du celtique *ar*, sur et de *ness*, *nese*, *nez*, pointe de terre qui s'avance dans l'eau; cap, promontoire. De ce *nez*, vient le *blanc-nez*, ou cap blanc, près Calais et Sangatte, que par pléonasme nous appelons *cap blanc nez*.

Harnes est, en effet, situé sur un cap qui s'élevait dans un grand et profond marais maintenant desséché par l'écoulement de ses eaux dans le canal de Douai à Lille. Ce marais était traversé par un canal de navigation communiquant de Lens à Lille et Douai. Les digues larges et hautes formées de terre à tourbe qu'on avait été obligé de construire pour en contenir les eaux, extrêmement élevées au-dessus du niveau de celles du marais, tentèrent les habitants d'Harnes qui à l'arrivée de la révolution n'eurent rien de plus pressé que de

* N. c. g^al., t. 2. p. 71.

Lens et trois de Douai. On y compte 2100 habitans.

Entre les seigneurs de l'illustre maison de Harnes on doit citer Michel I, connétable de Flandre, il contribua plus que personne avec Yvain et Henri de Gand à faire nommer et recevoir Thiéry d'Alsace comte de Flandre en 1128. Il paraît dans deux diplômes de ce prince pour l'abbaye de St.-Pierre de Gand, l'an 1133, pour celle de Ninove et la Commanderie de Castres en 1142 et pour l'abbaye de St.-Bertin en 1147, que Thiéry alla le voir à Harnes, il s'y trouvait le 13 avril 1143 avec toute sa cour, dont les principaux personnages étaient Laurette d'Alsace, sa fille, et Yvain de Gand, son beau fils, Raoult, châtelain de Bruges, et sa femme mère de Thiéry, Rasse de Gavre, Gervais de Lraet, Gauthier de Sommerghem et Hugues de Bughenselé. C'est lui qui envoyé par le même comte au secours de l'évêque et du châtelain de Cambrai, attaqués par les habitans de la même ville révoltés contre eux, tomba sur ces derniers qui étaient en route pour aller détruire le château de Crevecœur le 17 janvier 1138, les défit entièrement, en tua 90, et emmena 300 prisonniers. La chronique de St.-Aubert de Cambrai l'appelle *Vir Strenuus, vir Prudens et armis eruditus.*

Son fils Michel II, fut aussi connétable de Flandre, et plusieurs de leurs descendans Barons de cette même Flandre.

HAUSSI.

Situation élevée. Du celtique *ho, hoog, hohen, haut*, et de *fit, fittan*, situation, site, position, assiette.

Colart, sire de Haussi et Alix, sa femme, donnèrent, en 1198, à l'Abbaye de Femy, trois mencaudées de terres situées à Haussi. Une autre Alix, de la même maison, établit près de Haspres en 1230, une Abbaye, transférée peu après proche de Tournay, connue sous le nom des Près Porchains.

Un château-fort situé en partie sur une hauteur au pied de laquelle se trouve un ravin profond servait de demeure au Seigneur de cet endroit : Philippe d'Alsace, comte de Flandre, brouillé avec Bauduin, comte de Hainaut, l'attaqua en 1185. Le peu d'élévation que les murs du château avaient alors et la faiblesse de la garnison l'en laissèrent bientôt maître, il le brûla avec tout le village. Ce château fut rétabli et fortifié avec plus de soins. Les armées de Marguerite, comtesse de Flandre et de Charles, frère de St.-Louis, réunies en 1254, ne purent le prendre, mais elles mirent le feu au village abandonné, les habitans s'étant retirés dans le château avec leurs effets et leurs bestiaux. Haussi faillit encore éprouver le même sort en 1340 : Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, entra en Hainaut dont le comte avait pris le parti d'Edouard, roi d'Angleterre. Il campa

le mettre à sec; ils se partagèrent ensuite ces digues qu'ils exploitèrent en sorte qu'en 1796 il ne restait plus du canal que les écluses et leur maçonnerie et que son lit, composé de même ne différait en rien du grand chemin où roulent et où roulaient réellement toutes sortes de voitures. Le marais et le canal desséchés furent mis en culture et produisent maintenant de belles moissons.

Ce village était un domaine des comtes de Flandre. Arnulfe II le donna à l'abbaye du mont Blandain, dite depuis de St.-Pierre de Gand, par un diplôme du 31 janvier 972 *.

Dans la suite, les comtes de Flandre disposèrent de ce beau domaine en faveur d'une famille illustre et puissante, issue, suivant les apparences, de la même souche que celle de Landast, Cizoing et Wasrin, laquelle reconnut le tenir de l'abbaye de St.-Pierre. Un diplôme de Thierry d'Alsace, en faveur de l'abbaye de Frouchienne, daté de Harnes le 13 avril 1143, nous apprend que ce prince reconnaissant des services que lui avait rendu Michel de Harnes, lui fit l'honneur d'aller le voir avec les seigneurs et dames de sa Cour.

Lambert, évêque d'Arras, donna l'autel de Harnes avec la chapelle d'Annay, son annexe, à l'abbaye de St.-Pierre de Gand, par des lettres du 13 avril 1118, qui furent confirmées par une bulle du Pape Eugène III, du Ier. janvier 1145**.

* Mirœus. 2. 11. pp. 941.
** Miræus, t. III, p. 17 et 29.

En 1302, les flamands mirent le feu au village de Harnes, et la même année, après que Philippe-le-Bel se fut retiré de devant leurs retranchemens sur le Boulenrieu, ils achevèrent de brûler ce qui restait sur pied.

Les habitans de Harnes ont eu à essuyer de longs procès avec leurs voisins, pour la propriété de leurs marais. Ils furent terminés en 1727, mais en 1743, il s'en forma un nouveau sur le partage de ces mêmes marais, entr'eux et ceux de Loison et d'Annay, tous dépendans de la seigneurie et du patronat de St.-Pierre de Gand. Ceux de Harnes prétendaient que le partage se fît à raison de la grandeur du terroir, de la population et surtout de la contribution foncière de chacun d'eux; l'Intendant de Picardie jugea le contraire; mais sur l'appel des habitans d'Harnes, arrêt du Conseil du 5 août 1748 intervint, qui leur adjugea leurs fins et conclusions, en ordonnant que le partage aurait lieu à raison des centièmes que chaque communauté payait annuellement *.

On a trouvé dans les prairies entre Harnes et Courrières, d'anciens restes de monumens, beaucoup de médailles très-bien conservées, de Julius, Philippus, Vibius, Trebonianus, Gallus, Licinius, Gallieinus Salonina et sur-tout un grand nombre de C. L. Posthumus.

Harnes, ci-devant situé sur le bord de l'innondation formée par la Deûle, est à une lieue de

* Pièces Mss. de la bib. de M. Guilmot.

entre Haussi et Saulzoir où il fut attaqué de nuit par le seigneur de Fauquemont et la garnison de Maubeuge qui lui tua du monde, ce qui ne l'empêcha point de tenter le siége du Quesnoy, où il ne réussit point. Il brûla alors de dépit plusieurs villages, mais cette fois Haussi fut épargné. *

Les pillards ou écorcheurs, troupes françaises licenciées, contre lesquelles Charles V fut obligé de recourir à l'autorité du Pape qui les excommunia, cherchant des vivres pour eux et leurs chevaux, campèrent quelques tems, en 1437, à Haussi qu'ils pillèrent et dévastèrent ainsi que les endroits environnants. D'autres pillards vinrent à Haussi en 1460. Monstrelet, dans le langage naïf de son tems, nous dit ce qu'ils y firent et ce qu'ils devinrent, en ces termes : « durant aussi le temps » dessus dit se advencèrent environ huit vingt » *saquemens* (pillards, gens de sac et de corde) » de l'hostel du roi Charles, et allèrent au pays » de Hainault en une ville nommée Haussi, en » laquelle avait bel chastel et logèrent là et s'y » tindrent deux ou trois jours. Si composèrent » plusieurs villes et villages, tant de Hainault » comme de Cambrésis, à grand finance ; durant » lequel temps, messire Jean de Croy, baillif de » Hainault, assembla aucune puissance de gens » d'armes au Quesnoy-le-Comte, et s'en vint pour » les destrousser ; mais une partie se retrahirent » audit Chastel, lesquels furent tantost assailliz ;

* Carpentier. — Gislebert. — Meyer. — Delewarde.

» auquel assault fut mort un moult notable gen-
» tilhomme assez ancien, nommé Lordenois d'Os-
» terne. Et depuis fut fait traicté dudit baillif avec
» iceux par tel si, qu'ils se départiroient en dé-
» laissant ce qu'ils avoient prins, et avec lui
» donnèrent une somme d'argent afin qu'il les
» laissast partir. Et il y en avoit eu plusieurs
» morts et destroussez qui avaient esté trouvez en
» ladite ville de Haussy. Si se partirent tous
» ensemble pour eux tirer vers la ville de Laon;
» mais ils furent rencontrez des gens du comte de
» St.-Pol vers le pont de Nouvion et du tout des-
» troussez et la plus grande partie y demeurèrent
» morts en la place. »

Haussi appartint aux maisons de Barbançon, de Poitiers, de Mortagne.

De la terre d'Haussi relevaient celles de Werchin, qui donnait à son possesseur la qualité de Sénéchal de Hainaut, d'Honnechies, de Caudry, de Tabaumés, d'Escaillon et de Bruisle. Ces deux dernières en furent *éclissées* (séparées) du consentement du seigneur d'Haussi, qui s'en deshérita le 30 juin 1511, par lettres-patentes de l'archiduc Maximilien, du 25 mai précédent, en faveur de Charles de Lallaing, qui les réunit à la terre de son nom.

Haussi était autrefois pays de vignobles. Quand même les noms restés à plusieurs de ses rues et ses côteaux, offrant la plus belle exposition, ne nous en laisseraient point d'indices, les comptes de cette seigneurie nous en donneraient la preuve certaine.

A la vérité il n'y est pas question de vin : longtemps avant leur date on y avait renoncé par la facilité qu'on avait de s'en procurer de France. La vigne du pays ne rendait donc plus que du verjus ; mais il n'est pas moins vrai de dire qu'autrefois elle donnait du vin que l'on buvait, quelque vert qu'il fût. La Flandre occidentale même avait ses vignobles et les comtes de Flandre se faisaient gloire d'en avoir établis *. C'est une tradition constante que le Mont-Cassel était autrefois planté de vignes ; et des vieillards respectables ont affirmé à M. Guilmot, qui nous l'a rapporté, que les Monts de Lewarde l'étaient aussi. Leur propriétaire, demeurant à Douai, s'en servait pour frauder, en faisant passer des vins de Laon et même de Champagne pour les siens. Les vins du cru des habitans de Douai n'étant point assujétis, d'après d'anciens priviléges, aux droits d'octroi.

Les comptes d'Haussi, de 1442, portent grand nombre d'indications qui ne laissent pas de doute sur la culture de la vigne à Haussi, et sur la préparation du vin.

Haussi est sur la Selle, à deux lieues et demie du Quesnoy et quatre de Cambrai. Il avait 2043 habitans en 1789 ; on en compte aujourd'hui 2708.

* L'an 937, Arnulphe 1er., dit le Grand, comte de Flandre, donna à l'abbaye de Blandain (St.-Pierre de Gand,) un vignoble que lui-même avait planté au village de Meron. In villa Meron, dit-il, vineam quam secus monasterium construxi. Miræus, t. 1er. p. 40.

HAUTBOURDIN.

Ce nom est formé de deux mots français : de *Haut*, grand, élevé et de *Bourdin*, en latin *Bordena*, espèce d'aulne dit aulne noir. (*Alnus niger*) *.

Hautbourdin est un bourg considérable, il jouissait autrefois de toutes franchises et ne dépendait absolument que de son seigneur qui était le châtelain de Lille. Walerand de Luxembourg, connétable de France, le donna à Jean, son fils naturel, chevalier de la Toison d'or, célèbre dans l'histoire du XVe. siècle **. Comme il mourut sans avoir d'enfants, Hautbourdin retourna à la maison de Luxembourg et passa avec le châtelenie de Lille dans celle de Bourbon. Les revenus furent mis en sequestre à cause de la guerre publiée à Lille, le 25 février 1595, contre Henri IV, qu'on ne nommait en Flandre que le prince de Béarn. Cette terre était alors admodiée pour six ans commencés le jour de la St.-Remy 1590, à charge de toutes rentes foncières, gages d'offices et frais de justice, à Bathazar Odet, bourgeois et marchand à Béthune, pour une somme annuelle de 3600 livres tournois. Henri IV la vendit en 1603, à Nicolas Duchastel, seigneur de la Howarderie qui la releva

* L'aulne aime les terroins humides, son nom abrégé d'*Alor amne* (je suis nourri par le fleuve) l'indique assez.

** P. Anselme t. 111, p. 724.

des archiducs Albert et Isabelle, Elle fut érigée en vicomté par lettres patentes du 3 octobre 1605 *.

Ces lettres en forme de transaction entre les archiducs d'une part, le seigneur et les habitans d'Hautbourdin d'autre part, portent que quoique les terres et seigneuries d'Hautbourdin et Emmerin dussent être tenues d'eux, comme comtes de Hainaut, elles ne seraient cependant point soumises à la juridiction du Hainaut, mais ressortiraient au grand conseil de Malines. Elles ajoutent que les habitants de ces endroits ne seront point collisés en fait d'aides, avec aucune province voisine, mais que quand il sera fait sur elles quelques demandes de ce genre, Hautbourdin et Emmerin paieront à titre de rachât une somme annuelle de 700 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre.

En conséquence, les affaires ordinaires s'y instruisaient pardevant les bailly et hommes de fiefs, ou pardevant les mayeur et échevins du lieu. Les premiers recevaient les appels des seconds et ressortissaient eux-mêmes directement au parlement de Flandre. Ils avaient une coutume locale, indépendante de celle de la châtellenie de Lille **.

Hautbourdin passa ensuite dans la maison de Houchin par le mariage en 1688 de Charles Claude de Houchin marquis de Longaste, avec Béatrix-Jeanne-Claire-Thérèse Duchastel, fille et héritière de Jean-Marc-Antoine et de Claire-Eugénie de Robles.

* Déclarations des biens des français.

** Mss de M. Marlier.—Gr. Cout. gal t. II, p. 951.

Il y avait à Hautbourdin, outre l'église paroissiale dédiée à Saint Maclou, une chapelle dotée en 1347 avec les 200 florins auxquels les Crépin, riches bourgeois d'Arras, avaient été condamnés par Walerand de Luxembourg, pour avoir enlevé de force de ce lieu deux gentilshommes et les avoir mis à mort *.

Il existait aussi dans ce bourg un hôpital fondé pour les pélérins et les malades **.

L'abbesse de Denain présentait à la cure et y levait la dîme avec l'abbaye-de-Loos. Le curé en avait aussi une portion qui s'étendait sur les terres du village de Santes, et touchait 150 florins de supplément.

On faisait autrefois à Hautbourdin beaucoup d'étoffes en laine.

Après le siége de Douai, en 1667, le maréchal d'Aumont vint camper à Hautbourdin, afin de resserrer la garnison de Lille qui faisait tous les jours des courses sur les convois des français.

Le péage établi, par terre au même lieu, fut supprimé par arrêt du conseil du 18 février 1738.

Hautbourdin a dû des accroissemens à différentes causes, principalement à la faveur que lui fit Jean, châtelain de Lille, de rendre la Deûle navigable ; à ses marais dont ses seigneurs lui accordèrent l'usage et ensuite la propriété, au moyen

* Curé de Marque.

** Synopsis Ep. Torn., p. 187.

d'une faible redevance, à la chaussée de Lille à La Bassée, Béthune, St.-Omer et Calais, au droit de n'y être jugé que par ses concitoyens et depuis par appel, en dernier ressort à une cour souveraine du pays, sans pouvoir être attrait ailleurs, conformément au privilége commun aux habitans de l'ancienne Flandre, et enfin, à la franchise et à l'exemption de tous droits sur les consommations, avantages qui ont accru sa population et l'ont rendue riche, commerçante et industrieuse.

Hautbourdin gagna en raison de l'augmentation progressive de ces derniers droits chez ses voisins.

La fraude qui s'y faisait excita les plaintes des États de Lille, et il y fut pourvu. Mais alors les habitans des environs allèrent consommer, dans le lieu même ce qu'ils ne pouvaient plus en tirer, ce qui obligea M. Le Tellier, intendant de Flandre, a défendre, par une ordonnance du 16 janvier 1682, aux habitans d'Hauthourdin et d'Emmerin, de tenir aucun entrepôt d'eau-de-vie, ni d'en vendre en gros et en détail aux habitans de Lille, et à ceux-ci d'aller boire dans ces lieux ou autres, appelés terres franches ou terres d'Empire *.

Ce bourg est sur la Deûle, à cinq quarts de lieue de Lille ; il avait en 1739, 1800 habitans ; on en compte en 1836, 2151.

* Recueil des placards et Mss., p. 1005.

HENNIN-LIÉTARD.

Vieux Frêne du celtique *Hen* vieux et *Oen* ou *Ynn*, Frêne. *Liétard*, est le nom de l'un de ses seigneurs.

D'anciens monumens nous assurent que les habitans d'Hennin-Liétard furent convertis à la foi par St.-Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai, mort en 668, qui y fit bâtir une église en l'honneur de Saint Martin, évêque de Tours; que ce village fut détruit par les Normands dans le courant du 9e. siècle et resta en cet état jusqu'au tems de l'évêque Gérard 1er., mort en 1088, et que ce prélat rétablit l'église et le village *. Cette église ne fut d'abord desservie que par un seul prêtre : mais à la sollicitation de Gérard, Robert de Béthune, avoué d'Arras, y fonda, l'an 1040, douze chanoines qui, en 1094, embrassèrent la règle de Saint Augustin, à la persuasion de Lambert, évêque d'Arras, et qui, sur la fin du 11e. siècle s'unirent à la congrégation d'Arronaise.

Robert le Frison donna à Hennin les mêmes privilèges *qu'aux autres villes*, *ils furent confir-*

* L'auteur de la chronique d'Hennin va trop loin en attribuant aussi à Gérard le rétablissement du village. Il est prouvé, par un diplôme du comte Arnulphe, du 31 janvier 972, qu'à cette époque, les fermes et les habitations d'Hennin et des lieux circonvoisins étaient dans le meilleur état, particulièrement au mois de novembre 1229.

més à différentes époques *, par Bauduin, seigneur d'Hennin, et par le roi Louis IX, au mois de mars de la même année **.

La garnison de Douai, en 1296, selon toute probabilité, aussitôt après que Guy, comte de Flandre, eut déclaré la guerre à Philippe-le-Bel, mit le feu à Hennin-Liétard et à l'abbaye, après avoir tué Jacques Fresnoy, gouverneur de cet endroit pour le français, qui se défendit courageusement. Il paraît que cet incendie causa peu de dommage. Il n'en fut pas de même de celui de 1302. Après la retraite du roi de devant les retranchemens du Boulenrieu: les flamands se portèrent sur Hennin, le pillèrent, le brûlèrent et le détruisirent entièrement, ainsi que l'abbaye. Depuis lors, les murailles de cette ville n'ont pas été relevées. Louis-le-Hutin marchant aussi contre les flamands, vint camper près Hennin en 1315. Les troupes y commirent quelques désordres, mais beaucoup moins que celles qui, dans la guerre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, contre Charles VII, y passèrent et y logèrent fréquemment ***.

Nous ignorons la filiation des anciens possesseurs de la terre d'Hennin; mais des titres nous apprennent qu'elle appartenait à Bauduin, vers l'an 1040; à Robert de Béthune, avoué d'Arras, à Liétard, qui lui donna son nom, vivant en 1071,

* Monumenta Hennaces. Ex Locrii chron. p. 190.

** L'année ne commençait qu'à Pâques.

*** De Glène.—Mss.-Gall. christ.—Chron. de Fl. Mss.

marié à Ade, fille de Eude, comte de Vermandois et de Valois; qu'elle passa de celui-ci à Eustache, qui refusa l'hommage de sa terre vers l'an 1110, prétendu par Arnould, seigneur d'Ardres et la releva de Robert-le-Grison, comte de Flandre ; puis à Bauduin dit Brocher, vivant en 1129 et 1169 ; ensuite à son fils Bauduin, seigneur de Cuincy, vivant en 1202 ; enfin, à un autre Bauduin, aussi seigneur de Cuincy, qui la vendit au mois de février 1244 à Robert Ier., comte d'Artois, dans le domaine duquel elle resta jusqu'à la fin du 15e. siècle.

Philippe, Roi d'Espagne, la donna en 1511 à Jacques de Coupignies. Hennin passa ensuite successivement dans les maisons de Ranchicourt et de Bournonville ; il fut érigé en comté en 1579, enfin en 1727, il passa dans la famille de Durfort-Duras.

Les religieux d'Hennin désirant jouir d'une vie plus tranquille que celle qu'ils menaient dans l'intérieur de la ville, Bauduin dit Brochet, du consentement d'Hamaide, fils de Bauduin de Wavrin, Sénéchal de Flandre, leur fit bâtir à quelque distance au nord d'Hennin, un monastère qu'ils habitèrent en 1169. La donnation du terrain ou cette maison était construite ainsi que celle de quelques prairies voisines avait été confirmée par les comtes Thiery d'Alsace, en 1146, et Philippe, son fils, en 1169.

L'abbaye d'Hennin eût, comme beaucoup d'autres, ses sœurs converses, mais leur nombre croissant tous les jours, le chapitre prit le parti

de n'en plus recevoir jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à six. Il excepta de cette règle les dames d'Hennin, de Montignies et de Bourcheul, qu'il prévoyait ne pouvoir refuser sans danger ou sans perdre de grands avantages. En effet, la dame de Montignies reçue converse à Hennin, des deniers qu'elle laissa, l'abbé Bauduin Ier. acheta, en 1198, de l'abbaye de Mont St.-Eloi, une belle partie de bois, proche de la ferme de Waverchin, entre le Pont-à-Saulx, Ostricourt et Ongnies. Cette décision fut approuvée par Pierre, évêque d'Arras, qui en expédia ses lettres, en 1197. Les converses furent totalement supprimées à Hennin, ainsi que dans toutes les maisons de la congrégation d'Arrouaise, à une bulle d'Alexandre IV, du 25 juin 1257, laquelle sortit son plein et entier effet, d'après une ordonnance du 5 novembre 1258, rendue par l'évêque de Paris, commissaire nommé à ce sujet.

Dans les marais d'Hennin coulait autrefois une petite rivière nommée Eurin, qui y prenait sa source; elle se joignait au Boulenrieu, vers le Pont-à-Saulx, et se jetait dans la Scarpe un peu avant d'être au Pont-à-Rache.

Hennin-Liétard est un gros bourg, du département du Pas-de-Calais, à deux lieues de Douai et de Lens, sur la grande-route qui mène de l'une à l'autre de ces villes; il avait, en 1789, 2248 habitans, il en compte aujourd'hui près de 3000.

HERLIES.

Champ de bataille, du celtique, *ar*, *aer* et *heyr*, bataille, combat, et de *ly*, champ.

Les noms d'Herlies, Illies, Lorgies, Marquillies, quatre villages contigus, sont des témoins incontestables d'une bataille sanglante qui eut lieu sur leur territoire, puisque le premier signifie champ de bataille, le deuxième champ du malheur; le troisième bornes du champ du malheur, et le quatrième détruit et mis dans les fers.

Mais à quelle époque et entre quels peuples se donna cette bataille? Nous l'ignorons. On conjecture que ce fut avant l'arrivée des Romains dans la Belgique, et qu'elle eut lieu entre les Ménapiens et les Atrébates. Les premiers, chassés des bords du Rhin par les Usipetes et les Teuchtères, furent obligés de chercher une nouvelle patrie. Ils conquirent le Tournaisis, la châtellenie de Lille et probablement le village de Lorgies, placé jusqu'en ces derniers tems sur l'extrême frontière du pays des Atrébates, lequel peut avoir été pour ces peuples le Terouane de Charles V et de François Ier.

Le pape Clément III confirma a l'abbaye de Marœul la jouissance de la dîme d'Herlies, par une bulle du 12 février 1188. Et Eudes, doyen et curé du même lieu, donna à cette abbaye en 1232

des terres qu'il avait achetées à Noyelles, près Hennin-Liétard.

La terre d'Herlies faisait autrefois partie du gros du fief du châtelain de Lille. Elle fut engagée à tems par Jean 3e. du nom, châtelain de Lille, à Mahaut, sa tante, femme de Robert de Wavrin.

Des lettres du comte Guy, à ce sujet, datées du 3 mars 1292, portent que Mahaut, fille du châtelain de Lille et de Péronne, déclare que feu Jean, châtelain de Lille et de Péronne, son père, lui avait donné la terre d'Herlies sur le pied du dernier douze, pour lui tenir lieu de ce qu'il pouvait lui devoir, à raison de son mariage, à charge de la tenir du comte de Flandre, de ne pouvoir la vendre, donner ou aumôner et sous la condition qu'elle retournerait audit châtelain ou à son héritier, si elle lui appartenait encore à sa mort. Ce qui fut fidèlement exécuté.

Guyotte, fille de Béatrix, héritière de la châtellenie de Lille, par la mort de ses frères, réunit la terre d'Herlies à celles d'Hautbourdin, Emmerin, Singhin, Phalempin et La Bassée, avec lesquelles elle ne formait qu'un seul domaine, qui passa par son mariage, dans la maison de Luxembourg, et de celle-ci dans la maison de Bourbon. Henri, roi de Navarre, la vendit avant l'an 1580, à Anne de Palant, veuve de Philippe de Stavele, baron de Chaumont, qui laissa cette terre à Philippe de Hornes, comte de Hautkerck, en faveur duquel l'archiduc Albert l'érigea en comté le 8 août 1611. Elle fut ensuite possédée par les mai-

sons de Vandergracht, Croy-Simpy et Wignacourt*.

Herlies eut beaucoup à souffrir d'un incendiaire, qui, à plusieurs reprises, brûla environ 30 maisons. Il fut pris et exécuté par le feu en 1725. **

Ce village est à une lieue et demie de la Bassée, à gauche du grand chemin de cette ville à Lille, dont il est distant de trois lieues et demie. Il avait 988 habitans avant notre première révolution, il en compte maintenant 1098.

Roland Leroy, chanoine de St-Pierre à Douai, en 1592, mort en 1633, fondateur de plusieurs bourses en l'université de la même ville, était natif d'Herlies. Nous rappelons son nom parce qu'il fut un véritable et zélé propagateur de l'instruction publique.

HONNECOURT.

En latin, *Hunulfi curtis*, *Hunnonis curtis*; etc. Ferme, village de Hunnon, ou d'Honulfe.

Honnecourt était remarquable par une abbaye de Bénédictins fondée le 8 février 682, 12e année du règne de Thiéry III, par un grand personnage nommé Analfride, qui en réserva la jouissance à lui et à sa fille Aurianne, abbesse de cette maison. D'abord établie pour des religieuses, elle de-

* Lespinoy, p. 146.
** Curé de Marque.

vait passer après leur mort à l'abbaye de St.-Bertin. Thiéry confirma cette fondation et les droits de l'abbaye de Sithiu par un diplôme du 1er août 684. Il paraît que les abbés de St.-Bertin en profitèrent pour chasser les religieuses de cette maison, dit-on, parce qu'elles menaient une vie déréglée, et ils établirent en leur place des Bénédictins à qui probablement ils abandonnèrent la supériorité que leuraccordait la fondation *.

Cet endroit faisait partie du royaume de Lorraine et échut à Charles-le-Chauve, lors du partage convenu entre lui et son frère Louis en 870. Mais alors cette maison était singulièrement déchue. Elle se releva cependant, et, selon les expressions des écrivains anciens, elle fut retirée de la poussière l'an 911 par Eudes, châtelain de Cambrai. Honnecourt ne tarda pas à tomber de nouveau dans un état déplorable. Ses biens furent donnés comme bénéfices à des seigneurs, et à l'époque où Baldéric écrivait, ce qui lui restait suffisait à peine pour entretenir quelques religieux. L'abbaye se rétablit encore et fut de rechef mise à contribution et dévastée dans la guerre qui eût lieu entre les comtes de Flandre et le roi d'Angleterre contre la France. A la fin de cette guerre, la peste et la famine obligèrent les religieux d'Honnecourt de s'adresser à Pierre, Evêque de Cambrai, pour être autorisés à vendre à l'abbaye de Vaucelles des parties de biens dont le produit devait leur rendre leur

* Miræus-Gall.-Christ. R. des hist. de F.

ancienne aisance. Ce prélat, après des informations exactes, et du consentement unanime et individuel tant des religieux que des convers, consentit, par ses lettres de l'an 1199, à la vente de quelques biens.

Honnecourt essuya encore dans la suite bien des troubles. Les partisans de l'archiduc Maximilien le prirent sur les français en 1478; ces derniers le reprirent de nouveau, l'un et l'autre en 1486. L'armée commandée par le maréchal de Guiche, s'y retira en 1642, et y établit d'excellens retranchemens derrière lesquels elle fut forcée et battue à plate couture le 26 mai par les espagnols commandés par don Francisco de Mello, gouverneur-général des Pays-Bas et le baron de Buc. Le lieu où cette bataille s'est livrée se nomme les *Tranchées*.

L'abbaye d'Honnecourt, située sur la frontière et continuellement exposée à être dévastée par les armées de deux grandes puissances, ne forma bientôt plus qu'un monceau de ruines; la bibliothèque, qui était assez riche, fut détruite lors de ces événemens. La maison serait restée en cet état, si M. de Brias, archevêque de Cambrai, n'eut obtenu du roi vers l'an 1680 les moyens de la rétablir. Elle avait prospéré depuis lors jusqu'à la suppression des ordres monastiques *.

L'abbaye de St.-Vaast d'Arras avait autrefois

* Annales du Hainaut, p. 406.—Delewarde Buselin.-Mém. Mss.

eu des propriétés à Honnecourt. Elles consistaient en trois manoirs qui lui avaient été donnés par le testament d'Herbert, comte de Vermandois, en 1059 *.

Honnecourt avait un château-fort avec pont-levis, fossés et autres accessoires de défense qu'on voyait encore debout au moment de la révolution.

La terre d'Honnecourt appartenait en 1099 à la maison d'Oisy. On trouve qu'elle était possédée en 1163 par Hanon ; en 1165 par Raoul ; en 1198, par Jean de Viliers, ou Villers, père de Colart, seigneur d'Haussy ; en 1298, par Wautier de Helli, et en 1245, par Jean, 3e. du nom, châtelain de Noyon et de Torote, du chef de sa femme Lucie, héritière d'Honnecourt;au moment de la révolution elle appartenait à la famille de Lannoy.

Ce village est situé sur la rive gauche de l'Escaut, à une lieue du Catelet et trois de Cambrai. Il avait 960 habitans en 1789, il en compte aujourd'hui 1417.

HORNAIN

Bois de fresnes sauvages, de *han*, frêne sauvage, d'où le latin *ernus*, et de *nem*, d'où *nemus*.

Ce village était divisé et formait avant la révolu-

* Miræus, t. III, p. 305.

tion deux paroisses, l'une sous le nom de St. Calixte, l'autre sous le nom d'Hornain-St.-Jean. La 1re. appartenait à l'abbaye de Cisoing, et n'avait, en 1179, qu'une chapelle dont la possession avec toute la dîme et le terrage lui fut confirmée par une bulle d'Alexandre III, du 10 janvier de la même année. Cisoing en avait aussi la seigneurie qui lui occasionna un procès contre Amand de Denain, et que cette abbaye gagna par sentence de Radulfe ou Raould, évêque d'Arras, de l'an 1218. Elle possédait, au même lieu, une belle ferme qui, en 1286, lui rapportait annuellement 130 liv.; les bois dit de Longue, Selve et de Biarche, 60 liv., sur quoi elle était obligée de payer chaque année à Jean de Rains, ci-devant son abbé, une rente à vie de 100 liv. *.

L'abbaye de Marchiennes avait aussi une belle ferme à Hornain-St.-Jean, et jouissait de la dîme qui paraît lui avoir été donnée par les seigneurs de Montignies-en-Ostrevent en 1210, pour y fonder la chapelle de St.-Jean, érigée en conséquence des lettres de Raould, évêque d'Arras, de l'an 1217. Cette dîme et le patronat lui furent confirmés par différens diplômes des comtes de Flandre, entr'autres par celui de Marguerite, du mois de septembre 1246. Ces titres ne mirent point l'abbé à l'abri d'un procès que lui intenta à l'officialité d'Arras, Jean de Sars, curé du lieu, relative-

* Gall. Christ, t. 3, p. 289.—Chambres des comptes de Lille.

ment a cette dîme, et aux oblations, mais il fut jugé en faveur de Marchiennes en 1454. C'est, sans doute en vertu de la fondation faite par les seigneurs de Montignies, qu'en 1586, Antoinette d'Esne, douairière d'Hornain, reconnaît devoir au curé de St.-Jean 16 mencauds de bled et 75 faisceaux de bois *.

La propriété ou l'usage des marais situés entre Erre et Hornain fit naître de fréquentes contestations. L'abbaye de Marchiennes et le seigneur d'Hornain nommèrent, pour les terminer, des arbitres en 1350. Ils transigèrent sur cet objet, ainsi que sur la vidange de leurs bois respectifs en 1355, plaidèrent en 1548 et 1562, à Malines, etc. On ne voit point que les habitans soient intervenus dans ces procédures. Ils faisaient paître leurs bestiaux dans les marais d'Eleverchies, et payaient encore à ce sujet en 1555 un droit au prieur d'Hamage. Béatrix, dame d'Hornain, qui avait fait sortir ses bois par le vivier d'Eleverchies, du consentement de l'abbé de Marchiennes, lui en donna en 1270, des lettres de non préjudice.

Cette terre, relevant de Denain, entra dans la maison de Sanche, par le mariage de Philippote de Lannoy, Dame d'Hornain, fille de Bauduin dit le Bègue, de Lannoy, seigneur de Molembay, chevalier de la Toison d'Or, et d'Adrienne de Berlaimont avec Philippe de Sanche, seigneur de Mastaing et de Hérimez. Elle fut vendue en

* Miræus, t. 1, p. 242.

1565, par Gabriël de Sanche, au seignenr de Manville, revendue en 1587, à Hugues de Bassecourt, prévôt de Valenciennes en 1601, 1604 et 1613.

INCHI (EN ARTOIS.)

Ruisseau, d'où le latin *Incile*, Canal, fossé où l'eau des terres s'écoule.

L'histoire des guerres des Châtelains de Cambrai contre leurs évêques ou les Comtes de Flandre a rendu ce village célèbre.

Hugues d'Oisi, Chatelain de Cambrai, avait été chassé de son château d'Oisi et de celui de Porjonval, par l'évêque Gérard, en l'an 1092; il se retira à Inchi, il en prit le nom, et de là fit des courses dans tout le Cambrésis. Gérard l'assiégea dans le château; il s'en serait rendu maître et l'eût rasé si Robert de Péronne, qui était venu au secours de l'évêque, ne l'eût trompé. L'Empereur Henri cherchant à se venger du comte de Flandre, le prit et le démolit l'an 1102. Ce château fut peu après rétabli. Odon, sacré évêque de Cambrai le 22 juillet 1105, en concurrence avec Gaucher, nommé par l'Empereur, y demeura deux ans, à l'arrivée de ce prince, en 1208, se retira et y revint aussitôt après son départ *.

* Balderic.—Recueil des hist. de France.

Thierry d'Alsace et Sybille, sa femme, se disposant à partir pour la Terre-Sainte, convoquèrent les seigneurs de leurs états, à Arras, le 12 mai 1157. Simon d'Oisi, fils de Hugues, non seulement refusa de s'y trouver, mais renvoya même au comte son hommage, c'est-à-dire, qu'il le renia pour son seigneur. Le jeune comte Philippe d'Alsace, âgé de moins de quinze ans, pour soumettre ce seigneur, mit des troupes sur pied, et quinze jours après, le premier dimanche après la Pentecôte (26 mai) de la même année, marcha contre Simon. Le lendemain il campa à Inchi, où il passa la nuit, détruisit le village et ravagea tout ce qui se trouvait à droite et à gauche jusqu'à Oisi. C'est à quoi il borna son premier essai. Mais au mois de juillet suivant, la moisson allant commencer, Philippe revint à Inchi avec des troupes nombreuses, et assiégea le château, qui se rendit le 29 du même mois, après neuf jours de siége.

Dans le célèbre tournoi d'Anchin, qui eut lieu en 1096, ainsi que déjà nous l'avons dit, Bauduin dit Caudron, seigneur d'Inchi, donna à l'Abbaye d'Anchin tout ce qu'il possédait dans ce village.

Guy, autre seigneur d'Inchi, consentit en 1118 que Nicolas de Rullecourt donnât une dîme et vendît un terrage qu'il tenait de lui, à l'hôpital St.-Jacques, près St.-Aubert, à Arras.

Robert de Béthune, 14e. abbé d'Anchin, donna à ferme perpétuelle à Raould, chevalier, seigneur d'Inchi, par acte du 5 décembre 1247, tout le droit qu'il avait sur un moulin et ses dépendances

situés à Inchi, en lui payant, tous les ans et à ses successeurs, le jour de St.-Remy, deux muids de bled, à la mesure de Cambrai.

Les armées françaises, commandées par les maréchaux de Turenne et La Ferté, traversèrent Inchi en juillet 1654, marchant au secours d'Arras assiégé par les espagnols *.

Ce village fait partie de l'arrondissement d'Arras et du canton de Marquion. Il comptait en 1789 791 habitans. Il en a maintenant 1040.

LALLAING.

Lallaing n'a point d'illustration qui lui soit propre. Il n'est point cependant de commune rurale dans nos contrées dont le nom se trouve rattaché à de plus grandes et de plus belles renommées. Assis sur les bords fangueux de la Scarpe, entouré de marais, cerné par des cours d'eaux et des bois étendus, et par suite d'un accès difficile, Lallaing n'a dû son agrandissement et ne doit sa prospérité actuelle qu'à des hommes de distinction qui y ont résidé.

Les comtes de Lallaing, dont le nom figure d'une manière si honorable dans l'histoire de la Flandre et des Pays-Bas, avaient fixé leur résidence habituelle à Lallaing. Les dons considérables qu'ils

* Mém. de Puységur.

firent aux différentes maisons religieuses des Pays-Bas, les donations aux universités et aux colléges attesteraient leur esprit élevé et leur générosité notoire, s'il n'était prouvé que, pour le bien-être des habitans, ils avaient supprimé presque toutes les redevances et droits féodaux sur le territoire de Lallaing et Montigny. Dès le 12 septembre 1209, Nicolas de Lallaing avait déchargé l'Abbaye de Flines de tout péage au pont de Lallaing, et son petit-fils avait accordé la même faveur en 1270 à l'abbaye de Marchiennes. C'est par ces moyens qu'ils accrurent la population de ce village, dont la situation marécageuse rendait le séjour peu agréable et même contraire à la santé.

Le château de Lallaing, où les seigneurs faisaient leur résidence habituelle, était vaste et renfermait dans ses murailles l'église et une partie du village; cependant il avait une clôture particulière, c'était un large fossé sur lequel était jeté un pont de pierre avec une porte d'entrée garnie de machicoulis et de herses, selon l'usage du tems. En 1148, le comte de Hainaut, qui était avec le comte de Flandre, y mit une forte garnison. Louis XIV le fit occuper aussi par ses troupes pendant plusieurs années; mais attaqué à-la-fois par les Espagnols, les Impériaux et les Hollandais, il ne crut point pouvoir conserver cette position, et il fit sauter le château le 31 mai 1674. Il ne reste maintenant de cette ancienne résidence que deux grosse tours en grès qui formaient la porte d'entrée de l'enceinte générale, un beau débris

de l'entrée particulière du château, et une portion de bâtiment qui n'offre rien de remarquable. Les restes des vieux édifices et leurs dépendances appartiennent aujourd'hui aux princes d'Aremberg, qui, par alliance, sont devenus les héritiers des comtes de Lallaing.

Le premier des seigneurs de la maison de Lallaing qui ait marqué dans l'histoire des Pays-Bas est Guillaume, qui fut tué à la bataille de Brahers-Hauven, en janvier 1426, lorsqu'il combattait vaillamment aux côtés de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et comte de Flandre. Son père, Otte de Lallaing, et sa mère Yolende, de Barbançon, avaient été enterrés dans l'église de Lallaing où on y voyait encore leurs tombeaux au moment de la révolution. Otte avait vécut 103 ans.

Après lui, vient Jacques de Lallaing dit le *Bon Chevalier*, fils du précédent et le plus célèbre des seigneurs de cette maison. Jacques fut, dès son jeune âge, l'un des chevaliers les plus vaillants et les plus achevés de la cour de Philippe-le-Bon. Il venait de se distinguer par son intrépidité à Clermont en Beauvoisis lorsqu'il fut choisi malgré sa jeunesse comme l'un des cinq tenants Bourguignons qui devaient se mesurer à Arras, devant le duc et la duchesse de Bourgogne. « La joute dura cinq jours. » Elle fut brillante ; le duc et la duchesse siégeaient sur un échafaud, entouré de toute leur » chevalerie. C'était Jean de Luxembourg qui » approchait les lances aux champions de Bourgogne, et Alard de Mouchi aux Français. Le sire

» de Beaufremont blessa grièvement le sire d'Abrécy
» et le sire de Nully fut aussi fortement atteint par
» Philibert de Menthon ; Valperga, après un rude
» et long combat contre le sire de Lallaing, fut
» abattu. ». *

En 1436, Jacques fut envoyé par le duc de Bourgogne, avec 600 combattans, pour servir le roi de France, sous les ordres du maréchal de L'Isle Adam.

C'était le tems des tournois et des grands exercices d'armes. Les souverains attachaient beaucoup de prix à ces fêtes guerrières, et les ducs de Bourgogne y déployaient une grande magnificence. En 1445, un chevalier Sicilien étant venu demander au duc Philippe de faire une entreprise d'armes et en ayant obtenu la permission, montra le gage selon l'usage, et le duc accorda la préférence entre tous ses vaillants chevaliers, au sage, courtois et courageux Sire Jacques de Lallaing.

« La lice fut dressée à Gand, sur le grand
» marché des vendredis. Une tribune richement
» ornée, fut préparée pour le duc, juge du com-
» bat, pour le duc d'Orléans et pour toute la
» Cour, qui était nombreuse et brillante. A une
» des portes de l'enceinte avait la tente de Messire
» Bonifazio, d'étoffe de soie verte et blanche,
» avec l'écusson de ses armes qui étaient une
» femme, portant un dard, avec la devise : « Qui
» a belle Dame la garde bien. » Il sortit de sa

* M. de Barante (*Histoire des Ducs de Bourgogne.*)

» tente, vint se présenter devant le duc, et rentra
» pour prendre ses armes. Les héraults avertis-
» saient à haute voix les tenants de vêtir leurs
» armures. « Lacez, lacez » criaient-ils. »

« Jacques de Lallaing entra par la porte oppo-
» sée, tout armé, avec une cotte aux armoiries
» de sa noble maison, et la visière levée. Il avait
» pour écuyer Simon de Lallaing, son oncle, che-
» valier de la Toison d'Or, et un vaillant breton.
» Il s'avança vers la tribune du Juge, se mit à
» genoux et pria le bon duc, son maître, de vou-
» bien le faire chevalier. Le duc descendit dans
» la lice. Jacques tira son épée, en baisa la poi-
» gnée, la remit au duc ; il s'en servit pour don-
» ner la colée, le coup retentit sur l'armure ;
» puis le duc le releva, le baisa sur sa bouche,
» et lui dit : « au nom de Dieu, de Notre-Dame
» et de Monseigneur Saint-Georges, puissiez-vous
» être bon chevalier. Bientôt les deux champions
» entrèrent en combat ; « Faites votre devoir,
» crièrent les héraults. »

« Chacun portait à la main droite une lourde
» épée, de celles que l'on nommait estocs ; de la
» main gauche une hache d'armes, une épée plus
» petite était attachée à la ceinture, au bras gau-
» che était passé un petit bouclier en acier, de
» forme carrée, nommée targe. Le duc avait lui-
» même visité les armes avec soin, comme il n'y
» manquait pas lorsqu'elles étaient laissées au
» choix de chacun des combattans. Ils commen-
» cèrent par se lancer leurs estocs l'un à l'autre

» de toutes leurs forces. Le sire de Lallaing se » garantit avec sa targe ; le chevalier Sicilien ne » fut pas atteint. Alors ils tirèrent leur targe ; cha- » cun la jeta dans les jambes de son adversaire » pour l'embarrasser, et le combat à la hache com- » mença. Le Sicilien frappait de grands coups à » la hauteur de la tête du jeune chevalier, tachant » de l'atteindre au visage ; car il avait une visière » qui ne couvrait que le menton et la bouche. » Jacques, avec un admirable sang-froid, profi- » tant de tout l'avantage de sa taille, rabattait, » avec le bâton de sa hâche, les coups du sei- » gneur Bonifazio, et tachait, en les écartant, » d'enfoncer le bout ferré de ce bâton dans la » visière. Enfin, il réussit à le faire entrer dans » une des ouvertures ; mais le fer se rompit.

« Voyant combien son adversaire était fort sur » la hache, le Sicilien jeta tout-à-coup la sienne, » saisit de la main gauche celle du sire de Lallaing, » puis ayant tiré son épée, il allait lui porter un » coup au visage ; mais le sire de Lallaing fit un » pas en arrière et dégagea sa hache. Le combat » devenait pressant et dangereux : beau-frère, dit » le duc d'Orléans au duc Philippe, voyez en quel » état est ce noble chevalier. Si vous ne voulez sa » honte il est tems de jeter votre baton. « Le duc » jeta en effet dans la lice sa baguette blanche, » et le combat cessa. On lui amena les chevaliers ; » il leur donna des louanges et remit à une autre » fois le combat à cheval. Jacques de Lallaing » s'en alla dévotement et tout armé remercier

» Dieu dans l'église prochaine ; car il était fort
» pieux , ce qui n'était pas commun à son âge.

» Le combat à cheval n'eut rien de remarquable
» que la dextérité du chevalier italien et la magni-
» ficence de l'armure et des armements du sire de
» Lallaing ; il avait, ainsi que cela se pratiquait
» parfois , des rondelles d'acier ajustées à son
» armure ; l'une au poignet, l'autre au coude ,
» l'autre près de l'épaule. Le seigneur Bonifazio
» frappait si juste, que sa lame venant à s'arrêter
» sur l'une ou l'autre des rondelles , il tenait le
» jeune chevalier à une distance où de sa lance
» celui-ci ne pouvait atteindre tout-à-fait jusqu'au
» corps de l'adversaire. On fut obligé d'interrom-
» pre la joûte pour ôter les rondelles. Après qu'ils
» eurent rompu 27 lances, le combat fut terminé
» à leur grand honneur à tous deux. Ce fut un
» beau commencement de chevalerie pour le sire
» de Lallaing, et le seigneur Bonifazio augmenta
» la renommée que se faisaient les chevaliers
» d'Italie *. »

Nous rappelons complaisamment ces détails parce qu'ils pourront donner à une grande partie de nos lecteurs une idée des mœurs de nos ancêtres , et que d'ailleurs ces détails nous font connaître les faits et gestes du plus illustre des chevaliers de Lallaing.

Après son tournoi de Gand , Jacques de Lallaing alla chercher des joûtes en France , en Cas-

* M. de Barante , *Hist. des Ducs de Bourgogne*.

tille, en Arragon, en Portugal, en Ecosse, et eut partout de beaux faits d'armes. Ayant fait publier à son retour une nouvelle entreprise, un écuyer du pays de Galles vint lui demander à le combattre. La lice pour cette joute fut dressée à Bruges. Le sire de Lallaing avait pour écuyers le sire de Brangie, Adolphe de Clèves, le seigneur de Ravestin, le Bâtard de Bourgogne et plusieurs autres grands seigneurs qui, pour lui faire honneur, portaient ses couleurs, la robe de satin gris et le pourpoint cramoisi.

Le combat de la hache commença, le sire de Lallaing portait la sienne par le milieu pour se servir, à son choix, ou du bout ferré ou de la masse qui était en bec de faucon ; tantôt il essayait d'entrer dans la visière avec la pointe ; tantôt, tenant sa hache des deux mains, il frappait à grands coups de masse sur le casque de son adversaire. Celui-ci, sans s'émouvoir, paraît les coups et se défendait fièrement. Enfin, en repoussant du tranchant de sa hache une des attaques du sire de Lallaing, il l'atteignit au défaut du gantelet. On vit tout aussitôt le sang couler en abondance du bras du bon chevalier et sa main gauche lâcher la hache, car il n'avait plus la force de la soutenir.

Chacun pensa que le duc de Bourgogne, juge de la Lice, allait arrêter le combat ; mais il n'en fit rien et s'en fia à Dieu et à la chevalerie de son cher Jacques de Lallaing.

Ne pouvant plus soutenir ce combat inégal, Jacques poussa le bâton de sa hache entre le bras

et le corps de son adversaire : et se jetant sur lui, il souleva son bras blessé et le lui jeta sur l'épaule, tandis que de l'autre il le saisit par le bord du casque ; puis, il tira avec force. L'anglais fut pris à l'improviste ; son armure était lourde, et le bon chevalier armé à la légère. Il fut ébranlé et entrainé en avant sans pouvoir se soutenir. En un clin d'œil il tomba de son long, sa visière dans le sable. Jacques de Lallaing ne songea point à user de son avantage, ni à faire un mauvais parti à son adversaire ; il ramassa la hache et se présenta devant son Juge. Les héraults relevèrent l'anglais ; il voulut dire qu'il n'était tombé que sur le coude, et s'était retenu. Le maréchal de la lice et les témoins attestèrent qu'il avait eu tout le corps à terre, et la victoire fut reconnue au bon chevalier. Il se montra si courtois et si généreux, qu'au lieu d'enjoindre à son adversaire vaincu de s'en aller, selon les conditions du combat, rendre son gantelet à la personne que désignerait le vainqueur, il lui fit grace de cet affront et lui donna même un beau diamant en gage de consolation et d'amitié.

Après son tournoi de Bruges, le sire de Lallaing continua à chercher les aventures ; car il s'était promis d'avoir paru 30 fois en champ-clos avant d'avoir atteint sa trentième année L'une de ses plus remarquables entreprises est celle de Châlons, où il combattit tout venant au nom de la *dame de Pleurs*. Il se rendit ensuite en Italie.

A son retour, le duc de Bourgogne le décora de l'ordre de la Toison d'Or ; à peu de tems de là, il

lui réserva l'honneur de briser la première lance en champ-clos contre son fils le comte de Charolais. Chacun dit que si grand honneur ne pouvait être attribué à meilleur chevalier.

En 1452, au siége d'Audenarde, le comte d'Estampes s'étant fait nommer chevalier, avec cinquante jeunes gentilshommes, Jacques de Lallaing leur dit : « Voici l'heure de gagner honorablement vos éperons dorés, et de faire œuvre de chevalier ; j'y veux aller avec vous. »

Les gantois, pour garder le chemin d'Audenarde à Courtray, par où arrivait le comte d'Estampes, avaient fait, en avant de leur camp, un retranchement où ils avaient placé une troupe nombreuse. Ce fut ce poste que voulut emporter Jacques de Lallaing avec huit jeunes chevaliers. Chacun d'eux prit seulement avec soi un valet armé ; ils couchèrent leurs lances, passèrent un fossé et arrivèrent sur les gantois qui se tenaient fermes et serrés, opposant leurs piques plus longues et plus solides que les lances des chevaliers. Quelque fût leur résistance, Jacques de Lallaing et ses compagnons rompirent les rangs, entrèrent parmi eux, non sans avoir perdu quelqu'un des leurs. Mais ce fut alors qu'ils furent en grand péril. Les gantois refermèrent leurs rangs, et les chevaliers, environnés d'ennemis, ne trouvaient plus d'issue. Chacun d'eux pressé et assailli ne pouvait songer qu'à lui, sans donner ni recevoir aucun secours de ses compagnons. Jacques de Lallaing surtout fut assailli de telle manière qu'encore qu'il se

défendît comme un lion, il allait succomber sous les piques des gantois, lorsqu'un valet le voyant dans un tel danger, donna des éperons à son cheval, et, sans être couvert d'aucune armure, une seule javeline à la main, il se précipita dans la foule qui pressait le sire de Lallaing. Il fit tant que de ses mains et du poitrail de son cheval, il écarta les piquets et lui fit jour. Mais en lui portant ainsi secours, il reçut sur la tête un coup de massue à pointe de fer, et tomba de cheval. Le bon chevalier pour rien au monde n'eut voulu abandonner celui qui venait de le sauver. Il se lança de nouveau, l'épée au poing, dans le plus fort de la mêlée, aventurant sa vie, sans regarder à rien. Heureusement quelques chevaliers qui venaient de se dégager, tout blessés qu'ils étaient, vinrent à son aide. Ils eussent tous péri, si le comte d'Estampes n'eût fait avancer les archers de Picardie. Ils commencèrent à tirer serré sur les gantois qui, n'ayant que des hauberts ou cuirasses légères, ne pouvaient se défendre contre les archers aussi bien que contre les hommes d'armes, qu'ils atteignaient de loin avec leurs longues piques. Ce premier poste défait, les gantois se trouvaient attaqués en avant et sur le flanc. Il fallut encore le secours des archers pour mettre le désordre dans leurs rangs ; la victoire fut bientôt assurée, les gantois furent défaits et Audenarde délivrée.

Au combat de Lokeren, en 1452, Jacques de Lallaing eut cinq chevaux tués sous lui dans la même journée, et sur la fin de l'affaire ayant ap-

pris que son frère Philippe était de l'autre côté du canal resté au pouvoir des ennemis ; il traversa de nouveau le canal et s'en alla le délivrer. Lorsque le duc de Bourgogne apprit tout ce qu'il devait en cette journée à Jacques de Lallaing, il lui fit le plus grand accueil. Il convia ses chevaliers à manger avec lui, et il fit asseoir près de lui le sire de Lallaing, pour honorer, disait-il, le meilleur chevalier de la journée. Lorsque l'on demanda à celui-ci qui l'avait le mieux secondé, il répondit que c'était André de la Plume, le fou du comte de Charolais, qui ne l'avait jamais quitté un instant.

Cet excellent et valeureux chevalier fut tué devant le château de Pouck en 1453, presque sous les yeux de Philippe-le-Bon ; quoique blessé à la jambe quelques jours auparavant, il avait voulu assister aux travaux du siége. Comme il regardait les progrès de la brèche, un boulet vint lui enlever le sommet de la tête, il tomba blessé à mort. « Ce » fut un deuil universel dans toute l'armée : nul » n'était autant aimé que lui pour sa merveilleuse » vaillance, sa douceur, sa courtoisie ; il s'était » plus illustré que personne dans cette guerre » contre les gantois. Tout jeune qu'il fût, car il » n'avait pas 34 ans, il était le modèle de tous les » jeunes chevaliers ; le duc ressentit la plus vive » douleur de cette mort, il ne chérissait aucun de » ses chevaliers tant que celui-là et ne lui connais- » sait point un pareil en bonté et en beauté. »

Le corps du bon chevalier fut enterré dans l'église de Lallaing. Avant la révolution on voyait dans

l'épaisseur du mur de la chapelle de Notre-Dame de cette église, une tombe sur laquelle était placée la statue couchée d'un chevalier armé, ayant à ses pieds un canon court; on y lisait l'épitaphe suivante :

Chy gist le bon chevalier messire Jacques de Lallaing, aisné des filz de hault et noble Monsieur Guille, seigneur de Lalluing, quy trépassa au siege devant Poucques, le IIIe*. jour du mois de juillet de l'an mil* CCCC *et* LIII*. etc.*

Contre la muraille était placé un tableau sur lequel étaient écrits des vers de Georges Châtelain, Historiographe des ducs de Bourgogne (*).

Après Jacques, le plus illustre des sires de Lallaing, fut Simon, son oncle, aussi habile dans les conseils que brave devant l'ennemi. Il se distingua particulièrement dans la guerre de Picardie de 1434, dans celles du duc de Clèves, et de l'archevêque de Cologne en 1447 et en 1452, par la belle défense de la ville d'Audenarde, dans laquelle il commandait. Renfermé dans cette place avec 60 lances et 200 archers seulement, il était attaqué par 30,000 Gantois bien armés, pourvus d'une belle artillerie, de bagages, de vivres et de munitions en abondance, et lui manquait de tout.

Le feu fut mis aux riches faubourgs, et la flamme de cet incendie fut apperçue de plus de quatre lieues à la ronde. Les Gantois s'étonnaient d'une telle résistance et se préparaient à donner

* Georges Chatelain et Jean Dennetière ont tous deux écrit une vie de Jacques de Lallaing.

l'assaut. Simon de Lallaing s'y préparait. Toutes les femmes de la ville, dames ou bourgeoises et la dame de Lallaing toute la première, apportaient des pierres sur le rempart, dans des hottes et des paniers. Les assiégeans avaient usé de tous les moyens pour amener la reddition de la place ; enfin ils s'avisèrent d'une autre imagination. Le sire de Lallaing avait laissé à Lallaing deux jeunes enfans. Les Gantois cherchèrent deux enfans de même taille, et à peu près de même apparence, les amenèrent devant le rempart, et crièrent de loin au capitaine et sa femme, qui étaient là apportant des pierres sur la muraille, que, dans une course vers France, ils venaient de saisir leurs enfans, et qu'ils allaient les mettre à mort si la ville n'était pas rendue. Ils comptaient sur la tendresse de la mère et la faiblesse du chevalier ; mais le sire de Lallaing fit amener des couleuvrines à cet endroit même, et ordonna qu'on tirât encore plus fort. Audenarde fut délivré quelques jours plus tard, comme nous l'avons dit plus haut, par l'entreprise hardie de Jacques de Lallaing.

En 1453, il empêcha la duchesse de Bourgogne qu'il escortait de tomber dans un piège que lui avaient tendu les gantois. La même année, il fut envoyé comme ambassadeur auprès du roi de France.

En 1434, il accompagna le duc de Bourgogne en Allemagne, où il se rendait pour conférer avec l'empereur et les princes à la diète de Ratisbonne sur les projets de croisade.

Il fut en 1456, l'un des négociateurs envoyés par

Philippe-le-Bon, auprès du roi de France, à la suite du dauphin.

Il assista comme représentant du duc en 1458, au jugement du duc d'Alençon.

Philippe de Lallaing, frère du bon chevalier, se fit vaillemment tuer en 1465 à la bataille de Montleheri.

Josse de Lallaing, chevalier des plus valeureux, commandait l'aîle gauche de l'armée de Charles-le-Téméraire à la fameuse bataille de Nancy en 1477, et dans laquelle le duc de Bourgogne fut tué ; il se défendit en désespéré, mais la défaite de l'aîle droite détermina la sienne. Josse se distingua encore en 1479 à la bataille de Guinegate.

Enfin, Antoine de Lallaing fut tué à la bataille de Grandson.

La maison de Lallaing a eu douze chevaliers de la Toison d'Or, trois Stadhouders de Hollande, et sept grands baillis de Hainaut. On peut juger par là de son illustration. Elle fut plus tard érigée en comté.

Avant la révolution de 1789, on voyait dans l'église de Lallaing plusieurs mausolées fort élégans des seigneurs de cette maison : les seuls qui aient échappé au marteau destructeur sont ceux des comtes Charles I et Charles II qui se trouvent maintenant au Musée de Douai.

Nous avons dit plus haut que Lallaing devait sa prospérité aux personnes distinguées qui l'avaient habité, et que les seigneurs de Lallaing avaient surtout contribué à son agrandissement. Dans des

tems plus rapprochés de nous, M. Delfosse, entrepreneur-général des lits militaires, continua l'œuvre commencée trois siècles plus tôt ; entr'-autres bienfaits, la commune dut à ses démarches et à sa sollicitude l'exécution du pavé qui conduit maintenant de Douai à Lallaing. M. le comte de Montozon, député de l'arrondissement de Douai, et gendre de M. Delfosse, habite Lallaing dans l'intervalle des sessions législatives, et n'apporte pas moins de sollicitude que feu son beau-père pour tout ce qui peut tourner à l'avantage de Lallaing.

Nous rappèlerons, en terminant cette notice, que MM. les ducs d'Aremberg, encore propriétaires de grands biens à Lallaing et aux environs, contribuent aussi, par leurs actes généreux, à la prospérité de cette commune ; que le brave général de cavalerie baron Scalfort, faisait sa résidence habituelle à Lallaing, et que le souvenir de ses bienfaits se perpétuera avec celui de sa glorieuse vie.

La maison de plaisance que possède a Lallaing M. le comte de Montozon est une des plus élégantes et des plus agréables de nos départemens.

LALLEU.

La franchise dont la terre de ce nom jouissait dut faire nécessairement d'*Alleu* un *Alleu* et

lui donner l'article *L'*, parce qu'on l'appela l'*Alleu-St.-Vaast*.

Lalleu est le nom d'un petit pays d'une forte lieue quarrée d'étendue, borné au Nord par la Lys, au Levant et au Midi par la Flandre-française, et au Couchant, par l'Artois. Il comprend trois villages considérables, savoir : La Ventie, Fleurbaix, Sailly, et partie d'un quatrième qui est La Gorgue. Il avait, selon certains auteurs, qui n'en donnent point de preuves, fait partie du patrimoine de la chaire de St.-Pierre. Il passa, on ne sait comment, à l'abbaye de St-Vaast, qui jamais n'a fait connaître le titre primitif de sa propriété ; elle s'est contentée de rendre public la donation des autels des trois villages, à elle faite par Lambert, évêque d'Arras, l'an 1098. Il paraît que les habitans de ce canton, soumis à l'autorité spirituelle des religieux de St.-Vaast, leur accordèrent une confiance sans bornes, dont ceux-ci profitèrent pour jeter les fondemens de leur seigneurie et de leurs domaines. Peu capables eux seuls d'étendre les droits naissans, ils persuadèrent aux habitans de se choisir un protecteur qui pût les défendre, conserver leurs libertés et leurs priviléges, et le protecteur fut le châtelain d'Arras, seigneur de Béthune, déjà avoué de St.-Vaast et le plus puissant des seigneurs de l'Artois. Bientôt l'abbaye et l'avoué usant de leur supériorité, ne craignirent plus de se montrer à découvert. Cellelà dicta des lois, celui-ci les fit exécuter, et eût pour sa part 870 milles d'avoine que le pays lui

paya chaque année, par reconnaissance ; d'abord volontaire, puis forcée *. La division se mit ensuite entre eux, chacun prétendit d'avoir la nomination des échevins ; d'autres contestations s'élevèrent encore, mais elles finirent toujours par des arrangemens dont les habitans de Lalleu de St.-Vaast furent les dupes Ceux-ci voyant que tous les jours on portait atteinte à leurs lois et à leurs privilèges, ils crurent les rendre stables, en en achetant la confirmation de Robert de Béthune. Martin, abbé de St.-Vaast, y donna son consentement, et et en expédia des lettres au mois d'octobre 1245. Mais soit qu'on ait regardé cette confirmation comme trop faiblement payée, soit qu'on ait voulu par des tracasseries et de nouvelles contributions leur faire abandonner des priviléges aussi coûteux, on ne tarda pas à trouver des torts aux trois villages. Ces derniers cependant préférèrent encore payer et maintinrent encore leurs libertés. Les lettres données à ce sujet par frère Garin, abbé, et tout le couvent de St.-Vaast d'Arras et Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Tenremonde, du mois de février 1284, portent que par le conseil de Prud'hommes, la communauté de Lalleu-St.-Vaast, ayant amendé (donné satisfaction) à cette abbaye, à cause de quelques difficultés qu'il y avait entre elle d'une part, et cette communauté, d'autre part, pour tous les méfaits que les habitans

* Rec. d'édits et d'arrêts, t. XI p. 261.

avaient commis contre eux jusqu'à présent, cela ne pourra porter aucun tort ou préjudice à leur chartre et à leur loi, et qu'ils ne pourront leur rien demander d'avantage au sujet de ces différends et débats *.

Enfin, l'abbaye et l'avoué s'apercevant que tant qu'ils feraient usage des peines pécuniaires ils manqueraient leur but, employèrent la force et l'adresse, suspendirent les lois, les chartres et les priviléges du pays, sous prétexte des abus qu'on y avait reconnus, attirèrent les échevins dans leur parti, réformèrent tout ce qui formait obstacle à leurs volontés et forcèrent le peuple à signer un concordat qu'ils trouvèrent le moyen de faire homologuer au parlement de Paris le 20 décembre 1393, nonobstant l'opposition du procureur du roi.

Ce n'était point encore assez : l'abbaye voulait avoir la connaissance de toutes affaires ordinaires, et elle l'obtint par un placard du 7 décembre 1596. Au même instant, le reste de liberté que les habitans avaient conservé jusqu'alors disparut, et il ne leur resta plus que des exemptions qu'on parvint encore à leur ôter.

Les États de Lille, sous les yeux desquels l'abbaye et l'avoué s'étaient enrichis des dépouilles de l'Alleu, et par suite en avaient formé une dépendance des États d'Artois, ayant fait des dépenses considérables pour la construction de la citadelle de Lille, ne crurent point commettre une injus-

* Chambre des Comptes de Lille.

tice en demandant, pour indemnité, la réunion de ce pays à la Flandre française, en ce qui concernait les centimes et les autres impositions. Elle leur fut accordée par des lettres-patentes du mois d'août 1717, et par un autre du 8 mai 1731. A cette dernière époque, les habitans de Lalleu firent les plus grands efforts pour recouvrer quelques parcelles de leurs priviléges. Cette fois, l'abbé de St.-Vaast leur fut favorable, ils obtinrent de ne jamais payer plus de centimes ou autres impositions que le clergé et la noblesse d'Artois. C'est le seul droit qui, au moment de la révolution, restait à ce pays.

Il paraît qu'il ne fut exposé qu'une seule fois aux malheurs de la guerre, mais qu'il fut complètement pillé, brûlé et ravagé. Ce fut en 1346 et 1347, par les français et les flamands. Les écrivains des deux partis attribuent les ravages à leurs adversaires. Depuis il fut souvent occupé par des gens de guerre qui y eurent des logemens fixes, surtout en 1594.

Le sol du pays de Lalleu est composé de terre glaise ou d'argile ; il est bien cultivé, fertile en grains et en fruits, toutes sortes d'arbres y prospèrent, l'orme y est de toute beauté, les chemins, les champs, tous en dos-d'âne, sont bordés de haies et surtout de larges fossés, sans lesquels les uns et les autres ne seraient praticables en aucun tems. Il s'y fabrique une grande quantité de toile unie et ouvrée.

En 1815, lorsque les princes de la maison de

Bourbon fuyaient Paris pour gagner la Belgique, une partie de leur escorte s'étant engagée dans ce pays y fut presque perdue, à cause de ses chemins impraticables ; chevaux, armes et bagages y restèrent abandonnés.

Le pays de Lalleu était une des baronnies dont le titulaire avait le droit de porter la chasse de Saint-Vaast.

LAMBRES.

Frédégonde ayant fait assassiner, en 575, Sigebert, roi d'Austrasie, au village de Vitry, le roi Chilpéric, son mari, sortit de Tournai et vint à Lambres, où il fit enterrer son père avec ses habits, afin qu'on ne découvrît pas comment il était mort. La même année, le corps de ce prince fut transporté à St.-Médard de Soissons, qu'il avait fait bâtir ; et on le fit placer auprès de celui de Clotaire, son père. Ce fait historique est attesté par Grégoire de Tours, Ives de Chartres, Baldéric, etc.

Charles-le-Chauve possédait un manoir avec un moulin, au village de Lambres, qu'il donna, par diplôme du 11 juillet 878, à l'abbaye de Marchiennes.

Lambres était autrefois un fisc royal. Charles-le-Simple, par un diplôme du 22 mai 916, à la prière des comtes Isaac et Sigard, le donna à Etienne II, Evêque de Cambrai, avec tout ce

qui lui appartenait sur l'un et l'autre bord de la Scarpe, et même la longueur d'un trait d'arc au-delà. Il y joignit le tonlieu, tous les droits sur les étrangers demeurant à Lambres, et le profit de la monnaie qui y était établie.

Les évêques de Cambrai donnaient avec autant de facilité qu'ils les recevaient les biens de leur église. Bérenger, l'un d'eux, rentré dans Cambrai en 957, malgré les habitans, et au moyen du secours que lui donna Arnulfe, dit le grand et le vieux, comte de Flandre, céda à ce prince, par reconnaissance, le village de Lambres; mais il le lui reprit ensuite par force. Tetdon, autre évêque, l'an 965, trompé par son châtelain, et effrayé du danger que courait Cambrai et le Cambrésis d'être dévasté par Lothaire qui avait pris Arras et Douai, le lui donna pareillement, pour qu'il détournât ce prince du projet qu'il lui prêtait.

Presque tous les droits sur la rivière, ainsi que la juridiction sur les moulins de Lambres, appartenaient aux échevins de Douai.

L'abbé de Saint-André du Catteau était curé primitif, collateur et décimateur de Lambres. Il y jouissait d'un terrage dit de Saint-Sare. Ce Saint, natif de Lambres, vivait au 7e. siècle; il en était le patron comme celui de Vred, d'Estrées, de Hamel et même de Douai. Mais, deux miracles, rapportés en détail par Buzelin, et opérés par St-Maurand dans cette dernière ville, firent préférer celui-ci à St.-Sare, qu'on oublia bientôt : car on était au

moyen âge aussi ingrat envers les Saints qu'on l'est de nos jours envers les hommes politiques. Il ne conserva pour lui que les cordonniers, qui partageaient entre lui et St.-Crepin leur encens; tous les ans, ils allaient à Lambres processionnellement, lui rendre hommage.

L'église de Lambres possédait la tête de ce Saint, magnifiquement enchassée. On la montrait lors de sa fête, qui arrivait le 23 novembre. St.-Sare était représenté sous l'habit d'un hermite avec un scapulaire comme St. Antoine, tenant en main un tranchet de cordonnier.

Lambres ressortissait au baillage d'Oisy, terre autrefois possédée par des châtelains de Cambrai. Il est situé dans un terrain fort bas et que l'inondation de la ville de Douai couvre entièrement quand la place est menacée.

On remarque à Lambres quelques usines importantes.

LANDAST.

Landast, *terre inféodée*; de *land* terre et de *ast*, rameau, branche d'arbre par lequel on sait que se donnaient autrefois les investitures.

Cette étymologie allemande est incontestablement due aux Francs, puisqu'avant leur arrivée dans ce pays, on n'y connaissait pas les fiefs. Lan-

dast fut probablement la première terre de France qu'ils inféodèrent, et c'est sans doute par cette raison que ce village changea de nom, car on ne peut le supposer moins ancien que beaucoup d'autres. Ce nom prouverait que les francs immédiatement après leur arrivée en France, établirent une féodalité foncière, comme ils en avaient déjà une mobilière ; que les terres que les chefs distribuèrent à leurs généraux ne furent pas des alleux, que dès-lors l'inféodation se faisait par le rameau auquel on ajouta depuis le gazon, le baton et le fétu.

Les anciens seigneurs de Landast, que nous présumons descendus des premiers francs, étaient très-puissans. Bovon, abbé de St.-Amand, acheta la protection d'Amauri de Landast, V^e du nom, contre ses propres religieux, au moyen d'une pension annuelle de cent sols deniers, qui passa, malgré la réclamation des moines, à Amauri VI du nom son fils. Celui-ci, au moment de sa mort, rendit à l'abbaye les cent sols et quelques biens qu'il lui avait enlevés ; mais il pria l'abbé Wautier de donner à Gérard, l'un de ses enfants, qui était imbécille, une pension sa vie durante. Wautier, se rendant au désir d'un homme si puissant, accorda à ce fils, vers l'an 1131, quarante sols deniers annuellement. *

Le pouvoir de cette famille est bien plus marqué encore par l'histoire de l'abbaye de Vicogne, lorsqu'elle rapporte la querelle élevée en 1189,

* Thes. Anecdot. t. 1. p. 362.—Miræus, t. 1, p. 684.

entre les chevaliers d'Ostrevent et ceux de Landast. On y voit les derniers aller de pair avec tous ceux d'un pays où chaque village en avait plusieurs, et être au moins leurs égaux en nombre, en courage et en richesses. Elle s'exprime de manière à faire croire que les gens de Landast possédaient un pays considérable qu'elle met en parallèle avec les Ostrevent, soit qu'on ait considéré les propriétés immenses des différentes branches de cette maison, soit qu'on ait fait allusion au mot Landast *.

Quoique les religieux de Marchiennes ayent eu beaucoup à se plaindre des seigneurs de Landast, qui étaient leurs avoués, ils n'en parlent cependant jamais qu'avec infiniment de ménagemens, au point même de taire leurs noms dans différentes circonstances. Gualbert, qui a écrit les miracles de Ste. Rictrude, nous en donne la même idée que ses confrères, lorsque parlant plus hardiment que les autres de l'abbé Fulcard, il dit : « il était de la famille de Landast, frère de ceux qui étaient comme la tête de cette orgueilleuse maison, il fut élu, parce qu'appartenant aux puissants du siècle, il pouvait plus aisément réprimer l'insolence des ennemis de l'abbaye. »

La terre de Landast passa dans la famille de Mortagne, par le mariage de Béatrix, héritière de Landast et de Warlaing avec Beauduin de Mortagne, en faveur duquel Philippe-le-Bel, par lettres du mois de janvier 1313, érigea Landast en

* Spicelег. t. 2, p. 874.

baronie ; un de ses enfans prit le nom et les armes de Landast, et c'est de lui que les derniers seigneurs de ce lieu descendaient. La branche ancienne en avait formé beaucoup d'autres, parmi lesquelles on compte principalement celles qui avaient possédé les baronnies de Heyne près Audenarde et de Cisoing, châtellenie de Lille.

Thiéri d'Alsace, comte de Flandre, confirma à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés à Tournai, par un diplôme de l'an 1146, la possession d'une partie de terre et d'une dîme à Landast. *

La grande dîme fut vendue par Jean de Brebissons à l'église cathédrale de Tournai. Le comte Guy, par des lettres du 25 janvier 1279, l'affranchit de tout espèce de service féodal. **

L'église de Landast était sous l'invocation de St.-Waast. Le doyen de Tournai présentait à la cure et le curé jouissait d'une gerbe de la dîme de toute la paroisse avec un supplément.

Le comte de Hainaut allié des Anglais, prit Landast, le pilla et y mit le feu le 1 août 1340. Louis XI lui fit subir le même sort en 1477.

Ce village est à une petite lieue d'Orchies, à gauche du grand chemin de St.-Amand, il avait, en 1789, 1784 habitations, il en a aujourd'hui 2368.

* Miræus, t. III, p. 571.
** Chambre des comptes de Lille.

LANNOY.

Lannoy, *Aunaie*, ce mot vient du vieux français *Alnoi*, et par transposition Lannoy, *lieu planté d'Aunes*.

Cette petite ville est mentionnée dans un titre du 27 avril 1294, donné par Hellin d'Armentières, seigneur de Wez, et par Sara, sa femme, fille de Reignier, dit le borgne d'Aigremont, avoué de Tournai, par lequel ils accordent toutes franchises aux bourgeois de Tournai dans la ville de Lannoy, ce qui seul ferait croire qu'elle faisait dès lors un commerce important, quand même les priviléges subséquens accordés aux mêmes bourgeois ne nous en donneraient pas la preuve complette. En effet elle doit tout ce qu'elle est à ses manufactures et à ses seigneurs *.

Jean de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, mort le 18 mars 1492, la fit entourer de murailles et de fossés, construisit l'église et le château. Ce château était considérable et bien fortifié, mais le seigneur de Lannoy n'osa y braver la colère du comte de Charolois, irrité contre les seigneurs de Croy dont Lannoy était le nom, pour avoir engagé le duc de Bourgogne à rendre à Louis XI les villes qu'il tenait sur la Somme. Monstrelet, sous la date de 1464, parle de l'expédition ordonnée par le

* Inv. des titres du trésor de Tournai, p. 64.

comte, en ces termes: « La première semaine de mars, le seigneur de Roubaix avec des gens de guerre eut ordre du comte de Charolois d'aller prendre et saisir la ville de Lannoy et le château, espérant y prendre le seigneur de Lannoy, lors gouverneur de Lille et bailli d'Amiens, neveu du seigneur de Croy ; mais on ne trouva ni lui ni sa femme ni ses enfans, car il avait été averti et avait tout emporté, même son or, son argent, et ses meilleurs biens, et s'était retiré à Tournai, qui est près de sa maison, à deux lieues. Tôt après, le comte de Chalorois donna la ville de Lannoy et le château à Jacques de St.-Pol, frère du comte de St.-Pol, dedans lequel chastel furent trouvés par la garnison de Caen de cent à cent vingt pourceaux salés et de farine grand planté, avec blé et avoine à grande largesse, et si estoit séant un moulin tout neuf, à moudre bled. »

Jean de Lannoy érigea dans son château, du consentement de l'évêque de Tournai et de l'abbaye de Cisoing, une chapelle dans laquelle il se proposait d'établir des chanoines, mais il se borna à fonder, dans la ville, un couvent de chanoines réguliers de Ste-Croix, dits *Croisés*, où il est enterré.

Cette ville faisant partie de la paroisse de Lis, l'abbé de Cisoing, dans la permission accordée le 15 novembre 1458 audit Jean de Lannoy, de bâtir sa chapelle claustrale, se réserve tous les droits du patronat de Lis. Ce ne fut qu'en 1336, que l'église de Lannoy, dédiée à St.-Philippe,

et qui n'était qu'une succursale, fut érigée en paroisse, et la cure dotée par un curé de Lis ; l'évêque de Tournai y nommait de plein droit. *

Les habitans de Lannoy se défendirent courageusement contre les gueux en 1566, et aidèrent les Lillois à leur tuer 1500 hommes. Le duc d'Orléans prit leur ville en 1646, avant de former le siége de Courtrai. Elle eut 80 maisons brûlées en 1701 ; il ne reste plus de vestiges de son château, et ses murailles qui tombaient en ruines furent détruites dans la campagne de 1792.

On a, autrefois, fabriqué à Lannoy un grand nombre d'étoffes en laine ou laine et fil : en 1789 on y fabriquait les pluches et les tripes de velours. Aujourd'hui, à l'exemple de Tourcoing et de Roubaix, on y lisse toutes sortes d'étoffes avec un grand succès. Cette ville a un marché le jeudi, et deux foires franches, l'une le deuxième dimanche de mai, l'autre, le 10 octobre. C'est la patrie de François Raulinghien, plus connu sous le nom de Rapheleng, beau-fils et succeseur du célèbre imprimeur Christophe Plantin, dont il fut le prote. Il nous a laissé plusieurs ouvrages sur les langues anciennes et sur celles vivantes de l'Orient, qui toutes lui étaient familières.

Lannoy a donné son nom à une famille qui portait auparavant celui d'Allery. Elle est illustrée par quelques généraux et les chevaliers de la Toison d'Or qu'elle a produits. Situé à deux lieues et demie

* Spicileg. t. 11 p. 886.

de Lille et un peu plus de Tournai. Lannoy comptait en 1789 418 habitans ; il en a maintenant 1355.

LAYES.

Layes (fossé des). —Bauduin V, comte de Hainaut, ayant succédé au comte de Flandre après la mort de Philippe d'Alsace, son beau frère, fut obligé, conformément au traité fait avec Philippe Auguste qui avait épousé sa fille, de céder à ce prince l'Artois et ses dépendances. Cette cession dans laquelle se trouvait une partie du retranchement fait par Bauduin de Lille en 1054 laissant la Flandre sans défense de ce côté, Bauduin y remédia en faisant creuser et élargir un ruisseau qu'il retrancha depuis le chemin de la Bassée à Estaire jusqu'à la Lis, entre Erquinghem et Armentières, dans une longueur d'environ quatre lieues, et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui fossé des Layes.

LEWARDE.

Lewarde est un vieux mot français, qui signifie *le garde*, en latin, *warda* ou *guarda*, garde ; lieu où on entretenait une garde, à cause de sa situa-

tion élevée * , ou parce qu'il était le chef-lieu d'une réunion de villages rassemblés sous le commandement d'un seigneur puissant. Ce territoire était nommé Marche-St.-Remy, et Lewarde-St.-Remy. **

Les comtes de Flandre et de Hainaut eurent à Lewarde, la veille de St.-Pierre d'Août 1184, une entrevue où ils se séparèrent brouillés. Le dernier, prévoyant que la guerre ne tarderait pas à s'ensuivre, et se sentant trop faible pour soutenir la campagne, mit des garnisons dans différens châteaux, entr'autres dans celui de Lewarde. Le comte de Flandre entra, en effet, dans l'Ostrevent, et assiégea le château de Villers-au-Tertre, qu'il ne put prendre. ***.

Au mois de juillet 1186, un orage terrible qui traversa tout le Hainaut, éclata sur ce village. Le tonnerre, la grêle et la pluie furent tels, qu'ils ravagèrent toutes les moissons, renversèrent les arbres et plusieurs maisons, et tuèrent un grand nombre d'animaux. En juin 1836, un orage a de nouveau désolé le territoire de cette commune.

Il y avait à Lewarde un péage, tenu en fief du comté d'Oisy.

Cette terre fut possédée par les maisons de Montignies, de Montmorency et de Renesse ; elle fut vendue, y compris le péage et la seigneurie de Vesignon (dans laquelle se trouve un mont qui renferme des grès à bâtir et à paver), par décret du conseil de Malines, du 15 juin 1598. La famille

* Ducange, *Gloss.* ** Gall. christ. *** Delewarde.

De Forest avait la seigneurie de Lewarde en 1790. M. le premier président de la cour royale De Forest y possède encore un château très-agréablement situé.

En 1834, on trouva sur le territoire de Lewarde quatre têtes en bronze, que l'on voit maintenant au Musée de Douai et qui semblent appartenir à l'époque où les romains étaient établis dans ces contrées.

L'armée des alliés, qui fut défaite par le maréchal de Villars à Denain, se forma sur le territoire de Lewarde, et y campa depuis le 13 avril jusqu'au 26 mai 1712.

Lewarde fournit, en grande quantité, du sable et des pierres à paver. La commune de Loffre dépendait de la paroisse de Lewarde, par suite de sa réunion à la Flandre du 5 octobre 1782.

En 1789, la population de Lewarde était de 833 habitans ; elle est maintenant de 1186.

LEZENNES.

Ce nom peut également venir du Saxon *Lec gan*, *placé par couches*, comme le sont les pierres calcaires que l'on tire à Lezennes, ou du celtique, *Les*, auprès, proche, et de *énés*, isle ; alors il signifierait *proche de l'isle*.

L'évêque de Tournai ayant cédé au roi, au mois de mars 1320, toute la jurisdiction qu'il avait dans

la ville de Tournay, ce prince lui donna en échange, entr'autres biens, tout le domaine qu'il possédait à Lezennes, ce qui occasionna un procès très-onéreux aux échevins de Lille. Ces échevins bannirent de leur ville et banlieue, sous peine de mort, un nommé Jacques Bosquet; ils le reprirent à Lezennes et le firent pendre. L'évêque de Tournai prétendit l'avoir réclamé comme Clerc, se plaignit de ce qu'on l'avait pris par force sur sa terre, indépendante de la châtellenie de Lille, et les traduisit au parlement de Paris, où il fut appuyé par le procureur du roi. Les échevins soutinrent que Lezennes était de leur châtellenie; que Bosquet était marié et ne portait ni la tonsure ni l'habit clérical. Il fut d'abord jugé par arrêt de l'an 1360, que des commissaires se transporteraient sur les lieux pour informer du cas; mais les échevins tremblant encore alors devant la puissance des ministres des autels aimèrent mieux signer un compromis, dressé par quatre sergens du baillage et quatre de la prévôté, que de s'exposer à être condamnés à quelques-unes de ces cérémonies ignominieuses et publiques dont ils avaient tant d'exemples journaliers. Ils s'obligèrent à demander pardon à l'Evêque et à payer quatre mille réaux d'or* pour les dépens, toutes choses tenant état sur la question du ressort de Lezennes. **.

* Monnaie battue sous Philippe-le-Bel. Le gros royal pesait 1 gros 1/2, 23 grains. Le petit royal était de 70 au marc. (*Le Blanc, Traité des Mon. pag.* 202 *et* 203.)

** Mss. de la biblioth. de Douai. pag. 164.

Jean, duc de Bourgogne, par lettres données à Paris le 18 juin 1413, amortit en faveur de l'église de Notre-Dame de Tournai, un fief contenant 17 bonniers de terre, situés dans la paroisse de Lezennes, provenant d'acquisition par elle faite de messire Grard de Marquillies, seigneur d'Herbamez, terre d'où ces 17 bonniers avaient été éclissés.

Ce village, dont l'église était dédiée à St.-Eloi, avait sa cure à la nomination de l'évêque, qui était aussi décimateur; il est à une petite lieue de Lille, à droite du grand chemin de Tournai; on y comptait 678 habitans en 1789, et maintenant la population s'est élevée à 1051.

On tire à Lezennes des pierres calcaires blanches dont on fait un grand usage à Lille.

LIEU-SAINT-AMAND.

Court de Gebelin croit que *lieu* siginifie *eau*. En effet, beaucoup de titres très-anciens écrivent *lieuw*, pour *l'eau*; les Bretons le font venir de *loc*, *cabane*, *petite habitation*. Dans la suite ils appliquèrent ce *loc* à des chapelles ou à des églises, en ajoutant le nom du Saint auxquelles elles étaient dédiées, d'où le français *lieu*.

Notre Lieu-Saint-Amand s'appelait autrefois Haussy, nom convenable à sa situation élevée Il prit le nouveau à l'exemple des Bretons, après que

l'abbaye de St.-Amand eut réuni à sa seigneurie l'autel d'Haussy, qui lui fut donnée par Burchard, évêque de Cambrai, l'an 1123, afin de le distinguer d'un autre village d'Haussy, à trois lieues de là sur la Selle *.

L'empereur Louis-le-Pieux, à la prière d'Adaleold, abbé de St.-Amand et d'Aldric, commissaire royal, donna à cette abbaye, par un diplôme du 29 juin 822, cinquante-huit manses à Haussy qu'il place, par erreur, dans l'Ostrevant. Mais Charles-le-Chauve, par un autre diplôme donné à St.-Amand, le 23 mars 847, le dit situé dans le Hainaut et le met au nombre des villages dont les revenus devront être uniquement employés à l'usage des religieux. Charles-le-Simple confirma cette décision le 7 mars 899, à la prière du célèbre Hucbald, moine de St.-Amand **.

Les papes Paschal II et Calixte II, par leurs bulles, l'une du 24 mai 1107, l'autre du 20 novembre 1119, confirmèrent, à la même Abbaye, la possession d'Haussy et ses dépendances.

Ce village, avec deux autres terres considérables, avait été cédé à Amaury de Landast pour lui tenir lieu de cent sols de deniers que l'abbé Bovon s'est engagé à lui payer chaque année. Les lettres qui rapportent ce fait sont de l'an 1122 ou 1123.

L'an 1340, les bourgeois de Douai, alors du royaume de France, firent des courses dans le Hainaut et brulèrent Lieu-Saint-Amand.

* Rec. des hist. de France.

** Gall. Christ., t. III p. 261.

Le 2 mai 1712, les alliés établirent sur le terroir de ce village des retranchemens qu'ils prolongèrent jusqu'à Neuville et Hordain. Le général Fagel les occupa avec quarante bataillons pour s'assurer du passage de l'Escaut contre l'armée du maréchal de Villars qui se formait aux environs de Cambrai.

Lieu-Saint-Amand est à un quart de lieue de Bouchain, à droite de la grande route de Bouchain à Valenciennes, il avait 396 habitans, en 1789 ; il en compte aujourd'hui 526.

LOMME.

Le bon curé de Marques-en-Barœul, Legroux, dans ses précieux manuscrits sur le pays, nous a conservé l'histoire de deux filles de ce village, dont le nom et la vie méritent d'être plus connus. Nous ne changerons rien au récit naïf du curé de Marque ; seulement, nous en abrégerons quelque peu les détails auxquels l'écrivain semble s'être complû.

Lomme a vu naître une fille qui, si elle fût issue de noble maison, serait devenue célèbre autant par sa vertu que par sa valeur. Elle avait nom Anne de Lavaux. Comme elle voyait son pays désolé, tantôt par les Français, tantôt par les Flamands et les Espagnols, et d'ailleurs son honneur en danger, elle crut devoir quitter l'un et conserver l'autre, en embrassant le parti des ar-

mes. A l'aide de déguisemens, de concert avec une jeune fille, son amie, qui avait pris la même détermination, elles obtinrent d'être admises dans un corps d'hommes à pied : Anne, sous le nom d'Antoine Datis, dit Bonne Espérance, et sa compagne, sous le nom de Lajeunesse. Pendant trois ans, elles servirent avec tant de bravoure, qu'Anne obtint un drapeau, c'est-à-dire, le droit de former un corps à part. Elle organisa donc une bande d'hommes d'armes, et revint faire, dans les environs de Lille, une guerre de partisans, et y recueillit un grand butin, qu'elle partagea avec sa compagne et ses soldats.

Bientôt après cette entreprise, Anne entra dans la cavalerie avec son amie Lajeunesse. Elle obtint une lieutenance dans le régiment du Baron de Mercy, et sa conduite si admirable dans toutes les circonstances, sa réserve, sa piété et sa bravoure à toute épreuve et dans toute rencontre lui firent donner bientôt une compagnie.

Lorsque, pendant la minorité de Louis XIV, l'armée du roi d'Espagne, Philippe IV, entra en France, elle faisait partie de la division du général baron de Clinchamp. Ayant reçu l'ordre d'aller faire une reconnaissance, elle s'avança jusqu'au château de Montargis. L'intrépide héroïne s'approcha des murs du château avec tant d'audace qu'elle mit en fuite tous ceux qui l'habitaient ou le gardaient ; elle s'en empara après une longue résistance des hommes d'armes, et elle ramena au camp une vaisselle d'argent et de beaux chevaux.

A l'attaque de La Bassée, ayant appris que sa fidèle compagne venait d'avoir la tête emportée par un boulet, elle accourut sur le terrain où gisait Lajeunesse et afin que son sexe ne fût point découvert, elle la fit enterrer toute vêtue, chez les récollets de Rosembois, près de Fournes.

L'armée espagnole s'étant avancée jusques sous Paris occupait déjà une partie du faubourg de St.-Antoine. Les troupes françaises chargèrent leurs ennemis avec ardeur; mais, trois fois Anne ramena ses cavaliers au combat, donnant les preuves du plus grand courage; à la troisième, son cheval fut tué sous elle; elle dut chercher son salut dans la retraite.

Anne fut blessée à peu de temps de là, de deux coups de pistolets et d'un coup de fusil; mais ces blessures étaient sur des parties du corps qui, au moment de l'application des remèdes, ne pouvaient donner d'indices sur le sexe de l'individu. Pour comble de malheur, elle fut faite prisonnière et perdit son équipage, composé de trois valets à livrée rouge, de treize chevaux et de deux mulets. Après son échange, elle reprit du service au pays de Barge; mais elle n'y voulut point rester. Comme elle revenait en Flandre, avec quelques officiers et soldats, ils furent attaqués par un fort parti, et obligés de se rendre. Dépouillée à nu, ainsi que ses compagnons d'infortune, son sexe fut découvert.

Notre guerrière fut menée à Pont-à-Mousson, et de là à Nancy, au maréchal de Senneterre. Ce seigneur l'accueillit avec de grands égards, et lui

offrit une compagnie de cavalerie dans les armées de Louis XIV, qu'elle refusa en ces termes :

« *Monseigneur, comme la seule considération de mon honneur m'a fait embrasser l'exercice de Mars, ainsi ne le puis-je garder, qu'en demeurant ferme au service de mon Roi.* » Très-noble vertu, s'écrie l'écrivain, tu te loges dans l'âme d'une simple fille de village, pour faire rougir la noblesse vicieuse où loge ton contraire, et qui souvent ne peut vanter que la gloire de ses ayeux !

Le maréchal loua hautement cette malheureuse fille qu'il relâcha un mois après son arrivée. Elle se rendit à Bruxelles au mois de décembre 1653, aussi riche en vertu que pauvre d'habits ; l'archiduc Léopold la fit recevoir à l'abbaye de Marquette, ensuite à celle de la Biloque, à Gand, où sa pension fut payée par l'État jusqu'à sa mort.

Lomme eut autrefois une commanderie de l'Ordre du Temple, qui fut une des plus importantes du Baillifat de Flandre; elle avait un hospice assez considérable, où tous les malheureux du canton étaient reçus et traités aux frais des frères chevaliers. On voit encore sur la Deûle une ferme, nommée le Temple, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne commanderie; à peu de distance de cette ferme, se trouvait, avant la révolution de 89, une chapelle nommée Maladrerie qui était celle des Templiers.

Ce village fut pillé par la garnison de Menin, le 14 août 1581 ; mais le seigneur de Rassenghien,

à qui il appartenait, l'en chassa le lendemain. Le château fut détruit en 1746. Au moment de la révolution, Lomme appartenait, quant à la seigneurie, à la famille de Rassinghien. On y comptait en 1553, 1757 habitans, et aujourd'hui 2067.

Il est situé à une lieue de Lille, sur la route d'Armentières.

LOS.

L'autel du village de Los avait été anciennement donné aux chanoines de Seclin; il leur fut confirmé par une bulle du pape Célestin III, du 26 mars 1182. En conséquence ce chapitre nommait à la cure et prenait sur la dîme qui était de 9 au cent, deux gerbes, l'abbaye de Los six, et le curé une. L'église paroissiale était sous l'invocation de St.-Pierre, fête du 22 février. Elle avait un chapelain doté par un M. Wagon, à charge d'une messe journalière, lequel était aussi tenu de remplir les fonctions de vicaire.

Près de Los, était une chapelle bien bâtie, dédiée à Notre-Dame-de-Grâce. Elle fut consacrée par l'évêque Michel d'Esne en 1611. Les archiducs Albert et Izabelle, après leur joyeuse entrée à Lille, y allèrent en pélérinage et y laissèrent une belle lampe d'argent et des fonds pour en entretenir le luminaire. L'abbé de Los nommait le chapelain.

A l'opposite de cette chapelle, au terroir de Los, était une abbaye du même nom. Des religieux de Clairvaux achetèrent en cet endroit, de Bernard d'Annequin, un fonds pour y bâtir une maison; Thierry d'Alsace, comte de Flandre, les y autorisa par des lettres de la veille de la Pentecôte (7 juin) 1147. Il paraît qu'il se réserva cinq muids et sept rasières de froment que cette terre lui devait annuellement, dont il la déchargea ensuite par un diplôme de l'an 1152. Par un autre de la même année, Thierry autorise l'abbaye à jouir de la terre qui avait appartenu à Wantier de Duremort, à charge de deux sols de redevance annuelle; Philippe d'Alsace, son fils confirme aussi à la même maison, l'an 1171, la donation à elle faite par Pierre de Barge de différens fiefs situés à Barges et à Annequin; en 1176 il lui accorde le droit de pêche depuis Hautbourdin jusqu'au Quesnoy, et en 1177 il lui confirme la jouissance de tous ses biens. Bauduin de Constantinople, en 1191, déchargea cette abbaye de tout tonlieu, péage, vinage, travers, etc. Jeanne sa fille et Thomas de Savoye, en 1202, pour accroître les droits et les vassaux de Los, ordonnèrent que les parens des hommes et des hôtes de l'abbaye, après 40 jours, ne pouraient plus user du droit de retrait, pourvu cependant que la vente eut été publique. Philippe le Bel, en 1304, confirma les priviléges de l'abbaye de Los, la dispensa du paiement des droits qu'elle pouvait devoir pour les fiefs et arrière-fiefs qu'elle possédait et l'autorisa a pouvoir les garder, sans être tenue de les vendre.

Différens princes confirmèrent et augmentèrent encore les privilèges de ce monastère, entr'autres, la comtesse Jeanne en 1234, la même en 1243, les papes Innocent III, en 1204 et 1211, Honorius III, en 1217. Les bulles des souverains pontifes portent principalement sur les dîmes dont elles déchargent l'abbaye lorsqu'elle cultivera ou fera cultiver par elle-même.

Cette abbaye fut pillée par les Hérétiques en août 1566.

Sous l'abbé Duberon, vers 1732, l'eglise neuve, commencée par son prédécesseur Delfosse, s'écroula en grande partie, ayant manqué par ses fondemens.

On voit à Los plusieurs maisons de campagne occupées la plupart par des Lillois. C'est dans l'une d'elles que naquit Arnould Delecambe, dit Gantois, célèbre abbé de Marchiennes, et que logea Louis XIV pendant le siège de Lille en 1667 après avoir quitté son quartier d'Equermes où il se trouvait trop incommodé du canon de la place.

Le chapître de Seclin eut, vers l'an 1700, un grand procès contre M. Dumoulin de Thiennes pour la seigneurie du clocher, qui finit par un accomodement. Le chapître céda sa prééminence, et reçut en échange douze rasières d'avoine annuellement.

L'abbaye de Los est aujourd'hui devenu la prison centrale du département du Nord et du Pas-de-Calais; c'est là que sont renfermés tous les individus condamnés à l'emprisonnement pour plus d'un an ou à la détention.

Ce village dans lequel se trouve le hameau d'Annequin, est à trois quarts de lieue de Lille, sur la route de La Bassée. La Deûle le sépare de l'abbaye. On y comptait 985 habitations en 1789, il en a aujourd'hui 1564.

MAING.

Rivage, du celtique *Min*, rive, rivage, bord d'une rivière.

L'empereur Henri III voulant, en 1504, se venger de Beauduin Comte de Flandre, vint camper au village de Maing, il désirait passer l'Escaut en cet endroit ; mais la rivière était enflée et le Comte et son armée se trouvaient placés sur l'autre bord, le Prince prit alors la résolution d'envoyer une partie de ses troupes par Cambrai. Beauduin informé à temps de leur marche, craignant d'être coupé, se retira et laissa à l'Empereur la liberté d'entrer dans ce pays sans obstacle.

Guillaume de Maing donna aux chanoines de Condé, par acte de 1218, toute la dime qu'il possédait au village de son nom ; l'abbé de saint-Aubert de Cambrai en était le patron.

Jeanne de Valois, Comtesse de Hainaut, religieuse à Fontenelle, désirant fonder une chapellenie près de Fritz, le Comte Guillaume, son fils, lui donna à cet effet neuf muids et trois quartenars de

terres situées à Maing et réserva à ses successeurs la nomination du chapelain après la mort de la fondatrice. Ses lettres sont du 23 avril 1338.

L'an 1477, les Français en garnison au château de Maing pillaient et inquiétaient les habitans de Valenciennes ; ceux-ci sous la conduite de Guillaume de Clèves attaquèrent ce château le prirent de force et le rasèrent. Il appartenait au seigneur de Moncheaux et quelques années auparavant, à Jean, bâtard de Haynin, seigneur de Tricht et de Maing. Soit que la terre de Maing ait été dès lors un domaine du Prince donné en engagère, où que, depuis, elle y ait été réunie, Philippe dit le Bel, roi d'Espagne, la céda à ce titre, ainsi que Tricht au seigneur de Lallaing qui, par des lettres du 4 octobre 1505, promet de les restituer en même valeur qu'elles lui avaient été cédées. L'une et l'autre passèrent dans la maison de Lannoy et revinrent encore sous la main du souverain, car Philippe IV roi d'Espagne les rendit le 7 mai 1648 avec Verchigneul dit Saint-Léger, terres qui ne formaient qu'une seule seigneurie, à la dame de Volpy, épouse de Jean-Jacques Desmaisières qui en servit le dénombrement le 7 juin suivant. Leurs descendans obtinrent, par arrêt de révision du 13 décembre 1734, le triage des Marais.

On voyait à Maing un château nommé Despretz qui en 1471 appartenait à Jean Rasoir, seigneur de Beuvrage et d'Audoumés. La seigneurie de Pont était aussi située à Maing.

Ce village est à cinq quarts de lieue de Valen-

ciennes sur l'ancien chemin de Cambrai, à droite de l'Escaut, il avait en 1789 1064 habitans ; il en a aujourd'hui 1467. L'abbaye de Fontenelle était batie sur le terroir de Maing.

LE MAISNIL.

Le plus ancien titre qui fasse mention de ce hameau est une bulle du pape Clément III, du 26 mars 1282, par laquelle ce pontife reconnaît que l'autel du Maisnil appartenait au chapître de Seclin. Son eglise était dédiée à Saint-Pierre.

Des seigneurs puissants et jouissant d'un grand crédit en Flandre, cadets de la maison de Wavrin, prirent le nom de cette terre, entr'autres Pierre du Maisnil que les rôles formés sous Philippe-le-Bel placent au rang des chevaliers de Flandre portant bannière. Il suivit à la Terre Sainte Philippe d'Alsace, et se signala par plusieurs actes de courage. A la mort de ce prince, arrivée en Palestine, l'an 1191, le roi Philippe-le-Bel le renvoya en Flandre avec commission de faire tout ce qui dépendrait de lui pour déterminer les flamands à le reconnaître comme leur souverain. au préjudice de Bauduin, comte de Hainaut. Le seigneur du Maisnil connaissant les dispositions peu favorables des flamands pour Philippe ne fit aucune démarche dans ses intérêts. On le vit depuis combattre

courageusement avec le comte Ferrand contre Philippe-Auguste, à la célèbre bataille de Bouvines. Il y fut fait prisonnier et remis comme tel entre les mains du prévôt de Paris sans avoir été admis à rançon.

Michel, seigneur d'Auchy et Dou-Maisnil, mort le 6 novembre 1288, a figuré avec quelqu'honneur parmi les troubadours de son tems. Il paraît qu'une liaison amoureuse l'avait jeté dans cette carrière aventureuse. Épris de la Dame du seigneur de Maing, il avait su lui faire partager son amour; les amants trouvaient beaucoup de difficultés pour se rencontrer, il résolut d'enlever la noble Dame et il réussit dans son projet. Comme la chatelaine rentrait après vêpres dans son manoir, accompagnée seulement d'un page et d'une demoiselle de sa suite, Michel, secondé par deux hardis écuyers, la prit en croupe et s'éloigna au galop. Cet enlèvement ayant été aussitôt connu par le seigneur de Maing, il se mit à la poursuite des coupables et les rejoignit à Verberie. Là, un combat s'étant engagé entre le ravisseur et l'offensé, celui-ci resta mort sur la place. La Dame au désespoir d'un tel malheur renonça à suivre l'assassin de son mari ; elle le fit enterrer magnifiquement et se retira dans un monastère de la Picardie où elle mourut. Cette résolution ayant changé toutes les espérances de Michel, il s'éloigna de la France, fit un pélérinage à Rome, puis passa dans la Terre-Sainte où il se prit de passion pour la profession des trouvères. Ce ne fut que plus de vingt ans après qu'il reparut au

château de Beaufremez, situé au Maisnil, qui formait l'apanage des cadets de la maison de Wavrin. Voici l'une des cansonnes dans lesquelles il célébrait ses amours. Nous avons cru devoir la transcrire pour donner une idée de cette poésie du moyen âge.

» Je commence ma chanson avec le chant des oiseaux; » lorsque j'entends le tendre ramage du rossignol et de la » fauvette aux doux roucoulemens ; que je vois les fleurs » s'épanouir dans nos bosquets, les bluets parer la blonde » chevelure de nos champs, les ruisseaux couler sur le » sable leur eau liquide en murmurant, et leurs bords » embellis par la blancheur des lys.

» Hélas je me rappelle tous les maux que j'ai soufferts » en amour. . . . J'ai eu beau lui crier merci : elle a été » cruelle jusqu'à donner la mort.

» C'est aimer bien peu que d'aimer sans jalousie. On » n'aime pas quand on ne se fâche jamais ; on aime peu » quand on n'a jamais de faute à se reprocher. Mais quand » on est bien amoureux une larme vaut mieux que qua» torze ris.

» Lorsqu'à genoux je demande pardon à celle que j'adore » elle m'accuse, elle en trouve des prétextes Les larmes » coulent en abondance. Alors quelquefois elle me lance » un regard amoureux, je lui baise les yeux, la bouche et » j'en ressens une joie de paradis.

» Ah ! sa main a cueilli les verges dont me frappe la » plus belle dame qui fut jamais. J'ai fait tant de poursuites » pour avoir le bonheur de la servir ! Elle m'a fait passer » tant de rudes épreuves ; soupirs pleins d'angoisses, » désirs sans espérance, récompense toujours au dessus de » mes services ! tout m'oblige à m'éloigner d'elle.

Par acte de juillet 1387, Jean du Maisnil, seigneur de Rosimbos, maria sa fille Marie à Guillaume de Tollenare et lui donna 2000 florins de dot,

ce qui était une énorme somme pour lors. Parlerait-on d'une dot de trois mille francs environ ?

Le Maisnil est assis sur l'ancienne voie romaine militaire qui allait de Cassel à Tournay par le pont d'Estaires.

Le Maisnil est un dérivé de Masnile et de Mansus.

MARCHIENNES.

La chronique de Marchiennes, écrite sous l'abbé Simon, à la fin du 12e siècle, nous représente encore le territoire de cet endroit comme une île. On y lit : Marchiennes est entouré d'eau et d'herbes marécageuses ; la terre y est sablonneuse et forme un noyau un peu élevé. Le *Politic* de la même maison, qu'on croit plus ancien de 100 ans que la chronique, avait déjà dit en parlant d'Alnes, que non-seulement ce hameau, mais Marchiennes et Hamages, étaient tels de leur nature que l'eau et la tourbe les environnaient de toutes parts *.

Marchiennes a dû son importance au monastère qu'y fonda, en 643, Adalbald, frère d'Erchenvald, maire du palais de Neustrie. Il fut dédié à saint-Pierre et à saint Paul, par saint-Amand et saint-Aubert, le 29 octobre 653. On y plaça d'abord des religieux qui suivirent l'institut de saint-Colomban; mais en 675, sainte-Rictrude, veuve du fondateur, s'y étant retirée avec ses filles, y introduisit des religieuses, dont elle fut la première abbesse, et Marchiennes devint une maison reli-

* Chron. March. — Mss. de la bib. de Douai.

gieuse des deux sexes. Dans la suite, on n'y conserva que quelques prêtres, Les abbesses, maîtresses absolues, aliénèrent les biens de l'abbaye, et les religieuses menèrent une vie si scandaleuse, que Beauduin V, dit le barbu, comte de Flandre, se vit obligé de les expulser, et d'établir en leur place, l'an 1028, des religieux bénédictins sous la conduite du célèbre Leduin, abbé de St.-Waast, à qui il fit restituer tous les biens de la maison. Depuis ce tems, l'abbaye de Marchiennes s'est soutenue avec honneur jusqu'à sa suppression en 1790.

Des écrivains respectables, ont successivement répété, que l'église de Marchiennes et quelques autres de l'évêché de Tournay, avaient été cédées à celui d'Arras, par Gislebert premier évêque de Tournay, et abbé de St-Amand, mort le 23 mai 783, en échange de celle de St.-Martin, établie à St.-Amand en Ostrevent, qui était du diocèse d'Arras; mais ces historiens nous semblent s'être trompés : l'échange ne peut jamais avoir eu lieu contre Marchiennes, qui placé au milieu de l'inondation de la Scarpe, comme le prouvent les titres les plus anciens était par conséquent aussi déjà de l'évêché d'Arras.

Le premier avoué de l'abbaye de Marchiennes, fut le comte de Flandre Bauduin, dit de Lille en 1038, le roi de France Philippe-le-Bel l'était en 1297.

Les religieux de Marchiennes prétendaient avoir autrefois possédé la seigneurie d'Orchies; mais cette prétention n'est appuyée par aucun titre *.

* Froissart et Buzelin.

Le monastère fut détruit deux fois par les Normands, en 851 et 879.

Au mois d'août 1340, tandis que les Anglais faisaient le siège de Tournay, Guillaume. comte de Hainaut, leur allié, voulut attaquer Marchiennes, pensant s'en rendre maître d'emblée; mais Aymeric de Vervalle qui y commandait était prêt à le recevoir. Aidé d'une grande partie des arbalêtriers de Douai, il avait établi de bons retranchemens, et fait de larges fossés à la porte par laquelle il pouvait être attaqué. Les Hennuyers firent d'abord, sans succès, les plus grands efforts pour la forcer; mais, pendant que la garnison et les religieux eux-mêmes combattaient vigoureusement en cet endroit, une partie des ennemis passa la Scarpe sur des bateaux, et s'empara de l'abbaye. Obligés de faire face des deux côtés, les assiégés furent défaits, Vervalle périt dans le combat, et avec lui la garnison et un grand nombre de religieux. Marchiennes et l'abbaye furent brulés, pillés, mis à sac *.

Les français de la garnison de Tournay en 1477, pillèrent et brûlèrent de nouveau Marchiennes qui aurait peut-être encore essuyé le même sort, au mois de décembre 1521, si François premier, marchant à la tête d'une armée dans l'intention de délivrer Tournay assiégé par Charles-Quint, avait pu passer la Scarpe. Il se présenta au pont de Marchiennes, mais les terres, alors marécageuses, au travers desquelles coulait cette rivière, inondées

* Chambre des comptes de Lille.

au loin par de grandes pluies, le forcèrent de rebrousser chemin par le Cambrésis, où il brûla plusieurs villages, comme il avait fait à son arrivée par le Hainaut. Marchiennes avait alors une garnison commandée par le Bailly de Douai *.

Les hérétiques, comme on nommait alors les protestans, en 1566, détruisirent tout l'intérieur de l'église de l'abbaye de Marchiennes, et pillèrent la maison. Ferry de Guyon, bailly d'Anchin, à la tête des braves paysans de la contrée, les attaqua dans les marais que l'été avait desséchés, en tua six cens, et obligea les autres à se jeter dans la rivière, où une grande partie se noya. Ce qui échappa, se sauva dans les bois, où le seigneur de Zittard acheva leur défaite **.

Il y avait anciennement à Marchiennes, des fabriques de draps. Un réglement du 22 décembre 1570, porte défense à tout fabricant de faire des draps à poils, sans la permission du seigneur, et à ceux qui auraient cette permission, de faire d'autres draps, sous peine de confiscation.

Marchiennes fut prise sur les espagnols, par les maréchaux de Gassion et de Rantzau, dans la campagne de 1645 ; les alliés le fortifièrent en 1712, et y renfermèrent leurs provisions de guerre et de bouche pour toute la campagne. Après la bataille de Denain, le maréchal de Villars, sentant de qu'elle importance il était de se rendre maître de ce poste,

* Delewarde, Buzelin — Mss. de Jacq. Loth.

** V. sur ce fait d'armes ce que nous avons dit plus haut.

l'attaqua, et quoique qu'il fut défendu par 4,000 hommes, le prit le 30 juillet de la même année, après un siège de trois jours. La garnison resta prisonnière de guerre, et tous les magasins furent livrés aux français *.

Cette ville servait d'avant-poste aux troupes françaises, dans la guerre de la révolution. Averti que les Autrichiens voulaient s'en rendre maîtres, on y envoya de Douai du renfort et des munitions. En novembre 1793, au moment où on s'y attendait le moins, l'ennemi, à la faveur d'une nuit obscure et d'un vent impétueux, surprit la place, tua ou prit tout ce qu'il y trouva de soldats, et massacra plusieurs habitans. Une partie de la population parvint à s'échapper et rentra sur le territoire de la république, qui, pourvut à ses besoins jusqu'en juin 1794, où les autrichiens ayant évacué Marchiennes, les habitans purent y retourner.

L'ennemi avait fortifié la ville d'un redoutable retranchement, pour protéger le Tournaisis et la ville de Valenciennes qui étaient alors en son pouvoir.

Marchiennes est la patrie de Jacques Lessabé, historien et poète, mort à Tournay en 1557. C'est aussi à Marchiennes qu'a vu le jour le brave lieutenant-général comte Corbineau pair de France, commandant actuellement la 16 division militaire, grand'aigle de la légion d'honneur. Ses deux frères, dont l'un est mort au champ d'honneur et l'autre

* Le Président Hénault.

par suite de blessures qu'il avait reçues au service de la patrie, étaient aussi nés à Marchiennes.

Cette petite ville chef-lieu de canton, est située sur la rive gauche de la Scarpe, ses environs sont richement boisés; l'agriculture y a fait de grands progrès depuis 30 ans. Marchiennes est surtout renommée par les belles asperges que l'on y cultive avec des soins tout particuliers. Leur réputation est telle, qu'en 1824, l'illustre Walter-Scott désira en obtenir des griffes, pour les placer dans son beau jardin d'Abbotsford. L'auteur de cet ouvrage fut chargé de l'achat et de l'envoi de ces griffes ; elles ont prospéré à Abbotsford, et elles ont valu au pourvoyeur une lettre autographe fort gracieuse du grand romancier qu'il conserve avec un soin religieux.

MARCOING.

Frontière désignée par un ruisseau ou une rivière, de *Marck*, frontière et *Oing* ruisseau.

L'histoire de Cambrai mentionne souvent le nom de Marcoing, surtout au tems des évêques Gaucher, Manassès et Eudes: le premier élu par le clergé, sacré par l'archevêque de Rheims et envoyé en possession de l'évêché de Cambrai et du comté du Cambrésis par l'empereur Henri IV; le second choisi par le peuple ; le troisième par le clergé.

Ces deux derniers l'un après l'autre et pendant la vie de Gaucher, seuls reconnus par les papes déjà en querelle avec les empereurs. Gaucher qui tenait le parti de son souverain légitime fut excommunié. L'archevêque de Rheims excita contre lui le comte de Flandre ; ce prélat traitait Gaucher de membre de Satan et écrivait aux grands seigneurs du Cambrésis et des environs : *Souvenez-vous, mes chers enfans que c'est pour cette cause que vous portez l'épée.* Dans ce tems, dit la chronique, Robert comte de Flandre qui vit une si grande dissention entre le clergé et le peuple se saisit de la terre du Cambrésis quoique ce fut contre le droit de l'empereur, car l'archevêque de Rheims, Manassès, lui avait mandé de détruire Cambrai et de poursuivre les partisans de Gaucher comme *s'ils eussent été des payens*. Sur cette invitation, le comte Robert entra en Cambrésis avec des troupes nombreuses, pilla et brûla le pays, au point qu'il demeura sans laboureurs et sans bétail; que les hommes, les femmes et les enfans prirent la fuite et allèrent mendier leur pain sur des terres étrangères. Puis pour resserrer la ville, le comte fit bâtir un château au village de Marcoing, sur la rivière d'Escaut, à deux milles près de la ville, et ôta ainsi toute liberté aux bourgeois, et leur intercepta le pain, la viande, le vin, le sel, le bois et tous les autres fruits de la terre. Mais au mois d'octobre 1102, l'empereur vint en Cambrésis avec une grande armée devant laquelle le comte se retira. Alors, dit la chronique, il n'y eut ni château ni forteresse qui ne fut pris

par force ou par crainte et abattu à terre. Il y en eut cinq aussi détruits, le premier fut celui de Marcoing. La chronique de Pruym dit que le comte rasa lui-même cette forteresse, ainsi que Bapaume, Inchy et une autre *.

En 1411, Jean, duc de Bourgogne allant assiéger avec une armée considérable de flamands, la ville de Ham, campa à Marcoing, il n'y resta qu'un jour à la grande satisfaction des habitans, qui ne furent pas généralement pillés comme leurs voisins chez lesquels ces troupes avaient séjourné **.

Robert de Melun, marquis de Roubaix, commandait en 1581 une petite armée campée à Marcoing où le prince de Parme se trouvait, dans le dessein de réduire la ville de Cambrai par famine. Mais le seigneur d'Inchi, qui s'était emparé du gouvernement de cette ville, le donna à François de Valois, duc d'Alençon, qui obtint du roi Henri II, son père, des forces suffisantes pour faire retirer le marquis ***.

Cette terre paraît avoir appartenu, au onzième siècle, à des seigneurs issus des comtes de Vermandois. Elle était possédée en 1414 par une ancienne famille qui avait pris son nom, et en 1430, par la maison du Luxembourg ****.

Marcoing, village et pairie du Cambrésis, est à une lieu et demie de Cambrai, sur la rive gauche de l'Escaut. Il y avait en 1789, 1177 habitans, et maintenant on en compte 1508.

* Rec. des hist. de France.—Martene.

** Monstrelet, t. 1, p. 128.

*** His. de la maison d'Enghien, p 607.—Buzelin, p. 590.

**** Histoire de la maison de Béthune, *preuves*. p 389.

MARQUETTE (EN OSTREVANT).

Diminutif de Marque, comme si l'on disait Marque le Petit, comme on dit Ligny le Petit; Ferrière la Petite, etc.

Le terrain élevé du village de Marquette forme une bonne position pour une armée maîtresse de Bouchain. Le marquis de Roubaix, obligé de lever le siége de Bouchain en 1500, vint y camper.

Les alliés commandés par le duc de Malborough, allèrent former le siège de Bouchain le 8 août 1711. Le maréchal de Villars s'y opposa en s'emparant de la hauteur de Marquette qui pouvait croiser le feu du canon de la place. Le 10, à la pointe du jour, les alliés marchèrent aux retranchemens de cette hauteur où commandait le comte d'Albergotty : mais le maréchal y ayant envoyé 60 bataillons de renfort et marchant lui-même avec le reste de l'armée, Malborough fit retirer ses troupes.

Marquette appartenait à une famille de son nom de laquelle il passa, à la fin du 15e. siècle, dans la maison de Montigny de Saint-Christophe, puis dans celle de Maldeghem. Il était de la dépendance de Douai, mais il fut annexé à Bouchain par arrêt du conseil du 25 octobre 1782. Il est à une lieue au couchant de Bouchain.

MARQUETTE (LEZ-LILLE).

Bauduin de Lille, comte de Flandre, fit don par son diplôme en 1066 au chapitre de saint-Pierre de Lille de 16 bonniers trois quarts situés à Marquette qu'il appelle Marque, ainsi que de sept manoirs et huit bonniers trois quarts sur la rivière de Marque. Philippe-Auguste en 1204 confirma cette donation. L'autel de Marquette était aussi une propriété du même chapitre que le pape Célestin II confirma par une bulle du 3 mars 1143. Des lettres du même chapitre du mois de juin 1230 portent que Roger, chatelain de Lille lui fit plusieurs donations.

On voyait autrefois près de ce village une riche abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, connue sous le nom de l'abbaye de Marquette et fondée sous le nom *du repos de Notre-Dame*, par Jeanne, comtesse de Flandre et Ferrand son mari. Ils commencèrent à en élever les bâtiments au mois d'octobre 1226 au village de Marque, dans un lieu nommé la vieille cour (ferme) près le pont de la Marque; mais les inconvéniens qui résultaient de leur situation sur le grand chemin de Lille à Courtrai engagèrent les fondateurs à les abandonner et à en faire de nouveaux à Marquette. Ils donnèrent à cet effet à l'abbaye de Loos, par des lettres de l'an 1227, un bien nommé Lahaye-le-comte et reçurent en échange toute une ferme avec ses bâtimens, contenant quarante bonniers environ

sur lesquels ils édifièrent l'abbaye. Il paraît qu'elle ne fut achevée qu'en 1236 et que jusqu'alors les religieuses étaient restées à Marque.

La même comtesse avait voulu qu'il fut établi dans l'abbaye un hôpital pour les pauvres infirmes auquel elle avait affecté 200 fr. de rente et son manoir à Marquette ; cependant elle dispensa par des lettres du mois de février 1248 l'abbaye du service de l'hôpital, lui céda sa maison avec ses dépendances et transféra à Lille sa fondation dite hôpital comtesse. Les dames de Marquette, par des lettres du mois de janvier 1238, renoncèrent aux autres biens qui leur avaient été donnés pour la tenue de ce même hôpital.

Les lettres de la comtesse Jeanne qui forment la grande charte de dotation de Marquette, en renferment plusieurs autres et sont du 6 mai 1230 ; les priviléges de cette maison furent confirmés et augmentés par les comtes Ferrand et Thomas de Savoye, premier et deuxième maris de Jeanne; Marguerite et Guillaume de Dampierre , son fils , en 1248 ; par la même et son autre fils Guy en 1276; par Louis de Nevers en 1262; par les rois de France Louis IX en 1236 et 1255; Philippe de Valois en 1231 ; Charles VI en 1408 et 1412 et par Grégoire X en 1271.

L'abbaye de Marquette fut pillée et brûlée le 25 juin 1297 , par les troupes de Philippe-le-Bel, qui faisait alors le siége de Lille ; elle fut encore pillée par les hérétiques en 1566. Les dégats qu'ils y commirent furent estimés à plus de 10,000 florins. Les français, sous le commandement de Lanoue, l'attaquèrent sans succès en 1579.

Les anglais après s'être rendus maîtres d'Armentières en 1340, passèrent par Marquette pour aller joindre Esteveldc qui se disposait à faire le siége de Tournay, la garnison française de Lille, commandée par le seigneur de Roubaix, les attaqua en cet endroit et les défit totalement après une vigoureuse résistance. Les comtes de Salisbury, de Suffolk, Guillaume de Montaigu et beaucoup de seigneurs anglais y demeurèrent prisonniers. Les habitans d'Ypres qui faisaient partie de cette armée furent les seuls qui se retirèrent sains et saufs.

Charles V conduisant son armée contre les flamands révoltés logea à l'abbaye de Marquette, le 5 novembre 1382, peu de jours avant la bataille de Rosebecq qu'il gagna.

Le village appellé dans la bulle de Célestin II, de l'an 1143, *Marca sancti Amandi* pour le distinguer de Marcq en Barœul dont il n'est point éloigné est à un quart de lieue du terrain de l'abbaye, sur la rive droite de la Deûle et un peu au-delà des confluents de la Marque. Les habitans en tenaient la seigneurie sous la direction de leur curé.

Vis-à-vis l'abbaye de Marquette, sur la Deûle était un pont dormant qui obligeait les bateaux chargés de paille à décharger en partie pour passer. Sur les offres des bateliers de payer quatre patars par chaque bateau passant pour lequel on serait obligé de lever le pont, et deux liards pour les autres bateaux capables de porter mât, chargés ou non, les échevins de Lille construisirent un pont-levis et perçurent ces droits autorisés par des lettres patentes du mois d'août 1691. 23

MASNY.

Toute l'histoire de ce village est renfermée dans celle de ses seigneurs, Wautier et Hugues de Masny.

Wautier de Masny, le plus célèbre des deux, passa en Angleterre en 1327; il accompagnait Philippe de Hainaut qui allait y épouser Edouard III; il était alors écuyer-tranchant de cette princesse, et il fut le seul seigneur de ce pays qu'elle put garder près d'elle. La protection dont elle l'honora, celle d'Alix de Hainaut, épouse de Guillaume, comte de Rembrock, tante de la reine, et plus encore, ses vertus guerrières, et ses talens politiques firent sa fortune et son renom. La guerre s'étant déclarée en 1337, entre Edouard et Philippe de Valois, il fut le premier seigneur du parti anglais qui pénétra en France ; il tenta de surprendre le château de Mortagne, qu'il brûla en partie. Ayant obtenu d'entrer à Bouchain, il s'empara du château de Thun-Lévêque, dont il donna le commandement à Gilles dit Gaignart de Masny son père. Celui-ci inquièta beaucoup les Cambrelots, et fut tué par eux la même année, dans une escarmouche, aux portes de leur ville. Son corps fut honorablement renvoyé à ses frères, Jean et Thiéry qui tenaient garnison à Bouchain ; ils le firent enterrer aux Cordeliers à Valenciennes et pour le venger, vinrent après s'établir à Thun, d'où ils firent à la

ville de Cambrai, le plus de mal qu'ils purent *.

Wautier de Masny est nommé parmi les principaux seigneurs Anglais, qui combattirent avec le plus de courage et qui gagnèrent la bataille navale de l'Ecluse en Flandre, la veille de la saint-Jean 1340, contre la flotte française. Ce fut lui qui commanda en chef les troupes Anglaises en Bretagne et qui fit lever le siège d'Hennebon, en 1341 ; il défit Louis d'Espagne, et se trouva devant Vannes attaqué par Jean de France, duc de Normandie. En 1342 il rendit la liberté au comte de Salisbury, prisonnier du roi de France, par la capture d'Henri de Léon, qu'il échangea contre le premier. Le roi d'Angleterre le député en 1347, pour entendre les propositions de la ville de Calais, lorsqu'après le siége elle fut forcée de se rendre. Comme le roi voulait que la ville se rendit à discrétion, il lui dit : « Monseigneur, vous pourriez bien avoir tort ; car vous montrez un très-mauvais exemple. » Wautier n'épargna ni remontrances énergiques ni supplications, pour sauver la vie d'Eustache de saint-Pierre et de ses cinq compagnons, bourgeois de Calais, qui s'étaient dévoués pour le salut de la ville, et qui s'étaient rendus dans le camp du roi, pieds déchaulx et corde au col. Ce fut par son conseil que la reine se jeta aux genoux du roi et obtint la grâce qu'en vain tous chevaliers de la cour et de l'armée avaient sollicitée. Le roi d'Angleterre avait pour Wautier, une

* Froissart.

telle considération qu'il voulut combattre et qu'il combattit en effet sous sa bannière, *à l'écusson d'argent, à trois chevrons de sable*, lors de la surprise de Calais la nuit du 31 décembre 1348*.

Wautier, quoique attaché au roi d'Angleterre et jouissant près de lui d'un grand crédit, n'oubliait pas sa patrie ; il venait souvent visiter son château de Masny qu'il avait fortifié, dès l'an 1337, d'une tour remarquable par ses proportions et que l'on voyait encore debout il y a quelques années **. Il y tenait une forte garnison qui n'avait d'autre mission que celle de venger, en toutes occasions et de toutes manières sur les Cambrelots, la mort de son frère Gilles. Cette garnison remplissait cette triste mission avec tant d'ardeur que les habitans de Cambrai, fatigués de ces attaques continuelles, implorèrent la médiation du sire d'Audenchem, maréchal de France qui alla trouver Wautier avec Wolfart de Ghistelles. Le seigneur de Masny consentit à la paix pour ce qui le regardait personnellement.

Wautier débarqua à Calais en 1359 avec la grande armée qu'Edouard amenait en France, et alla escarmoucher jusqu'aux portes de Paris, à la tête d'une troupe de chevaliers et d'Ecuyers ***.

* Froissart et Du Tillet.

** La tradition populaire faisait remonter la construction de cette tour à une époque beaucoup plus reculée, et en attribuait, comme d'habitude, l'érection aux Sarrasins.

*** Froissart.

Il est nommé le premier, après les comtes d'Angleterre, comme député au traité de Bretigny, conclu le 8 mai 1360 *.

Il fonda à Londres, en 1362, une chartreuse où il fut enterré. La dernière mention qui soit faite de lui est dans les lettres patentes du 5 novembre 1371 qu'il signa comme membre du conseil-privé; il mourut en 1372.

Froissart raconte ainsi sa mort : » En ce temps,
» trepassa ce gentil chevalier, messire Gaultier de
» Masny, en la cité de Londres, dont tous les ba-
» rons d'Angleterre furent moult courroucés pour la
» loyauté et bon conseil que en luy avaient tou-
» jours veu et trouvé. Si fut ensevely à grant so-
» lemnité en ung monastère de chartreux, qu'il
» avait fait édifier au dehors de Londres. Et furent
» au jour de son obsèque le roy d'Angleterre et
» tous ses enfans et les barons et prélatz d'Angle-
» terre. Si escheut toute sa terre de de-là la mer et
» de de-ça au comte Jehan de Pennebroth, qui
» avait à femme madame Anne sa fille. Si envoya
» ledit comte de Pennebroth relever sa terre en
» Hainault, qui escheu lui estait par deux de ses
» chevaliers qui firent bien leur devoir, par devers
» le duc Auber qui tenait la comté de Hainault
» pour le temps en bail. »

Sa fille unique fut mariée à Jean Hastings comte de Pembroch, baron de Bergavenny, gouverneur du Poitou, veuf de Marguerite, fille du roi Edouard

* Brussel. *Usage* G^{al}. des fiefs.

III, mort à Arras le 16 avril 1373, d'un poison lent que lui avaient donné les Espagnols, pendant qu'il était prisonnier. Anne de Masny, sa femme, mourut en 1383, laissant un fils, Jean Hastings, comte de Pembroch, baron de Bergavenny, tué dans un tournoi le 13 décembre 1389, d'un coup de lance qui lui perça le ventre ; il ne laissa pas d'enfants; il avait été marié à Philippe de Mortimer, fille d'Edmond, comte de la Marche*.

Thierry de Masny, frère de Wautier, se maria en Angleterre, et eut cinq fils, dont l'un acheta les terres que le comte de Pembroch avait en Hainaut et qui passèrent depuis dans la maison de Renesse.

L'épitaphe de leur père se voyait à Valenciennes, dans la chapelle de Saint-Joseph de l'abbaye de Saint-Jean, elle était ainsi conçue:

» En cette arcure gist noble chevalier messire » Jehan dit le borgne de Magny, père à Mons. » Wattiers de Magny qui fist merveilles d'armes » aux guerres des Anglois contre les Franchois, » lequel sieur Jehan trépassa li an 1346, li 15e de » March »

Ce fut un curé de Masny, nommé Antoine Chymin, qui en 1626, donna aux récollets Anglais le terrain couvert de maisons sur lequel était bâti le couvent des Récollets à Douai.

Masny, en latin du moyen-âge, *Masnile*, d'où est venu notre vieux mot *Masnier*, habitant.

* Froissart.

MERVILLE.

La terre de Merville appartenait autrefois à St.-Maurand, fils d'Adalbald et de Ste.-Rictrude, fondatrice de l'abbaye de Marchiennes, patron de Douai. Adalbald était chancelier du roi Thiéry III, lorsque Ebroin fit assassiner son père et Leudèse, mairè du Palais, son cousin. Cette persécution, qui porta aussi sur St.-Léger, St.-Amé, et sur tous ceux qui avaient pris part au gouvernement, le détermina, ainsi que toute sa famille, à embrasser l'état monastique. Il fonda, l'an 674, près de Merville*, dans un lieu nommé en latin Broilum**, un monastère de bénédictins, dont il fut le premier abbé, après avoir été ordonné diacre par St.-Amand. A la mort d'Ultan, abbé de St.-Furcy, à Péronne, à qui St.-Amé avait été confié durant

* Le mot Merville est à moitié celtique et à moitié latin. Il est composé de M'her, seigneur, et de Villa, village, maison des champs; il signifierait donc village du seigneur. Mais si l'on remonte à son nom primitif, Merghem, que lui donnent encore les Flamands, il sera purement celtique et signifiera chateau du seigneur; de M'her et de Ghem, château, maison, etc.

** Broilum, Brolium, Bruitium, Brolius et autres, signifient bois, forêt. C'est d'eux que nous sont restés, Breuil, Breuille, Bruille, Brule; de là les noms de famille Dubreuil, Debruille, Dubrulle; Bruilum est parfois employé pour désigner un pré.

son exil, St.-Maurand reçut de Thiéry III un ordre de se charger de ce prélat et de le conduire a son monastère. Il l'accueillit avec plaisir et engagea St.-Amé à prendre la conduite de ces religieux à qui il donna tous ses biens.

Ce Saint évêque mourut vers l'an 690. Son corps fut conservé à Broyle jusqu'en 870, époque à laquelle, par crainte des Normands, les religieux s'étant retirés à Douai l'y transportèrent. Merville s'accrut considérablement pendant les deux siècles que dura ce monastère, mais l'un et l'autre furent détruits par les Normands. Merville se releva depuis et forme une petite ville, d'une propreté remarquable et très-renommée par son commerce de toile et de linge de table.

Les religieux de Broyle sécularisés se fixèrent à Douai et furent connus depuis sous le nom de chapître de St.-Amé. Ils ne relevèrent point le monastère, mais il firent bâtir une chapelle sur son emplacement, et cette chapelle devint par la suite un couvent de capucins.

Une bulle du pape Luce III, de l'an 1183, est relative à Merville; c'est une donation faite à l'abbaye de Marœul.

La seigneurie de Merville appartint long-tems au chapître St.-Amé, et la cure de son église était à la nomination du prévôt de ce chapître.

Merville fut brûlé par les Français dans laguerre qu'ils eurent avec les Flamands en 1347.

Il y avait avant la révolution, dans cette ville, un couvent de capucins, un autre de religieuses de l'ordre de St.-Dominique, dit de Ste.-Catherine

de-Sienne et un collége, dit d'humanités, desservi par des prêtres séculiers.

Le magistrat de Merville était l'un des chefs-colléges de la Flandre maritime et à la nomination du roi. Il se composait d'un majeur et de sept échevins, qui y exerçaient toute justice, à l'exception des causes réelles qui se portaient par devant les officiers du seigneur.

Assise sur la Lys et le canal de Labourre, dans le voisinage de la belle forêt de Nieppe, Merville offre un séjour agréable.

A une lieue de cette ville, sur la route qui conduit à Hazebrouck, dans la forêt de Nieppe, était autrefois une maison de chanoines réguliers, de l'ordre de la Sainte-Trinité, nommée Préavin, et fondée en 1395, par Robert de Bar, seigneur de Cassel. Robert de Gaguin, depuis général de son ordre et auteur d'une histoire de France, y prit l'habit. Il était né à une lieue et demie de là, au village de Calonne, sur la Lys; il y mourut le 22 juillet 1502.

Merville compte près de 6000 habitans.

MONS-EN-PÉVÈLE *.

Cet endroit a pris son nom de sa situation sur un

* On prononce Mons-en-Pève. *Mons in Pabula*, mont au milieu des prairies.

mont assez escarpé C'est l'un des villages qui furent donnés vers l'an 673 à l'abbaye de St.-Vaast d'Arras par le roi Thiéry I son fondateur. Baudry, évêque de Tournay, accorda à la même abbaye l'autel de Mons-en-Pévèle par des lettres de l'an 1102. C'est à ce titre qu'elle jouissait de la dîme et de la présentation à la cure.

Mons-en-Pévèle faisait autrefois partie de la chatellenie de Lille et avait pour protecteur et avoué le chatelain de cette ville qui l'était aussi des autres terres de l'abbaye de St.-Vaast situées dans la chatellenie. Cette qualité lui donnait différens droits qui, soit qu'on voulut trop les étendre, soit seulement que l'abbaye les contestât, amenèrent une transaction au mois de mai 1220.

Dans presque toutes les guerres qui désolèrent la Flandre, la situation de Mons-en-Pévèle y attira les armées. C'est au pied de ce village que se donna le mardi 18 août 1304, la fameuse bataille qui porte son nom, entre l'armée française commandée par Philippe-le-Bel, et celle des flamands. Buzelin, * aprés avoir puisé chez tous les écrivains qui en ont parlé, nous en a laissé une description très-détaillée dont voici à-peu-près la traduction:

Il montre d'abord les français repoussés au Pont-à-Vendin, obligés de faire un grand circuit par le Hainaut pour entrer en Flandre, venant à Tournay, campant à Bouvines, s'emparant d'Orchies, ayant toujours les flamands marchant sur leurs côtés.

* Buzelinus. Annal. Gallo Flandriæ, pag 319.

Ensuite il ajoute : « De là le roi alla camper à Mons-en-Pévèle, à trois lieues de Douai et quatre de Lille. Pendant son séjour en ce lieu il apprit l'heureuse défaite de l'armée navale des flamands et la prise de Guy, fils du comte de Flandre. Elle ne tarda pas à être connue des généraux flamands qui craignirent autant ses effets par le découragement qu'elle pouvait mettre dans leurs troupes parceque le roi désirait qu'elle se répandit promptement dans leur camp. Il n'y avait qu'une petite distance entre lesdeux armées,déjà même les flamands avaient attaqué les français et les arbalètriers de l'une et de l'autre avaient commencé à combattre à la portée du trait en présence de toutes les troupes rangées en bataille, lorsque le roi saisissant l'occasion qui se présentait de causer du désordre parmi les flamands, leur envoya des paroles de paix. La multitude les reçut avec empressement: elles portaient sureté pour leurs personnes, leur liberté et leur pays, et pour conditions qu'ils feraient bâtir cent chapelles où ils fonderaient des offices pour les âmes des français tués à Bruges, qu'ils lui payeraient une somme très-considérable; lui céderaient quelques villes et lui livreraient les chefs de la révolte. Ces derniers articles ayant été rejettés, le roi sollicita une trève de trois jours comme pour avoir le tems de réfléchir : les flamands y consentirent d'autant plus volontiers que le dernier des trois jours tombait le jour de l'Assomption et qu'on entendait dire çà et là que la Ste.-Vierge ramènerait la paix ou accorderait la

victoire. Le roi en demandant une trève avait bien d'autres vues ; il espérait que la nouvelle du combat naval refroidirait l'ardeur des flamands, et afin de leur persuader davantage que son intention même n'était point de donner bataille, il décampa de Mons-en-Pévèle et descendit vers Douai. Quelques-uns jugèrent autrement de sa démarche. Les flamands de leur côté trouvant la position de Mons-en-Pévèle très-avantageuse s'en emparèrent aussitôt que les français l'eurent abandonnée. La nouvelle de la défaite de leur flotte ne leur présentant plus l'espoir d'une bonne paix ne fit qu'accroître leur envie de combattre. Ce fut le 18 août que tous se déterminèrent à présenter la bataille. Et afin que personne ne put prendre la fuite (ils soupçonnaient la fidélité de quelques nobles) il fut défendu à qui que ce fut de combattre à cheval. Ils descendirent le mont sur un seul front qui leur donnait et plus d'étendue et plus de force. Au milieu se trouvaient ceux de Courtrai, d'Ypres et de Lille ; les premiers commandés par Guillaume de Juliers, les autres par Robert de Nevers* ; Philippe à la tête des Brugeois tenait la droite et Jean** à la tête des gantois tenait la gauche; afin de se préserver de la cavalerie ennemie,ils se servirent d'une immense quantité de chariots et charrettes qui marchaient à leur suite pour porter ou les vivres ou les bagages ; ils les placèrent derrière

* Beaux-fils de Guy, comte de Flandre.

** Fils du même Guy, comte de Flandre.

eux ou sur leurs flancs en forme de retranchemens et afin que l'ennemi ne les dérangeât point, ils les attachèrent les uns aux autres avec des cordes et des chaînes, après en avoir ôté une roue. Leurs chefs, pour les exciter à bien faire, leur disaient : « que puisque contretoute justice, les français refusaient de remettre leur comte en liberté, il fallait par une défaite les forcer à le leur envoyer d'eux-mêmes ; qu'ils avaient à venger leurs frères morts depuis peu dans la mer et en Zélande,et ceux qui étaient encore dans les fers ; qu'il fallait de la constance, et employer les plus grands efforts pour que l'ennemi victorieux ne vint point piller leur patrie, leur faire la loi et les tenir sous un joug insupportable ; qu'ils fissent bien attention aux maux que la Flandre avaient soufferts jusqu'alors et à ceux qu'on lui préparait; qu'ils se ressouvinssent de la dernière défaite des français à Courtrai ; qu'enfin ils marchassent courageusement à l'ennemi sur qui leur ardeur guerrière leur promettait une victoire complète. »

D'un autre côté le roi divisa son armée en plusieurs corps ; on assure qu'il en forma quatorze commandés chacun par un grand du royaume. Une nombreuse cavalerie faisait la principale force de cet armée. Elle ne fit aucun usage de ses chariots. Le roi en parcourant les rangs parla aussi à ses troupes pour les exciter à bien combattre.

Dès trois heures du matin, avant le lever du soleil, les armées se rangèrent en bataille ; à six heures les arbalètriers commencèrent le combat,

mais le roi, fort de ses troupes à cheval, rappela presqu'aussitôt les arbalètriers, et ordonna à un gros corps de cavalerie rangé en forme d'angle aigu* d'attaquer. Cette attaque eut l'air d'une feinte, car l'intention des français était de pénétrer à travers les flamands. S'ils n'y parvinrent pas, au moins ils approchèrent de si près que des deux côtés on combattit à coups de lances. J'ai lu que les arbalètriers gantois formèrent un gros bataillon et qu'après avoir coupé la corde de leurs arbalètres, ils s'en servirent pour casser les jambes des chevaux. Les chevaliers français se rappelant le courage sauvage des Gantois dont ils avaient un nouvel exemple, et étant d'un autre côté en but aux traits des Brugeois qui n'avaient pas encore coupé la corde de leurs arbalètres, prirent avis de la circonstance. D'abord on leur avait ordonné de rompre l'armée flamande à la course ; mais quand ils eurent vu que ce moyen ne réussissait pas ils résolurent de se contenir un peu jusqu'à ce que par imprudence ou par envie d'en venir aux mains les Flamands se rompissent ; ceux-ci jugeant de leur intention changèrent aussi leur manière de combattre et adoptèrent celle que la grande chaleur du jour leur indiquait. Ils attaquèrent l'ennemi par pelotons, tantôt de dix, tantôt de vingt, de trente ou de quarante hommes et lui tuèrent ou blessèrent beaucoup de monde ; après avoir combattu quelques tems ils se retiraient dans les rangs

* Magna m vim equitum in cuneum compositam.

et étaient relevés par des troupes fraîches ; les Français imitèrent leur exemple et envoyèrent contr'eux des pelotons de cavalerie ou d'infanterie. Chaque fois que la cavalerie française revenait à la charge elle était accompagnée de *Bedaures*, troupe espagnole composée d'hommes de petite taille et d'une agilité surprenante, qui incommodaient singulièrement les Flamands avec leurs traits et leurs frondes ; ils avaient l'adresse de se mettre à couvert sous le ventre des chevaux. Les Français étaient encore soutenus par des machines posées sur des roues qui lançaient des quartiers de pierres: déjà elles avaient fait un grand effet lorsque ceux d'Ypres les attaquèrent avec le plus grand courage et les mirent en pièces aux yeux des Français.

Tandis que depuis long-tems on se battait par pelotons et à coups de pierres, des voix parlant de paix de la part du roi se firent encore entendre, et on vit arriver des hérauts pour en proposer les conditions. Les Flamands acceptèrent le pourparler, et dans l'intervalle l'attaque cessa de part et d'autre. Comme ils agissaient de bonne foi ils ne soupçonnèrent pas celle de l'ennemi. Cependant celui-ci profita de cet instant pour les envelopper en faisant filer des troupes à droite et à gauche. Aussitôt que les Flamands s'en aperçurent, ils reprirent leur première manière de combattre, toute parole de paix les rendait furieux et ce mot prononcé par un seigneur qui portait les armes de Savoie lui couta la vie; alors les Gantois toujours

par petites troupes déployèrent de nouveau toute leur valeur. L'infanterie mêlée à la cavalerie que le roi avait envoyée sur la gauche causa le plus grand dommage aux Flamands, car lorsqu'elle fut arrivée à l'endroit où étaient gardés les vivres, les bagages, les tentes et les chevaux des nobles, elle détourna quelques chariots et pilla tout ce qui tomba sous sa main; les charretiers et les gardes qu'on y avait laissés, loin de faire résistance, n'avaient pas plutôt aperçu les Français venir vers eux qu'ils avaient pris la fuite vers Lille. Une partie de ceux qui avaient été envoyés sur la droite fut d'avis de déranger quelques chariots pour faire passage à la cavalerie et prendre les Flamands à dos; elle exécuta en effet cette manœuvre qui ne réussit point : les Flamands lui firent tête et la détruisirent. Le reste de cette cavalerie se voyant coupé se joignit aux pillards du camp.

La plus grande partie du jour s'était passée en combats partiels et la terre était couverte d'hommes et de chevaux tués; quand les Flamands, les uns à cause de la grande chaleur, les autres pressés par la faim ou la soif, d'autres encore fatigués par le poids de leurs armes ou de leurs combats fréquens, cherchèrent quelques repos ou des alimens: mais quelle fut leur douleur d'apprendre qu'ils avaient été enlevés, sans espoir de s'en procurer d'autres, puisque les Français barraient les chemins. Leur désespoir fut encore augmenté par la vue du nombre de leurs camarades morts de chaleur et d'épuisement. Dans cette conjoncture, Jean,

comte de Namur, commandant des Gantois, envoya vers les autres généraux pour prendre conseil, tous furent d'avis qu'après avoir jeté un grand cri l'armée toute entière donnât sur les Français. Ainsi vers le coucher du soleil, au son des trompettes et d'un bruit affreux, les Flamands s'ébranlent et se jettent sur l'ennemi étonné. Leur choc fut tel qu'une partie des Français fut tuée en cet endroit, qu'une autre prit la fuite et avec elle ses généraux, Charles de Valois, frère du roi et le comte de St-Pol. Les Flamands perdirent aussi en cette occasion bien des leurs, tant sur le champ de bataille que dans les fossés où ils culbutèrent avec l'ennemi. En ce moment les deux aîles de cavalerie chargées de butin arrivant et voyant leurs troupes en fuite suivirent leur exemple, en sorte qu'en un instant il ne parut plus d'ennemis dans cette partie. Jean et Henry * soit qu'ils crussent à la déroute totale des Français, soit que trop fatigués ils cherchassent du repos, se retirèrent en fuyant vers Lille avec une grande partie des troupes de Gand, de Courtrai, d'Ypres et deux cents hommes de cavalerie de Douai qu'Henri avait amenés ce jour-là.

D'un autre côté, Philippe, Guillaume de Juliers, Robert et autres braves capitaines, avec le reste des troupes de Gand, de Courtrai, d'Ypres et tous les Lillois, passant outre, pressèrent les français à un tel point qu'ils parvinrent au bataillon où était le roi. Ce prince après avoir entendu le cri des

* Autre fils de Guy, comte de Flandre.

Flamands et vu ses troupes en fuite avait rallié toutes celles qu'il avait pu joindre et en avait formé un corps considérable qu'il avait mis en bataille le long d'un petit bois où il attendait les Flamands; c'est en cet endroit que tomba le fort de la bataille, les Flamands furent encore les aggresseurs, tuèrent Anselme de Chevreuse qui portait l'Oriflamme, foulèrent cette bannière, et l'eussent anéantie pour toujours si Miles de Noyers, chevalier d'un courage à toute épreuve ne l'eut relevée. Les gardes du corps du roi furent presque tous tués, et avec eux beaucoup de parisiens qui s'étaient chargés de le défendre Le prince eut son cheval tué sous lui et fut renversé à terre : beaucoup de seigneurs ayant pris la fuite, peu s'en fallut qu'il ne fut tué comme les Flamands l'avaient juré. Mais comme il n'était ni vêtu de sa cotte d'armes ni distingué par aucune marque de royauté, ils ne le reconnurent pas. De braves chevaliers, au nombre de deux ou trois au plus*, qui furent un instant après accablés par le nombre, le remirent sur un autre cheval qui ne voulut point changer de place. Tandis que le roi cherchait à s'en faire obéir, un Flamand les blessa tous deux d'un grand coup de pique. Le cheval alors prit sa course et ramena le roi vers ses gens qui le regardaient de loin. Il était triste mais son ardeur le rappelait au combat, lorsque, cédant aux prières de ses seigneurs, il

* Les premiers étaient deux frères natifs de Paris, que B. appelle Guillaume et Jean Gentiau.

se retira à l'écart en attendant que la furie des Flamands fut appaisée ; ceux-ci ne se relachèrent point, quoiqu'il fit presque nuit et que les forces fussent prêtes à leur manquer. Ils poursuivirent l'ennemi et arrivèrent aux tentes du roi où ils trouvèrent beaucoup de vivres et son souper préparé qu'ils mangèrent. Ayant entendu les voix des troupes rassemblées près de là et les fuyards pouvant se rallier, ils crurent ne devoir point passer outre, ils se retirèrent donc en sureté sur le lieu le plus élevé du mont : là, en signe de victoire et pour rappeler ceux que l'ardeur du combat aurait pu écarter, ils firent sonner les trompettes. Étant tous rassemblés, ils virent la plupart des Français cherchant çà et là, à la lueur d'un flambeau les corps des nobles restés sur le champ de bataille : il leur eut été aisé de les prendre au dépourvu ; mais ils jugèrent plus à propos, puisqu'ils étaient sans tentes et sans vivres, de se rendre à Lille ; ils partirent la même nuit par un beau clair de lune et gagnèrent cette ville. »

Quoique la plupart des historiens attribuent la victoire de Mons-en-Pevèle aux Français, il est pourtant vrai de dire que les relations des témoins oculaires sont plus croyables : elles portent qu'il périt dans le combat plus de Français que de Flamands ; que ce qui fit croire à la défaite de ces derniers, fut qu'ils perdirent leur camp, leur bagage et abandonnèrent le champ de bataille par le besoin de se procurer des vivres. Les Français perdirent neuf mille hommes, la plupart nobles (leurs

écrivains en conviennent) : le principal d'entr'eux fut Jean, frère du duc de Bourgogne, ensuite Hugues de Bournonville* que le roi regretta beaucoup: il l'avait admis dans son conseil; depuis lors il était devenu si fastueux que son train surpassait celui des plus grands seigneurs du royaume. Dix-huit des personnes les plus qualifiées restèrent sur le champ de bataille, presque trois cents chevaliers et douze cents écuyers. Les Flamands ne perdirent d'autre seigneur de distinction que Guillaume de Juliers et quatre mille hommes.

Le lendemain de la bataille, le roi ordonna d'enterrer les Français; les nobles furent transportés les uns à Phalempin, les autres à Orchies et à Tournay, un petit nombre à Arras et à Valenciennes :** il défendit qu'on enterrât les Flamands morts, uniquement par la haine qu'il portait aux vivans.»

Les Français vinrent encore camper à Mons-en-Pévèle à la fin d'août 1708, pendant que les alliés faisaient le siège de Lille: ils y demeurèrent huit jours et allèrent ensuite à Seclin, puis au delà de l'Escaut, sans rien faire pour délivrer la ville.

* Duchesne dans son histoire de la maison de Châtillon, p. 466, dit clairement qu'à tort on appelait ce seigneur Hugues de Bournonville, il se nommait Hugues de Bouville, 2e. du nom, il était chambellan du roi et fut tué, dit-il, à ses pieds à la bataille de Mons-en-Pévèle.

** Il paraît, par les ossemens que l'on trouvait avant la révolution, que les écuyers, les chevaliers et les moins notables *soldats* furent transportés sur le mont et enterrés autour de l'église, notamment dans la ferme de St.-Waast dite l'abbaye

Quoique Mons-en-Pevèle fit bien certainement partie de la chatelenie de Lille sous Philippe d'Alsace, comte de Flandre, il fut cependant regardé comme appartenant à l'Artois, après la cession de cette province à Philippe-Auguste en 1192, parcequ'il dépendait de l'abbaye de St-Vaast et qu'il était de l'intérêt du roi d'augmenter son domaine aux dépens des Flamands: alors tous les aides et subsides se payèrent à Arras. Sous la domination des ducs de Bourgogne qui réunirent les deux provinces, ces impositions se payèrent à Lille et continuèrent aussi à s'y payer sous les princes espagnols. Mais en 1640, la France ayant pris Arras, l'aide fut payée en cette ville. Enfin Lille ayant été soumise à la domination française en 1667, les états de Lille demandèrent au roi que les impôts de Mons-en-Pevéle se payassent à leurs préposés et obtinrent leur demande. Toutes ces variations occasionnèrent de grands procès qui furent jugés par un arrêt du conseil en faveur de l'abbaye de Saint-Vaast.

Le territoire de Mons-en-Pevéle est trés difficile à cultiver, mais il est aussi très fertile et produit des grains d'une excellente qualité. Il a une lieue de diamètre en tout sens et contient environ 900 bonniers: il produit une pierre grise semblable à la pierre de moulin mais moins dure.

Au pied du mont, vers le midi et le couchant, se trouvent quelques fontaines qui procurent beaucoup de commodités aux habitans.

Près de Mons-en-Pévèle sont bâtis la ferme et le

hameau de Levincourt qui ont été autrefois possédés par les maisons de Humbercourt et de Cuinghi. Un seigneur de ce fief avait fondé une bourse de vingt cinq livres de gros * à la collation des curés et gens de loi de Mons-en-Pévèle, pour un étudiant du même lieu.

Au territoire de Mons-en-Pévèle se trouvait encore le fief et la seigneurie de Wasqual possédée par une maison de Lille, dite la noble famille, dans laquelle on élevait de jeunes filles nobles.

Les habitans de Mons-en-Pévèle sont au nombre de 1850.

Il est à trois lieues de Douai, à gauche de la route de cette ville dont il est distant de quatre lieues.

OISY.

(Côte élevée) du celtique ho, hooy, élevé, haut, et de *syds*, côte, coteau, colline, *oseium, oziacum*.

Oisy est un bourg ayant ci-devant titre de comté et un bailliage qui s'étendait sur vingt-quatre villages ou hameaux. Il est situé sur les rivières de l'Agache et de la Sensée. Avant 1790 il était de l'Artois et du baillage de Lens**. Tous les faits historiques qui le concernent sont tellement dépen-

* 200 francs environ.

** Balderic parlant du seigneur d'Oisy, dit : *Lenensis castri vasallus.*

dants de ceux de ses seigneurs que l'on ne peut les séparer ; et comme un grand nombre ont été les chatelains du Cambrésis, nous croyons devoir parler de ces seigneurs avec quelques détails, mais nous ne donnerons sur eux que les faits qui se ratachent au lieu dont nous avons à parler. Hugues, chatelain de Cambrai, par succession de son oncle Watier, se mit en guerre avec Liébert évêque de Cambrai; il fut excommunié et condamné à perdre sa chatellenie. Indigné de ce traitement, il se retira à Oisy qu'il fortifia; et un jour que le prélat était à Boiry-Notre-Dame pour la bénédiction de l'église, il alla le surprendre de nuit, tua les chapelains qui voulurent le défendre et l'emmena prisonnier à Oisy. Arnould, comte de Flandre, Richilde, sa mère, vinrent à Oisy et remirent l'évêque en liberte. Liébert, appréciant par cette action ce qu'il avait à craindre de Hugues, ne perdit pas de tems, attaqua le château d'Oisy, le détruisit, et chassa son ennemi du Cambrésis où il n'osa reparaître qu'après le décès de Liébert arrivé le 23 juin 1076.

Gérard II rendit la chatellenie à Hugues en retenant cependant les profits que comme chatelain il devait recevoir dans la ville de Cambrai; c'était ne lui laisser qu'un vain nom. Hugues piqué de cette conduite releva son château d'Oisy et peu après saisit les revenus que l'évêque avait à Arras et à Marœul et recommença ses pilleries. Gérard eut recours à Robert, comte de Flandre, dont il obtint la protection en achetant le droit de Gavene et Hugues fut expulsé de nouveau de ce pays. Il alla

en Angleterre et n'en revint qu'après la mort de Gérard décédé le 31 juillet 1092. . . . . .

Hugues dépouillé de sa chatellenie n'en était pas moins le seigneur le plus puissant du Cambrésis. Il y jouissait des plus belles terres et ses châteaux étaient gardés par de braves chevaliers ses parens ou alliés. Aussi l'évêque Manassès, dans des lettres du mois de décembre 1095, l'appelle-t-il *illustre chevalier son baron* * ; Il paraît à la tête de la noblesse au tournoi d'Anchin en 1096, et on l'y qualifie de chatelain de Cambrai, comme fit l'évêque Gaucher lui-même en 1097; soit qu'on craignit de lui déplaire, soit plutôt qu'on le reconnut encore, malgré sa déchéance, comme le vrai chatelain, car il est certain qu'il ne jouissait plus de la chatellenie et qu'après sa retraite un seigneur nommé Wautier en avait été pourvu. Ce Wautier signe comme chatelain de Cambrai, en 1080, au testament de Sohier de Vermandois, son cousin, dont le fils aîné Amauri avait épousé la fille de Hugues et paraît encore avec cette qualité dans des lettres de l'évêque Gaucher, de l'an 1195 **.

Dans cet intervalle, Hugues se tint tranquillement au château d'Inchi, ayant pour capitaine de celui d'Oisy un seigneur nommé Gossuin de l'illustre maison connue depuis sous le nom d'Avesnes. Les historiens l'ont surnommé d'Oisy, non qu'il en fut seigneur, mais parcequ'il y résidait ***. Comme le

* Carpentier, *preuves*, p. 13.
** Miræus, tom. 1, p. 519.
*** Rec. des Hist. de France, tom. 13, p. 484.

continuateur de la chronique de Cambrai surnommé Hugues d'Oisy *d'Inchi* parcequ'il en occupait le château : d'autres ont cru que Gossuin était de la maison d'Oisy et chatelain de Cambrai. Il est certain qu'en ce tems le Chatelain se nommait Wautier et il n'existe aucune preuve que Gossuin descendît des seigneurs d'Oisy: seulement nous savons qu'il leur était allié puisqu'il avait épousé Agnès, fille d'Anselme de Ribemont ; il était fils de Tastre, avoué de Tournay.

Hugues, plus prudent depuis sa disgràce, travaillait sous main à recouvrer sa première autorité. Rien ne le servit mieux que la promotion de l'évêque Manassés. Il embrassa tacitement son parti et engagea Gossuin à faire des courses dans le Cambrésis contre l'évêque Gaucher, compétiteur de Manassès. Son plan réussit: Gaucher désolé du pillage de ses terres et de celles de ses partisans rassembla des troupes, assiégea le château d'Oisy et le ruina de fond en comble. Ces nouveaux désastres affectèrent les Cambrésiens : Hugues leur en fit prédire de plus grands encore, leur fit sentir que tel serait toujours l'effet de l'interdit jeté sur leur ville et l'évêque Gaucher, les engagea à se reconcilier avec l'archevêque de Reims qui vint en effet à Cambrai, le dimanche 27 octobre 1105, et peu après les amena à se choisir pour seigneur ou protecteur Godefroy de Ribemont, fils d'Anselme, à qui ils accordèrent les revenus de l'évêché. Hugues sortit alors de sa retraite d'Inchi, se présenta à Godefroy, lui fit hommage et lui demanda la cha-

tellenie qui lui fut à l'instant accordée, *nequedent*, dit l'historien de Cambrai, *l'avait-il perdue par jugement et temps l'évesque Gérard le second.* Depuis et par des circonstances qu'il serait trop long de rapporter, la chatellenie fut donnée (en 1107) à Robert comte de Flandre, et Hugues la tint de lui jusqu'à sa mort arrivée en 1110.

Hugues deuxième du nom, son fils, lui succéda il fit hommage pour la chatellenie au comte Robert, l'an 1111, et le renouvela la même année au comte Bauduin son fils. Ce prince prêt à mourir d'une blessure négligée, rendit la chatellenie à l'évêque Bouchard, mais Charles-le-Bon, son successeur, en 1119, annula cette cession et rendit la chatellenie, à Hugues qui lui prêta foi et hommage. Malgré cela Bouchard prétendit que Hugues tint la chatellenie de lui. Sur son refus les hostilités commencèrent de part et d'autre. Hugues, en 1120, fit bâtir un château à Crévecœur, d'où il pilla le pays. L'évêque, pour l'en faire repentir, leva des troupes qui assiégèrent le château d'Oisy nouvellement rebâti, s'emparèrent du bourg et y mirent le feu ainsi qu'aux environs. Le lendemain elles se portèrent à Crévecœur qu'elles prirent à l'exception du château et le brûlèrent. Hugues affligé de ces pertes, fit sa paix avec Bouchard en s'obligeant entr'autres conditions à tenir de lui la chatellenie si le comte de Flandre y consentait. Il y a apparence que le comte y donna les mains puisque Hugues y prêta hommage avec condition.

Après la mort de Gérard de St.-Aubert, tué

faisant le siége du Cateau, en 1138, les habitans de Cambrai à qui il avait fait beaucoup de mal voulurent détruire le château de St.-Aubert. Simon tuteur de ses enfans, ses neveux, s'y opposa et fut appuyé par l'évêque Nicolas son cousin germain. Les Cambrésiens, persistant dans leur projet, s'adressèrent à Bauduin, comte de Hainault, qui leur amena des troupes et assiégea avec eux le château de St.-Aubert. La résistance qu'ils y trouvèrent les rebuta. Ils revinrent à Cambrai où ils conduisirent Bauduin; l'évêque alors se retira à Oisy laissant la ville et la campagne à la merci du peuple qui brûla la propriété de l'évêque et du chatelain. Simon et son père eurent recours au comte de Flandre. Ce prince envoya Michel de Harmes son connétable à Lécluse. Il n'y fut pas plutôt arrivé que les Cambrésiens, le 17 janvier 1138 (avant Pâques), se mirent en route pour aller détruire le château de Crévecœur; Simon en donna avis sur le champ à Lécluse et le Sénéchal marcha à leur suite, le rejoignit, les défit complètement, en tua quatre-vingt-dix, en blessa un très-grand nombre et emmena trois cents prisonniers. Cette déroute leur fit demander la paix qu'ils obtinrent, et l'évêque retourna à Cambrai.

En 1157, le comte Thiéry disposé à partir pour la Palestine manda à tous ses vassaux de se trouver le 12 mai à Arras. L'évêque s'en excusa, le chatelain Simon s'y refusa et rompit son hommage. Cette conduite irrita Philippe fils de Thiéry qui était resté en Flandre. Ce jeune prince vint camper à

Inchi le lundi 27 mai 1157, le pilla ainsi que le château; le lendemain il campa à Mauvres et mit le feu à tout ce qui se trouvait à droite et à gauche jusqu'à Oisy dont une partie fut brûlée ; puis licencia son armée. Il revint quelques tems après à Inchi avec infiniment plus de monde, attaqua le château qui se rendit le lundi 29 juillet 1157 après neuf jours de siége. La perte de cette forteresse, l'une des meilleures qu'eut Simon, lui fut fort sensible. Philippe ne s'en tint pas là : au mois de mai 1158, il rassembla de nouveau ses troupes en présence desquelles il fit bâtir le château de Sauchi pour tenir en respect la garnison d'Oisy, et à la fin de juillet il repartit à la tête de son armée, dévasta les terres de Simon, et forma le siége d'Oisy. La résistance de Simon, plutôt que les pluies et la trahison à quoi les historiens ecclésiastiques, ses ennemis naturels, attribuent le peu de succès de Philippe, car il est inoui que pendant un siége de quelques jours, les pluies aient fait périr un grand nombre d'hommes et de chevaux. Simon se tenait sur la défensive, mais l'hiver étant arrivé et ne craignant aucun rassemblement en cette saison, il devint aggresseur en attaquant le 28 décembre le nouveau château de Sauchi qu'il prit et détruisit totalement. L'année suivante, 1159, Philippe entreprit une nouvelle expédition, il fit le siége du château d'Avrincourt, qu'il leva par amitié pour Gilles de St. Aubert, neveu de Simon, après en avoir abattu un pan de muraille; il mit ensuite le feu aux environs et le 23 juillet il ravagea plusieurs

villages ainsi que les châteaux de Marcoing, de Noyelles et de Cantin. Telles étaient toutes les guerres particulières de ces tems, elles consistaient en expéditions dans lesquelles les jeunes gens faisaient leur apprentissage *.

Hugues, troisième du nom, vicomte de Meaux, seigneur d'Oisy et de Crévecœur, chatelain, fils aîné de Simon, fut marié deux fois, d'abord avec Gertrude de Flandre, fille de Thiéry d'Alsace** dont il fut séparé. Comme par cette séparation les seigneurs d'Oisy perdirent leur droit au comté de Flandre sur lequel les historiens contemporains n'ont pas osé s'expliquer, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur ce fait.

Le mariage de Gertrude avec Humbert, troisième comte de Savoie dit alors de Maurienne, ayant été déclaré nul, elle revint en Flandre où après un court séjour à l'abbaye de Messine elle épousa en 1177 Hugues d'Oisy. Cette alliance fut le gage d'une nouvelle réconciliation entre ses parens et le chatelain. Peu après Mathieu, comte de Boulogne et Pierre, comte de Nevers, ses frères, étant morts, Gertrude devint héritière du comte de Flandre après Philippe d'Alsace. Son autre frère Bauduin V, comte de Hainaut époux de Marguerite, cadette de Gertrude, à qui il importait grandement de supplanter sa belle-sœur, intrigua et détermina Philippe d'Alsace à faire casser le second mariage de

* Vie de Jean de Montmirel, p. 465.

** Réc. des Hist. de France, tom. 3, p. 135, 567 et 577.

Gertrude, sous pretexte de parenté, à la faire religieuse à Messines et à le reconnaître lui-même du chef de sa femme héritier de la Flandre. Cela s'exécuta sans difficulté, mais comme il fallait sauver les apparences, Philippe, la même année 1177, au moment d'entreprendre le voyage d'outre-mer donna un diplôme* dans lequel il déclare que Gertrude s'est retirée volontairement à Messines; qu'elle est sa sœur aînée et son héritière, qu'il l'a fait appeler, qu'en présence des seigneurs assemblés à Lille pour partir avec lui et lui a demandé lequel elle préférait ou de se marier ou de conserver l'habit qu'elle avait pris; qu'elle choisit ce dernier parti et céda tous ses droits à Marguerite sa sœur, comtesse de Hainaut et à ses enfants. Philippe et Bauduin lui assignent ensuite partie de leurs revenus; celui-ci pour en imposer d'autant mieux y met des conditions: entr'autres celle que Gertrude ne rentrera pas dans le monde, comme si après son entrée en religion et sa renonciation formelle, ou censée telle, dans une assemblée des grands du pays, il eut été possible qu'elle recouvrât ses droits, et comme si lui-même eut été d'humeur à les lui recéder. Les comtes sont cependant forcés d'avouer que tout ceci ne se passa point sans reclamations; mais, parmi les seigneurs les uns étaient gagnés, les autres trop faibles pour les faire valoir, entr'autres Hugues qui perdit en un instant l'espoir légitime qu'il pouvait avoir conçu de devenir comte de Flandre.

* Vredius, tom. 1, p. 197.

Blessé du tour que Bauduin venait de lui jouer, Hugues chercha, autant qu'il le put sans se compromettre, à se venger, l'occasion s'en présenta bientôt. Allard, évêque de Cambrai, étant mort en 1177, le comte de Hainaut désira lui donner pour successeur Jean de Torci son cousin; mais Hugues sollicita pour son frère et s'il ne réussit pas, au moins il empêcha la nomination du parent du comte. C'est à quoi il paraît avoir borné toute sa vengeance. Il ne s'occupa plus que d'objets pieux, entr'autres de la fondation de l'abbaye de Cantimpré dont l'évêque Roger lui laissa tout l'honneur.

Il épousa en secondes noces Marguerite, fille de Thibaut I comte de Blois et de Chartres et d'Alix de France fille de Louis VII dont il n'eut qu'une fille* morte jeune. Il mourut le 30 août 1190. Aussitôt après Marguerite par suite de l'hommage fait au comte de Flandre à titre de sa terre d'Artois, par Simon d'Oisy, le prêta au nom de sa fille encore vivante, pour la chatellenie de Cambrai, la terre d'Oisy et ses dépendances, à Philippe-Auguste possesseur de l'Artois par la mort de Philippe d'Alsace; en quoi elle fut imitée par le comte Bauduin qui le prêta inutilement de son côté pour la chatellenie à Jean évêque de Cambrai.

Tous les biens de la maison d'Oisy passèrent à Jean de Montmirel, neveu de Hugues, qui habita de tems en tems le château d'Oisy et fit de belles donations aux maisons religieuses. Il était marié en

* De Guise, vol. 3, feuillet 33, 59.

1194 à Helvide de Dampierre dont il eut six enfans. Il se fit religieux à Longpont et mourut en odeur de sainteté en 1218 *.

Les descendans de Jean de Montmirel n'ayant plus résidé à Oisy, leur histoire nous devient, dès cette époque, étrangère.

Durant le siége de Cambrai par les Anglais, en 1338, le château d'Oisy fut attaqué par Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont à la tête de 500 lances** et de 1000 autres combattans. Enguerrand 6e. du nom, seigneur d'Oisy, s'y était enfermé, il y soutint une rude attaque et repoussa l'ennemi qui perdit l'envie de revenir à la charge.

Louis XI, dans ses projets contre Marie de Bourgogne, avait placé des troupes dans le château d'Oisy: elles en furent chassées par quelques seigneurs Flamands, en 1478, qui à leur tour furent obligés de l'abandonner à l'arrivée d'un corps de six à sept mille hommes commandé par le maréchal d'Esquerdes.

La terre d'Oisy avec beaucoup d'autres appartenant à Marie de Luxembourg, fut cédée à Charles Quint pour partie de la somme de cinq cent dix mille écus d'or au soleil, restant de deux millons d'écus qui lui avaient été promis par l'art. 3 du traité de Cambrai du 3 août 1529 pour la rançon

* Sa vie a été écrite par le P. Machaut, jésuite.

** La lance était composée de trois chevaliers ou écuyers, elle le fut quelque fois de cinq ; ainsi 500 lances faisaient 1500 hommes.

de François I[er] et la délivrance de ses enfans. Elle ne lui demeura que peu de tems, au moyen du remboursement qui lui fut fait en novembre et janvier 1531 et rentra à Marie de Luxembourg.

Oisy fit partie du patrimoine du roi Henri IV qui le vendit.

Cette commune est dépendante du canton de Marcoing, département du Pas-de-Calais.

ORCHIES.

Orchies de *orcium* et *orça*, vases de terre, propres à mettre les liquides et que l'on employait avant qu'on fit usage de tonneaux.

Quelques historiens ont prétendu qu'Orchies était un château de l'empereur Louis-le-Débonnaire, et que le tour de ses murailles était plus grand que ne le sont aujourd'hui ceux des villes de Lille et Douai ; mais ils n'ont fourni aucune preuve à l'appui de cette assertion ; ils n'ont point indiqué les causes de la décadence, et n'ont pas expliqué le silence que les anciens écrivains ont gardé sur ce point.

Orchies ne fut d'abord qu'un village, donné à l'abbaye de Marchiennes par Sainte-Rictrude sa fondatrice. Gualbert, moine de cette abbaye, dont nous avons plusieurs fois parlé et qui écrivait en 1103, est le premier qui ait fait mention de cette ville.

Il rapporte, que Marchiennes avait perdu Orchies, par la donation qu'une abbesse en avait faite cent ans auparavant, à un seigneur. C'est à Bauduin à la belle-barbe que ce don avait été fait, parce qu'il avait été le restaurateur de l'abbaye de Marchiennes. Ce prince fit batir à Orchies un château, qu'il habita quelquefois, ainsi que le firent dans la suite d'autres comtes ou comtesses de Flandre.

Orchies, placé au centre entre les villes de Tournay, Lille, Douai et Valenciennes, qui se peuplaient et s'agrandissaient, trouva un prodigieux débit des poteries, tuiles, pannes de terre, qu'il fabriquait. Grand nombre d'ouvriers vinrent s'y établir, et son accroissement fut considérable. Sa position, qui le rendait une sorte d'entrepôt des villes que nous venons de nommer, dont le commerce consistait en draperies et étoffes de laine, lui procura bientôt des manufactures de ce genre, qui lui donnèrent une grande aisance. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, comptant sur les revenus certains qu'Orchies lui produisait, le donna à Mathilde, son épouse, pour une partie de son douaire. Les habitans d'Orchies, profitèrent de cette circonstance, pour demander à Philippe une commune * et autres priviléges. Ce prince les

* La commune formait une confédération entre les citoyens ; elle leur accordait un échevinage, un scel particulier, différent de celui dont se servirent, dans la suite, les échevins des villes. Celui de Douai s'appelait *Martinet*, parce qu'il représentait un St.-Martin, vêtu d'une cotte de mailles, courant à cheval, l'épée en l'air, avec cette ins-

leur accorda, par diplôme du mois de mai 1488. Dans cet acte, il déclare qu'il veut que la commune d'Orchies, soit absolument la même que celle existante alors à Douai ; que les habitants d'Orchies, ne puissent être traduits en justice au pays de Pévèle, ailleurs que dans leur ville ; que celui qui aura demeuré à Orchies un an et un jour, sans réclamation, soit reconnu libre ; et, il permet aux mêmes habitans, d'établir des fours, brasseries et des moulins à chevaux. Philippe-Auguste, en 1207, Guillaume de Dampierre et Margueritte de Flandre, son épouse, au mois de juillet 1225, confirmèrent ces priviléges. Au moment où Philippe accorda une commune à Orchies, il y établit aussi un mayeur et un châtelain : mais, comme le produit de leurs offices ne les eut point indemnisés de leurs charges ; il y joignit différens droits, que l'un et l'autre tinrent de lui en fief. Le châtelain obtint en outre un fief, qui passa ensuite aux Templiers de Douai. La châtelenie fut possédée par les seigneurs de Singhin, de Pont-à-Vendin et de Raches.

Orchies eut même quelqu'éclat, par les fondations et le séjour qu'y firent Guillaume de Dampierre et sa femme Margueritte, à qui cette ville avait été donnée en dot avec l'Ostrevant, Crève-

cription : *Sigillum Duacens : Communis.* Les communes avaient, en outre, une banoloque ou cloche du ban, pour assembler les citoyens ; un beffroi ou clocher, pour la placer et faire le guet ; et une juridiction sur les habitans et le territoire de la commune.

cœur et Arleux. Cette princesse, comme comtesse de Flandre, confirma les priviléges de la draperie d'Orchies et établit des réglements à ce sujet. Ils furent exécutés jusqu'en 1393, que Charles VI, roi de France, défendit que toute manufacture de draps existât en cette ville; permettant néanmoins aux habitans, de fabriquer des sayes et autres étoffes légères. L'empereur Charles V les autorisa, en 1529, à faire des tapis et des étoffes à fleurs, dans le genre des Damas; mais, Orchies, déjà appauvri par les incendies, les pillages et les émigrations, ne put soutenir la concurrence avec Lille et Tournay, et même avec Roubaix et Tourcoing. Son commerce se perdit peu-à-peu; et il ne restait plus au moment de la révolution française, pour mémoire, que la nomination annuelle des égards de draps de Damas et de Hautelisse.

Cette ville fut prise après un rude assaut, par Philippe-le-Bel, à la fin de juillet 1304, dans la guerre qu'il fit aux enfans de Guy de Dampierre; elle fut cédée à la France comme faisant partie des châtellenies de Lille et Douai, par le traité d'Orchies du mois juin 1305. Elle ne fut reprise nominativement dans les actes relatifs au transport de Flandre, qu'en 1331, lorsque Béthune, qui faisait la troisième ville de ce transport, en eut été distraite. Elle rentra au pouvoir des comtes de Flandre, en 1370, par le mariage de Philippe, duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille du comte Louis Lemâle, conclu l'année précédente. Philippe et Marguerite, par traité du 28 janvier 1386, ayant

consenti au rachat futur de Lille, Douai et Orchies, il fut stipulé entr'autres conditions, que si le comté de Ponthieu ne suffisait pas pour procurer à leurs héritiers dix mille livres de rente, la ville et châtellenie d'Orchies pourraient leur être rendues. Ce fut ce traité que Louis XIV fit valoir dans sa première guerre de Flandre, contre l'Espagne, quoique Louis XI eut renoncé au rachat, par celui qu'il fit avec Maximilien, archiduc d'Autriche et ses enfans, le 23 décembre 1482; comme avait aussi fait François Ier., par l'art. 9 du traité de Madrid, du 14 janvier 1526, par l'art. 8 de celui de Cambrai, du 3 août 1529; et plus particulièrement encore par celui de Crespi, du 18 septembre 1544.

Le 1er. août 1340, pendant le siége de Tournay par le roi d'Angleterre, le comte de Hainaut son allié, prit Orchies, qu'il pilla et brûla en entier, sous le prétexte que cette ville n'étant point encore fermée, toute résistance, pour la défendre, en cas de nouvelle attaque, eut été vaine.

Un incendie qui se manifesta le 30 avril 1414 (avant Pâques), brûla encore toute la ville, sauf 19 maisons. Ce nouveau désastre ne découragea pas les habitans d'Orchies; non-seulement ils rebatirent leur ville, mais ils l'entourèrent de murailles dont ils défendirent l'approche, en creusant de grands fossés, qui existent encore en partie; et ils formèrent des compagnies d'archers et d'arbalétriers, pour sa défense. Ces compagnies furent d'un grand secours en 1556 et 1558; elle préser-

vèrent Orchies du pillage dont le menaçait la présence des huguenots dans le pays.

En 1423, un vent violent renversa un grand nombre de bâtimens et la flèche de l'église paroissiale, qui était très haute, avec la galerie qui lui servait de base.

Successivement divers malheurs firent déchoir Orchies de la prospérité qu'elle avait atteinte. En 1474, Louis XI, ayant attaqué les possessions de Marie de Bourgogne, les flamands la brûlèrent en partie; et peu après, le 21 juillet la garnison française de Tournay, vint achever le reste. En 1544, un incendie consuma l'un de ses faubourgs. Le 2 août 1556, un autre incendie ravagea toute la ville; il ne resta debout qu'une maison *dite* le Lion d'or, l'hôtellerie de Ste.-Catherine, l'Hôtel-de-Ville, la Halle et l'Église. Le 5 juin 1574, le feu prit par un cierge et consuma toutes les boiseries de l'église. Vingt-quatre ans après, à pareil jour, 5 juin 1598, une semblable négligence occasionna la perte du grand autel, des linges et ornemens de la même église.

En 1638, la ville d'Orchies s'était un peu relevée, car elle fit une magnifique réception le 1er. novembre à don Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne, qui y passa avec toute sa suite; l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas, y eût aussi une très-belle réception, le 9 novembre 1653.

Les français campés entre Mons-en-Pévèle et le Pont-à-Vendin, se portèrent le 16 octobre 1645

sur Orchies, au nombre de 3,000 hommes de cavalerie, égal nombre d'infanterie, pour surprendre et piller la ville ; mais elle en fut préservée, en payant une forte contribution.

Orchies tomba au pouvoir des Français en 1667, par la prise de Douai et Lille, et leur fut cédée avec elles, par l'art. 3 du traité conclu à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Elle passa en 1708, sous celui des États-généraux des Provinces-unies, et fut rendue à la France par l'art. 15 de la paix signée à Utrecht, le 11 avril 1713. Les Autrichiens s'emparèrent de cette ville en 1794 et la fortifièrent, mais ils furent obligés de l'abandonner, après la reddition de Valenciennes.

Marguerite de Dampierre établit un hôpital à Orchies en 1242; elle avait fondé précédemment, près de cette ville, dès l'an 1234, une abbaye de filles, de l'Ordre de Cîteaux, qu'elle transféra à Flines dans la suite. Il y avait en outre de ces établissemens à Orchies, avant la révolution de 1789, un couvent de sœurs grises, un de capucins, une maison pour les filles orphelines et un collége ayant trois chaires.

Orchies jouissait de plusieurs foires et marchés francs ; elle envoyait ses députés aux états de Lille, ils étaient pris dans le corps des magistrats, composé de sept échevins, d'un procureur syndic et d'un greffier. Les appels de ses sentences, se portaient autrefois au juge royal de Beauquesne, près Amiens ; puis à Lille, après l'établissement de la gouvernance en 1313, enfin en 1380 à celle établie à Douai.

La ville d'Orchies est assise au milieu d'une plaine riche et bien cultivée. Dans son voisinage se trouvait le grand marais des Six-Villes, aujourd'hui rendu à la culture. Ses marchés aux grains sont les mieux approvisionnés du pays, elle fait encore un grand commerce de pannes, tuiles, poteries et de fil de lin. C'est la patrie de Jean du Rosier, auteur de plusieurs poèmes latins imprimés à Douai en 1611 et 1612.

Orchies compte 3425 habitans; c'est l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Douai.

PECQUENCOURT.

O bon roi Maurienne,
Dont l'eau grégorienne
Chasse le mal esprit,
Attiédis donc l'amour
Qui la nuit et le jour
En tous lieux me poursuit!
Canchon d'Anchin.

Pecquencourt* appartenait à l'abbaye d'Anchin, autrefois située dans un ilot de la Scarpe; cependant les moines de cette maison n'ont jamais pu produire le titre de sa donation. Il est certain qu'ils la tenaient de la libéralité de Wautier, l'un des

* Pecquencourt, ferme de la Pêcherie, du celtique *Peck* poisson, pêcher et *curt*, ferme, maison, château, qu'on a rendu en latin par *piscatoriam* et *piscatoriu curtis*.

fondateurs de cette abbaye, puisqu'il est connu qu'il était seigneur de Pecquencourt, au tems de la fondation et que les historiens conviennent qu'il donna tous ses biens à cette maison. * Baudouin V, comte de Haynault, reconnaît par un diplôme de l'an 1178, que l'abbaye possède librement ce village, qu'il n'y a aucun droit, non plus que sur ses habitans. Il veut que ceux qui habitent les terres de l'abbaye soient absolument libres, et les dipense en toute occasion, soit qu'il voyage, soit qu'il aille en campagne de lui fournir et à ses successeurs aucuns chariots et chevaux. Le même prince en 1181 se rendit à Pecquencourt avec un grand nombre de seigneurs, où les religieux d'Anchin vinrent le chercher pour placer la première pierre de l'église qu'ils faisaient bâtir.

Pecquencourt avait été en 1093 le lieu de réunion du célèbre tournoi d'Anchin, où se trouvèrent trois cents chevaliers, écuyers ou servants, dits depuis Bacheliers, qui promirent de se croiser. Les habitans de ce village marchèrent en 1566, sous le commandement de Ferry de Guyon, leur Bailli et défirent, aidés des habitans des villages voisins, les hérétiques qui avaient pillé Marchiennes.

Il existait autrefois sur la place de Pecquencourt une chapelle isolée dans laquelle on faisait chaque

* Quelques uns de ses parents suivirent son exemple, entr'autres Ode d'Auberchicourt qui donna à la même abbaye vers l'an 1153 tout ce qu'elle possédait à Vred et à Pecquencourt.

année, le jour des rois une eau dite grégorienne, à laquelle la superstition du tems attribuait une grande vertu. Un peuple nombreux y accourait de tous les environs avec des pots et des bouteilles pour venir prendre de cette eau. On assurait qu'elle avait la puissance de guérir les possédés et d'écarter les maléfices. Laissons parler sur ces faits un témoin oculaire. « Etant dans le voisinage de Pecquencourt je fus curieux de voir cette cérémonie. Je me rendis dans ce village et remarquai une grande quantité de tonneaux pleins d'eau, rangés proche de la chapelle, qu'on ne pouvait approcher pour le monde qui les entourait. Ceux qui voulaient être les premiers servis lorsque le prêtre y aurait apporté l'eau bénite, munis de pots d'étain, étaient montés sur ces tonneaux. De tems en tems il venait une poussade et toujours quelqu'un tombait dans les tonneaux. Il s'élevait alors des cris de joie et des ris éclatans que, malgré la solennité de la cérémonie, les gardes ne pouvaient calmer. Ce qui me frappa le plus fut de voir plusieurs femmes et filles furieuses que des hommes tenaient. On me dit qu'elles étaient possédées et que je les verrai guéries lorsqu'elles auraient bu de l'eau grégorienne. Comme la cérémonie était longue, je m'apperçus que les efforts des possédées se ralentissaient et que les hommes d'abord tout occupés d'elles ne les tenaient plus guères que pour les empêcher de s'échapper. Je m'approchai alors d'une fille d'environ 24 ans, forte et vigoureuse, bien et proprement vêtue, portant au col une croix

d'or et aux oreilles des boucles du même métal dites girandoles. Je me présentai pour lui tenir la main et quoique je fusse fort jeune, le paysan qui, jusqu'alors avait été chargé de cette besogne, me la quitta sans difficulté de sa part, ni de la part de ceux qui comme lui étaient chargés du soin de la patiente. J'eus le tems de l'observer, car ses efforts ne portèrent jamais de mon côté et je fus persuadé que ses convulsions n'étaient que feintes. J'avais apperçu à quelque pas de là une vieille qui n'avait pas quitté ma possédée quoique celle-ci eut souvent changé de place, je l'accostai quand j'eus été relevé et liai conversation avec elle. Soit qu'elle me crut du secret, soit bêtise, elle me dit qu'à son tour elle avait été possédée, qu'elle avait aussi figuré à Pecquencourt, pendant 15 ou 16 ans, mais qu'à présent elle était trop vieille. Je la fis parler et j'appris que cette scène lui avait valu 6 francs chaque année et qu'elle n'aurait plus cette fois qu'une petite part dans la même somme qui serait donnée à la fille que j'avais tenue. Elle m'ajouta que cette fille était une servante de fermier d'un village voisin, que les habits et les ornemens qu'elle portait étaient à sa maîtresse. Je fus assez sage pour me taire et faire des vœux pour la suppression de ces scandaleuses impostures qui prirent fin en 1778 sur un ordre et d'après un réquisitoire de M. de Franqueville d'Abancourt, procureur-général au parlement de Flandre.

C'est à Pecquencourt qu'est né le vénérable M. Lévêque, grand doyen de St.-Jacques, à Douai,

chevalier de la légion d'honneur, l'un des plus dignes et des plus respectables prêtres du clergé de France.

Pecquencourt compte aussi au nombre de ses enfans, le brave chef de bataillon Derode, qui parti pour l'armée à l'aurore de la révolution française, a suivi nos glorieux drapeaux sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Cette commune est renommée par son houblon et surtout par ses haricots dont elle fait un grand commerce et qui rivalisent pour la qualité avec ceux de Soissons, de Hollande, de la Suisse et du Mississipi.

RACHE.

Le village de Rache, autrefois situé sur le bord d'un marais coupé par la Scarpe et le Boulenrieu, est aujourd'hui rapproché de cette première rivière et bâti le long de la chaussée de Douai à Lille. Rache était anciennement un poste qui défendait l'entrée de la Flandre. Ses environs étaient tellement impraticables que les empereurs et les rois de France ne songèrent jamais à s'y présenter; mais lorsque les communications devinrent plus suivies, les chemins furent exhaussés et alors les comtes de Flandre firent bâtir à Rache un château fort et le confièrent à un châtelain, à qui depuis ils l'infeodèrent avec la seigneurie. Wautier,

l'un d'eux, signa un diplôme de Philippe d'Alsace, en l'an 1176, en faveur de l'abbaye de Marchiennes. Jean de Maldeghen en 1275 et un autre Jean que son scel appelle Willaume en 1287, prennent aussi le nom de Rache.

Cette terre donna son nom à une bonne maison dont était Pierre de Rache. Il avait épousé Jeanne de Lallaing, à qui étant veuve on fit des difficultés pour son douaire, elles furent terminées en 1317 sous l'arbitrage de Thomas de Lille, seigneur de Fresnes. Une branche cadette de cette maison existait encore en 1534 en la personne de François de Rache, seigneur de la Hargerie, fils de Pierre de Rache.

La seigneurie directe de Rache passa successivement dans les maisons de Haveskerque, de Rouvroi St.-Simon et de Bergues. La terre de Retrud au comté de Namur fut érigée en principauté sous le nom de Rache, par lettres de Charles II, roi d'Espagne, du 30 décembre 1681, en faveur d'Eugène de Berghes, seigneur de Rache, chevalier de la Toison d'Or.

Il y avait au pont de Rache un droit de péage considérable dans lequel les châtelains de Douai ont eu une bonne part si point la totalité, puisque par des lettres de 1209, Pierre de Douai, déclare qu'il a été présent comme bailly de la reine * Ma-

* Dans ce tems on appellait reines les filles de roi. Mahaut avait un bailly à Douai, parce que cette ville faisait partie de son douaire.

haut, femme de Philippe d'Alsace, jadis comte de Flandre, lorsque Wautier châtelain de Douai, son neveu, accorda en douaire à Agnès son épouse, fille du châtelain de Bapaume, entr'autres biens, le pont de Rache. Les droits s'y percevaient en monnaie Douaisienne. Les habitans de Douai en étaient exempts en payant chaque année au Noël un tourtel *, à défaut de quoi ils perdaient leur franchise pour l'année et payaient 8 sols ou un pain de même valeur. Ceux de Waziers en étaient aussi déchargés au moyen d'une corvée consistant à boucher les trous qui se formaient proche du pont ; et les habitans des Six-Villes, c'est-à-dire d'Orchies, de Flines, de Coutiches, d'Auchi, de Bouvignies et de Rache, ne payaient point non plus de droit personnel au moyen de leur tourtel, mais leurs marchandises étaient soumises à un demi-vinage.

Antoine de Rouvroi de St.-Simon, seigneur de Rache, y fonda un hôpital et une chapelle dans le château, ce que son père confirma le 16 avril 1450.

Il existait encore à Rache dans ces derniers tems une chapelle sous l'invocation de St.-Léonard, célèbre par les pélérinages qui s'y faisaient. Sa dote consistait en sept bonniers et demi de terre, situés à Landast.

Le seigneur de Rache en touchait les revenus et payait deux messes par semaine au châpelain qui

* Le tourtel était une espèce de gâteau.

était à sa nomination, avec le droit cependant de jouir des terres si les messes ne lui étaient pas payées.

Le château de Rache était, comme tous ceux du vieux tems, garni de tours et de fossés, il était près de la Scarpe. Louis XIV le fit sauter le 31 août 1674 en retirant la garnison qu'il y entretenait. Ce prince et sa cavalerie allant de Douai à St.-Amand, passèrent le Pont-à-Rache, le 21 avril 1676, vers cinq heures du matin. Toute son armée après avoir pris Bouchain et campé à Sin-le-noble, y passa aussi le 22 mai suivant. Les Français y eurent assez longtems un poste avancé contre les impériaux, en 1794.

Il y avait au château de Rache une salle inhabitée depuis longtems, et que l'on nommait la chambre du *Karlet*. Selon les idées superstitieuses du tems, on assurait qu'elle était visitée toutes les nuits par des êtres surnaturels et la crédulité était si profonde, le bruit si généralement répandu de ces apparitions que, pour éviter ce qui était arrivé fort souvent, de grandes perturbations parmi les habitans ou la désertion parmi les soldats, on avait fait murer l'entrée de la chambre du Varlet. Cette prétendue apparition avait sa chronique, racontée diversement dans le pays. Nous tenons la version suivante, d'un ancien greffier de l'abbaye de Flines.

« Eugène, l'un des derniers seigneurs de la maison de Rache, avant que cette terre passât dans la maison de Haveskerque, avait épousé déjà

dans un âge avancé, une jeune dame noble nommée Alix, d'une beauté remarquable. Il n'en avait pas d'enfant, ce qui le désespérait. On lui conseilla d'entreprendre un voyage à Rome, lui faisant espérer que par l'effet de ses prières il verrait ses vœux comblés. Il partit après avoir confié sa jeune épouse aux soins des dames de Flines, dont l'abbaye était peu éloignée du château. Son absence ne devait être que de six mois au plus, mais un an s'étant écoulé sans qu'il reparût, la jeune dame s'ennuyant de la vie recluse qu'elle menait, désira rentrer au manoir. Elle s'y installa et remit toute la maison sur le pied où elle était avant le départ de son seigneur et maître.

Cependant les jours s'écoulaient, et le châtelain de Rache ne revenait point ; des bruits annonçant sa mort avaient même été plusieurs fois répandus. Des chevaliers, épris de la jeune dame et de la belle seigneurie qui lui échéait, la pressaient de demander au comte de Flandre l'autorisation de convoler à de secondes nôces. Alix y paraissait peu disposée, quoiqu'elle regrettât peu son vieil époux. Lors de son départ pour la ville éternelle, le seigneur de Rache avait laissé au château un jeune gars de 16 ans, nommé Gérard, qui avait le titre de varlet, et dont il voulait faire son écuyer, parce qu'il était beau, brave et fort intelligent. Le varlet avait la science du gai savoir, il chantait fort agréablement les lais et les romances en s'accompagnant d'un petit instrument. Gérard était devenu un cavalier accompli, dans les deux ans tantôt qui

s'étaient écoulés depuis qu'Eugène de Rache avait quitté sa dame et son manoir.

Lorsqu'elle revint au castel, Alix avait, entre ses serviteurs, remarqué le jeune Varlet. Sa gaîté, son savoir, ses chants et peut être, plus que tout cela, sa belle et noble figure, l'élégance de ses manières, son air martial avaient disposé la dame en sa faveur. Il était de toutes ses parties, il l'accompagnait soit qu'elle allât à la chasse, le faucon ou l'épervier sur le poing soit qu'elle fut faire visite à la châtelaine de Douai. Le soir, assis sur un carreau, aux pieds de sa belle maîtresse, qui réunissait toutes ses femmes autour d'elle, Gérard chantait quelques complaintes amoureuses, célébrait les exploits des chevaliers de Lallaing et du Forest proches parens d'Alix, ou racontait l'histoire du Pélerin.

Depuis quelques jours, des hommes au visage sinistre, couverts de sombres manteaux, circulaient la nuit autour du château sans qu'on y prît trop garde. Alix, jeune et légère, avait peu de soucis, de ce qu'on lui avait dit de ces Bohémiens. Elle était seule un soir avec Gérard, dans une salle peu élevée au dessus des fossés; il était à genoux devant elle. Un individu légèrement armé, pénètre tout-à-coup par une fenêtre dans l'appartement. Gérard n'avait pas eu le tems de se relever qu'il était percé de part en part, du fer d'une longue dague. Il tomba expirant sur les genoux d'Alix qui fut toute couverte de son sang : elle s'évanouit....

Lorsqu'elle reprit ses sens, le corps inanimé du malheureux Gérard, pesait encore sur ses délicats genoux. L'assassin était devant elle, l'œil fixe, le visage terrible, l'arme au poing dégoûtante de sang : C'était le vieil Eugène de Rache son époux. « Vous même, sans secours, lui dit-il d'une voix sombre, enterrerez ce Varlet déloyal, de vos propres mains, dans cette salle et vous cacherez sa mort à tous. Demain attendez-vous à me recevoir comme de retour de mon pélérinage et comme si rien ne s'etait passé. » Eugène disparut alors par où il avait pénétré et Alix quitta ce lieu d'horreur.

Le châtelain rentra le lendemain dans son domaine. Alix le reçut froidement, mais sans manifester aucun des sentimens que pouvait lui inspirer l'horrible tragédie de la veille. Peu de jours après, il emmena sa femme avec toute sa maison dans le comté de Namur, où il se fixa et où Alix mourut bientôt.

C'est à l'époque de sa mort que commencèrent les apparitions nocturnes dans la salle du Varlet. Tous les vendredis (Gérard était mort un vendredi), vers minuit, la fenêtre par laquelle Eugène avait pénétré dans la salle, s'ouvrait avec un bruit horrible et un cliquetis qui ressemblait au fracas produit par les vitreaux en plomb s'ils s'étaient brisés. Alors une femme, vêtue de blanc, et dont les habits étaient tachés de sang, entrait dans la salle et trois fois, à haute voix appelait Gérard ! Une romance plaintive se faisait bientôt entendre et Gérard venait serrer l'ombre entre ses bras. Pendant

le reste de la nuit les spectres poussaient des gémissemens et des cris plaintifs, puis ils disparaissaient aux premières lueurs du jour.

Telle est la chronique du château de Rache.

Ce château était situé au-devant du pont de ce nom. La petite rivière du Boulenrieu, dite la *Noire-Eau* passait derrière et venait alors se décharger dans la Scarpe auprès du pont. Guillaume de St.-Simon, seigneur de Rache, par ses lettres du 12 mai 1513, permit qu'elle fut détournée en faveur des Dames de l'abbaye de Flines.

RAIMBEAUCOURT.

Raimbeaucourt (*ferme de Rimbault*) est un joli village bâti au pied et sur les flancs des rians côteaux qui s'élèvent au nord de la ville de Douai, au-dessus de la vallée que traverse le canal de la Deûle. Le panorama qui s'offre à la vue de l'extrémité de cette commune, en allant vers Moncheaux, est ravissant. On embrasse alors un vaste amphithéâtre bien boisé, et encore plus richement cultivé, au milieu duquel s'élèvent les clochers aigus de nombreux villages répandus dans la plaine; au-dessus d'eux on aperçoit le beffroi, le clocher et le dôme de St-Pierre de Douai; puis, à l'horison, les monts de Vimy et de St-Eloi, ceux d'Oisy et d'Arleux, du Cambrésis, d'Erchin et de Lewarde.

C'est sans doute pour son heureuse position qu'Agnès, fille du châtelain de Douai, abbesse des Prés, avait voulu avoir à Raimbeaucourt les terres de son domaine qu'elle y acheta en 1243; car la difficulté de communiquer de Douai avec Raimbeaucourt était grande alors : il fallait faire un détour de plusieurs lieues pour y arriver, à cause des marais impraticables qui régnaient entre les côteaux et la ville de Douai.

Jean d'Avesnes, héritier présomptif du comte de Hainaut, petit-fils de Marguerite, comtesse de Flandre, habita Raimbeaucourt en attendant la mort de son aïeule, avec plusieurs seigneurs du pays; car il nous reste de lui un acte dressé chez le curé de Raimbeaucourt le mardi devant la Chandeleur (1 février 1284), par lequel il approuve la cession faite par Jean de Chastillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, à Gui de Chastillon, comte de St-Pol, des terres de Leuze et d'Escanaffe. Cet acte est revêtu des sceaux de plusieurs seigneurs; ses vassaux qui se trouvaient avec lui, tels que Wautier d'Antoing, seigneur de Belonne, Nicole de Lallaing, le sénéchal de Hordaing, le seigneur de Waziers, Aliaume de Villers, Hellin son père, Grar d'Iwuy, Henri Delmotte, Grar d'Ecaillon, le seigneur de Masny, chevaliers; Pierre de Lens et Robert d'Attiches, écuyers.

Cette terre a appartenu aux maisons de Rouvroi, St-Simon, de Contay et d'Aubermont. Elle fut érigée en baronie par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1659, en faveur de Charles-Ignace d'Auber-

mont, seigneur de Raimbeaucourt, son petit-fils. Charles d'Aubermont, mort sans enfans à Bruxelles en 1696, prenait le titre de comte de Raimbeaucourt.

Il y avait autrefois un pélérinage fort suivi à Raimbeaucourt ; on y venait du Hainaut, du Cambrésis, de la Flandre et de l'Artois. Il se faisait en l'honneur de St Maur. On y vendait des jarretières contre la crampe.

Le prévôt de la citadelle d'Arras et le curé du lieu en étaient, avant la révolution, les décimateurs. La dîme se percevait à Raimbeaucourt à raison de sept au cent, mais elle n'était point due pour le trèfle et les carottes.

Ainsi que nous l'avons dit, ce village est dans une situation tout à fait agréable : les terres y sont en général bonnes et bien cultivées. On y voit de belles prairies, des bois, des courans d'eau, plusieurs maisons de campagne. Il a considérablement gagné depuis quelques années à cause des pavés qu'on y a construits, de l'établissement de la route de Phalempin et surtout par la bonne administration du maire, M. Dupuis, dont le zèle et les bonnes intentions sont d'autant plus louables qu'elles sont rehaussées par une modestie et une simplicité toutes patriarchales. — Raimbeaucourt fait un commerce considérable d'allumettes de chanvre souffrées.

ROUCOURT.

Roucourt * possédait autrefois un château fort qui soutint plusieurs siéges, et entre autres un considérable et qui fut la cause d'un combat entre Thierri, comte de Flandre et Bauduin IV, comte de Hainaut. Les historiens contemporains en ont parlé comme d'un fait important. Lambert de Waterloo, religieux de St.-Aubert, à Cambrai, nous a laissé sur cet événement les détails suivans :

« Au mois de septembre (1150) Thierri, comte de Flandre, fit marcher son armée sur le château de Roucourt. Ce château appartenait au comte Bauduin, de Mons, et était très-fort par ses fossés et ses murs de pierre. Mais il était situé dans une plaine sans être protégé d'aucuns bois ni d'aucun retranchement, en sorte que le comte put en approcher, et l'investir en un instant. Il entreprit ce siége à la demande des bourgeois de Douai, que la garnison de Roucourt inquiétait au point que personne ne pouvait entrer ou sortir de la ville sans courir le plus grand danger. Le château de Roucourt fut serré de très près et attaqué avec vigueur. Les troupes qui le défendaient ne se comportérent pas moins vaillamment. Elles opposèrent des balistes et des machines à celles du comte et se crurent fort en sûreté en considérant leurs fossés,

* Ferme dans un terrain pierreux de *Roca* et de *Curtis*.

leurs murs et leurs donjons de pierre. Thierri jugeant de la difficulté de l'entreprise et désirant l'achever sans effusion de sang, ménagea depuis ses gens, et en réprimanda plusieurs qui s'efforcèrent de saper les murailles. Cependant les vivres commençant à manquer au château, les défenseurs envoyèrent un homme au comte Bauduin pour lui en demander et en obtenir d'autres secours. Ce prince étonné, fit de fâcheuses réflexions et pensa longtems avant de prendre un parti. Enfin, il se détermina à partir lui-même pour Roucourt. Il fit préparer toutes les choses nécessaires, rassembla ses chevaliers et des gens de pied en assez grand nombre pour n'avoir rien à craindre de la partie de l'armée qui était restée au camp de Roucourt. Il passa arrogamment à sa vue et fit entrer dans le château tout ce qui lui était nécessaire. Le comte de Flandre appelé ailleurs, avait quitté le siége avec la majeure partie de ses chevaliers. Le petit nombre qui y était resté avait prévu ce qui arrivait et se trouvait dans une cruelle position; quelques-uns disaient : « Le malheur nous poursuit; la vie et la mort nous sera une honte, car nous sommes trop faibles pour nous opposer à l'ennemi : tout est favorable au comte. » Cependant ils s'animèrent les uns les autres et s'engagèrent à tenir bon au retour de l'ennemi. Encouragés de plus en plus par leurs propres discours, ils jurèrent tous de périr plutôt que de laisser aller le comte sans le combattre. En effet, il ne fut pas plutôt sorti du château qu'ils marchèrent à sa rencontre... Mais la

valeur était dans le petit nombre, et si le comte eut mis pied à terre pour combattre, à peine en fut-il échappé un, de sa nombreuse troupe. Une partie fut tuée, presque tous les autres furent blessés, pris prisonniers et attachés les mains sur le dos. Le comte se sauva honteusement avec peu des siens; la nuit qui survint mit fin à la déroute. Cette action eut lieu le jour que nous célébrons la fête de St.-Friez, abbé *. Ainsi la témérité de ces chevaliers contourna à leur gloire. »

» Quelques jours après, le comte de Flandre revint au siége avec sa cavalerie. Il apprit avec une joie extrême ce qui était arrivé. Chacun s'empressa de lui faire part de ses belles actions; car, l'homme, un lâche même, ne peut s'empêcher de se glorifier après la victoire, tandis que le malheur abat le courage de tous. Thierri accorda des récompenses militaires, loua tout le monde, remercia les vainqueurs et les engagea à finir le peu qu'il leur restait à faire. A l'instant le siége recommença, les traits, les balistes, les machines, tout fut mis en mouvement, on construisit un pont fort ingénieux, qui devait être jeté sur la muraille, et le comte commanda par un ban à tous les jeunes gens armés du pays de se rendre promptement au siége. Le château, exactement cerné et les choses bien disposées, Thierri ordonna l'assaut général. Ce château, comme nous l'avons dit, était en rase campagne plus fortifié par l'art que par la nature; bien

* 25 septembre ou octobre 1150.

pourvu de vivres, d'armes et d'une brave garnison ; aussitôt que les machines commencèrent à jouer, les assiégés se trouvèrent singulièrement pressés, ils se défendirent cependant avec vaillance et jetèrent des pierres énormes qui écrasèsent ou blessèrent ceux qu'elles atteignirent. Leur mur déjà entamé ne les effrayait point, mais le pont chargé de combattans, vint abattre leur courage Alors la brêche fut ouverte et tout ce qui se trouvait dans le château fut pillé, brûlé ou détruit. Les assiégés épouvantés, ne voyant autour d'eux que la mort, se sauvèrent dans le donjon, mais ils y furent attaqués avec tant de vigueur qu'ils furent contraints de se rendre à merci. Ils livrèrent des ôtages et se retirèrent la vie sauve. L'année suivante le comte de Flandre fit raser toutes les fortifications de cette forteresse, et c'est ainsi que fut détruit le château de Roucourt. »

Le chapître de St.-Pierre à Douai, possédait avant la révolution, des beaux biens à Roucourt qui provenaient de fondations faites en 1250 et 1381.

Ce village est dans une bonne position au pied des côteaux boisés d'Erchin et de Lewarde.

SAINT-SAUVE.

Saint-Sauve, est ainsi nommé à cause du martyr de ce nom ; ce village est appellé par Philippe,

abbé de Bonne-Espérance, auteur de l'une des vies de St.-Sauve, *Brena*, qui, en celtique, signifie grande inondation ou grand marais, de *Breen*, large et de *as*, eau, marais. Et en effet, le village de St.-Sauve est situé vis-à-vis d'une isle formée par deux bras de l'Escaut, qui n'était autrefois, qu'un marais la plus part du tems inondé.

St.-Sauve, évêque, aprés avoir prêché la foi au fisc de Valenciennes vers l'an 730, se rendit au village de Brena pour célébrer les saints msytères dans l'église de St.-Martin ; il prit ensuite son repas chez le gouverneur du fisc et s'achemina vers Condé. Le fils du gouverneur fut tenté de la richesse des vases et des ornemens pontificaux du Saint et résolut de se les approprier, il le suivit avec une troupe de gens armés, le joignit au passage d'un ruisseau, le dépouilla, le fit enfermer dans son château de Beuvrage et l'y fit massacrer ainsi que son compagnon. Durant trois ans, ce meurtre resta caché et les saints demeurèrent enfouis dans une étable ; mais ce terme écoulé, le bruit du meurtre, se répandit et parvint aux oreilles de Charles-Martel, qui gouvernait alors la France. Le gouverneur qui avait eu connaissance du meurtre et qui avait pu l'empêcher, son fils qui l'avait ordonné et le serf qui l'avait exécuté, furent arrêtés et condamnés, les premiers à une sorte de castration et à perdre les yeux, le second à perdre les yeux seulement. Les *corps saints* furent tirés de terre, conduits et déposés dans l'église de Saint-Martin de Brena. L'auteur qui rapporte ces faits

dit que le gouverneur vécut tranquillement chez lui et donna tous ses biens à St.-Sauve : que son fils se retira à l'Abbaye de St.-Amand, ou il fit pénitence et que le serf qu'il a très bien connu * travaillant dans les paturages des troupeaux du Saint évêque, recouvra la vue d'un œil par son intercession.

Charlemagne fit depuis bâtir à Brena une église qu'il dédia à St.-Pierre et St.-Paul pour y déposer le corps de St.-Sauve, et y fonda un chapître de chanoines à qui il donna le tiers du fisc de Valenciennes. En 870, ce chapître est nommé comme étant dans la partie échue à Charles-le-Chauve du royaume de Lothaire. Bauduin III, comte de Hainaut, en 1103, supprima les chanoines, les retira et donna St.-Sauve à l'ordre de Clugni, à condition qu'il entretiendrait à St.-Sauve un prieur et 28 religieux. Manassés, évêque de Cambrai y joignit le don de l'autel de St.-Géri à Valenciennes ; les chanoines de cette église ne se virent pas dépouiller sans en être vivement contrariés. Ils suscitèrent l'un des anciens intéressés dans leurs propriétés, contre les moines et à certaines conditions rapportées dans des lettres de Bouchard, évêque de Cambrai de l'an 1120, ils abandonnèrent leurs droits. Ce prieuré subsista sur ce pied jusqu'en 1629 qu'il fut érigé en abbaye par une bulle d'Urbain VIII.

* *Ipsum vero usque in diem mortis suæ, pascuæ gregum in servitia S. Salvii episcopi deservire vidimus.* Acta *S. S. Junii*, 26e. p. 204.

L'archiduc Maximilien après avoir rassemblé à Mons une armée capable de s'opposer aux progrès de Louis XI, vint camper à St.-Sauve en 1478.

C'est entre ce village et Valenciennes que les autrichiens établirent en 1790, les batteries à bombes qui détruisirent une partie de cette ville.

A St.-Sauve est née la célèbre actrice, connue sous le nom de *Duchesnois*, et dont le nom de famille était Raffin.

St.-Sauve est à une demie lieue de Valenciennes sur la rive droite de l'Escaut, à gauche du grand chemin de Mons, il a 1147 habitans.

La terre de St.-Sauve appartenait en 1212 à Guillaume de Hainaut, seigneur de Château-Thierri, fils du comte Bauduin IV. Il autorisa la même année la fondation d'un hôpital pour les pélerins, sur le chemin de Mons et approuva la donation qui en fut faite à l'abbaye de St.-Sauve.

SOLESME.

(Palais dans un fond) du celtique *Hem*, palais, château, maison, hameau, et de *S'hol* fond, creux, cavité à la lettre *S'hol-hem*, palais du fond.

Dès l'an 705, Solesme était un fisc considérable que le roi Childebert donna par un diplôme du 12 mars de la même année, à l'abbaye de St-Denis. Il appelle cet endroit *Solemium*, ledit situé dans

le territoire de Famars, et le donne à ce fisc avec tous ses profits, ses dépendances, les droits qui s'y levaient sur la garence et la mercerie, avec tous les biens réunis jusqu'alors. Il y joint encore le don de la chapelle de Croix, voisine du territoire de Solesme, dédiée à St-Martin, avec toutes ses dépendances, gouvernée par Madalgesere son serf, consistant en terres, maisons, édifices, habitans, mancipes, vignes, bois, champs, prés, pâturages, eaux, cours d'eaux, les biens des serfs et tout leur avoir, les troupeaux et leurs gardiens, les moulins, les meubles et immeubles, et généralement tout ce que le fisc y avait possédé.

Ce diplôme n'est pas le premier qui ait fait mention de Solesme, car celui de Pépin, de l'an 749, parle de deux autres déjà expédiés en faveur de l'abbaye de St-Denis : l'un sous Childebert, roi d'Austrasie, daté du VIe siècle, l'autre sous Clotaire II, vers l'an 615, en vertu desquels les religieux de St-Denis s'étaient mis en possession de Solesme. Mais il paraît qu'ils ne jouirent pas des biens de Croix, alors entre les mains de seigneurs puissans qui ne voulurent point les céder ; au contraire, l'un d'eux, nommé Robert, les donna à l'abbaye de Maroilles et y fit confirmer sa donation par le roi Clotaire III, ce qui donna lieu à un différent jugé dans un plaids tenu par Pépin, maire du palais, le 17 août 715, en faveur de l'abbaye de St-Denis.

Le même Pépin, sollicité de faire restituer à l'abbaye de St-Denis la totalité des biens qui lui

avaient été enlevés, après avoir nommé des commissaires pour se transporter sur les lieux, déclara, sur leur rapport, par un diplôme donné vers l'an 750, qu'elle jouirait de celle (1) de Croix faisant partie du fisc de Solesme aussi nommé *Solemnium*.

Gauthier, évêque de Cambrai, donna de même à l'abbaye de St-Denis, en 1095, l'église de Solesme : elle lui fut confirmée, en 1113, par Odon son successeur médiat. Après eux, l'évêque Nicolas déclara, par un acte du vendredi avant la Résurrection (14 avril 1251), que la nomination à la chapelle fondée dans l'église de Solesme, appartiendrait à l'abbaye de St-Denis.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dans la guerre qu'il fit à Bauduin V, comte de Hainaut, prit le château de Solesmes et mit le feu dans le bourg. Ce sont les restes de ce château que Carpentier, historien de Cambrai, a connu et qu'il a jugé de construction romaine. Le titre de fisc que portait cet endroit semble en effet appuyer son assertion ; mais l'existence du temple du Soleil dont il parle est une fable.

Les pillards ou écorcheurs, troupes françaises débandées, campèrent quelques temps à Solesme, en 1437, et y firent beaucoup de mal.

Solesme jouissait ci-devant de toutes franchises; il s'y faisait un grand commerce de tabacs, toilettes, batistes et fil de Mulquinerie.

Le bailliage était composé d'officiers résidens au Cateau, qui venaient y rendre la justice le samedi de chaque semaine.

Ce bourg est situé à peu de distance de la rive droite de la Selle, sur un petit ruisseau qui fait tourner des moulins : il avait 3215 habitans en 1789, il en compte 5000 à présent. Il est chef-lieu d'un canton composé de seize communes, à quatre lieues de Cambrai, Bouchain et Valencien-trois du Quesnoy et deux du Cateau.

TEMPLEMARS.

Les premiers titres qui fassent mention de Templemars, sont les lettres datées du 25 décembre 1090 de Radbod, évêque de Tournay, par lesquelles il donna l'autel de ce village à l'église cathédrale de cette ville.

Cette commune était autrefois visitée une fois l'an par un peuple immense de Lille et de la châtelenie. Le vendredi de la première semaine de carême, le roi de l'Epinette s'y rendait en grand cortége et dans tout l'éclat de sa magnificence, pour prier Monsieur Saint-Georges de lui accorder un règne heureux. Ce roi était le chef électif d'une société, qu'avait formée une société de soixante-dix gentilshommes ou riches bourgeois, et qui tenaient un pas dans la ville de Lille contre tous venans. Les joûtes eurent lieu d'abord au mois de mai, elles furent ensuites reportées au dimanche des Brandons ou *Behourdis*. (Premier dimanche

du carême, on le célèbre encore dans le midi de de la France.) Ces pas duraient plusieurs jours et étaient toujours suivis de fêtes splendides que l'on prolongeait jusqu'au 3e. dimanche de carême. C'était une excellente manière de se mortifier, adoptée par les gens du bon vieux tems. Le vainqueur recevait des mains des dames, un épervier d'or, et le roi de l'Epinette, ainsi nommé, parce que la société avait pris pour patrône l'épine de Notre-Seigneur, retrouvée aux Dominicains, était annobli. Les dépenses considérables que ce roi était obligé de faire, rebutèrent plusieurs sociétaires, on n'en trouva plus qui voulussent être roi, la ville vint à leur secours; mais le goût de ces plaisirs prit fin, selon l'ordre de chose éternel, et Philippe II, roi d'Espagne, supprima la fête en 1556.

Vendeville, hameau voisin de Templemars, est selon quelques érudits, un lieu fameux; Grammaie l'appèle *ville des Vandales, Vandalorum villa*; mais assurément l'humble hameau, n'a point une si haute origine.

Templemars fut pillé et brulé par les Français, lors de la bataille de Bouvines; Philippe Breton parle ainsi de ce village :

Nec martis templum, nec ætate
perona carebat.

THUN L'ÉVÊQUE.

Du celtique *T'hem*, maison, demeure de l'évêque.

C'est près de ce village que Louis, roi de Germanie, défit les Normands l'an 880. Il est vrai que l'on n'est pas d'accord sur l'endroit nommé *Thimus, Thiotricum et Tumiomum* *. M. de Valois croit que c'est Thun sur la Sambre : l'abbé le Bœuf penche pour Thun-l'Evêque, et il le regarderait comme certain, s'il était prouvé que ce lieu eut été un fisc royal ; mais en rapprochant les auteurs, en considérant que les Normands résidaient sur les bords de l'Escaut ; que Louis avait le double intérêt de voir le nouveau pays qu'on venait de lui donner, sans presque se détourner, et de le délivrer du joug affreux des Normands, on doit dans ce lieu reconnaître Thun-l'Evêque.

Louis de Germanie venait de recevoir des fils de Louis-le-Bègue toute la partie du royaume de Lothaire que leur père et leur grand-père avaient possédés, et en outre l'abbaye de Saint-Vaast. Les Normands ravageaient cette partie tout le long de l'Escaut. Ces motifs suffisaient rationnellement pour l'engager à retourner en Allemagne de ce côté. Il en prit la route et joignit les Normands à Thun lorsqu'ils revenaient, chargés de pillage, les attaquer

* Rec. des hist. de France, tom. 8, p. 39, 61 et 245.

Dans un manuscrit de l'abbaye de Marchiennes, où se trouvent très complettes les annales de St.-Vaast, on lit *Timomum*.

et leur tua 5,000 hommes. Les autres s'étant retranchés dans Thun, le combat cessa, parce que Hugues, fils de Louis, y fut tué. C'est ainsi que les annales de Fulde et de Metz nous présentent les faits. Thun y est nommé fisc royal. Cependant, on dit que Thun n'avait point cette qualité ; mais ce village étant venu à l'évêque de Cambrai avec le comté de ce nom, que lui donna l'empereur Henri II, il serait impossible qu'il n'eut pas formé un fisc royal.

Au reste, il suffit de prouver que Thimus ou Thumiomum n'est pas Thun sur la Sambre pour qu'on ne conteste plus ces noms à Thun-l'Evêque. Consultons à ce sujet un historien contemporain, auteur des annales de St-Vaast, il nous dira * que « Tournai, les monastères et les villages des bords de l'Escaut, venaient d'être détruits par les Normands; que Louis partit des environs de Saint-Quentin au mois de février 880 **; qu'il les attaqua, les défit et se retira ; que, quelque temps après, l'abbé Goslin qui craignait pour son abbaye de St-Amand, marcha aussi d'un côté de l'Escaut et fixa un jour aux habitans de l'autre rive, afin d'attaquer simultanément.» Or, les Normands n'avaient pas pénétré bien avant au-delà de l'Escaut, s'il s'y trouvait assez d'hommes libres pour les combattre, puisque les historiens conviennent unanimement que ces barbares exterminaient tous les habitans des pays

* Rec. des hist. de France, p. 80 et 81, t. 8.
** L'auteur commence l'année au Noël.

qu'ils ravageaient. Goslin ne réussit point dans son expédition et renvoya son armée au mois d'octobre. C'est seulement à cette époque, ajoute l'annaliste de St-Vaast, que les babitans de tout état et de tout âge qui résidaient au delà l'Escaut (relativement à Arras où il écrivait) se sauvèrent, comme firent, par conséquent, ceux de Thun qui se trouvaient dans cette position. Les Normands n'avaient point pu aller à Thun dès le mois de février précédent.

Le village et le même évêque de Cambrai ayant intention de faire bâtir un château à Thun, se fit confirmer la propriété de ce village par une bulle du pape Innocent II, du 21 décembre 1142, et le construisit en effet; mais peu après sa mort, arrivée le 1er juillet 1167, les Cambrelots s'y transportèrent, en brisèrent les meubles, le démolirent en partie et le brûlèrent totalement, sous un vain prétexte ; dans le fait, parce que ce château pouvait les tenir en respect. Pierre, frère du comte de Flandre, successeur de l'évêque Nicolas, voulut en avoir raison, et après beaucoup de tracasseries qui durèrent jusqu'en 1170, obligea les Cambrelots à lui donner pour indemnité une somme de 600 livres.

Le village de Thun fut brûlé et pillé en 1153. Lambert de Waterlos, religieux de St-Aubert, auteur contemporain, parle ainsi de cet événement* : « Simon d'Oisi, châtelain de Cambrai, cherchant

* Rec. des hist. de France, t. 13, p. 512.

à perdre Nicolas, évêque de la même ville, alla trouver le comte de Flandre, lui promit de le rendre maître de Cambrai, comme l'avaient été ses prédécesseurs, s'il voulait l'aider contre l'évêque. Le comte le lui promit et reçut à l'instant son hommage. Simon attendit quelque temps et revint ensuite vers la mi-août, époque où les moissons sont encore sur pied, retrouver le comte et l'engager à tenir sa promesse. La veille de l'Assomption, le comte, après un conseil, ordonna à son armée de se rassembler et enjoignit à tous ceux qui devaient la former de se trouver en état le dimanche suivant à Arras. Cela fut ponctuellement exécuté, et Simon en fut très-satisfait. Le lundi suivant, jour de St-Barthelémy dont on tenait fête, l'armée sortit d'Arras sous la conduite de Helgot de Bantignies, que Simon avait indiqué au comte comme un homme en qui il devait avoir confiance. Helgot conduisit l'armée directement à Thun, village appartenant à l'évêque. Les habitans, étonnés, jetèrent de hauts cris qui n'empêchèrent point les troupes de piller les meilleurs effets, de brûler les maisons et de tuer plusieurs personnes. Ils ravagèrent aussi la maison de l'évêque et partagèrent ensuite le butin. Le comte étant arrivé, fit dresser ses tentes et camps au même lieu. L'évêque, informé de ce qui se passait, tint conseil et fit fermer les portes de Cambrai, à l'exception de celles de Mailli et de Selle. Les chevaliers que l'évêque avait fait venir dans la ville étaient pleins de courage. Dès la pointe du jour, ils sortirent tous armés à son insçu et allèrent insulter de fait

et de paroles les Flamands dans leur camp. Le comte ordonna aussitôt à Gislebert de Bergues, son porte-étendard, de faire armer tous les jeunes gens et de les conduire au combat. Nos gens, dit Waterlos, les voyant préparés, abandonnèrent le terrein, revinrent promptement à la porte de Selle ; mais ils furent suivis de près. Le combat commença à trois heures et dura jusqu'à la nuit ; quelques-uns y furent tués, d'autres pris : beaucoup de chevaux restèrent sur le champ de bataille. Le mardi, le comte se tint tranquille dans son camp. Des personnes notables de Cambrai profitèrent de cet instant pour venir le trouver et lui exposer les maux qui résulteraient de cette guerre. Le comte leur répondit qu'il ne voulait de mal à personne, mais qu'il désirait qu'on lui rendît les droits dont avaient joui ses ancêtres. Enfin, à leur prière, le comte accorda à l'évêque Nicolas une trève de huit jours. Le mercredi, à la pointe du jour, le feu fut mis au camp et les troupes se séparèrent en pillant tout ce qui se trouva en-deçà de l'Escaut.

Edouard VI, roi d'Angleterre, ayant déclaré la guerre, en 1338, à Philippe de Valois, roi de France, passa en Flandre où il joignit ses alliés. Comme il avait dessein d'assiéger Cambrai qui tenait pour le roi de France, Gauthier de Masny, chevalier de Hainaut, établi en Angleterre, s'empara du château de Thun-l'Evêque au mois de septembre de la même année et en donna le commandement à un de ses frères nommé Gilles qui fit beaucoup de mal aux Cambrelots et fut tué dans une

escarmouche aux portes de Cambrai. Les habitans de cette ville et l'évêque, continuellement inquiétés par cette garnison, supplièrent Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, commandant l'armée française, de les en délivrer. En conséquence, ce prince assiégea Thun dans toutes les formes au mois de juin 1340. Les machines qu'il tira de Cambrai et de Douai jetèrent nuit et jour de grosses pierres qui abattirent tous les combles des bâtimens; mais ce qui faisait le plus de mal aux assiégés était des chevaux et autres bêtes mortes que ces machines leur lançaient et qui leur causaient une puanteur insupportable. Les comtes de Hainaut et de Namur, le duc de Brabant et Jacque d'Artevelde, à la tête de plus de 60,000 Flamands, vinrent pour faire lever le siége; mais le trouvant trop avancé et et le duc de Normandie refusant le combat qu'on lui présentait, le comte de Hainaut, pendant une escarmouche, fit avancer des barques sur l'Escaut qui retirèrent la garnison de Thun : elle y mit le feu en partant, mais les Français l'éteignirent.

L'évêque Jean de Béthune avait fondé deux chapelles dans l'église cathédrale de Cambrai auxquelles le chapitre attribua, entr'autres biens, par des lettres du mois d'août 1223, environ 12 mencauds de blé à prendre sur les moulins de Thun-l'Evêque.

Ce village est à une lieue et demie de Cambrai et autant de Bouchain, sur la rive gauche de l'Escaut, vis-à-vis une petite île; il avait 498 habitans en 1789, il en a maintenant 736.

TOURCOING.

Heureux le peuple dont l'histoire est ennuyeuse ; a dit, je ne sais quel écrivain. On pourrait appliquer cette pensée fort sage à Tourcoing, car si les fastes municipaux de cette ville n'offrent point de combat, d'émeutes, de soulèvement, de guerre civile comme dans la plupart de nos cités de la Flandre, choses fort divertissantes à lire lorsqu'elles sont passées, ils nous présentent le tableau d'une prospérité constante accrue par le travail et une industrie des plus actifs.

Le premier acte qui fasse mention de Tourcoing, est un diplôme de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1146, par lequel il confirme une donation de terres sises à Tourcoing à l'abbaye de St.-Nicolas-des-Près de Tournay.

Dans les guerres qui eurent lieu entre Louis XI, Charles-le-Téméraire et Marie de Bourgogne, Tourcoing fut fortifié et les Flamands y posèrent une garnison. Attaqué le 31 juillet 1477, par les troupes de Tournay, Tourcoing fut pris ; on y pilla une grande quantité de draps et autres étoffes, dont il faisait un riche commerce et l'on détruisit en partie ses fortifications.

En 1566, Tourcoing surpris de nouveau par les hérétiques est encore pillé et incendié, on s'y livre à toutes sortes d'excès. Le curé fut tué dans cette

attaque et on pensa à la béatifier ; mais on ne donna pas de suite à cette singulière pensée.

Tourcoing essuya deux incendies terribles, les 16 avril 1607 et 10 décembre 1710 ; plus de quatre-vingt maisons furent dévorées par les flammes dans le premier. En 1792 cette ville fut dévastée par les armées Françaises et Autrichiennes.

La seigneurie de cette ville a appartenu à la maison d'Audenarde et à celle de Lannoy.

Tourcoing est assis au milieu d'un pays riche et très fertile, ses environs sont abandamment pourvus de bois diverses essences ; toutes ses communications avec les villes et bourgs qui l'environnent sont pavées. Il est bien bâtie et présente plusieurs constructions fort élégantes ; ses rues sont d'une propreté remarquable. On fait à Tourcoing un commerce considérable de laines ; il est aussi renommé pour le peignage et la fabrication des étoffes. Depuis quelques années il s'y est élevé deux manufactures de tapis, dont les produits rivalisent avec ceux des premiers établissements de la France et de la Belgique.

Les habitans de Tourcoing ont conservé les mœurs simples et patriarchales de leurs pères, ils sont sincèrement religieux, mais ils subissent trop l'influence du clergé. Longtems il ont été l'objet des plaisanteries plus ou moins spirituelles de leurs voisins les Lillois ; cependant ils ont su prouver par la prospérité constante de leur commerce et de leur industrie qu'ils ne sont pas moins aptes qu'eux aux affaires, et que leur sagacité n'a besoin pour se

révéler toute entière que d'être développée par une éducation plus étendue et plus libérale.

C'est à Tourcoing qu'est né en 1552 ; Pierre Lemonnier, auteur d'une description fort estimée, des monuments tant anciens que modernes existants de son tems en Italie.

Tourcoing s'est considérablement aggrandi depuis quelques années; on y a percé il y peu de tems une rue , qui pour la longueur et l'élégance des bâtiments , peut être comparée à la rue Royale de Lille. La population de Tourcoing varie de 19 à 20 mille ames.

TRESSIN.

(Trois inondations) du latin *tres,* trois , et de *sinus ,* mer, grande inondation , parceque ce village était au milieu de trois marais inondés par la Marque.

L'autel de Tressin, que possédait le chapitre de l'église collégiale de Seclin , lui fut confirmée par une bulle du pape Clément III du 26 mars 1187.

Un pont de même nom, sur la Marque et sur la route de Lille à Tournai, est assez connu dans l'histoire. Les français vinrent y camper, en 1340 , dans l'intention de secourir Tournai, assiégé par Edouard VI, roi d'Angleterre, le comte de Hainaut, les Flamands et les impériaux. La position des

deux armées ne permettait à l'une d'aller vers l'autre sans passer sur le pont de Tressin ou de Bouvines, les seuls qui existassent sans qu'on pût en établir d'autres, à cause des marécages de cette rivière, ce qui occasionna différens combats sanglans entre les deux partis sur le premier de ces ponts et dont deux méritent quelques détails.

Vaflard de Croix, l'un des plus implacables ennemis des Lillois, engagea environ cent vingt chevaliers ou écuyers de Hainaut à faire quelqu'entreprise remarquable, sous la conduite de Guillaume, seigneur de Bailleul. Ils résolurent de partir du camp devant Tournai à la pointe du jour, de passer le pont à Tressin et d'enlever quelque parti français. Le temps était tellement couvert de brouillard qu'à peine pouvait-on voir la pointe des lances. Cette circonstance, qui devait les servir, leur fut funeste. Ils arrivèrent de bonne heure au pont sans avoir rencontré d'ennemis et y placèrent quelques troupes, commandées par Guillaume de Bailleul, pour leur en garder le passage. Ils continuèrent leur route, et la brune les empêchant d'y voir, ils approchèrent très-près du camp des Français vers le quartier du roi de Bohême et de l'évêque de Liège. Cette nuit, le seigneur de Rodemack avait fait la garde au quartier du roi de Bohême et se disposait à se retirer, lorsqu'il découvrit les hennuyers. Il avertit ses gens et marcha sur-le-champ aux ennemis qui furent en même temps attaqués par les Liégeois et les Luxembourgeois; mais ils se défendirent avec d'autant plus de courage qu'ils avaient

plus d'ennemis à combattre. Cependant, ils furent forcés de regagner le pont. Là, le combat recommença avec une nouvelle furie; beaucoup d'hommes y furent tués et Guillaume de Bailleul se sauva avec peine. Une circonstance contribua beaucoup a leur défaite. Ce jour-là, un parti liégeois, commandé par Robert de Bailleul, frère de Guillaume, avait été fourrager au-delà du pont à Tressin. Vers Tournai, il se présenta pour le repasser au moment qu'on en était aux mains. Les hennuyers, voyant la bannière de Robert et croyant que c'était Guillaume qui revenait, s'en approchèrent; mais Robert et les Liégeois ne leur firent aucun quartier. Auparavant, Wafflard de Croix s'était retiré du combat; ne pouvant passer le pont, il se cacha dans des marais où il fut découvert et fait prisonnier. Le roi le demanda et le livra aux Lillois qui lui firent trancher la tête à cause des grands dommages qu'il leur avait causés *.

Les Allemands tentèrent un semblable coup de main et furent plus heureux. Les principaux d'entr'eux étaient le seigneur de Roderondene, Jean de Rodenbourg et Arnould de Bacquehem ou Backenghem. Ils furent renforcés par Jean de Hainaut, Olphard de Ghistelles, Robert de Glennes et plusieurs autres chevaliers et écuyers de Flandre et de Hainaut. Ils partirent du camp devant Tournai au nombre d'environ trois cents, passérent le pont à Tres-

* Buzelin, *annal.* p. 339.—Meyer, p: 43.—Froissart, t. 1, p. 43 et 45.

sin et s'y tinrent : 40 seulement des plus vaillans d'entr'eux, sous la conduite du seigneur de Roderondene, se détachèrent et donnèrent sur le camp des Français, abattant ou écrasant les tentes et tuant tout ce qu'ils rencontraient. Charles de Montmorency et le seigneur de St-Saulieu, qui avaient été de garde la nuit, n'étaient point encore retirés. Ils accoururent au bruit qu'ils faisaient. Roderondene, alors, ordonna à ses agens de reprendre le chemin du pont. Les Français croyant qu'ils prenaient la fuite les poursuivirent et prirent Olphard de Ghistelles qui avait la vue courte ; mais arrivés proche du pont à Tressin, ils aperçurent les Allemands à cheval, ce qui rendit douteux le parti qu'ils avaient à prendre. Le seigneur de St.-Saulieu fut d'avis de se retirer, et aussitôt il partit avec sa troupe. Montmorency, au contraire, soutînt qu'il fallait combattre, de crainte d'être accusé de lâcheté. On en vint de suite aux mains avec beaucoup de valeur de part et d'autre ; mais Regnault Escouvenort ayant reconnu le seigneur de Montmorency qui se défendait à coups d'épée, saisit la bride de son cheval, et piquant le sien, le tira de la mêlée et le fit son prisonnier, quoique Montmorency le chargeât de coups d'épée sur la tête et sur le cou. Les Français, étonnés, plièrent : cent cinquante d'entr'eux restèrent sur le champ de bataille, et quatre-vingts furent faits prisonniers et conduits au camp de Tournai.

On levait autrefois au pont à Tressin un droit de péage dont les Lillois se libérèrent, car il nous reste

des lettres de Pierre de Gaillard, seigneur de Chéreng, de l'an 1319, par lesquelles il confesse que les bourgeois de Lille sont quittes et exempts de tous pontenaige, vinaige, chauchie et travers au pont à Tressin, ce qui fut confirmé par sentence du gouverneur de Lille, du 22 novembre 1425.

Tressin est sur la gauche de la Marque et du grand chemin de Tournay, à deux lieues de la première et à trois de la seconde de ces villes ; il avait 280 habitans, il en compte aujourd'hui 410.

VITRY *.

Vitry, dont la fondation se perd dans la nuit des tems, était situé sur la grande voie qui conduisait de Tournai à Cambrai. Selon toute probabilité, les Romains y bâtirent un château, pour protéger le passage de leurs troupes dans les marais qui l'environnent. Les restes de chaussées que l'on a découverts sous le lit de la Sensée, dans les marais d'Ecourt-St.-Quentin, chaussées qui se liaient à celle de Vitry, les antiquités romaines et gauloises éparses autour de Vitry ne laissaient pas de doute

* Vitry, *château au passage de l'eau*, du celtique *wyk*, château, manoir, *Tricht*, passage, traversée, et *ac* eau. On a latinisé ce nom en *victoriacum*, ce qui a donné à penser que les Vitry dont le nombre est si considérable en France, devaient leurs noms à des victoires.

à cet égard. Il paraît que les Francs, lors de leur première entrée sous Clodion, en 446, le trouvèrent dépourvu de garnison et qu'ils l'occupèrent. C'est ainsi que cette forteresse passa dans le domaine des rois de France.

Sigebert Ier, roi de Metz, allant, en 575 assiéger son frère Chilpéric, renfermé dans Tournai, vînt à Vitry avec toute son armée et y fut assasiné. Voici comment Grégoire de Tours parle de cet événement :

« Sigebert étant arrivé au village de Vitry, son armée s'y rassembla, l'éleva sur un bouclier et le reconnut pour son roi. Cette cérémonie achevée, deux soldats, gagnés par la reine Frédégonde, armés de poignards empoisonnés, s'approchèrent du roi, feignant de vouloir lui parler et lui plongèrent l'un et l'autre leurs poignards dans les flancs Le roi poussa un cri et tomba aussitôt. Charégisile, son chambellan fut tué en voulant arrêter les assassins, et Sigla, Goth d'origine, fut grièvement blessé. — Chilpéric était en ce moment dans une cruelle inquiétude, à cause de l'approche de son frère, marchant à la tête d'une puissante armée ; il ne savait s'il devait fuir ou se donner la mort ; enfin il apprit qu'il avait été assassiné. Étant sorti de Tournai avec Frédégonde et ses enfans, il vint à Vitry et fit enterrer Sigibert sans honneur et *avec ses habits* au village de Lambres *. »

* Il est probable qu'alors il n'y avait point de paroisse à Vitry et que celle de Lambres était la plus voisine.

Sigebert était un prince sage et vertueux, et Chilpéric au contraire était digne de ces tems de discordes et d'horreurs, alors que la maison royale de France était incessamment arrosée de sang et souillée de tous les crimes. Le premier avait épousé Brunehaut, qui a laissé on ne sait pourquoi son nom à plusieurs chaussées de ce pays, quoique leur construction soit due aux Romains; femme cruelle et ambitieuse, mais moins profondement sanguinaire que Frédégonde, épouse de Chilpéric.

D'un premier mariage, Chipéric avait eu un fils nommé Clovis, Frédégonde le fit poignarder. Quelques jours après que ce crime eut été commis, les trois fils qu'elle avait de Chilpéric, moururent d'épidémie. Elle en eût bientot après un quatrième qui fut Clotaire II. Inquiète sur sa destinée, allarmée d'ailleurs de l'alliance que Gontran et Childebert frères du roi, avaient faite contre lui, elle envoya cet enfant à Vitry pour y être élevé, regardant cette forteresse comme la mieux défendue par la nature et la plus forte de toutes celles du royaume de Chilpéric. Ce jeune prince n'y resta que quatre mois, Chilpéric ayant été assassiné, en revenant de la chasse, Clotaire fut proclamé roi et quitta Vitry. On a dit que Chilpéric avait été tué par ordre de Brunehaut; mais il est plus probable qu'il le fut par celui de Frédégonde et de Landri, avec qui elle vivait en adultère.

Louis-le-Débonnaire, donna à sa fille Gisle, lors de son mariage avec Evrard, comte de Frioul, fondateur de l'abbaye de Cisoing, le fief royal de

Vitry, et une partie de ses dépendances resta ensuite a cette abbaye.

En 1054, les habitans virent passer le pont de ce village jeté sur la Scarpe par toute l'armée de l'empereur Henri III, dit le noir, lorsqu'il allait attaquer Bauduin VIII, comte de Flandre. 248 ans plus tard, Philippe-le-Bel qui, pour entrer en Flandre, aurait eu des villes à prendre, des marais impraticables à traverser, passa par Vitry avec 80 mille hommes, au nombre desquels se trouvaient 20 mille chevaliers ou écuyers, et y campa pendant six semaines, sans rien entreprendre, arrêté qu'il était par le Boulenrieu, derrière lequel les Flamands étaient postés.

Le prince Eugène et le duc de Malbourouhg, à la tête d'une armée aussi de 80 mille hommes, destinée à investir Douai, passèrent la Scarpe à Vitry, le 22 avril 1710, et y appuyèrent la droite de leur corps d'observation.

L'armée française commandée par les maréchaux Villars, de Berwick et de Montesquiou, traversa aussi la Scarpe près de Vitry, le 30 mai, dans l'intention d'attirer l'ennemi au combat ou de lui faire lever le siége de Douai; mais ses tentatives ayant été inutiles, elle la repassa le 17 juin suivant.

Le château de Vitry datait de douze siècles lorsqu'il fut détruit en 1542, par le duc de Vendôme, avec plusieurs autres forteresses, dont les garnisons impériales faisaient des courses en Artois et en Picardie.

WALLERS.

Bauduin de Mons en rétablissant l'abbaye d'Hasnon lui donna par son diplôme de l'an 1065 la dîme de toutes les terres cultivées au village de Wallers qu'il écrit *Wasleirs*. Bauduin IV comte de Hainaut donna aussi en 1164 à la même abbaye une partie du bois de Wallers qui avait appartenu à un chevalier nommé Thiéri.

D'Outreman rapporte un trait de courage qui honore les habitans de Wallers. Il dit qu'en 1478 les français de la garnison de Bouchain blessés de ce que le village de Wallers tenait toujours pour la maison de Bourgogne sortirent la nuit au nombre d'environ cent vingt chevaux dans l'intention de le brûler sans opposition, mais que neuf paysans retranchés dans une maison, dite la Goulée, située sur un ruisseau les arrêtèrent, prirent le commandant, blessèrent quantité de cavaliers, emmenèrent plusieurs chevaux et forcèrent les autres à la retraite.

Près de Wallers est un hameau nommé Hertain. Henri I roi de France le donna en 1058 à l'abbaye d'Hasnon. Il l'appela village comme les autres lieux mentionnés dans son diplôme, parce qu'alors ce nom n'était pas affecté aux endroits qui avaient des églises paroissiales à l'exclusion des hameaux, comme il l'a été depuis ; elles étaient encore rares à cette époque ; et tel hameau qui, en moins de vingt ans était devenu par les défrichemens ou les

desséchemens de marais plus considérable que le chef-lieu dont il dépendait, n'en avait pas.

Bauduin de Mons, par le diplôme de 1065, donna à la même abbaye quelques terres à Hertain. Il avait voulu faire batir un moulin pour cette abbaye sur un ruisseau venant d'Hertain, et en avait demandé la permission au comte son père; mais ce prince la lui refusa, en lui disant que ce ruisseau servait au transport des bleds que l'abbaye de St.-Amand tirait de ses fermes d'Ecaudain et de Neuville. Cette petite rivière était donc alors navigable, sans doute par la quantité d'eau qui couvrait encore le pays et qui avait disparu dès 1231. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un très faible ruisseau.

Wallers est a deux lieues de Valenciennes et à cinq de Douai à égale distance de l'Escaut et de la Scarpe. Il avait en 1789 1670 habitans maintenant il en compte 2879 en 1836.

WARLAING.

Warlaing vient de deux vieux mots français, *Warde* garde et *Laing* bois; garde-bois est donc sa signification.

Ce village appartenait en 976 à Amauri de Landast, qui le reçut de sa tante Judith, abbesse de Marchiennes. Gualbert, moine de cette abbaye que souvent nous avons cité se plaint beaucoup de

cette donation. * Il assure que de son temps, au douzième siècle, Warlaing n'était pas un village, mais un simple domaine de sa maison, dépendant d'Hamage, qu'il était alors sans culte et sans habitans; et il ajoute que dans le cas où il viendrait à s'en établir ils seraient soumis à la juridiction du prévôt de l'abbaye et du maire. A peu de temps de là Warlaing fut érigé en paroisse et eut sa justice particulière.

L'abbaye de Marchiennes qui toujours fut aux prises avec les seigneurs de Warlaing obtint de Bauduin, dit de Lille, en 1046 et de Marguerite, comtesse de Flandre en 1246 des diplomes qui réduisirent ces seigneurs à n'avoir pour toute pêche dans la Scarpe que trois trous entourés de pieux et d'osiers placés sur le bord de la rivière dans le coude qu'elle forme vis-à-vis de Warlaing. Delà naquirent de nouvelles contestations dont l'une fut jugée en faveur de l'abbaye contre Amauri de Landast par lettre du comte Philippe d'Alsace l'an 1176. Enfin les seigneurs de Warlaing transigèrent sur cette pêche en 1287 et 1315.

Le droit de vinage établi à Warlaing fut un nouveau sujet de querelles entre Pierre de Longueval et l'abbaye, et elles ne prirent fin qu'en 1558.

Le Décours, petit ruisseau qui sert à desécher les marais, occasionna aussi plusieurs procès qui donnèrent lieu à divers arrêts et sentences, et

* Politicum Marcianensis Cœnobii. Mss.

entraînèrent les parties dans de grands frais ; une transaction mit fin à ces différents en 1662.

Les habitans de Warlaing, sous la conduite de Robert de Longueval, repoussèrent vaillamment les Huguenots, en 1556 La terre de Warlaing, après avoir appartenu pendant plus de 500 ans à la maison de Landast ou à la branche de Mortagne qui prit ce nom, passa dans celle de Longueval ; elle vint ensuite dans celle de Haynin.

En 1789 on y comptait 244 habitans, il en a maintenant 237.

WAZEMMES.

Cette commune il y a peu d'années se composait de deux faubourgs de Lille, situés au sud et au sud-ouest de la ville. Elle a pris, depuis 1815, un accroissement considérable, sous le rapport commercial et industriel. Les grands établissements manufacturiers, qui se trouvaient mal à l'aise dans l'intérieur de la ville, ou qui avaient besoin d'une étendue de locaux qu'ils ne pouvaient se procurer, avaient été transportés à l'extérieur ; et pour la majeure partie, on avait fait choix de la commune de Wazemmes, parce qu'elle est située vers la France, et assise sur les grandes chaussées qui vont la parcourir. L'importance de cette commune est devenue telle, que sur la demande d'une no-

table portion de ses habitans, elle a été divisée en deux parties. Celle dite faubourg des Malades, assise sur les routes de Paris, qui vont vers Arras et Douai, forme une commune séparée qui se nomme la *Les Moulins*. Son territoire est composé à-peu-près de celui compris autrefois sous le nom de *Mannée* de Lille, ainsi nommé, à cause de l'énorme quantité de moulins-à-vent qui s'y trouvent. L'autre comprend tout le faubourg Notre-Dame et ses dépendances.

Par lettres de dotation de l'église de St.-Pierre à Lille, datée de 1066, Bauduin-dit-le-Pieux, comte de Flandre, donna à cette collégiale, le revenu de l'église de Wazemmes. Les lettres furent confirmées par celles de Philippe-Auguste, roi de France, de l'an 1204 et par celles de Louis Nevers, comte de Flandre, du 11 juillet 1380. La dîme de Wazemmes fut confirmée à la même église, par une bulle de Célestin, du 3 mars 1143.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, fondatrice de l'Hôpital, comtesse de Lille, donna à cette maison, par un diplôme de février 1236, les moulins qu'elle avait à Wazemmes, sous charge de fondation.

Ce village fut donné par Philippe-le-Long à l'évêque de Tournay, en échange de la jurisdiction et des droits que ce dernier avait dans la même ville, par lettres du mois de mars 1320. Il y avait autrefois à Wazemmes un hospice, où les évêques de Tournay venaient se délasser de leur travaux. Son église était sous l'invocation de St.-Pierre, et

cette terre était tenue, selon l'expression du tems, du prince souverain de la cour du Maire.

La partie de Wazemmes, dite faubourg Notre-Dame ou de Béthune, est un lieu de divertissements, que l'on peut considérer comme le Belville ou le Vaugirard Lillois. Deux établissements, sorte d'*Iles d'amour*, connus sous les noms de *Vieille* et *Nouvelle Aventure*, jouissent dans le pays d'une certaine famosité.

Il y a en France, grand nombre de chefs-lieux, de préfectures, qui ne sauraient être comparés à la commune de Wazemmes, sous le rapport de la richesse, de l'industrie, de la population, de l'élégance et de l'importance des constructions.

Wazemmes était autrefois, selon Mirœus, une terre marécageuse, ce que son nom indiquerait assez : Wazemmes, s'écrivait autrefois *Wascemmes*, dont l'étimologie est *Wascan*, terre marécageuse, et *hem*, hameau, maison.

WAZIERS.

« Or, oyez comme quoi un grand miracle advint en cetui villaige de Waziers, l'an de grâce de Notre-Seigneur, mil-quarante-neuf. L'église que les nostres avaient faict édifier à Waziers, dont aviesmes la dîme, n'étoit bâtie, que de terre et de bois et recouverte en chaume ; mais, Sainte Rictrude, la fondatrice de l'abbaye de Marcienne,

estoit sa patrone. Comme toutes les moissons estoient plus en sûreté aux alentours de l'église qu'ailleurs, on les y avoit rangées en pile et tas, de sorte qu'elle en estoit serrée de tous cotés. Le feu s'en vint à prendre à tous ces gerbes et moissons, qui s'alluma avec une fureur de ravage; comme on n'avoit vu de mémoire d'homme; mais les flammes passoient sur l'église, tournoyoient sur le clocher sans qu'onc y print le feu. Pendant que l'on n'apercevoit plus que flammes, advint que Sainte Rictrude fut vue tout au travers, avec un visage rayonnant de gloire et de béatitude. Par ainsi l'église fut préservée par sa sainte intervention, dont grand los lui est dult. »

Ainsi parle un moine de Marchiennes, de l'incendie qui eut lieu à Waziers, on 1049. Les moines de cette abbaye, avaient la dîme de cette église; ils voulaient la mettre en réputation, et ils y parvinrent au moyen de ce prétendu miracle. Une église couverte de paille, bâtie en bois, qui ne se cousume pas, entourée de flammes, était un fait merveilleux; et, les moines de Marchiennes, rusés mâtois, comme nous les montre leur histoire, n'eurent pas de peine à en faire alors un miracle. C'était le bon tems, pour conduire les peuples!

La dîme de ce village, passa dans le XIV siècle, de l'abbaye de Marchiennes, au chapître de Saint-Pierre à Douai. Depuis l'établissement de la féodalité, les habitans de Waziers étaient restés *hôtes*, c'est-à-dire serfs de leurs seigneurs; dans ce même siècle, Nicolas Chevalier, seigneur de Waziers, leur donna une loi et un échevinage.

Au voisinage de Waziers, était un fief nommé la Rosière, appartenant à Michel de Waziers, auquel Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, avait accordé par des lettres, de l'an 1268, le sang, le wan et le lairon *, retenant à elle la justice.

Michel habitait un petit castel, élevé sur son fief de la Rosière ; pour toute famille, il avait une fille de 18 ans, nommée Jolende, fort belle, fort agréable, fort recherchée de la noblesse du pays. C'était à l'époque, ou l'empereur Henri V vint, sur la demande du comte Bauduin, assiéger dans Douai Robert de Jèrusalem, comte de Flandre, pour le contraindre à remettre cette place à Bauduin, qui, par faiblesse, l'avait livrée à son cousin. Les troupes de l'empereur étaient logées dans les environs de Douai ; elles occupaient Waziers. Un chevalier de la Souabe, jeune et vaillant, avait, avec les lances qui l'accompagnaient, reçu l'hospitalité dans le château de Michel de Waziers. Il s'éprit éperduement d'amour pour Jolende, et chercha par ses gestes, ses regards et ses attentions, à lui faire connaître son amour, ne pouvant le lui faire comprendre dans son tudesque langage. Jolende n'avait pas été insensible à la passion du beau chevalier ; mais, Michel de Waziers, qui s'en était aperçu, en était fort courroucé. Ne pouvant mettre le jeune Allemand hors de chez lui,

* Moyenne justice ; droit de publier les bans et de recueillir les amendes ; et justice entière sur le lairon flagrant (voleur).

il avait pris le parti de surveiller avec attention les deux amants, et il cherchait tous les moyens d'empêcher qu'ils ne se trouvassent ensemble : leur passion s'en était accrue. Cependant, Robert de Jérusalem avait su gagner l'amitié des Douaisiens; ils défendirent la place vaillamment, et soutinrent trois assauts successifs, après lesquels l'empereur se vit contraint de lever le siége, et de reprendre avec son armée, la route de ses États. Le jeune Allemand dut quitter le castel de Michel de Waziers ; mais, avant de partir, il avait été assez heureux pour faire comprendre à Jolende, que bientôt il reviendrait, qu'il tenterait de l'enlever, et que s'il y réussissait, il l'emmènerait en Souabe, où il l'épouserait.

Au moyen de l'or qu'il avait si largement distribué, le chevalier se présenta huit jours plus tard, à minuit; à la porte de la Rosière, elle lui fut ouverte. Il pénétra sans crainte dans le castel; mais son secret avait été trahi. Comme il cherchait à gagner l'aile du bâtiment, qu'occupait Jolende avec ses femmes, il fut saisi, garroté et entraîné dans la salle, où Michel rendait justice. Là, le bailli du justicier, l'accusa d'avoir pénétré, comme lairon et malfaiteur, dans le castel de la Rosière, à mauvais dessein. Michel, avide de vengeance, le condamna de ce chef à la pendaison; et le lendemain, comme Jolende, inquiète de ne plus entendre parler de lui, allait à Douai, pour s'enquérir de la direction qu'avaient prises les troupes de l'empereur, elle apperçut son corps pendant

au gibet *. Cet horrible spectacle la frappa à ce point, qu'elle en perdit la raison ; et qu'elle ne le recouvra jamais.

La terre de Waziers appartint à la maison de Wavrin dans la suite, et passa après à celle de Tramerie.

LÉCLUSE.

Lécluse, *au bas de la tenue d'eau*, du celtique *Lée* au bas, au-dessous et de *cluse*, dont le grec *lisis* et le latin *clissa*, écluse, digue, cloture, séparation; en général tout ce qui empêche le passage, surtout celui de l'eau.

Si nous en croyons Lambert d'Ardres l'hermitage de Lécluse appartenait à Eustache II, comte de Boulogne, mort en 1060, qui le céda à Arnould comte d'Ardres parce que les habitans de Lécluse ne voulaient point le reconnaitre. Apparemment ils ne voulurent pas plus se soumettre au comte d'Ardres puisque Lécluse était une propriété du comte de Flandres en 1102. La même année Robert de Jérusalem excité par une bulle du pape Paschal II, ayant assiégé Cambrai, l'empereur Henri IV vint lui en faire lever le siège, et lui prit au mois

* Le Gibet était élevé sur la route de Lille actuelle, au cabaret encore nommé aujourd'hui le *Gibet*.

d'octobre Lécluse et son château. Ce dernier était très-fort : on ne pouvait y arriver que par un seul endroit et il était couvert par des marais et des bois.

La comtesse Clémence le donna à Guillaume d'Ypres, fils naturel de Philippe, comte d'Ypres et petit-fils de Robert le frison qui prétendit depuis au comté de Flandres, après la mort de Charles le Bon. Il y fit faire de nouveaux fossés, un rempart et y mit bonne garnison dans l'intention de faire des courses dans le pays du comte de Hainaut dont il avait à se plaindre; et d'avoir un terrain où il put enfermer tous ceux qu'il croyait vouloir s'opposer à ses desseins : mais Guillaume de Normandie et Charles le Gros lui firent abandonner son château et ses prétentions.

Lécluse fut affecté en 1181 au domaine de Mathilde de Portugal, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandres. Marguerite sœur de ce comte et son héritière, s'était engagée à ne point fortifier le château de Lécluse : mais Philippe-Auguste, par des lettres données à Vernon en 1195, déchargea son fils Bauduin de cette promesse.

Par le traité de Melun du mois d'août 1225, auquel le comte Ferrand dut sa liberté, Lécluse fut remis entre les mains de Louis VIII avec Lille et Douai pour sureté d'une somme de vingt-cinq mille livres que le comte devait lui payer. Il le rendit en échange de la ville d'Orchies. et la comtesse Marguerite, par lettres du mois de juillet 1259 l'affecta pour sureté d'une rente qu'elle

assigna à Jean de Dampierre son petit-fils. Cette terre était alors estimée douze mille livres de revenu. Elle fut peu après cédée en toute propriété au même prince quoique Jean de Flandre comte de Hainaut en portat le titre en récompense de deux mille livres de rente dont son père jouissait pour son droit de partage. Celui-ci la donna en admodiation confirmée par des lettres de Guy, comte de Flandre, son oncle en date du 8 janvier 1283 à Rikart Don Marquiet, Gerard de Verger, Mounort Bonnebroke et Ruars Bonnebroke, bourgeois de Douai; il leur céda les terres labourables.

TABLE

DES NOTICES.





